

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMMUNICATION GOUVERNEMENTALE HYBRIDE :  
PLURALISME, CONTRÔLE DE L'INFORMATION ET PERCEPTIONS DES  
CITOYENS AU CONGO-KINSHASA

THÈSE

PRÉSENTÉE

COMME EXIGENCE PARTIELLE

AU DOCTORAT EN SCIENCE POLITIQUE

PAR

ALI BEN KADIMA KAPETA

JANVIER 2025

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Ce travail étant le fruit des interventions collectives, je tiens à exprimer ma gratitude à tous ceux et celles qui ont, d'une manière ou d'une autre, contribué à l'aboutissement de cette longue aventure de recherche.

J'adresse mes remerciements à ma directrice de recherche, Anne-Marie Gingras, pour m'avoir offert un encadrement complet durant mes six années de doctorat à l'UQAM. J'ai pris goût de la communication politique et des études médiatiques lors de ma participation à son cours POL8285-10 en automne 2016, alors étudiant à la maîtrise. Depuis, le contact n'a jamais été rompu, Anne-Marie m'a donné l'occasion de travailler pour la première fois au Québec comme assistant d'enseignement, avant de faire de moi son assistant de recherche presque permanent. Conseils et orientations, contrats de travail, recommandations pour les bourses et charges de cours, interventions en conférences, etc. Anne-Marie est souvent allée au-delà de ses obligations académiques et m'a tout donné ; telle une mère !

J'exprime ma reconnaissance envers mes parents qui m'ont inculqué la culture de l'apprentissage et ont investi de toute leur énergie pour que le petit élève devienne un jour enseignant. C'est un énorme chagrin de savoir que mon défunt père, Aboubakar Kadima, n'assistera pas au couronnement du projet qu'il a vu commencer. Merci papa pour tout !

Je remercie infiniment mon épouse, Bobette Kanku Mabika, qui a été et demeure ma source d'énergie. Son sacrifice est immesurable, elle a dépassé ses limites pour l'aboutissement de ce processus dont l'amorce a été une décision commune. Notre vie familiale a été sacrifiée pendant ces années d'études ; mes remerciements s'adressent également à mes enfants.

Que les professeur(e)s dont j'ai bénéficié de l'encadrement à l'UQAM et à l'UDEM trouvent ici l'expression de toute ma gratitude. Je remercie vivement Allison Harell et Tania Gosselin pour m'avoir adopté au LACPOP et offert un agréable espace de travail. Je suis reconnaissant envers le professeur Jean-Guy Prévost, alors directeur du programme de doctorat, pour avoir cru en moi et m'avoir offert une bourse d'excellence qui m'a motivé au début de mon doctorat.

J'adresse mes remerciements à Sandrine Kashongwe, Jean Claude Mputu et Eve Thompson pour m'avoir assisté en amont de mon voyage d'études au Québec.

Que les collègues et amis lisent ici toute ma reconnaissance pour leur soutien. Je remercie le docteur Patrick Ntantu avec qui nous nous consolions et partageons nos expériences de doctorants stressés à Montréal.

Je remercie les bénévoles qui m'ont facilité l'accès à la documentation pendant ma rédaction et la collecte de données sur le terrain à Kinshasa : Didier Pemba, Eddy Tshiala, Eugène Kandolo, Cinardo Kivuila, Jean Goubald Kalala, Frédéric Mulumba, Imaja Itulelo, Marcel Ngoy, Dirk Shaka et les professeurs Jean-Marie Longonya et Anaclet Vungbo.

## TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ.....	viii
LISTE D'ABRÉVIATIONS .....	ix
LISTE DE TABLEAUX .....	xii
LISTE DE SCHÉMAS.....	xiii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1. REVUE DE LA LITTÉRATURE ET QUESTION DE RECHERCHE.....	9
1.1. Revue de la littérature.....	9
1.1.1. Aperçu des modèles dominants de la communication politique et des études médiatiques.....	9
1.1.2. Communication politique et rapport des médias aux pouvoirs publics dans les grands systèmes autoritaires .....	13
1.1.3. Appels au développement théorique dans le champ de la communication politique et des études médiatiques en Afrique subsaharienne.....	23
1.2. Problématique et question de recherche .....	30
1.2.1. Question de recherche .....	35
1.2.2. Objectifs de l'étude.....	37
CHAPITRE 2. CONTEXTE POLITIQUE SUBSAHARIEN ET AU CONGO : CARACTÉRISTIQUES ET RAPPORT À LA COMMUNICATION POLITIQUE .....	40
2.1. Régimes politiques hybrides d'Afrique subsaharienne .....	40
2.1.1. Contexte de la démocratisation en Afrique subsaharienne.....	40
2.1.2. Caractéristiques des régimes hybrides d'Afrique subsaharienne .....	42
2.1.3. Modèle du rapport des médias aux pouvoirs publics dans les régimes hybrides ..	49
2.1.4. Numérisation et démocratie dans les régimes hybrides d'Afrique subsaharienne : avancées et limites.....	53
2.2. Rapport des médias aux pouvoirs publics au Congo.....	54
2.2.1. Contextes sociopolitiques et évolution du rapport des médias aux pouvoirs publics au Congo	54
2.2.2. Communication gouvernementale hybride sous le régime Kabila : système médiatique pluraliste sur fond des pratiques autoritaires .....	69
CHAPITRE 3. CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE .....	75
3.1. Approches théoriques .....	75
3.1.1. Posture inductive .....	75
3.1.2. Perspective déductive .....	84

3.2.	Collecte de données.....	89
3.2.1.	Procédés de collecte de données.....	92
3.2.2.	Sélection de répondants.....	93
3.2.3.	Localisation .....	97
3.2.4.	Élaboration des guides d'entretien .....	97
3.3.	Analyse de données .....	100
3.4.	Atouts et défis pour la collecte et l'analyse de données .....	102
3.5.	Choix et délimitation du sujet.....	104
<b>CHAPITRE 4. PRÉSENTATION DES DONNÉES D'INTERVIEW : RÔLE DU GOUVERNEMENT DANS L'ESPACE MÉDIATIQUE .....</b>		<b>109</b>
4.1.	Cadre légal, formalités administratives et aide publique.....	109
4.1.1.	Cadre légal et règlementaire : une vieille loi liberticide et conflictogène .....	109
4.1.2.	Formalités administratives : le recouvrement fiscal ciblé .....	110
4.1.3.	Aide publique aux médias : des interventions ponctuelles.....	111
4.2.	Régulation des médias traditionnels.....	112
4.2.1.	Conséquences d'un cadre légal conflictogène.....	112
4.2.2.	Forces et contraintes de l'autorité indépendante de régulation des médias .....	114
4.2.3.	Autorité de régulation et organisations professionnelles d'autorégulation .....	118
4.2.4.	Interaction entre organisations professionnelles d'autorégulation .....	119
4.2.5.	ONG Journaliste en danger.....	120
4.2.6.	Services de sécurité .....	123
4.2.7.	Cours et tribunaux .....	123
4.3.	Régulation des télécommunications .....	124
4.3.1.	Gestion de l'écosystème de l'internet.....	124
4.3.2.	Indépendance de l'ARPTC face au gouvernement.....	125
4.3.3.	Enjeux de la régulation de l'internet.....	127
4.3.4.	Contrôle du paysage virtuel : pratique de coupure de la connexion à l'internet .	128
4.4.	Pouvoirs publics et médias publics.....	129
4.4.1.	De l'information institutionnelle à la rédaction institutionnelle.....	130
4.4.2.	Médias publics tiraillés entre le régulateur et le gouvernement .....	133
4.4.3.	Main noire sur les médias publics .....	135
4.4.4.	Respect des règles journalistiques .....	135
4.5.	Pouvoirs publics et médias privés locaux.....	136

4.5.1.	Le patronat des médias et la polarisation du paysage médiatique .....	136
4.5.2.	Méthodes de contrôle gouvernemental.....	138
4.5.3.	Contexte de guerre d'agression et perception du rôle des médias privés .....	139
4.5.4.	Médias libres de choisir la liberté.....	140
4.6.	Pouvoirs publics et médias étrangers.....	143
4.6.1.	Médias occidentaux, médias hostiles.....	143
4.6.2.	Accrochages entre médias étrangers et pouvoirs publics .....	146
4.6.3.	Relations mitigées entre médias étrangers et pouvoirs publics .....	148
4.6.4.	Recours aux médias occidentaux : utiliser des couteaux à double tranchant .....	150
<b>CHAPITRE 5. PRÉSENTATION DES DONNÉES D'INTERVIEW : CONTRAINTES ET TRADITIONS DANS L'ESPACE MÉDIATIQUE ET COMMUNICATIONNEL CONGOLAIS</b>		
.....		152
5.1.	Héritage historique .....	152
5.1.1.	Autocensure des médias .....	154
5.1.2.	Prolifération anarchique des médias et abus continus .....	157
5.2.	Diversité d'opinions dans les médias .....	159
5.2.1.	Pluralisme politique et paysage médiatique .....	159
5.2.2.	Divergences et nuances sur le clivage du paysage médiatique.....	161
5.2.3.	Contenus médiatiques dominants .....	164
5.3.	Économie des médias .....	166
5.3.1.	Substitution des publicitaires par les pourvoyeurs .....	166
5.3.2.	Gestion financière des médias .....	168
5.3.3.	Survie du journaliste.....	169
5.3.4.	Modèle d'une « entreprise médiatique » congolaise : petite boutique de profit politique	174
5.4.	Culture journalistique .....	176
5.4.1.	Formation en journalisme et accès anarchique au métier.....	177
5.4.2.	Journaliste entre survie et déontologie .....	179
5.4.3.	Alignement du patronat et servilité du journaliste.....	181
5.5.	Leaders d'opinion comme intermédiaires de communication.....	182
5.5.1.	Chefs religieux.....	182
5.5.2.	Autres canaux de communication.....	189
<b>CHAPITRE 6. PRÉSENTATION DES DONNÉES D'INTERVIEW : RÉCEPTION DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE PAR LE PUBLIC DE KINSHASA</b>		
.....		192

6.1.	Perception du public de Kinshasa par les acteurs.....	192
6.2.	Pratiques citoyennes de contournement de l'information gouvernementale .....	203
6.2.1.	Médias étrangers, proches de l'opposition et neutres .....	203
6.2.2.	Plateformes numériques .....	206
6.2.3.	Bouche à oreille : rassemblements populaires et rumeur .....	212
6.2.4.	Tracts .....	214
6.3.	Réaction des pouvoirs publics au contournement citoyen.....	216
6.4.	Interprètes de l'information médiatisée .....	221
CHAPITRE 7. INTERPRÉTATION DES DONNÉES D'INTERVIEW .....		226
7.1.	Rôle du gouvernement sur l'espace médiatique .....	226
7.1.1.	Cadre légal, formalités administratives et aide publique.....	226
7.1.2.	Régulation de l'espace médiatique et communicationnel .....	229
7.1.3.	Pouvoirs publics et médias publics.....	233
7.1.4.	Pouvoirs publics et médias étrangers.....	236
7.1.5.	Pouvoirs publics et médias privés locaux.....	238
7.2.	Traditions et contraintes de l'espace médiatique et communicationnel .....	241
7.2.1.	Passé monolithique et monopartite.....	241
7.2.2.	Pluralisme médiatique et diversité d'opinions.....	242
7.2.3.	Économie des médias .....	244
7.2.4.	Culture journalistique .....	248
7.2.5.	Leaders d'opinion comme intermédiaires de communication.....	250
7.3.	Synthèse du portrait de la communication gouvernementale .....	251
7.4.	Retour aux modèles du mécanisme autoritaire d'auto-équilibrage et du néo- autoritarisme médiatique .....	253
7.5.	Réception de l'information gouvernementale par le public de Kinshasa .....	258
7.2.1.	Flux d'information à deux temps de Katz et Lazarsfeld.....	258
7.2.2.	Modèles de décodage de Hall.....	259
CONCLUSION .....		263
BIBLIOGRAPHIE .....		270
1.	Ouvrages et articles .....	270
2.	Rapports institutionnels et indépendants .....	285
3.	Politiques congolaises .....	287
4.	Références en ligne.....	289

ANNEXES .....	293
ANNEXE A. Guides d'entretien .....	293
ANNEXE B. Certificat d'approbation éthique.....	302

## RÉSUMÉ

Le présent travail porte sur la communication gouvernementale au Congo-Kinshasa sous le régime de Joseph Kabila (2001-2018), un pays censé emprunter décisivement la voie de la démocratie surtout avec l'ouverture de la troisième République en février 2006. Nous abordons la question du contrôle gouvernemental de l'information, dans un contexte marqué par des dynamiques démocratiques assez significatives.

Nous montrons, d'abord, comment le gouvernement a joué un rôle liberticide sur l'espace médiatique et communicationnel, notamment par l'exploitation des failles du cadre légal et réglementaire, l'interférence dans le champ de la régulation médiatique et numérique, la caporalisation des médias publics et la répression des médias privés. Nous montrons ensuite comment le fonctionnement de l'espace médiatique et communicationnel congolais a été entravé par des traditions héritées du passé monolithique et des contraintes propres aux médias, tenant notamment à l'économie des organisations de presse et à la culture journalistique locale. Nous montrons enfin comment le flux d'informations émanant du gouvernement était perçu et reçu par le public de la ville de Kinshasa, capitale du Congo.

Nous proposons deux portraits, le premier étant celui de la communication gouvernementale congolaise entre 2001 et 2018, comportant notamment les trames de l'omniprésence des pouvoirs publics sur l'espace médiatique et de l'existence des acteurs dominants ; et profitant des traditions de l'autocensure et de l'économie de subsistance des médias. Le second portrait est celui de la réception de l'information par les audiences, marqué notamment par les trames de la réinterprétation de l'information médiatisée et du décodage oppositionnel.

Cette recherche vise à contribuer au développement théorique et conceptuel dans le champ de la communication politique et des études médiatiques en Afrique subsaharienne et surtout francophone. Si Jonathan Becker (2014) appelle à désoccidentaliser la recherche en communication politique et études médiatiques afin de prendre en compte d'autres types d'expériences, ce travail propose un modèle basé sur l'expérience d'un régime qui a allié mécanismes démocratiques et pratiques autoritaires.

**MOTS-CLÉS :** régimes hybrides, communication gouvernementale, contrôle de l'information, réception de l'information, Congo-Kinshasa.

## LISTE D'ABRÉVIATIONS

- ACL-PT : Assemblée constitutive et législative-parlement de transition
- ACP : Agence congolaise de presse
- AENF : Stratégie d'alphabétisation et éducation non formelle
- AFDL : Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo
- AGI : Accord global et inclusif
- ANECO : Association des éditeurs du Congo
- ANR : Agence nationale de renseignement
- ARPT : Autorité de régulation des postes et télécommunications
- CCTV : China Central Television
- CELC : Commission de l'éthique et la lutte contre la corruption
- CENI : Commission électorale nationale indépendante
- CNE : Commission nationale des élections
- CNEAME : Comité national d'égal accès aux médias d'État
- CNS : Conseil national de sécurité
- CPP : Comités du pouvoir populaire
- CSAC : Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication
- CSC : Conseil supérieur de la communication
- CVR : Commission Vérité et réconciliation
- DGM : Direction générale de migration
- DGRAD : Direction générale des recettes administratives, domaniales, judiciaires et de participation
- DIA : Documentation et Information africaines
- EDS : Enquête démographique et de santé
- GRTCP : General Regulations on Television Content Production

HAICA : Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle

HAM : Haute autorité des médias

IDH : Indice de Développement Humain

INRIC : Instance nationale pour la réforme de l'information et de la communication tunisienne

ISIE : Instance supérieure indépendante pour les élections

ISOC : Internet Society

ISPA : Internet service providers association

JED : Journaliste en danger

MLC : Mouvement de libération du Congo

MPR : Mouvement populaire de la révolution

NDI : National Democratic Institute

OCPT : Office congolais de poste et télécommunications

OMEC : Observatoire des médias congolais

ONA : Open Net Africa

ONDH : Observatoire national des droits de l'homme

ONG : Organisation non-gouvernementale

ONI : Open Net Initiative

ORT : Obchtchestvennoïe Rossiskoïe Televidenie

PCC : Parti communiste chinois

RCB : Radio Congo-belge

RCBA : Radio Congo-belge pour Africains

RCD: Rassemblement congolais pour la démocratie

RCI : Radio China International

RENATELSAT : Réseau national de télécommunications par satellite

RSF : Reporters sans frontières

RTNC : Radiotélévision nationale congolaise

RTZ: Radio-trottoir zaïroise

SADEC : Southern African Development Community

SARFT : State Administration of Radio, Film, and Television

SARL : Société à responsabilité limitée

SCPT : Société congolaise des postes et télécommunications

SNEL : Société nationale d'électricité

SPRL : Société privée à responsabilité limitée

UDPS : Union pour la démocratie et le progrès social

UNISIC : Université des sciences de l'Information et de la Communication

UNPC : Union nationale de la presse congolaise

UNPZa : Union Nationale de la Presse du Zaïre

## LISTE DE TABLEAUX

- 1.1. Liberté de la presse : classement de la Chine de 2002 à 2023 (p.18)
- 1.2. Liberté de la presse : classement de la Russie de 2002 à 2023 (p.22)
- 1.3. Situation des droits politiques et libertés civiles entre 2001 et 2018 (p.33)
- 1.4. Audience des médias au Congo (2017-2019) : en % de répondants (p.33)
- 1.5. Audience des médias dans la ville de Kinshasa : en % de répondants (p.34)
- 2.1. Répression des journalistes entre 2001 et 2018 (p.73)
- 3.1. Liste d'acteurs interviewés (p.97)
- 7.1. Attitudes variantes et pratiques des pouvoirs envers les médias étrangers (p.238)
- 7.2. Synthèse des repères d'analyse et trames résultantes (p.256)
- 7.3. Synthèse des pratiques démocratiques et autoritaires et réactions (p.257)
- 8.1. Pratiques autoritaires et tentatives de recommandations pour une plus grande libéralisation de l'espace médiatique et communicationnel (p.269)

## LISTE DE SCHÉMAS

- 7.1. Méthodes gouvernementales de contrôle (p.239)
- 7.2. Contraintes économiques des médias (p.247)
- 8.1. Rôle du gouvernement, traditions & contraintes des médias et réception de l'information par le public (p.267)

## INTRODUCTION

Notre recherche a pour objet le contrôle gouvernemental de l'information en République démocratique du Congo (Congo) sous le régime de Joseph Kabila (de janvier 2001 à décembre 2018), un pays considéré comme faisant partie des régimes hybrides d'Afrique francophone. Nous posons la question du portrait congolais de la communication gouvernementale, c'est-à-dire des interactions entre les pouvoirs publics, les médias et les citoyens en tant qu'audiences des médias, dans un environnement alliant pluralisme et pratiques liberticides. Notre étude comprend trois volets qui correspondent à cette trilogie de la communication, composée des pouvoirs publics, des médias et des audiences. Dans son premier volet, notre étude pose la question du rôle du gouvernement sur l'espace médiatique et communicationnel. Nous analysons, dans le deuxième volet, la question des traditions et des contraintes des médias congolais. Nous examinons, dans le troisième et dernier volet, la question de la réception de l'information par le public, c'est-à-dire les perceptions et les réactions des citoyens face au flux d'informations émanant du gouvernement. Parce qu'il s'agit d'analyser les interactions entre les pouvoirs publics, les médias et les citoyens, nous estimons qu'une observation monodirectionnelle de la communication gouvernementale occulterait une autre réalité, celle de la portée réelle des mécanismes et pratiques de contrôle développés par les pouvoirs, telles que vécues par les citoyens en tant que cible de l'information gouvernementale.

Notre choix d'étudier la communication politique et le système médiatique dans un pays d'Afrique subsaharienne part du constat selon lequel la littérature témoignerait d'une certaine bipolarisation de la recherche dans ce domaine : d'une part, les théories les plus dominantes sont construites sur la base de la réalité démocratique occidentale et d'autre part, les études de la communication politique et des médias dans les systèmes non-démocratiques nous semblent porter majoritairement sur les expériences de grands systèmes autoritaires dont ne font pas partie les pays d'Afrique subsaharienne. Face à cette situation qui serait, dans une certaine mesure, une exclusion des autres types de réalités dont celles des régimes hybrides, il y aurait un besoin de développement théorique

notamment dans les pays d'Afrique subsaharienne, y compris au Congo où pluralisme et pratiques autoritaires se conjuguent paradoxalement.

Notre question de recherche, à deux dimensions, porte sur l'évolution des pratiques gouvernementales de contrôle de l'information sous le régime Kabila d'une part et des perceptions et réactions des citoyens à ces pratiques, dans un contexte sociopolitique marqué par des dynamiques démocratiques assez significatives.

Nous partons de la piste de réflexion selon laquelle les mécanismes gouvernementaux de contrôle de l'information se situeraient essentiellement au niveau opérationnel au Congo, c'est-à-dire dans les mesures gouvernementales d'application des lois, les décisions administratives, les pratiques informelles, etc. Selon cette première piste de réflexion, la communication gouvernementale et le système médiatique au Congo reproduirait un trait propre aux régimes hybrides d'Afrique subsaharienne, qui consiste à maintenir une façade démocratique, derrière laquelle les pratiques autoritaires coulent dans une architecture institutionnelle pourtant proche des modèles démocratiques. À cela nous ajoutons la seconde piste de réflexion du contournement du flux d'informations émanant du gouvernement, selon laquelle les citoyens, dans un contexte de revendications socioéconomiques et de dynamiques démocratiques, développeraient une trame de perceptions et de réactions hostiles aux flux d'informations émanant des pouvoirs publics ou favorables à ces derniers. En tant que consommateurs de l'information médiatisée et cibles de la communication gouvernementale, les citoyens congolais constitueraient des audiences plus interprétatives et réactives, et non simplement passives. Cela signifierait que les mécanismes et pratiques de contrôle ne seraient pas parvenus à imposer une communication politique monolithique.

De nombreux chercheurs appellent au développement théorique dans le champ de la communication politique et des systèmes médiatiques en Afrique subsaharienne et soutiennent l'idée du déficit théorique dans ce domaine. Notre recherche suit ainsi une perspective essentiellement inductive qui se veut défavorable à l'application des modèles existants sur notre cas d'étude. Nous ne positionnons pas, en effet, de modèle existant dans notre cadre théorique en ce qui concerne le rôle du gouvernement sur l'espace médiatique et les traditions et contraintes des médias (premier et deuxième volets de notre analyse),

cela dans le but de laisser émerger un éventuel modèle spécifique à la réalité qui serait propre aux régimes hybrides d'Afrique, selon l'expérience du Congo telle que perçue par les acteurs.

Laisser émerger un modèle de communication gouvernementale englobant les pratiques du contrôle gouvernemental de l'information, les traditions et contraintes propres aux médias et les perceptions et réactions des audiences, impliquerait d'aller à la rencontre des acteurs concernés, en vue d'asseoir l'analyse sur leurs vécus respectifs. Notre démarche inductive intègre ainsi l'approche qualitative, qui offre l'avantage de la construction des connaissances sur la base des révélations issues des entretiens avec les acteurs sur le terrain. Notre induction est par la suite soutenue par la démarche inverse qu'est la déduction, étant donné que le troisième volet de notre analyse, qui porte sur les perceptions et réactions des citoyens, requiert l'application des théories préexistantes traitant de la réception et de l'influence des messages médiatisés. Nos démarches inductive et déductive reposent sur les entretiens individuels semi-directifs comme procédé de collecte de données, que nous avons organisés sur le terrain à Kinshasa.

La logique structurant le présent travail consiste d'abord à mettre en exergue l'idée de la domination des paradigmes occidentaux et des modèles de grands systèmes autoritaires que représentent entre autres les expériences chinoises et russes dans le champ de la communication politique et des études médiatiques, pour ainsi formuler notre problématique. Nous elucidons ensuite le contexte général des régimes hybrides d'Afrique subsaharienne et l'évolution des contextes sociopolitiques au Congo, pour souligner leur impact sur l'espace médiatique et la communication politique à l'ère Kabila. Nous clarifions aussi les implications théoriques et méthodologiques de notre problématique et des objectifs assignés à notre recherche, en définissant un certain nombre de repères applicables à notre cas d'étude. Nous présentons enfin les données issues des entretiens semi-directifs tenus avec les acteurs sur le terrain, pour rendre compte de leurs expériences et leurs perceptions respectives. Ces points de vue de nos interviewés font ensuite l'objet de notre interprétation.

Au premier chapitre de ce travail, nous faisons, à la première section, la revue de la littérature présentant d'abord un bref aperçu des théories dominantes de la communication

politique et des études médiatiques construites sur la base des expériences des sociétés démocratiques et industrielles occidentales, ainsi que les modèles inspirés des expériences des systèmes non-démocratiques, en l'occurrence la Chine et la Russie. Le but est ici de mettre un accent sur le contraste qui existe entre les deux modèles et ouvrir la brèche pour la reconnaissance de la réalité des régimes hybrides comme constituant une réalité distincte de ces modèles. Cette première section se termine par une présentation des travaux appelant au développement théorique dans le champ de la communication politique et des études médiatiques dans les pays d'Afrique subsaharienne. Les auteurs évoqués dans cette sous-section sont de cultures diverses, dont africaine et occidentale. La deuxième et dernière section de ce premier chapitre porte sur la problématique de notre recherche et justifie la pertinence et l'opportunité de répondre aux appels au développement théorique comme mentionné ci-haut, par l'expérience de la communication gouvernementale au Congo. Cette section précise notre question de recherche qui comprend trois volets et les objectifs assignés à notre étude.

Au deuxième chapitre, nous mobilisons à la première section (suite de la revue de la littérature) les travaux portant sur l'hybridité des régimes d'Afrique subsaharienne, en passant successivement en revue le contexte de la démocratisation des années 1990, les caractéristiques de ces régimes hybrides, leur modèle du rapport des médias aux pouvoirs publics et l'impact de la numérisation sur la démocratisation. La deuxième section du chapitre se focalise sur le rapport des médias aux pouvoirs publics au Congo, elle revient sur l'évolution des contextes sociopolitiques depuis l'époque coloniale et leur relation avec la situation des médias en tant qu'outil de communication politique. Cette évolution historique est saucissonnée en cinq périodes ayant précédé l'ère Kabila : (i) le paysage médiatique et communicationnel dans le contexte de la colonisation (1885-1960, phase la plus longue) ; (ii) l'indépendance et la première république (1960-1965) ; (iii) le régime du monolithisme et du monopartisme de Joseph Mobutu (1965-1990) ; (iv) la transition démocratique, le pluralisme et la libéralisation de l'espace médiatique (1990-1997) ; et (v) le régime issu de la révolution de Laurent Désiré Kabila (1997-2001, phase la plus courte). À chaque phase, nous décrivons les circonstances historiques, la situation politique et institutionnelle et parfois socioculturelle, pour ensuite montrer dans quelle mesure le

contexte général contraignait les mécanismes et les pratiques de communication et des médias.

Le dernier aspect abordé dans cette seconde section du deuxième chapitre est la communication gouvernementale hybride sous le régime Kabila (2001-2018), période qui constitue la cible de notre étude. Nous mettons ici en évidence le paradoxe d'un système médiatique pluraliste (surtout à partir des expériences électorales de la troisième République amorcée en 2006) sur fond de pratiques autoritaires. Nous analysons, dans cette sous-section, le contexte sociopolitique, l'architecture institutionnelle de la communication gouvernementale (cadre légal et règlementaire, instances décisionnelles et acteurs) et ensuite les différentes pratiques qui ont contrasté avec les dynamiques démocratiques en place. Pour rendre compte de ces pratiques, nous avons utilisé essentiellement les rapports des différentes ONG locales et internationales œuvrant notamment dans les domaines des droits humains et de la communication.

Nous avons préféré regrouper tous les aspects en lien avec notre démarche dans un même chapitre, le troisième. Celui-ci comporte cinq sections, la première porte sur les approches théoriques que sont respectivement notre posture inductive assortie d'une grille d'analyse comportant des repères et notre perspective déductive basé sur les théories de la réception de l'information médiatisée. Nous montrons comment nous définissons les repères d'analyse et de quelle manière ces derniers sont opérationnalisés dans le cas de notre étude, sachant que notre perspective inductive vise à laisser place à l'émergence d'un modèle spécifique, plutôt qu'à appliquer une théorie préexistante. Quant à la perspective déductive, qui consiste à tester des concepts théoriques précis, soulignons que les théories de la réception mobilisées ici sont critiques et rejoignent l'idée de la contestation de l'autoritarisme dans les régimes d'Afrique subsaharienne. La deuxième section traite de la collecte de données et décrit les procédés qui ont été choisis, la sélection des répondants, la localisation des entretiens individuels et l'élaboration des guides de recherche. La troisième section de ce chapitre porte sur l'analyse de données, nous y décrivons le processus complet, de la transcription à l'interprétation, en passant par la catégorisation et la présentation. La quatrième section a trait à nos atouts et aux défis en rapport avec la collecte et l'analyse de données, nous abordons les implications de nos statuts

professionnels passés (avantage et inconvénients), ainsi que les mesures prises pour prévenir les conflits d'intérêt. La cinquième et dernière section de ce chapitre porte sur le choix et la délimitation de notre sujet de recherche : période de 2001 à 2018 et interactions entre acteurs au niveau central (ville de Kinshasa).

Le quatrième chapitre présente les données en lien avec rôle du gouvernement sur l'espace médiatique (volet 1 de notre étude), en six sections. La première décrit successivement les implications d'un cadre légal et règlementaire liberticide et conflictogène, l'instrumentalisation des formalités administratives comme la fiscalité et l'aide publique ayant été remplacée par des interventions ponctuelles. La deuxième section aborde la question de la régulation des médias et rend compte des conflits occasionnés par la loi, des forces et contraintes de l'autorité de régulation, des relations entre cette dernière et les organisations professionnelles, de l'interaction entre celles-ci ; et du rôle de l'ONG Journaliste en danger (JED), des services de sécurités et des cours et tribunaux sur l'espace médiatique. La troisième section porte sur la régulation des télécommunications et décrit successivement les questions de la gestion de l'écosystème de l'internet, de l'indépendance de l'autorité de régulation face au gouvernement, des enjeux de la régulation dans ce domaine et du contrôle du paysage virtuel par les pouvoirs publics. La quatrième section examine le rapport des pouvoirs publics aux médias publics, qui est caractérisé par la diffusion de l'information institutionnelle, le tiraillement entre le régulateur et le gouvernement, l'existence d'une main noire dans le fonctionnement de la RTNC (Radio-télévision nationale congolaise) et le respect de règles journalistiques. La cinquième section étudie le rapport des pouvoirs publics aux médias privés locaux et explore les questions du patronat de la presse et de la polarisation médiatique, des méthodes gouvernementales de contrôle, du contexte de guerre d'agression et de la perception du rôle des médias et de la liberté d'expression qui s'offrait aux journalistes. La sixième et dernière section de ce quatrième chapitre se focalise sur le rapport des pouvoirs publics aux médias étrangers ; elle montre comment ces derniers ont été perçus comme étant des médias hostiles aux pouvoirs publics et fait une analyse des accrochages et des relations mitigées entre les deux composantes et du recours par les membres du régime aux chaînes occidentales.

Le cinquième chapitre présente les données sur les traditions et les contraintes des médias (volet 2 de notre étude), en cinq sections. La première traite des héritages historiques du système médiatique congolais, dont la culture de l'autocensure et la prolifération des médias accompagnée d'abus continus. La deuxième section porte sur la diversité d'opinions dans les médias et présente les opinions des interviewés sur le pluralisme politique et les clivages du paysage médiatique et sur les contenus dominants. La troisième section a trait à l'économie des médias qui est axée sur la substitution des publicitaires par les pourvoyeurs, la gestion financière opaque, la pratique du coupage comme moyen de survie du journaliste et l'inexistence du modèle d'entreprise médiatique au Congo. La quatrième section de ce chapitre a pour objet la culture professionnelle qui tient notamment à la formation des journalistes et à la survie de ces derniers et à l'alignement politique du patronat comme facteur de servilité des médias. La cinquième et dernière section décrit le rôle des leaders d'opinion dans la communication politique, dont les chefs religieux et les artistes chanteurs et humoristes.

Le sixième chapitre présente, en quatre sections, les données sur la réception de l'information médiatisée par le public cible. La première section traite de la perception générale du public de Kinshasa par les acteurs que nous avons interviewés. La deuxième section décrit les stratégies citoyennes de contournement de l'information gouvernementale, dont le recours aux médias étrangers, aux plateformes numériques, à l'approche « bouche à oreille » et aux tracts. La troisième section décrit la manière dont les pouvoirs publics ont réagi aux stratégies citoyennes de contournement. La quatrième section du chapitre porte sur le rôle qu'ont joué les interprètes de l'information médiatisée dans le champ de la communication politique.

Le septième chapitre porte sur l'interprétation de données présentées aux chapitre 4, 5 et 6. Nous interprétons successivement les résultats sur le rôle du gouvernement sur l'espace médiatique et communicationnel, les traditions et contraintes propres à l'espace médiatique et communicationnel, la synthèse du portrait de la communication gouvernementale, l'évaluation des modèles ayant servi à la définition de nos six repères d'analyse et des concepts sur la réception qui sont mobilisés au troisième chapitre.

Dans la conclusion, nous faisons une synthèse des réponses à notre question de recherche, aux objectifs de notre étude et aux pistes de réflexion ayant servi de levier de départ telles que présentées au premier chapitre. Nous formulons aussi quelques recommandations pour une plus grande libéralisation de l'espace médiatique et communicationnel au Congo et l'amélioration des pratiques démocratiques.

Nous avons réparti notre bibliographie en cinq sous-points, elle comprend successivement (i) les ouvrages et articles scientifiques, (ii) les rapports institutionnels et indépendants portant notamment sur les pratiques médiatiques et répressives, (iii) les politiques congolaises diverses (lois, décisions gouvernementales et administratives...), (iv) les références en ligne et (v) les sites internet notamment des entreprises médiatiques, des gouvernements, des Nations-Unies et des ONG congolaises et internationales.

Les annexes contiennent les cinq guides de collecte de données que nous avons utilisés sur le terrain.

Nous estimons utile de mentionner une difficulté à laquelle nous avons été confronté tout au long de cette étude, car cela nous a contraint dans une certaine mesure pendant une étape clé de notre recherche qu'est l'analyse documentaire. Elle est liée à l'accès à la documentation portant sur le Congo. N'ayant pas été sur place pour la plupart du temps, certains ouvrages portant notamment sur l'histoire, la politique et le paysage médiatiques congolais nous ont été inaccessibles, car les travaux des chercheurs édités au Congo nous ont semblé être disponibles uniquement en version imprimée et dans les bibliothèques et les librairies locales. Faute d'un archivage numérique systématique, les politiques congolaises (lois, ordonnances, décrets, arrêtés ministériels et décisions diverses) nous ont également été difficilement accessibles. Nous avons fait usage des documents disponibles en ligne, tels que la Constitution et les textes disponibles essentiellement sur le site [www.leganet.cd](http://www.leganet.cd).

## CHAPITRE 1. REVUE DE LA LITTÉRATURE ET QUESTION DE RECHERCHE

Ce chapitre vise à mettre en perspective les modèles de la communication politique et des études médiatiques, dans les différents systèmes, démocratiques et non-démocratiques. Nous présentons, dans la première section, d'abord un aperçu des théories qui nous semblent être dominantes dans le champ de la communication politique et des études médiatiques dans la culture démocratique occidentale, ensuite les modèles du rapport des médias aux pouvoirs publics dans les grands systèmes autoritaires et enfin les travaux soutenant l'idée d'un déficit théorique dans la particularité des régimes hybrides d'Afrique subsaharienne. L'objectif est de mettre en évidence le constat existant entre les trois réalités et souligner l'opportunité et la pertinence d'une analyse de la communication gouvernementale au Congo, en tant que régime hybride. Notre problématique, objet de la seconde section, trouve sa justification dans ces écarts existants entre les systèmes et ce constat du déficit théorique. La revue de la littérature présentée dans ce chapitre est partielle, elle se poursuit au deuxième chapitre et aborde la question de l'hybridité des régimes d'Afrique subsaharienne et de leurs systèmes et pratiques de communication et des médias.

### 1.1. Revue de la littérature

#### 1.1.1. Aperçu des modèles dominants de la communication politique et des études médiatiques

Comme annoncé à l'introduction, la recherche en communication politique, précisément sur la question du rapport des médias aux pouvoirs publics, nous semble dominée par les paradigmes calqués sur la réalité des systèmes démocratiques et industriels d'Occident (Leih et Roeder-Tzellos 2015, p.1 ; Frère 2020, Introduction, p.7)<sup>1</sup>. Trois modèles sont souvent évoqués quand il s'agit du rôle des médias dans les démocraties occidentales : (i) le modèle de « chien de garde de la démocratie » né au XIXe siècle, qui tire son origine de la volonté de John Delane de rendre compte des conflits et problèmes sociaux ; (ii) le

---

<sup>1</sup> Chapitres de l'ouvrage (version électronique accessible via la bibliothèque de l'Université du Québec à Montréal) présentés sous formes d'articles séparés.

modèle de l'espace public de Jürgen Habermas qui s'inspire des forums de débat des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles en Europe, qui auraient permis aux citoyens de se former une opinion éclairée grâce à une discussion rationnelle, transparente et accessible ; et (iii) le modèle d'« appareils idéologiques d'État », soutenu notamment par Louis Althusser et Antonio Gramsci, selon lequel les médias reproduisent l'hégémonie en présentant le monde comme étant juste (Gingras 2018, p.181-183 ; 190). Ces modèles idéaux-typiques ne sont pas exempts de critiques, d'autres travaux proposent une vision plutôt nuancée du rôle des médias, comme celui de l'interdépendance asymétrique entre les politiques et les médias, que propose Anne-Marie Gingras (2018), qui défend l'idée du rapport de force inégal et changeant entre ces derniers et les acteurs de la scène politique, selon les contextes et leurs ressources respectives.

Dans une perspective normative, Siebert, Peterson et Schramm (1956), proposent quatre théories du rôle et du statut des médias : (i) modèle autoritaire, (ii) libertaire, (iii) de la responsabilité sociale et (iv) soviétique-communiste. La théorie autoritaire, issue de la conception de l'autoritarisme du XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle en Europe, renvoie à un contrôle des contenus médiatiques par l'État et à une absence générale de liberté publique au sens de critiquer les politiques du gouvernement. Les médias tant publics que privés existent dans ce modèle, mais ils sont considérés comme étant un instrument de propagande du régime en place et sont assignés à l'éducation des citoyens (Seibert et al 1956, p.18-25).

Selon la théorie libertaire, issue de la pensée libérale européenne et opposée à la théorie autoritaire, les médias jouissent d'une grande indépendance et en particulier face au gouvernement, de telle sorte qu'ils sont libres de rapporter une variété de points de vue. Les médias y sont essentiellement privés et ont la mission d'informer, de divertir, de vendre et de servir de « chien de garde » de la démocratie et de la gouvernance. La théorie libertaire est aussi basée sur le droit à l'information pour tous les citoyens et considère ces derniers comme étant dotés de rationalité pour décider de ce qui est bon ou mauvais, dans un flux d'informations diversifiées, y compris les contenus négatifs (Siebert et al 1956, p.57-62).

La théorie de la responsabilité sociale peut être comprise comme une excroissance de la théorie libertaire ; elle adopte en effet le principe de la non-censure gouvernementale, tout

en n'admettant pas l'idée d'une plus grande liberté d'expression, tant pour les médias que pour le public. Dans ce modèle, les médias sont essentiellement privés, mais ils s'autorégulent et doivent adhérer aux codes culturels et sociaux, ainsi qu'aux normes professionnelles, dans l'exercice de leur liberté éditoriale. Les médias sont ainsi socialement responsables et sont au service du public, tout en restant à l'abri de l'ingérence du gouvernement. Ils ont l'obligation morale de fournir des informations adéquates aux citoyens pour éclairer leurs décisions (Siebert et al 1956, p.73-74).

La théorie soviétique-communiste, née de l'Union soviétique et des pensées marxiste, léniniste et stalinienne, conçoit que l'État possède les médias de masse et que ces derniers agissent dans leur intégralité comme un instrument gouvernemental, afin de mettre en œuvre les politiques du parti unique, de contribuer au changement social, d'occulter les faits négatifs qui se produisent au sein du système, etc. Si la théorie autoritaire permet l'existence à la fois des médias privés et publics, la théorie soviétique-communiste quant à elle, n'autorise que la propriété publique des médias. Si les médias du système autoritaire sont utilisés pour maintenir le statu quo social, ceux soviétiques-communistes sont plutôt mobilisés pour provoquer des changements sociaux (Siebert et al 1956, p.116-117).

Daniel Hallin et Paolo Mancini (2004, p.2-3) proposent un cadre plutôt analytique du journalisme en termes de système médiatique, qui permet de catégoriser les paysages médiatiques d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord et d'en dégager les ressemblances et les dissemblances. Adoptant une démarche comparative, ce cadre croise quatre variables susceptibles d'influencer le fonctionnement des systèmes médiatiques : le professionnalisme des journalistes, le développement du marché, l'intervention de l'État dans le secteur et le degré du pluralisme médiatique (censé représenter le pluralisme politique).

Des modèles évoqués au premier paragraphe de cette section (chien de garde de la démocratie, espace public habermassien, appareils idéologiques et stratégiques d'État et interdépendance asymétrique entre politiques et médias), seul le troisième (appareils idéologiques) pourrait s'appliquer, dans une certaine mesure, aux systèmes non-démocratiques de manière générale. Cependant, l'hybridité des régimes africains, qui allient contrôle gouvernemental et pluralisme des médias, ne permet pas de considérer ledit

modèle comme étant tout à fait convenable pour étudier la communication gouvernementale et les systèmes médiatiques du continent. Les théories libérale et soviétique de Siebert, Peterson et Schramm (1956) seraient également moins fructueuses dans l'étude des régimes hybrides d'Afrique francophone. Les systèmes politiques et médiatiques africains ont en effet pris pour la plupart une tangente pluraliste dès les années 1990, qui les éloigne du modèle soviétique-communiste des médias, tel que présenté ci-haut. Le modèle médiatique de la responsabilité sociale de Siebert, Peterson et Schramm (1956), perdrait quant à lui sa pertinence dans le domaine des études des systèmes politiques et médiatiques comme ceux d'Afrique subsaharienne qui sont caractérisés par la prégnance des pratiques autoritaires, étant donné qu'il n'admet pas l'idée d'une censure gouvernementale directe.

C'est plutôt le modèle autoritaire de Siebert, Peterson et Schramm (1956) qui offrirait une perspective plus favorable à l'analyse de la communication gouvernementale dans les régimes politiques hybrides, étant donné qu'il combine l'existence des médias publics et privés, la censure et la propagande. Ce modèle n'est cependant pas en adéquation parfaite avec la réalité des régimes hybrides d'Afrique subsaharienne, dans lesquels le contrôle gouvernemental de l'information est prégnant mais pas intégral, ni systématique. Hormis le fait que l'ouvrage de Sieber, Peterson et Schramm a été écrit dans le contexte post-guerre des années 1950, époque pendant laquelle les actuels États hybrides d'Afrique étaient encore des colonies, ce modèle est opérationnalisé comme un contrôle gouvernemental strict des contenus médiatiques par l'État, ce dernier considérant les médias de masse, y compris ceux privés et à tous les niveaux, comme constituant son instrument.

Si les quatre variables de Hallin et Mancini (2004) peuvent d'emblée paraître utiles à la classification des systèmes médiatiques d'Afrique subsaharienne, leur cadre analytique a plus été transposable dans la réalité de l'Afrique du Sud. Or, le système médiatique sud-africain contraste énormément avec ceux des autres pays d'Afrique subsaharienne et surtout de l'Afrique francophone (Frère 2020, p.15-16). Cela rendrait le cadre analytique de Hallin et Mancini (2004) moins pertinent pour approcher la communication politique et les systèmes médiatiques de cette partie du continent africain. D'ailleurs, la recherche de Daniel Hallin et Paolo Mancini (2004) a l'ambition, rappelons-le, de proposer une grille

analytique qui puisse permettre de catégoriser les systèmes médiatiques occidentaux. Même si, plus tard dans un autre ouvrage publié en 2012, ces auteurs étendent leur ambition à l'explication notamment de la réalité africaine, le chapitre qui y est consacré se focalise toujours sur l'expérience sud-africaine. Ce chapitre propose tout de même des facteurs à prendre en compte dans la construction des modèles des systèmes médiatiques africains, tels que l'ethnicité, la religion, la migration et le panafricanisme (Hadland 2012, pp.116-117). Par ailleurs, ce second ouvrage a été critiqué, dans l'ensemble, notamment pour sa prétention universalisante consistant à produire des concepts moins adaptés aux multiples et diverses réalités du continent africain (Frère 2020, p.7-8).

#### 1.1.2. Communication politique et rapport des médias aux pouvoirs publics dans les grands systèmes autoritaires

Notre étude portant sur la communication gouvernementale d'un régime semi-autoritaire, il nous a semblé justifié de nous intéresser, dans un premier temps, aux travaux qui traitent de la communication politique et des pratiques médiatiques dans les systèmes politiques autoritaires. À ce propos, la recherche nous semble être dominée notamment par les études de grands systèmes autoritaires, respectivement à tendance communiste ou à héritage soviétique, que sont la Chine et la Russie. Ces deux systèmes se démarquent dans leurs approches du contrôle de l'information et représentent deux cas d'école distincts. Les travaux que nous avons exploités en lien avec les systèmes médiatiques des pays non-démocratiques qu'ont incarné principalement la Chine et la Russie dans les années 2000 (considérant que les espaces publics chinois et russe semblent se refermer davantage à ce jour), montrent que dans ces États, les médias ont généralement le statut d'outil de propagande. En mobilisant les travaux traitant des expériences de la Chine et de la Russie surtout dans le contexte des années 2000, notre intention n'est pas de présenter l'expérience congolaise comme étant similaire à celle de ces deux pays ; l'objectif est simplement de survoler certaines pratiques de la communication gouvernementale des contextes non-démocratiques. Certains aspects tirés des modèles chinois et russe du contrôle de l'information nous aideront par ailleurs à élaborer la grille d'analyse de notre cas d'étude.

*Le modèle chinois : cas d'école du contrôle numérique*

Même si la recherche asiatique en communication politique doit tenir compte de la diversité qui caractérise la région, les pays de cette partie du monde ont en commun l'héritage autoritaire et la restriction de la liberté des médias (Hino et Jou 2015, p.1-2). Cela permettrait de les aborder à partir des similitudes qu'ils représentent et de les percevoir, dans une certaine mesure, comme faisant partie d'un même modèle, dont l'expérience chinoise serait incontournable pour la recherche en communication gouvernementale.

En Chine, les médias traditionnels sont presque partie intégrante de la structure étatique et du Parti communiste chinois (PCC). Le SARFT (The State Administration of Radio, Film and Television/Administration) est sous autorité directe du Conseil d'État de la république et que le PCC a toujours considéré les médias comme étant son porte-parole (Richet Cooper 2009, p.73-75). La *China Central Television* (CCTV) qui compte plus de 20 chaînes et touche plus de 95% de la population, a le devoir de prioriser les informations qui étalent les succès du gouvernement, et ses journaux télévisés ne sont jamais diffusés en direct, afin de permettre aux censeurs d'en vérifier le contenu (p.76). Appuyant cette idée du contrôle gouvernementale intégral sur les médias, Anne Soetemon (2011) note que dans les radios publiques chinoises, en l'occurrence la RCI (Radio China International), toute l'information est rédigée en mandarin par un service central constitué de membres du PCC et transmise ensuite aux stations des autres langues pour simples traduction et diffusion. Le gouvernement chinois dispose jusqu'ici d'un département de la propagande qui, lors de certains événements, émet des circulaires indiquant les titres et les termes que les médias devront utiliser pour diffuser l'information s'y rapportant, au-delà du fait que c'est souvent la CCTV qui détient le monopole de la couverture de grands événements impliquant le gouvernement (Anne Soetemon 2011, p.74).

La Chine se démarque également par les mécanismes règlementaires qui encadrent le paysage télévisuel, qui ont été renforcés en 2015 par le *General Regulations on Television Content Production* (GRTCP). Ce nouveau règlement interdit notamment la diffusion de contenus qui contredisent la vision gouvernementale, qui véhiculent une image négative du pays et étalent les faiblesses du système social et des politiques en vigueur. Il interdit également la diffusion des informations sur les conflits armés internationaux et les

événements historiques qui peuvent entamer la fierté nationale ou la culture locale (Chuang 2022).

Les mécanismes chinois de contrôle de l'information sont déjà sévères au point de considérer les médias traditionnels comme étant de simples outils de communication gouvernementale, mais ils se démarquent davantage dans la surveillance numérique. Selon Frédérick Douzet (2007), le système chinois est « un cas d'école » en matière de contrôle numérique, étant donné les capacités du régime à adapter la surveillance à la vitesse de l'évolution technologique et démographique (Douzet 2007, p.130). Pour le gouvernement chinois, cette capacité d'innovation, qui est à la fois stratégique et technologique, est utile pour contrer la libéralisation induite par le développement de l'internet. Dans son évaluation des méthodes de contrôle de l'information dans différents systèmes autoritaire, Nir Kshetri (2012), conclut qu'aucun gouvernement au monde n'égalerait celui de la Chine du point de vue du contrôle de l'environnement virtuel (p.169-170). Selon ce chercheur, le cyber-contrôle chinois est un dispositif dont le fonctionnement est basé sur des facteurs cognitifs, normatifs et régulateurs (Kshetri 2012, p.175-179).

La Chine était, dans les années 2000, le pays qui comptait le plus grand nombre de journalistes et d'internautes emprisonnés pour leurs opinions, au-delà d'être le seul État à avoir un département de propagande – le *Xuanchuan bu* – ayant inventé le terme « orientation de l'opinion publique », qui en dit long sur sa mission et ses méthodes (Béja 2007, p.69). Le gouvernement chinois s'illustre par des pratiques de contrôle de l'information constituées de trois principaux mécanismes : le filtrage électronique sur la base de mots clés, la collaboration avec les entreprises occidentales fournisseuses d'internet et la répression musclée des journalistes et des internautes sur le terrain. En plus de la surveillance du réseau numérique à travers une canalisation de toutes les connexions vers les infrastructures gouvernementales, il existe en Chine une « police du net », qui a la mission de scanner au quotidien et sans relâche les communications et les sites web et d'opérer des raids dans les cybercafés afin d'arrêter des « suspects » (Open Net Initiative, 2007). L'autre particularité de la régulation d'internet en Chine est le flou entretenu entre l'interdit et le permis, qui laisse une grande place à l'arbitraire gouvernemental. Notons que l'expérience numérique chinoise est la plus paradoxale, en ce sens qu'elle comprend

d'une part une grande multitude d'internautes et d'autre part un gigantesque dispositif de contrôle à la hauteur du « défi » (Kshetri, 2012).

Bei Guo (2015) se pose la question de savoir si les médias sociaux apporteront les mêmes grands changements en Chine que dans d'autres pays autoritaires, en étudiant le cas du réseau social chinois *Sina Weibo*. Tout en reconnaissant sa contribution significative à la liberté d'expression, l'auteur soutient que les champs « ouverts » par Sina Weibo sont largement instrumentalisés par la réglementation gouvernementale, dans le but d'obtenir des résultats politiques spécifiques. Sina Weibo aura certes contribué à l'amélioration du débat public, mais le gouvernement a très rapidement adapté sa surveillance et trouvé le moyen de créer stratégiquement un espace pour la propagande sur ce réseau social. Cela donne lieu à un nouveau type de sphère médiatique, car l'internet n'aura finalement pas permis une plus grande participation en Chine, selon l'auteur. La technologie n'aura pas suffi, à elle seule, pour créer un espace public, il faudrait en plus, une certaine marge d'autonomie des citoyens, afin de faire avancer la liberté d'expression. L'avènement de l'espace public en Chine, après l'apport de l'internet, est donc tributaire de la gouvernamentalité (Guo 2015, p.260-263).

L'adaptation du régime chinois aux « défis » que lui pose actuellement le numérique ne devrait pas être surprenante. Evgeny Morozov (2012), dans son livre intitulé « *The Delusion : The Dark Side of Internet Freedom* », d'Evgeny Morozov, soutenait déjà en 2012, l'idée d'une réaction des régimes autoritaires – pourtant caricaturés comme étant dépassés par les événements – aux avancées de l'internet, au point de parvenir à transformer ce dernier en outil de surveillance massive. Finalement, ces régimes, comme les citoyens contestataires, tirent tous des avantages des technologies numériques. Selon Morozov, les attentes démocratiques en rapport avec l'internet partent d'hypothèses erronées dictées par le « cyber-utopisme » qui est une croyance naïve dans la nature émancipatrice de la communication en ligne et qui repose sur un refus obstiné de reconnaître ses inconvénients ». Cela est suivi du « net-centrisme », qui est une méthodologie imparfaite et une erreur d'exagération de la capacité de l'internet à transformer la société et à remodeler chaque environnement qu'il pénètre. Le divertissement en ligne fournit tant de solutions bon marché aux citoyens qui vivent dans

l'autoritarisme qu'il est devenu considérablement plus difficile d'amener les gens à se soucier de la politique. En plus, le numérique facilite la surveillance des citoyens, en ce sens qu'avant les médias sociaux, les gouvernements répressifs mettaient beaucoup de temps pour identifier et cerner les profils des contestataires, mais l'internet, dont Facebook, offre aujourd'hui un raccourci. L'appartenance à un réseau social apparaît ainsi comme une arme à double tranchant, étant donné qu'il renseigne largement sur les relations des personnes ciblées.

Il sied de mentionner que le contrôle gouvernemental sur les médias s'est resserré en Chine sous le président Xi Jinping. Positionnant la stabilité politique comme objectif clé des médias et de tous les acteurs sociaux, le régime Jinping a intensifié la répression et la propagande et renforcé la centralisation verticale du pouvoir. Ces stratégies s'inscrivent dans la continuité de l'ère précédente, mais elles sont intensifiées et élargies sous le régime actuel. Des moyens de contrôle plus violents et délibérés ont été adoptés ces dernières années, rappelant l'ère Mao. Sur la plateforme Weibo, les utilisateurs augmentent en nombre mais abandonnent la discussion par crainte de répercussions. Si par le passé la répression visait plus les dissidents, l'actuel régime l'a étendue à toutes les voix critiques qui réclament des changements dans la gouvernance. Des journalistes, des avocats, des internautes, des militants d'ONG, ont été arrêtés en grand nombre entre 2014 et 2017 (Repnikova 2017, p.207-209). Alors qu'un relatif vent de libéralisme avait soufflé sur Pékin dans les années 2000, le contrôle gouvernemental sur les médias s'est resserré, surtout avec l'adoption du « Document 9 » en juillet 2012, qui est une liste d'instructions idéologiques. Le président Xi Jinping a rappelé aux médias publics chinois en février 2016, leur devoir de suivre le « leadership du PCC » et de se concentrer sur l'information positive. Les conditions de travail des journalistes deviennent de plus en plus difficiles, car un contrôle idéologique est assuré sur les rédactions médiatiques. Les journalistes ont l'obligation de remettre leurs passeports aux autorités publiques et de les demander en cas de besoin de voyage à l'extérieur de la Chine (Barraud, 2019).

Si la Chine devançait une vingtaine des pays au monde du point de vue de la liberté de la presse dans les années 2000, elle a été classée, par l'ONG Reporters sans frontières (RSF),

177<sup>e</sup> sur 180 pays entre 2019 et 2021 et 175<sup>e</sup> en 2022. La Chine finit 179<sup>e</sup> sur 180 pays en 2023, ne dépassant que la Corée du nord (Reporters sans frontières).

*Tableau 1.1. Liberté de la presse : classement de la Chine de 2002 à 2023*

2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011-2012	2013
138	161	162	159	163	163	167	168	171	174	173
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
175	176	176	176	176	177	177	177	175	179	

*Source : Reporters sans frontières, synthèse faite par l'auteur.*

À quoi se résumerait la communication gouvernementale chinoise et le paysage médiatique chinois, du moins jusqu'aux années 2000 ? En guise de modèle, nous pouvons retenir avec Austin Jun Luo (2015) que le fonctionnement du système médiatique chinois est la résultante de l'interaction entre six acteurs ayant des intérêts souvent divergents : (i) le PCC dont l'objectif est d'assurer la propagande ; (ii) le gouvernement qui est propriétaire, bailleur de fonds, régulateur et censeur ; (iii) le marché notamment caractérisé par l'investissement et la commercialisation publicitaire ; (iv) les professionnels des médias qui perçoivent ces derniers comme étant un service public en essayant en même temps d'arracher une liberté relative ; (v) le public qui a des préférences et des exigences en tant que client ; (vi) et la tradition chinoise, qui génère un code moral à respecter. Nous revenons en détail sur ce modèle de Luo (2015) dans notre cadre théorique et justifions son usage.

Il demeure qu'en Chine, comme dans la majorité des pays d'Asie du Sud-Est, les systèmes médiatiques sont essentiellement étudiés sous le prisme autoritaire, les chercheurs spécialistes de la région s'attèlent plus à l'influence de la propagande sur l'opinion publique et moins au rôle de chien de garde que joueraient les médias face aux activités gouvernementales (Hino et Jou 2015, p.2).

*Le modèle russe : cas d'école du contrôle télévisuel*

Les pratiques gouvernementales de contrôle de l'information en Russie, dans les années 2000, ont essentiellement ciblé la télévision qui est le média le plus populaire de la fédération. La liberté de la presse qui a semblé germer après la perestroïka a été étouffée par le retour des mécanismes autoritaires mis en place par le régime de Vladimir Poutine,

qui interdisent notamment les programmes d'analyse politique et l'accès des opposants aux chaînes de télévision à audience fédérale. Entre 2001 et 2004, plus de 100 nouvelles mesures fédérales se rapportant à la censure ont été adoptées. Certains oligarques propriétaires ont été dépouillés de leurs entreprises médiatiques, en l'occurrence la plus grande chaîne privée NTV. Le contrôle gouvernemental russe sur les médias a aussi été renforcée par le versement de subventions fédérales à la majorité de chaînes de télévision et de radio à grande audience (Saffrais 2005).

Abordant la question de la manipulation de l'information et du contrôle politique en Russie, Maria Lipman (2009) montre que le paysage médiatique, dans le contexte des années 2000, a été divisé en deux et comprenait une catégorie privilégiée et une autre marginalisée. La première catégorie était constituée de trois grandes chaînes à couverture nationale (Channel Russia 1, ORT<sup>2</sup> et NTV) qui jouaient le rôle d'outils de propagande et avaient accès aux affaires publiques. La seconde catégorie était quant à elle constituée de journaux, stations radio, sites internet et chaînes de télévision à faible audience ou à couverture locale, qui représentent moins d'intérêt pour le régime du Kremlin. Ces derniers pouvaient tenir une ligne éditoriale indépendante et dénoncer les abus du gouvernement, mais ils ne sont en contact ni avec les dirigeants politiques fédéraux, ni avec les grandes chaînes fédérales et ne sont jamais invités aux conférences de presse fédérales. Les trois chaînes fédérales diffusent les mêmes informations avec les mêmes titres et priorités, ignorent des événements et font fi des manipulations dans les processus électoraux de la même manière (p.10). Par ailleurs, la télévision fédérale russe alterne deux tâches principales : l'actualité partisane conforme aux directives du régime et le divertissement adapté à la tradition locale (Becker, 2004).

Floriana Fossato épouse cet avis du contrôle gouvernemental partiel focalisé sur le volet télévisuel en Russie et soutient que le paysage médiatique russe est un système d'autocensure. Alors que le pays comptait plus de trente mille organes de presse de tous types dans les années 2000, les citoyens russes ont plutôt développé une sorte de dépendance à la télévision qui explique l'approche du contrôle partiel mise en place par le

---

<sup>2</sup> Actuellement « Pervy Kanal ».

régime de Poutine, ciblant spécifiquement les émissions télévisées les plus populaires. De nouvelles règles ont progressivement été adoptées pour purger les chaînes fédérales de tous les programmes d'analyse et d'interaction avec le public. Plus de cent nouvelles lois fédérales ont été votées au début des années 2000, avec comme conséquences des procès intentés contre les journalistes, dont 90% pour diffamation. À la suite de ces nombreuses mesures que Vladimir Poutine a appelées « la dictature de la loi », les journalistes travaillent désormais sous la menace constante et le conformisme et préfèrent l'allégeance au pluralisme d'opinion. La tendance à l'autocensure des médias russes consiste ainsi à privilégier des programmes qui encensent la puissance de la Russie, la bonne image du régime et les années de gloire de l'URSS (Fossato 2005, p.51-58).

Le système médiatique russe des années 2000 a été qualifié par Jonathan Becker (2004), de modèle « *néo-autoritaire* », différent certes du modèle soviétique, mais pratiquant des contrôles tactiques. Dans ce système néo-autoritaire russe, contrairement à l'ancien système soviétique communiste, il a existé des médias privés qui diffusaient le point de vue de l'opposition et tous les contenus n'étaient pas soumis à un contrôle gouvernemental systématique comme cela était le cas en Chine (Becker 2015, p.153-154). Nous présentons ce modèle de manière détaillée dans notre cadre théorique et justifions son usage.

Les mécanismes de contrôle de l'information pendant le régime de Poutine, notons-le, se sont progressivement renforcés, jusqu'au rude resserrement des années 2010 et surtout après l'année 2014. Maria Lipman (2010) observe que déjà vers la fin du premier mandat de Poutine, les médias de premier plan étaient non seulement arrachés des mains d'anciens oligarques, mais ils étaient aussi confiés à des gestionnaires loyaux au Kremlin (Lipman 2010, p.531-532). Bien que soutenant l'idée de l'émergence de médias d'opposition en Russie, Ivan Chupin (2014) reconnaît que le régime de Poutine a fini par créer des « médias d'État ». Le contrôle gouvernemental est de plus en plus manifeste, dans la mesure où l'État, au-delà du fait de posséder l'essentiel des chaînes de télévision, a élargi, à travers son entreprise Gazprom Media, son contrôle actionnarial sur tout un ensemble de médias, dont certains réputés proches de l'opposition. Surtout, dans le contexte de la crise ukrainienne de 2014, le contrôle de l'État sur les discours médiatiques en Russie s'est

resserré davantage. De nombreux sites ont été bloqués après avoir diffusé des informations « non patriotiques » portant sur la crise ukrainienne et la Crimée (Chupin 2014, p.34, 37).

Si la loi sur les médias est restée officiellement assez libérale dans les années 2000 et n'a pas été réécrite depuis l'effondrement de l'URSS, des amendements ont été ingénieusement apportés aux lois telles que sur les élections et sur l'extrémisme, imposant subtilement et progressivement des restrictions aux médias, notamment au nom de la responsabilité publique. Dans cet environnement politique contrôlé, la liberté d'expression a ainsi existé sans la liberté de la presse. Alors qu'une véritable liberté de la presse semblait être consacrée par la Loi fédérale de 2006, les pratiques de contrôle ont contredit les politiques officielles en rapport avec les médias en Russie (Lipman 2010, p.438, 532-533). En septembre 2014, une nouvelle version de la loi sur les médias a été adoptée, fixant des limites au patronat médiatique. Le seuil de parts qu'une personne de nationalité étrangère peut détenir dans une entreprise médiatique est passé de 50 à 20 %. Cela a contraint les investisseurs étrangers, soit à réduire leur participation, soit cesser leurs activités en Russie avant février 2017. Cette limitation s'applique également aux Russes bénéficiant de la double nationalité (Zakharova et Pauthe 2016, p. 438-446).

Notons que les droits et libertés politiques en Russie, comme en Chine, ont pris une tangente régressive. Le retour à l'autoritarisme en Russie, dans les années 2010, s'opère dans le contexte de tensions politiques dues à la réélection de Vladimir Poutine pour un troisième mandat en 2012 et à la crise en Ukraine en 2014 (Radvanyi et Laruelle 2016, p.77). Dans une récente étude, Maria Lipman (2022), montre que contrairement à ce qui s'annonçait jusqu'en 2005, la peur est de retour en Russie. Le terme soviétique « dissident » a été restauré, ce qui témoigne de l'accélération de la répression et du durcissement des politiques, comme réponse au développement de la société civile au cours des années 2010. Si les « dissidents » de l'époque soviétique étaient assimilés aux malades mentaux, ceux de la Russie actuelle sont considérés comme des agents étrangers au service de l'Occident. Le resserrement de mesures contre les « dissidents », dont la société civile et les médias, a pris une autre ampleur en 2021 et cible particulièrement les acteurs indésirables. Selon l'ONG RSF, en 2002, 2004, 2014, 2020 et 2022, la Russie a été

respectivement classée 121<sup>e</sup>, 147<sup>e</sup>, 148<sup>e</sup>, 149<sup>e</sup> et 155<sup>e</sup> mondiale sur 180 pays, du point de vue de la liberté de la presse.

Peu après l'invasion de l'Ukraine, une nouvelle loi, plus contraignante pour les médias, a été promulguée en Russie, elle interdit tout usage de termes non conformes aux directives gouvernementales. L'utilisation du terme « guerre » ou « invasion » par tous les types des médias est désormais interdite en Russie, que ce soit dans la presse écrite ou ailleurs. Le terme « opération militaire spéciale » est obligatoire pour les journalistes et les citoyens qui veulent faire allusion au conflit en Ukraine, sous peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à quinze ans de détention. Ces nouvelles mesures qui visent à mobiliser les médias comme acteur important en situation de guerre incitent davantage les journalistes opérant à l'intérieur de la Russie à l'autocensure (Pavlik 2022, p.2-3).

*Tableau 1.2. Liberté de la presse : classement de la Russie de 2002 à 2023*

2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011-2012	2013
121	148	149	138	147	144	141	153	140	142	148
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
148	152	148	148	148	149	149	150	155	164	

*Source : Reporters sans frontières, synthèse faite par l'auteur.*

Il sied de noter qu'en Russie, comme en Chine, le gouvernement joue un rôle central au sein du système médiatique : il y est propriétaire, bailleur de fonds, régulateur et censeur (Dobek-Ostrowska 2010). Cette configuration rappelle les principes de la théorie autoritaire du rôle des médias de Siebert, Peterson et Schramm (1956) précédemment évoquée.

Tout en fournissant des modèles assez clairs sur la communication politique et les pratiques médiatiques de la Russie et de la Chine, la littérature semble cependant témoigner d'un besoin de renforcement théorique dans plusieurs régions du monde démocratiquement moins avancées, telles que le Moyen-Orient, l'Amérique Latine, l'Asie de l'Est et du Sud-Est et l'Afrique, qui regorgent de grandes diversités aux plans économique et politique (Hino et Jou 2015, p.1-2). Au Moyen-Orient, la recherche en communication politique devrait être élargie aux spécificités locales, pour tenir compte d'importants processus politiques informels et de divers moyens de contrôle, qui vont au-delà de la politique

institutionnelle (Leih et Roeder-Tzellos 2015, p.1-4). Les systèmes médiatiques de plusieurs pays d'Amérique Latine ont certes connu des transformations positives depuis les années 1980, comme le journalisme d'investigation qui a émergé avec la montée en puissance de médias indépendants, mais la communication politique a souvent été caractérisée par des liens aussi complexes et ambigus entre les médias, la politique et la démocratie (Porto 2015, p.5 et 8). La recherche en communication politique en Afrique s'est particulièrement concentrée sur les questions d'ingérence politique dans la liberté et la responsabilité éditoriales, étant donné la tendance à la domination gouvernementale sur toutes les grandes institutions, y compris celles médiatiques, héritage du passé monopartite (White 2015, p.1).

S'il est quasi certain que les pratiques de communication politique et des médias en Afrique ne peuvent être approchées sous le prisme de la démocratie libérale d'Occident étant donné l'hybridité des régimes, il demeure cependant que ce champ de recherche, tout en prenant en compte les pratiques autoritaires qui sont prégnantes dans la région, en est encore à ses balbutiements, surtout en Afrique francophone. Nous abordons en détails, plus bas, la question de l'hybridité des régimes d'Afrique subsaharienne, pour en clarifier notamment le contexte, les caractéristiques et les pratiques de contrôle gouvernemental sur les médias. Mais avant cela, nous mobilisons les travaux qui soutiennent l'idée de la nécessité d'un développement théorique dans le champ de la communication politique et des systèmes médiatiques en Afrique subsaharienne.

### 1.1.3. Appels au développement théorique dans le champ de la communication politique et des études médiatiques en Afrique subsaharienne

De nombreux travaux disponibles dans les champs de la communication politique et des études médiatiques en Afrique nous semblent orientés vers un appel au recadrage ontologique et à la théorisation. Cet appel consiste à prendre en compte la réalité africaine qui se montre partiellement en déphasage avec les paradigmes occidentalo-centrés qui dominent jusqu'ici la recherche dans le champ. Selon Guy Berger, l'un des spécialistes les plus connus des études médiatiques et de la liberté d'expression en Afrique, la recherche sur le rôle des médias africains dans les processus de démocratisation est inégale et dépourvue de fondements théoriques. Une prise en compte des particularités de l'Afrique

conduirait vers un remaniement théorique sur les questions contemporaines telles que la liberté de la presse, l'émergence des médias privés, le contrôle gouvernemental et la déréglementation. La théorisation en matière de communication politique en Afrique devrait prêter attention notamment au fonctionnement de la société civile et à son incidence sur l'espace public et aux facteurs de classe sociale, de nationalité, de mondialisation, d'expansion de l'internet et d'intersection entre pouvoir politique et pouvoir économique (Berger 2002, p.40-41).

À propos du pouvoir politique, Beschara Karam et ses collègues », dans leur récent ouvrage intitulé « *Decolonising Political Communication in Africa : Reframing Ontologies*, insistent de manière générale sur la prise en compte des « contextes à risque » dans lesquels fonctionnent les médias en Afrique et de les ériger en déterminants sociaux des comportements des journalistes et des citoyens. Selon ces auteurs, reconnaître la responsabilité de chaque société quant à la façon dont agissent ses acteurs, permettrait de changer les logiques civilisationnelles qui sous-tendent la création de la réalité (Karam et al 2022, p.2-4). Cette perspective ne consiste cependant pas à retravailler simplement des concepts empruntés d'ailleurs et de les exporter en Afrique ; le défi consiste plutôt à développer une théorie originale basée sur les expériences africaines.

À propos de l'emprunt des concepts d'ailleurs, Terje Skjerdal attire l'attention sur les conséquences de la transplantation paradigmatique et estime que l'application des pratiques médiatiques occidentales aux contextes africains renforce, dans une certaine mesure, le néocolonialisme et conduit à une mauvaise interprétation de la culture locale, à une suppression de la participation communautaire et à une priorisation des conflits en lieu et place de l'empathie (Skjerdal 2012, p.637). Selon cet auteur, de nombreux spécialistes des études médiatiques sont convaincus que l'Afrique a besoin ??? normes médiatiques qui diffère considérablement de celle du reste du monde – et en particulier de l'Occident. Bruce Mutsvairo (2021) est d'avis qu'il existe, certes, des principes et valeurs sous-jacents du journalisme universel telles que l'exactitude, l'impartialité, la véracité et la responsabilité, mais que ces derniers peuvent être remis en question dans certains contextes qui sont affectés par des influences politiques, sociales, idéologiques, historiques, économiques et culturelles. Le journalisme, en tant que pratique sociale, est forcément coloré par des

facteurs locaux qui remettent en cause l'hégémonie des idéologies professionnelles occidentales, en particulier les idéaux génériques d'objectivité et les routines éditoriales. Dans ce sens, les quatre théories des médias proposées par Siebert, Peterson et Schramm (1956) devraient être complétées. Une théorisation plus complète devrait dissiper les généralisations euro-américaines dont les limites des revendications épistémologiques sont aujourd'hui notoires. Bruce Mutsvairo appelle ainsi au « démasquage », pour ouvrir le débat épistémologique aux contextes géographique, historique, idéologique et professionnel de l'Afrique (Mutsvairo 2021, p.1004).

Les appels à la théorisation, à la *rethéorisation*, à la désobéissance épistémique, à la désoccidentalisation, à la décolonisation..., sont légion dans le champ de la communication politique et des études médiatiques en Afrique, quitte à savoir ce que cela voudrait impliquer. À ce sujet, Lorenzo Dalvit définit d'abord le clivage colonial comme une persistance de la discrimination et de l'hégémonie héritée du système colonial ultérieur, qui institutionnalise notamment la violence contre les membres des groupes marginalisés, à travers entre autres la brutalité policière et la criminalité. Dans ce système, les médias sont perçus comme étant complices de « l'injustice cognitive » consistant à présenter les membres de groupes marginalisés comme des personnes arriérées, irrationnelles ou socialement improductives (Dalvit in Karam et al, 2022, p.207-209).

Le journalisme étant un construit social et susceptible d'être reconstitué selon le contexte local, les valeurs et les croyances partagées par la société filtrent dans les pratiques médiatiques africaines. C'est ainsi que les méthodes d'analyse devraient par exemple intégrer les notions comme celle de l'*ubuntu* (humanité) qui émerge de plus en plus comme boussole culturelle globale permettant de comprendre l'africanité des rôles des médias dans la démocratisation. La notion de l'*ubuntu* peut être comprise comme un état d'esprit culturel selon lequel l'Être humain n'est une personne qu'à travers d'autres personnes. L'on est humain parce qu'on appartient à un groupe, l'on participe et l'on partage. Cela expliquerait entre autres les pratiques répandues en Afrique telles que le favoritisme, le clientélisme, le parallélisme politique et les routines médiatiques partisans (Mutsvairo 2021, p.1005-1007). Bien qu'abordant plutôt la question de l'autonomie des médias face

au pouvoir religieux perçu comme obstacle à la démocratie, l'étude de Ndiaga Loum (2005) reprend cette idée de l'influence des croyances sociales sur les pratiques médiatiques, dans le cas du Sénégal. Selon l'auteur, l'omniprésence des chefs religieux et ses conséquences sur le comportement des acteurs sociaux ont un impact sur la ligne éditoriale des groupes de presse.

Décoloniser la recherche dans le champ de la communication politique et des pratiques médiatiques consiste ainsi à amorcer un processus d'autoréflexivité et de création d'une approche de production des connaissances qui défie les normes occidentales et à responsabiliser les sociétés africaines et leurs histoires respectives (Karam et al 2022, p. 22). La désoccidentalisation s'oppose au statu quo actuel de la communication politique et recommande une construction ontologique, épistémologique, théorique et conceptuelle adaptée à l'expérience africaine. Guy Berger estime, par exemple, que la typologie des médias s'apparente aux études culturelles. Dans la réalité africaine, cette typologie devrait s'étendre aux pratiques populaires spécifiques du continent, telles que les rassemblements de masse, les chants, les pièces de théâtre, les spectacles, les contes des griots, etc. (Berger 2002, p.21-22).

Les modèles médiatiques proposés par Terje Skjerdal, qui représentent selon lui l'expérience africaine, peuvent être considérés comme étant l'une des réponses aux appels au développement théorique que lancent ?? nombreux chercheurs. L'auteur croise deux variables que sont l'interventionnisme des médias et l'essentialisme culturel et dégage trois modèles des médias d'Afrique. Le premier modèle est celui du changement social, dont l'origine remonte aux initiatives de contestation de la colonisation dans les années 1950 et qui englobe aujourd'hui les pratiques d'engagement en faveur des causes notamment en rapport avec la justice. Le deuxième modèle est celui dit communautaire, qui considère le journaliste comme étant avant tout un membre d'une communauté locale, censé par conséquent reproduire les valeurs communes (Skjerdal 2012, p.637-638). Ce modèle est basé sur la notion de l'*ubuntu* qui renvoie à l'humanité, à la dignité, au collectif, à l'obéissance, à l'interdépendance (Mutsvairo, 2021). Le troisième modèle est celui du discours oral, qui se veut moins interventionniste et considère les médias modernes comme l'un de nombreux canaux

de communication sociale et politique et non comme étant le principal canal. Ce modèle médiatique englobe les pratiques traditionnelles de communication et de la culture populaire telles les contes des griots, les chants, la danse..., qui étaient prédominantes à l'époque précoloniale et ont pu résister à la modernité en restant cohérentes avec la pensée autochtone.

Ces trois modèles proposés par Skjerdal (2012) ont en commun la méfiance à l'égard des valeurs objectives des médias et une tendance à la défense des mouvements sociaux et des intérêts politiques au nom du bien commun. Il est cependant nécessaire de reconnaître que le journalisme africain, en plus des engagements locaux, a des aspirations universelles. Les journalistes africains, tout en maintenant une identité locale, se considèrent comme étant des membres d'une communauté professionnelle plus large.

D'autres chercheurs ont plutôt proposé la redéfinition des concepts de base, dont celui de la « sphère publique » qui demeure cardinal dans ce champ de recherche, même si cela reste un idéal qui n'a jamais existé dans la réalité, y compris en Occident. Guy Berger appelle à la reconceptualisation de la notion de la société civile dans le cas de l'Afrique. Selon lui, les médias sont un acteur indispensable en démocratie, mais selon une vision pluraliste et libérale qui s'appliquerait difficilement à la réalité notamment de l'Afrique australe, où l'espace médiatique est contrôlé par le gouvernement et d'autres acteurs dominants. De nombreux citoyens africains sont en effet exclus de la participation à l'espace public pour des raisons politiques, de classe, de langue, de localisation, de nationalité, de xénophobie, etc. (Berger 2002, p.23-24).

La sphère médiatique africaine devrait également aller au-delà de la citoyenneté pour intégrer l'identité internationale, en ce sens qu'une grande partie des contributions dans ce domaine provient des ONG et des agences de coopération bilatérale et multilatérale. Si certains médias influents, comme la Radio Okapi au Congo-Kinshasa, dépendent du financement extérieur, cela signifierait que les agences de coopération bilatérale et multilatérale ainsi que les ONG, exercent une influence sur l'espace médiatique local. La conception de la sphère médiatique dans les pays africains devrait ainsi prendre en compte non seulement ce qui est exclu, mais aussi ce qui est

spécifiquement inclus, comme le rôle des intervenants étrangers. Si les médias sont, à tout le moins, un acteur qui se situe en dehors de l'État, c'est-à-dire la société civile classique, une prise en compte des contextes historiques conduit à les approcher dans leur ensemble afin d'isoler le rôle qu'ont joué et continuent de jouer les médias étatiques. Il faudrait ainsi un cadre conceptuel plus large et plus approfondi sur la transférabilité de la société civile et de l'espace public aux systèmes médiatiques africains (Berger 2002, p.24). Dans leur analyse du cas des médias sociaux au Zimbabwe, Trust Matsilele et Burce Mutsvairo notent que les plateformes numériques sont perçues par les autorités politiques comme étant une sphère de « perturbation politique ». Sous effet de la surveillance gouvernementale, cet espace public médiatique devient une sphère plus organique et fonctionne comme une cour de récréation endiguée. Cela étant, « public » s'apparenterait, dans une certaine mesure, à « politique » (Matsilele et Mutsvairo, in Karam et al 2022, p.6-7).

Marie-Soleil Frère, qui est l'une des principales contributrices dans la recherche médiatique en Afrique francophone, s'oppose à l'idée d'un élargissement de l'espace public par le numérique. Elle estime que la vision idyllique de la participation citoyenne par le numérique en Afrique devrait être nuancée, notamment en raison de l'inégalité des capacités de participation et de représentation, liée à des facteurs économiques, sociaux et culturels. Elle reconnaît plutôt un élargissement de l'espace public en Afrique à la suite de l'expansion de la téléphonie mobile et de la radio, qui ont permis d'accroître la possibilité pour les populations de faire entendre leur voix, en prenant notamment part aux programmes d'expression directe (Frère 2020, p.17).

Il sied de préciser que décoloniser la recherche dans le champ de la communication politique et des médias en Afrique ne revient pas à délégitimer la recherche occidentale et sa performance. Les appels à la désoccidentalisation sont un plaidoyer pour l'inclusion de l'expérience africaine, pour sa reconnaissance en tant que source des savoirs. L'idée de la désobéissance aux paradigmes occidentalo-centrés s'oppose à une radicalisation inutile qui s'apparenterait à un cloisonnement culturel ou idéologique, elle insiste plutôt sur le besoin de rethéoriser la communication politique et sociale à l'ère de la décolonisation et de redéfinir les concepts, étant donné la manière dont le

champ prend forme en Afrique (Karam et al 2022, p.3).

Ces différents travaux appelant au recadrage ontologique et paradigmatique en matière de communication politique et des études médiatique en Afrique témoigneraient de la nouveauté du chantier et du besoin de développement théorique, y compris dans le champ de la communication gouvernementale, surtout pour les pays aspirant à la démocratie, comme le Congo.

Parmi les principaux constats de la recherche en communication politique ou en communication gouvernementale en Afrique, se trouve donc l'idée de l'hégémonie politique et économique sur les médias. Le contrôle de l'information en Afrique subsaharienne et spécialement en Afrique francophone demeure généralisé. Le défi majeur pour la recherche sur la communication politique en Afrique, consiste à formuler un cadre théorique qui fournit une matrice fonctionnelle pour le présent et l'avenir de la recherche (White 2015, p.7). Ces appels à la théorisation, lancés par les différents auteurs précédemment évoqués, vaudraient aussi pour le Congo. Il faudrait tenir compte des spécificités locales, car on ne peut entreprendre de développer un modèle qui s'appliquerait à toute l'Afrique dans sa diversité.

Il est vrai que les systèmes médiatiques ont de manière générale tous suivi le même parcours en Afrique francophone, de l'époque précoloniale aux régimes hybrides de nos jours et qu'il y a eu des avancées et des reculs en matière de liberté d'expression au Congo, mais une homogénéisation des modèles serait une appréhension aveugle des réalités africaines dans leur diversité et leur disparité. Dans son article intitulé « *Ontologies of Journalism in the Global South* », Bruce Mutsvairo attire l'attention des chercheurs sur la mosaïque complexe de cultures et d'expériences socio-politiques, économiques et historiques qui caractérise l'Afrique. Peindre avec le même pinceau socioculturel la réalité de 54 États différents serait, selon l'auteur, une tâche impossible (Mutsvairo 2021, p.1007).

L'étude de la communication gouvernementale congolaise, approchée par une interaction avec les acteurs concernés, sur le terrain, pourrait ainsi contribuer au développement théorique de la communication politique africaine ; pourvu qu'elle soit conçue sous le prisme de l'hybridité, qui englobe la mise en place d'institutions à architecture démocratique, les pratiques gouvernementales de contrôle l'information et les dynamiques

citoyennes générales d'un système en démocratisation. Cela dit, nous pouvons poser notre problématique et cheminer jusqu'à la formulation de notre question de recherche et des objectifs de notre étude.

## 1.2. Problématique et question de recherche

La recherche en communication politique et études médiatiques semble jusqu'ici dominée par les théories construites sur la base de la réalité des sociétés démocratiques et industrielles occidentales (Leih et Roeder-Tzellos 2015, p.1 ; Frère 2020, Introduction, p.7), théories qui ne se prêtent pas à l'explication notamment de la réalité des systèmes non-démocratiques et des régimes hybrides qui combinent institutions à façade démocratique et pratiques autoritaires. Les régimes politiques d'Afrique subsaharienne combinent des tendances contradictoires, des aspects progressifs et rétrogrades (Lynch et Crawford, 2011) comme nous le détaillons plus bas au deuxième chapitre. Sous réserve de la diversité qui caractérise la région du point de vue de la démocratisation, les régimes africains sont hybrides dans le sens où ils allient, presque tous et paradoxalement, traits démocratiques et autoritaires, avec des dysfonctions variantes selon les cas (Gazibo, in Ndulo et Gazibo 2016, p.39).

Tout en ayant officiellement des espaces de liberté ouverts y compris dans le domaine des médias, les régimes hybrides d'Afrique développent en même temps des mécanismes de contrôle pour limiter les contre-pouvoirs, tels que le contrôle des institutions politiques les plus importantes. Les pays d'Afrique subsaharienne, dont le Congo, ont majoritairement en commun un passé monolithique et monopartite (jusqu'à la fin des années 1980, pour la plupart) et une institutionnalisation de la démocratie en cours (depuis les années 1990), avec comme conséquence la persistance de certaines pratiques autoritaires dans des régimes dont l'architecture institutionnelle reste pourtant démocratique. Cette hybridité politique des pays d'Afrique subsaharienne se répercute sur leurs systèmes médiatiques et transparait par conséquent dans les mécanismes de la communication gouvernementale. Dans ces régimes que Marie-Soleil Frère qualifie de « semi-autoritaires », dont l'architecture institutionnelle est d'apparence démocratique mais gardant des traits dictatoriaux, les systèmes médiatiques, comme nous le verrons en détail au deuxième chapitre, sont une sorte de « libéralisme autoritaire », qui allie pluralisme, contrôle et

répression (Frère 2015, p.104). Nous concevons que dans un système médiatique démocratique, les médias sont largement indépendants, surtout face aux pouvoirs publics et diffusent des opinions variées et représentatives de la diversité qui caractérise la société.

Si la recherche en communication politique reste occidental-centrée, celle qui porte sur les systèmes non-démocratiques, comme mentionné précédemment, concerne principalement les expériences de la Chine et de la Russie telles que décrites ci-haut. Cette situation qui pourrait ressembler à une bipolarisation de la science – l'Occident démocratique face à l'Orient autoritaire – exclurait entre autres les expériences de l'Afrique francophone, dont le Congo qui peut être considéré comme un régime semi-autoritaire. Jonathan Becker (2004) s'oppose au fait de diviser les systèmes médiatiques du monde en deux (démocratiques contre non-démocratiques) ou en quatre (libertaire, autoritaire, de la responsabilité sociale et communiste soviétique), car cela ne suffit pas, selon lui, pour appréhender les spécificités importantes que présentent d'autres nombreux cas.

Les modèles d'analyse de la communication politique et des systèmes médiatiques qui ont été développés sur la base des réalités de la Chine (État à parti unique et au passé communiste) et de la Russie (héritage soviétique et communiste), ne sauraient être amplement représentatifs des régimes hybrides africains, dont celui du Congo ayant hérité d'un modèle étatique colonial belge et qui aspire à la démocratie. En plus de l'héritage colonial, le Congo ne peut être comparé à ces deux grands systèmes autoritaires que sont la Chine et la Russie. Les critères de développement, d'industrialisation, d'économie, de numérisation, de puissance sur la scène internationale, etc. conduisent à adopter des outils spécifiques pour analyser la communication gouvernementale et le système médiatique congolais.

Nous estimons qu'il est utile de mentionner ici quelques données générales sur l'environnement dans lequel s'est opérée la communication gouvernementale congolaise jusqu'en 2018, c'est-à-dire la fin du régime Kabila. Le Congo s'étend sur 2 345 409 km<sup>2</sup> et comptait 86,8 millions d'habitants en 2018 (fin de l'ère Kabila). En 2005 (période de transition pacifique) la population urbaine et rurale au Congo était respectivement estimée à 30,4% et 69,6% (Stratégie d'alphabétisation et éducation non formelle, 2016, p.14). En 2016 la population urbaine représentait 43%, soit la troisième plus importante d'Afrique

subsaharienne (après l'Afrique du Sud et le Nigéria). La ville de Kinshasa, capitale et siège des institutions, comptait 12 millions d'habitants en 2016, (Banque mondiale, 2018). Le Congo est une mosaïque culturelle et l'un des pays les plus multiethniques d'Afrique, il compte plus de 400 ethnies et 221 langues locales, selon l'Atlas linguistique de 1996 (p.16). La Constitution congolaise reconnaît quatre langues principales ou génériques, appelées « nationales » et une langue officielle et d'enseignement qu'est le français. Selon la « Stratégie d'alphabétisation et éducation non formelle 2016-2020 », l'anglais est réputé seconde langue d'enseignement compte tenu de son poids international (p.16). Le taux d'alphabétisation au Congo a été estimé à 60% en 1984, 76% en 2005, 79% en 2011 et 80% en 2018 (Banque mondiale, 2023).

Le Congo a été classé, en 2016, 176<sup>e</sup> sur 188 pays du point de vue de l'Indice de Développement Humain (IDH), alors que le taux de pauvreté a été estimé à 63% en 2014. Avec un PIB d'environ 165.3 dollars USD par tête en 2009, six fois inférieur à la moyenne africaine, le Congo se classait parmi les plus pauvres pays du monde. L'inflation avait atteint 511% en 2000 et chuté à 13,1% en 2006, avant de remonter à 36,1% en 2009. L'incidence de la pauvreté est plus élevée en milieu rural (75,72%) qu'en milieu urbain (61,49%), la ville-province de Kinshasa est la région la moins pauvre du Congo (42% de pauvres) (Atlas Eco 2011, cité par la Stratégie d'alphabétisation et éducation non formelle, 2016, p.15-16).

Selon la classification de l'ONG Freedom House, le Congo fait partie des pays « non-libres ». L'ONG prend en compte la situation des droits politiques (processus électoral, pluralisme, participation et fonctionnement du gouvernement) et des libertés civiles (liberté d'expression et d'opinion, liberté d'association et d'organisation, état de droit et droits individuels) et classe les pays comme étant « libres », « partiellement libres » ou « non-libres », selon qu'ils se trouvent respectivement dans les fourchettes de notes « 1.0-2.5 », « 3.0-5.5 » et « 5.5-7.0 ». Considéré comme étant un régime « autoritaire semi-consolidé » (différent des régimes autoritaires consolidés, partiellement libres ou libres), le Congo n'a pas évolué quant aux droits politiques et libertés civiles sous l'ère Kabila, selon Freedom House (2023).

Tableau 1.3. Situation des droits politiques et libertés civiles entre 2001 et 2018

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Droits et libertés politiques</b>	6	6	6	6	6	6	5	6	6	6	6	6	6	6	6	7	7	7
<b>Libertés civiles</b>	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
<b>Classification</b>	<b>Non-libre</b>																	

Source : Freedom House (2023), synthèse faite par l'auteur.

En 2018, le Congo était classé 125<sup>ème</sup> du point de vue de la liberté de la presse au monde, devant la Russie (155<sup>ème</sup>) et la Chine (175<sup>ème</sup>) avec 100 cas de répression de journalistes répertoriés en 2018, contre 121 en 2017 et 127 en 2016 (RSF, Rapport annuel 2018 (Freedom House, 2023); JED, Rapports annuels 2016, 2017 et 2018). Selon les études de l'agence Target SARL (2016), la radio restait le média ayant la plus grande audience au Congo, entre 2017 et 2019 avec 61 à 72% de répondants. La télévision venait en deuxième position avec 41 à 51% de répondants, pendant la même période. Seulement près d'un quart de Congolais interviewés (24% de répondants) utilisait l'internet. Les plateformes numériques les plus utilisés au Congo étaient Facebook, WhatsApp et Google. La presse écrite était le média le moins utilisé (entre 1 et 8% de répondants) et les journaux se vendaient essentiellement à Kinshasa, la capitale du pays. La frange dont l'âge varie entre 25 et 35 ans utilise massivement Facebook (91%) et WhatsApp (63%). Selon l'ONG RSF, le paysage médiatique congolais comptait plus de 7000 journalistes professionnels, 540 journaux, dont une quinzaine seulement paraissaient régulièrement, 177 chaînes de télévision, plus de 4 000 stations de radio et 36 médias en ligne, en 2022 (Reporters sans frontières, 2002).

Tableau 1.4. Audience des médias au Congo (2017-2019) : en % de répondants

Année	Radio	Télévision	Presse écrite	Internet
<b>2017</b>	61%	51%	8%	24%
<b>2018</b>	72%	48%	1%	24%
<b>2019</b>	68%	47%	2%	24%

Source : Target SARL (2019), synthèse faite par l'auteur.

Si la radio reste le média le plus utilisée des Congolais, c'est plutôt la télévision qui a la plus grande audience dans la ville de Kinshasa (entre 88 et 97% de répondants). La presse écrite et l'internet ont suivi des tangentes contraires dans la capitale, la première déclinait tout au long de la législature de Joseph Kabila alors que le second émergeait.

*Tableau 1.5. Audience des médias dans la ville de Kinshasa : en % de répondants*

	<b>Radio</b>	<b>Télévision</b>	<b>Presse écrite</b>	<b>Internet</b>
<b>2013</b>	66	94	22	28
<b>2014</b>	43	97	10	35
<b>2015</b>	33	96	6	29
<b>2018</b>	49	88	1	48

*Source : Target SARL (2015), synthèse faite par l'auteur.*

L'inadéquation entre les modèles de la communication gouvernementale des démocraties occidentales et ceux de grands systèmes autoritaires les plus étudiés jusqu'ici et la réalité des pays d'Afrique subsaharienne poserait la question des modèles théoriques appropriés à l'analyse de la réalité du Congo, qui s'inscrit dans une dynamique de démocratisation, comme le prouvent en partie les données susmentionnées sur le pluralisme médiatique. Si la communication politique et les études médiatiques en Afrique sont de manière générale en attente de développement théorique comme le soutiennent de nombreux auteurs que nous avons précédemment évoqués dans la revue de la littérature, cela l'est davantage pour les pays francophones. Comparés aux anglophones, les pays francophones d'Afrique accusent un retard tant dans la libéralisation et la professionnalisation des médias que dans la recherche scientifique dans ce domaine (Frère 2020, Introduction, p.5). Nous pourrions ainsi dire que si le besoin de théorisation dans le champ de la communication politique et des études médiatiques est pressant en Afrique, il l'est davantage dans les pays francophones, dont le Congo. Les pratiques coloniales ont légué au Congo indépendant la culture d'un contrôle gouvernemental particulièrement strict sur les médias, comme nous le montrons au chapitre suivant.

Étant donné la diversité des pratiques développées dans les systèmes non-démocratiques ainsi que les disparités notamment historiques, culturelles, politiques, idéologiques, économiques et technologiques qui existent entre eux, les mécanismes et pratiques de

contrôle de l'information ne peuvent être similaires dans tous les régimes non-démocratiques. Ces derniers, à la différence des régimes démocratiques ou les systèmes totalitaires qui ont de nombreux traits communs assez clairs, sont un type par défaut qui englobe une très grande diversité et s'identifie en fonction de la présence des pratiques anti-démocratiques. Le régime autoritaire peut être considéré comme un type résiduel englobant tous les systèmes qui se situent entre la démocratie libérale et le totalitarisme (Dormagen et Mouchard 2019, p.75-76). Si, d'une part, la polarisation de la recherche dans le champ de la communication politique et des études médiatiques est réelle et que, d'autre part, les modèles chinois et russes ne peuvent prétendre représenter parfaitement les expériences des régimes hybrides d'Afrique, les tentatives de développement théorique basée sur la réalité de l'Afrique francophone, ne seraient dépourvues de pertinence. Cela étant, l'expérience congolaise de la communication gouvernementale, qui oscille entre dynamiques démocratiques et pratiques antidémocratiques, pourrait être source de savoir dans le champ de la communication politique et des études médiatiques. Étant donné le potentiel du pays (poids démographique, étendue territoriale, ressources naturelles, foisonnement politique et médiatique), une étude de la communication gouvernementale au Congo peut être un cas saillant susceptible de contribuer très considérablement au développement théorique en Afrique francophone et même subsaharienne.

### 1.2.1. Question de recherche

Notre recherche porte sur la communication gouvernementale au Congo en tant que régime hybride, c'est-à-dire sur les pratiques de contrôle de l'information, sous le régime de Joseph Kabila (2001-2018). Notre question de recherche, à dimension double, s'énonce comme suit : « Comment expliquer l'évolution des pratiques autoritaires en matière de communication politique dans un contexte d'hybridité politique ; et de quelle manière les citoyens congolais ont-ils perçu et réagi à cette évolution qui contraste avec le contexte de démocratisation ? ». Nous examinons le contrôle gouvernemental de l'information médiatisée, dans un environnement caractérisé par des dynamiques démocratiques assez significatives. Notre analyse est double parce que nous abordons la problématique de la communication gouvernementale congolaise, premièrement du point de vue de l'émetteur

dont l'ambition est de contrôler l'information afin d'influencer le public et deuxièmement du point de vue du récepteur de l'information contrôlée qu'est le citoyen.

Dans le premier volet de notre analyse, nous étudions le rôle du gouvernement sur l'espace médiatique, en examinant notamment les implications du cadre légal, l'aide publique aux médias, les formalités administratives, la régulation médiatique et numérique et le rapport des pouvoirs publics aux médias publics, privés locaux et étrangers. Dans le deuxième volet de notre étude, nous analysons la situation de la presse elle-même, à travers les traditions et les contraintes locales qui structurent l'espace médiatique et communication congolais. Ces traditions et contraintes ont notamment trait aux héritages historiques, au pluralisme médiatique et à la diversité des contenus, à la culture professionnelle, à l'économie des médias et à l'intervention des leaders d'opinion dans le champ de la communication politique.

Dans le troisième et dernier volet d'analyse, nous examinons la réception de l'information par le public, c'est-à-dire les perceptions et les réactions des citoyens au flux d'informations émanant du gouvernement. Nous essayons ici de comprendre les éventuelles limites du contrôle gouvernemental de l'information, dans un contexte où les revendications socioéconomiques et démocratiques de la part des citoyens ont semblé être vigoureuses. Dans son étude de la réaction des citoyens russes à la propagande, Maria Lipman (2009) soutient que ces derniers, tout comme les médias qui les influencent, sont bien conscients de la manipulation de la part du gouvernement ; ils choisissent cependant de laisser faire le régime. Elle évoque à ce sujet les conclusions de l'éminent sociologue Yuri Levada, qui qualifie le citoyen russe de « *homo praevaricatus* », qui non seulement est menti, mais est aussi prêt à être menti et plus que ça, demande même à être menti pour sa protection » (Lipman 2009, p.10-11). Selon l'auteure, les citoyens russes perçoivent par exemple Vladimir Poutine comme étant le héros ayant réaffirmé la présence de la Russie dans le concert des nations, d'où l'immobilisme qui les caractérise face au contrôle gouvernemental de l'information. Le citoyen congolais est-il également un *homo praevaricatus* sous le régime de Joseph Kabila (2001-2018) ? Notre recherche tente de comprendre les différentes réactions ou stratégies éventuelles de contournement des mécanismes de contrôle destinés à orienter l'opinion publique.

### 1.2.2. Objectifs de l'étude

Les deux premiers volets de notre analyse ci-haut décrits (rôle du gouvernement et traditions et contraintes des médias) correspondent au premier objectif de notre recherche qui consiste à dresser le portrait de la communication gouvernementale congolaise sous le régime de Joseph Kabila. Ce portrait va au-delà de la simple analyse du paysage médiatique congolais qui se contenterait d'étudier le fonctionnement du système des médias de masse et des facteurs internes et externes qui l'influencent. Le portrait de la communication gouvernementale implique une analyse et une synthèse de la manière dont les différents canaux de communication ont été utilisés pour tenter de contrôler l'information. Nous essayons d'expliquer l'évolution des pratiques autoritaires au Congo, notamment par les facteurs du contexte sociopolitique et électoral, de la culture locale et des traditions médiatiques.

Le deuxième objectif de notre recherche, qui correspond au troisième volet de notre étude (réception de l'information par le public) consiste à mesurer, dans les limites du possible, la portée réelle des pratiques du contrôle gouvernemental de l'information. Il s'agit d'analyser les interactions entre acteurs (commanditaires, exécutants, cibles et réactionnaires) selon notamment le contexte sociopolitique. Si l'on considère que les chaînes de télévision et de radio publiques auraient perdu de leur audience à cause de la propagande (Frère, 2005, p.53), il nous a semblé intéressant de creuser cet aspect et d'essayer de l'étendre aux autres canaux de communication, afin de dégager un deuxième portrait, celui de la trame des perceptions et des réactions des citoyens, face à une communication gouvernementale hybride et dans un contexte de dynamiques démocratiques.

A travers cette recherche, nous nous proposons de contribuer au développement théorique dans le champ de la communication politique et des études médiatiques en Afrique francophone, précisément en matière de communication gouvernementale. Notre analyse vise à proposer un modèle du contrôle gouvernemental de l'information, des contraintes des médias et des réactions des citoyens, selon les révélations du terrain. Transcender l'occidentalo-centrisme dont témoignent les travaux en communication politique et études médiatiques est aussi synonyme de proposer des modèles basés sur la réalité des régimes

qui oscillent entre autoritarisme et démocratie et qui ne peuvent être classifiés comme étant de purs systèmes autoritaires.

Nous voudrions essayer de proposer ici un modèle de la communication gouvernementale africaine selon le cas congolais et selon les opinions de nos interviewés, en soulignant le déficit théorique observable dans ce domaine d'après Robert White (2015, p.7) ; et tout en admettant que l'Afrique subsaharienne reste plurielle et disparate quant à la démocratisation et au pluralisme général. La fragmentation de l'Afrique en ce qui concerne les processus démocratiques et le pluralisme médiatique exigeant de tenir compte des spécificités locales (Mutsvairo 2021, p.1007), l'expérience congolaise ne peut être généralisée ; nous sommes d'avis que cette expérience ne peut qu'être présentée comme une contribution au bénéfice de la recherche dans la région et dans le champ concerné.

Notre modèle d'analyse consiste en un schéma synthétique d'action, adaptation, réaction et réadaptation, qui engloberait les pratiques gouvernementales de contrôle de l'information, les traditions et contraintes des médias et les perceptions et réactions citoyennes. Nous espérons que cette analyse, basée sur la réalité spécifique congolaise de la communication gouvernementale, contribue à ouvrir d'autres perspectives aux études en communication politique et systèmes médiatiques, qui puissent être complémentaires aux paradigmes jusqu'ici dominants, sans la prétention de représenter la réalité africaine dans sa pluralité. Nous inscrivons cette analyse au plaidoyer en faveur de l'intégration de la réalité des régimes hybrides et de la reconnaissance des expériences africaines comme sources de savoir. Nous nous distançons de l'idée de délégitimer les théories et concepts construits sur la base de paradigmes démocratiques d'Occident dans les études africaines, pour réclamer une simple ouverture aux expériences des jeunes États africains. Le Congo a une courte expérience d'une soixantaine d'années en tant qu'État moderne indépendant et d'une vingtaine d'années en tant que système aspirant à la démocratie.

Nous avons fait, dans ce chapitre, un état des lieux des modèles de la communication politique et des études médiatiques et souligné la pertinence de la perspective que nous avons voulu donner à notre recherche portant sur un régime hybride d'Afrique subsaharienne. Il nous semble ainsi utile, avant de circonscrire notre cadre théorique et dérouler notre approche méthodologique, de fixer le contexte politique des régimes

hybrides des pays d'Afrique subsaharienne, dont celui du Congo ; et d'établir le lien entre ce contexte politique et les mécanismes et pratiques de communication gouvernementale.

## CHAPITRE 2. CONTEXTE POLITIQUE SUBSAHARIEN ET AU CONGO : CARACTÉRISTIQUES ET RAPPORT À LA COMMUNICATION POLITIQUE

Comme annoncé précédemment, ce chapitre poursuit la revue de la littérature en analysant le contexte des régimes hybrides d’Afrique subsaharienne et spécifiquement la question du rapport des médias aux pouvoirs publics.

### 2.1. Régimes politiques hybrides d’Afrique subsaharienne

#### 2.1.1. Contexte de la démocratisation en Afrique subsaharienne

Étant donné que la littérature fait état des avancées significatives et des entraves à la démocratie en Afrique, comprendre les régimes hybrides africains exige de jeter un coup d’œil sur le contexte dans lequel la démocratisation a été amorcée dans cette partie du monde. Après les indépendances dans les années 1950 et 1960 et après une très courte expérience relativement démocratique due au fait que les premiers chefs d’État et de gouvernement ont été désignés par vote, les nouveaux États africains ont vite instauré le monolithisme et le monopartisme.

Dans le contexte de la Guerre froide, les États africains étaient de manière générale dirigés par des « *big men* », c’est-à-dire des hommes puissants et riches, sur fond d’un néo-patrimonialisme qui contredisait le développement politique et économique (Médard 1991, p.336-340). Les transitions démocratiques se déclenchent en Afrique subsaharienne à la suite des protestations motivées par les problèmes socioéconomiques. L’inefficacité des régimes autoritaires face à la crise économique des années 1980 a été à l’origine des revendications, au départ socioéconomiques, puis des mouvements pour la démocratisation. À la suite de la chute du mur de Berlin, les États africains amorcent pour la plupart des processus de libéralisation et s’ouvrent au pluralisme politique, social, médiatique, etc. Cette ouverture est passée, dans la majorité des cas, par les forums de consultation, les amendements constitutionnels, l’adoption du multipartisme, la séparation des pouvoirs et l’organisation des élections générales (Bratton et Van de Walle 1997).

Le contexte des années 1980 étant caractérisé par l’échec économique et politique des régimes autoritaires africains, la démocratisation a été perçue comme une « seconde

indépendance des peuples », après celle des États intervenue dans les années 1960. La libéralisation était perçue comme une réponse aux défis de la gouvernance autoritaire (Gazibo 2010, p.1). Cependant, si les régimes monopartites africains ont eu comme point commun le néo-patrimonialisme, leurs trajectoires se sont avérées divergentes et singulières à l'ère de la démocratisation, étant donné la diversité des facteurs endogènes (Médard 1991, p.350-353). Selon David Beetham (1994), parmi les facteurs influençant la consolidation de la démocratie, se trouvent notamment le processus de transition (remplacement radical ou simple transformation du régime antérieur), le caractère du système économique (lien étroit entre capitalisme et démocratie), la culture politique reçue (intérieurisation des valeurs démocratiques par les citoyens) et le type d'arrangements constitutionnels adoptés (parlementarisme, scrutin proportionnel, décentralisation ...).

L'apprentissage institutionnel n'étant pas uniforme après l'enclenchement de la démocratisation en Afrique subsaharienne, les pays ayant acquis plus d'expérience en matière de décisions démocratiques (influence des électeurs, des législateurs, des juges, des médias...) ont été les plus susceptibles de consolider la démocratie, même si les processus ont été imparfaits. Les pays d'Afrique subsaharienne, dans leur large majorité, ont certes instauré le multipartisme, mais ceux qui avaient réitéré l'exercice électoral entre 1960 et 1989 ont été plus enclins à se démocratiser dans les années 1990. Les pays dont les dirigeants autocrates des années 1980 ont été écartés, ont pu se démocratiser davantage, en ce sens que l'arrivée de nouveaux acteurs sur la scène politique a stimulé la concurrence, favorisé de futures élections et renforcé la législation et le pouvoir judiciaire face à l'exécutif. Jusqu'à la fin de l'année 2000, dix-neuf pays d'Afrique subsaharienne étaient gouvernés par les mêmes dirigeants des partis uniques d'avant 1990, contre une vingtaine de régimes hybrides dans lesquels des progrès démocratiques significatifs coexistaient avec une teinte d'autoritarisme laissant planer tout de même le doute sur le processus démocratique. La règle de la limitation des mandats présidentiels est parmi les facteurs qui ont déterminé la légitimité des régimes et l'évolution de certains États (Van de Walle 2002, p.75-77 ; 81-82 ; 89-90).

Dans une vision *bottom-up* et une analyse axée sur les critères de libéralisation, de manifestations publiques et d'élections, Michael Bratton et Nicolas Van de Walle (1997) observent que d'une manière générale, la démocratisation en Afrique subsaharienne a conduit à une libéralisation sans consolidation. Les dirigeants qui étaient en poste lors des transitions démocratiques ont manipulé les processus d'ouverture démocratique à leur avantage. Sur le plan procédural (et non substantiel : résolution des problèmes socioéconomiques), les principales failles de la démocratisation en Afrique subsaharienne se trouvent notamment dans les questions ayant trait à la libéralisation et à la participation effective des citoyens.

La classification des régimes africains du point de vue de la démocratisation, telle qu'opérée par Mamoudou Gazibo (2010), mérite d'être mentionnée ici. L'observation des pratiques effectives des États permet de dégager cinq types de régimes selon les phases de démocratisation : (i) les transitions bloquées (phénomènes exogènes au jeu politique qui entravent la transition démocratique, comme la guerre) ; (ii) les pays congelés (statu quo autoritaire malgré les bouleversements survenus ailleurs sur le continent) ; (iii) les pays libéralisés (levée de restrictions sur les libertés et droits) ; (iv) les démocraties électorales (ayant franchi le cap des élections fondatrices) ; et les démocraties consolidées (jeu démocratique routinier au sein de la population et de l'élite). Passer le cap de la libéralisation, des élections fondatrices ou des alternances au pouvoir ne suffisant pas pour consolider la démocratie, le processus de démocratisation en Afrique subsaharienne reste caractérisé par des logiques paradoxales : une libéralisation qui s'accompagne d'exclusions, de corruption, etc. Dans une précédente étude, l'auteur estimait que les trajectoires divergentes de la démocratisation en Afrique sont une preuve que la démocratisation demeure réversible. Nous pouvons retenir ici que le contexte dans lequel la démocratisation a été enclenché en Afrique subsaharienne, expliquerait les pesanteurs existantes dans les espaces « pluralistes et libéralisés » (Gazibo 2005, p.25) ; Gazibo 2010, pp.17-21, 30).

### 2.1.2. Caractéristiques des régimes hybrides d'Afrique subsaharienne

Malgré leurs divergences et de leurs singularités, les régimes hybrides ont des traits caractéristiques communs. Tout d'abord, en observant leur mode opérationnel, un élément

semble s'ériger en principe commun à ces régimes, celui de l'ambiguïté des processus démocratiques. Dans son évaluation de la démocratisation en Afrique pendant les transitions des années 1990, Richard Joseph (1997) recommande d'élargir les critères d'évaluation de la démocratie, en vue d'approcher la réalité par-dessus l'architecture institutionnelle. Selon lui, la démocratie demeure essentiellement virtuelle dans les régimes d'Afrique subsaharienne, en ce sens que le peuple sur lequel elle est censée s'appuyer est en réalité dépouillé de la décision. Si les puissances occidentales ont joué un rôle important dans les réformes politiques et le déclenchement des transitions démocratiques en Afrique, elles seraient en train de se faire manipuler par des dirigeants africains ayant réussi à résister, de diverses manières, aux bouleversements. Les régimes autoritaires ont cédé aux pressions extérieures dans un contexte de chute économique et de revendications sociales, tout en manipulant le processus afin de contourner la démocratisation. La mise en place des démocraties de façade permet d'offrir une architecture institutionnelle et un spectacle politique d'apparence pluraliste, tout en laissant place à des pratiques opposées à l'autonomie des citoyens. La démocratisation se trouve ainsi portée par des dirigeants politiques qui constituent eux-mêmes un obstacle au changement. Gabrielle Lynch et Gordon Crawford soutiennent que le processus démocratique africain a connu des avancées très significatives, mais il reste marqué par des logiques complexes qui lui confèrent le caractère hybride. Les Africains sont certes engagés en faveur de la démocratie et cette dernière a nettement évolué comparativement à la situation des années 1980, mais les citoyens sont encore en quête d'autonomisation politique complète, de sécurité physique et de droits socioéconomiques. Les régimes hybrides sont ainsi caractérisés par des tendances contradictoires : institutions démocratiques et pratiques anti-démocratiques (Lynch et Crawford (2011).

De sérieux paradoxes caractérisent les mutations politiques des États africains quant aux valeurs démocratiques. La présence de pratiques telles que les exclusions politiques, la corruption et les coalitions hétéroclites au rythme des changements de pouvoir, remettent en doute la construction démocratique. Cette ambiguïté est observable même dans les pays africains les plus avancés en matière de démocratisation (Gazibo 2005, p.24). Les pays africains prennent ainsi la physionomie des États « intermédiaires », qui affichent des caractéristiques de chaque extrême : le respect de certains droits et l'effectivité de la

responsabilité verticale ne permettent pas de les qualifier d'autocraties ; mais le défaut de responsabilité horizontale ne permet non plus de leur octroyer le caractère de démocratie authentique. Ils demeurent ainsi de véritables régimes hybrides (Van de Walle 2002, p.71).

L'hybridité serait-elle synonyme d'échec de la démocratisation en Afrique ? L'émergence des autocraties électorales (pays non démocratiques qui organisent régulièrement des élections multipartites) est en partie responsable du malaise en matière de démocratisation ; cependant, malgré les imperfections de la consolidation démocratique et le chemin qui reste à faire, le processus démocratique a réalisé des progrès significatifs en Afrique (van de Walle, in Ndulo et Gazibo 2016, p.307, 313, 319).

Nous pouvons ainsi nous permettre de résumer l'ambiguïté démocratique des régimes hybrides d'Afrique subsaharienne en ces termes : un pluralisme institutionnalisé plombé par des pratiques autoritaires enkystées. Cet autoritarisme, soulignons-le, est essentiellement présidentiel. Le caractère non-libéral de la plupart des démocraties africaines renvoie à la centralisation du pouvoir autour du président et au clientélisme omniprésent qui structure les relations entre l'État et les citoyens (Van de Walle 2004, p.297-299). Les régimes hybrides ont institutionnalisé la séparation des pouvoirs, tout en permettant au présidentielisme et à la corruption de définir le jeu politique. Les juges ont certes fait leurs preuves dans certains cas exceptionnels comme au Nigeria où ils ont empêché le troisième mandat d'Olusegun Obasanjo, mais dans la plupart des États africains, le chef de l'État influence négativement le cours de la démocratie (Lynch et Crawford 2011, p.280-285).

Faut-il cependant préciser que le caractère hybride n'est pas généralisable à toute l'Afrique subsaharienne. La région étant plurielle, elle regorge des types de régimes de chaque extrême, des démocraties vitrines et des autoritarismes embourbés. Si les expériences démocratiques notamment de l'Île-Maurice, du Ghana, du Botswana et de la Namibie peuvent paraître inspirante quant à la démocratisation, celles des pays comme l'Ouganda, le Rwanda et actuellement (contexte de la publication de la thèse) le Burkina Faso, le Mali et le Niger, contrastent nettement avec cet élan démocratique. Au-delà de ces extrémités, nous estimons que les pays de l'Afrique subsaharienne comportent majoritairement des régimes hybrides qui allient des caractéristiques démocratiques et autoritaires.

L'hybridité de certains régimes d'Afrique subsaharienne, selon son principe de l'ambiguïté ou de la prégnance des pratiques autoritaires dans un environnement plutôt pluraliste, transparait ensuite dans certains aspects constitutifs de la vie politique et démocratique, tels que la compétition électorale et la participation de la société civile ou précisément des médias, à la vie publique.

### *Inégalité de la compétition électorale*

Les élections, actuellement routinières en Afrique, constituent certes une avancée et pourraient favoriser la démocratisation, mais, comme dit précédemment, elles ne suffisent pas pour apprécier l'effectivité de la démocratie. La transition démocratique n'a pas été véritable, les régimes autoritaires ont survécu à la libéralisation tout en opérant un changement dans la manière de se maintenir au pouvoir, de telle sorte qu'il n'est pas aisé de conclure aujourd'hui à une progression ou une régression sans équivoque de la démocratie (Bleck et Van de Walle, 2018). La montée du multipartisme est certes un acquis en Afrique depuis les années 1990, mais les systèmes de partis et la compétition électorale restent en quête de libéralisation et d'égalité. Les États fonctionnent en majorité comme des régimes électoraux multipartites ou des autocraties électorales, qui organisent une compétition dont le gagnant est connu à l'avance (Van de Walle 2002, p. 68-69).

Selon Yonatan Morse, les régimes hybrides africains sont des hégémonies tolérantes, qui sont à la fois ouvertes à la compétition électorale et dominent le jeu politique. La compétition électorale y est un héritage du système du parti unique d'avant 1990, qui s'est métamorphosé en autoritarisme électoral, recourant parfois à l'hégémonie répressive. Étant donné que les trajectoires démocratiques étaient fonction de la performance économique et de la capacité de l'opposition, hormis les pressions extérieures, le poids de l'héritage du parti unique ou du parti au pouvoir a varié en fonction de la corporatisme de l'élite et de l'intégration sociale. Ainsi, les partis d'opposition sont généralement plus forts dans les hégémonies tolérantes que dans les hégémonies répressives (Morse 2015, p.226-227).

Dans une étude de la capacité des partis dans la compétition électorale en vue de mesurer l'impact des élections sur la démocratisation dans les nouveaux systèmes multipartites d'Afrique, Lise Rakner et Nicolas Van de Walle (2009) observent que les partis politiques d'opposition sont très faibles, même dans les pays les plus démocratisés. Entre 1989 et

2006, les scores réalisés par les partis d'opposition aux législatives au Bénin, au Niger, à Sao-Tomé et Príncipe, au Botswana et à Maurice, ne dépassaient pas, pour la plupart, le quart des effectifs des assemblées nationales, ces dernières restent dominées par les partis présidentiels. Parmi les facteurs qui expliquent la faiblesse des partis d'opposition se trouvent leur pauvreté due à un accès difficile au financement, car les partis au pouvoir profitent des moyens de l'État. Les partis d'opposition souffrent du défaut d'institutionnalisation et cela laisse planer le doute sur la démocratisation, car l'importance de la concurrence politique et la force de l'opposition déterminent en partie la qualité d'une démocratie qui émerge ; plus l'opposition est forte, plus les perspectives démocratiques apparaissent brillantes (Van de Walle 2002, p.78-79 ; 89).

Bien que jouissant souvent d'une légitimité limitée, les partis d'opposition ont cependant un léger avantage sur la question de la revendication démocratique, en ce sens qu'ils se positionnent en défenseurs des valeurs de liberté, de droits humains, de justice, etc. Ils profitent d'abus commis les régimes en place, comme le refus de l'alternance au pouvoir, pour renforcer leur électorat (Bleck et Van de Walle 2011, p.1134-1135). Cela ne devrait cependant pas occulter le fait que les partis africains, tant de l'opposition que de la majorité, sont de manière générale caractérisés par l'absence de politiques basées sur les enjeux, la non-représentativité, le vote ethnique, le clientélisme, les considérations religieuses, etc. Cela est observable dans les conflits post-électorales ayant éclaté notamment en Afrique du Sud, au Nigeria, en Côte d'Ivoire, au Kenya et au Congo (Lynch et Crawford 2011, p.286).

L'observation des données des élections législatives des années 1990 a permis de dégager trois constats en rapport avec les systèmes des partis et la compétition électorale en Afrique subsaharienne : (i) les partis qui ont remporté les premières élections après l'ouverture des années 1990 se sont longtemps maintenus au pouvoir ; (ii) le système des partis émergents typique est constitué d'un parti dominant entouré d'un grand nombre de petits partis instables ; et (iii) les clivages de partis ont été en majorité de nature ethnolinguistique, tandis que les questions idéologiques et programmatiques ont été élaguées (Van de Walle 2004, p.298-299). Les régimes hybrides permettent donc la tenue d'élections pluralistes (de plus en plus fréquentes, dans plus de 80% des pays), mais sur un fond de règles informelles antidémocratiques comme le jeu électoral inégalitaire, la corruption, la

répression, la violence, les intimidations et l'exclusion. Les manipulations des processus par des dirigeants politiques sont fréquentes entre les échéances électorales, ce qui occasionne une érosion démocratique qui favorise une démocratie essentiellement électoraliste (Lynch et Crawford 2011, p.281-285).

*Contrôle gouvernemental sur la société civile et les médias en Afrique subsaharienne*

La société civile est de plus en plus émergente en Afrique, mais il lui est reproché de jouer parfois un rôle incivique dans le processus démocratique. Elle a considérablement contribué au processus démocratique, comme au Ghana où elle a organisé des débats et forums publics ou au Kenya, en Afrique du Sud et au Nigeria où les médias indépendants ont été très actifs et constructifs en contexte électoral. La société civile et les médias jouent cependant un rôle négatif quand ils s'ethnicisent, comme dans le cas des élections kenyanes de 2007. Certaines composantes de la société civile ont également un effet négatif quand elle se positionnent selon les clivages politiques (Lynch et Crawford 2011, p.291-292).

Notre étude portant sur la communication gouvernementale d'un régime semi-autoritaire, nous nous intéressons particulièrement aux travaux qui contestent le rôle des médias dans les processus de démocratisation. Parmi les éléments qui méritent d'être épinglés, se trouve le constat selon lequel l'autoritarisme sur les médias demeure fonctionnel en Afrique subsaharienne, y compris dans les pays les plus démocratiquement avancés, comme l'Afrique du Sud et le Ghana. En plus du pouvoir politique, le comportement des médias peut également être influencé par le pouvoir économique. Des études de cas révèlent par exemple que la radio (média le plus suivi en Afrique pour son moindre coût) et le numérique (en forte expansion), jouent parfois un rôle ambigu dans la démocratisation et n'accordent pas forcément la parole aux citoyens à la marge.

Africanus Diedong étudie l'effet de la libéralisation de la radiodiffusion sur la participation communautaire au Ghana et note une reproduction de l'hégémonie politique et économique. Il y a théoriquement eu un changement en termes de pluralisme comparativement aux régimes autoritaires antérieurs, mais les programmes radiophoniques communautaires au Ghana, comme dans nombreux pays d'Afrique, semblent être loin d'atteindre les communautés locales, alors que selon les principes de la radio communautaire, les membres de la communauté sont censés être la source de leurs

contenus. Les programmes des radios communautaires sont plus focalisés sur les objectifs commerciaux et partisans et moins sur la participation des communautés locales, dans l'objectif de satisfaire les intérêts de leurs propriétaires qui seraient contrôlés par une main invisible, dans un dispositif néo-colonialiste assez subtil. La participation communautaire dans l'espace médiatique « libéralisé » se heurte finalement aux intérêts des politiques ainsi qu'aux priorités économiques des entreprises médiatiques (Diedong in Karam et al. 2022, p.151-158). Robert White partage cet avis, il observe qu'en règle générale, les populations rurales d'Afrique n'ont pas accès aux journaux et que les stations radio sont contrôlées soit par le gouvernement, soit par des entreprises appartenant aux acteurs politiques ou à leurs sympathisants. Par conséquent, les médias sont poussés à fonctionner comme étant des porte-paroles des pouvoirs publics (White 2015, p.5; 7).

L'apport des médias à la démocratie serait aussi contestable en Afrique du Sud, selon Ilva Rodny-Gumede. L'auteur observe la manière dont les médias ont réagi aux changements survenus dans l'environnement politique et social après l'apartheid, période censée être démocratique et note une commercialisation accrue, un renforcement des programmes de divertissement et une concentration de la propriété, au détriment de la diversité et du pluralisme. Les médias sud-africains n'auront vraiment pas contribué à l'éducation démocratique de la société comme attendu. Il existe, selon lui, une tension entre d'une part le contrôle politique et d'autre part les changements induits par le marché. Par conséquent, dans la nouvelle démocratie sud-africaine, des éléments d'un ancien système autoritaire se mêlent à des éléments plus pluralistes ; les voix des groupes marginalisés, dont les femmes et les enfants, sont rarement médiatisés. Il y a une reproduction du rôle des médias de l'époque de l'apartheid, dans l'après-apartheid. La fin de l'apartheid a certes inauguré une ère d'ouverture médiatique, mais elle n'a pas automatiquement supprimé le paternalisme gouvernemental sur les médias et l'indépendance de ces derniers n'a non plus apporté la neutralité et l'impartialité escomptées (Rodny-Gumede in Karam et al. 2022, p.202-203).

Le contrôle gouvernemental sur les médias africains trouve parfois sa justification dans l'idée de la responsabilité sociale, comme le montre Pierre Minkala-Ntadi dans le cas du Congo-Brazza, qui consiste à pousser les journalistes à l'autocensure au nom de « la paix et la cohésion nationale ». Dans cette optique, les paysages médiatiques restent tiraillés

entre la responsabilité sociale et la liberté d'expression alors qu'il y a désarticulation entre les deux notions, la première n'étant pas un corollaire de la seconde (Minkala-Ntadi 2012, p.5-6). Dans le même ouvrage ci-haut mentionné, le chapitre 11 de Wilson Ugangu abonde dans le même sens et soutient l'idée du rapport complexe de la radio à la diversité. Il étudie le cas d'une radio kenyane très populaire ayant au départ fait le choix de donner la parole aux jeunes pauvres et désœuvrés des ghettos, à travers des programmes adaptés et une langue locale plus accessible. Ce média de contestation va cependant devenir, progressivement, un espace culturel fluide et adoptera finalement un format en opposition avec les identités ethnoculturelles traditionnelles (Ugangu 2022, p.165-178).

Il sied de noter que d'autres pesanteurs peuvent remettre en cause l'autonomie des médias africains, au-delà des pouvoirs politique et économique. Ndiaga Loum (2005) mène une analyse des lignes éditoriales des médias sénégalais et observe que les journalistes ne sont pas prêts à remettre en cause un héritage culturel justifié par la religion, même s'ils perçoivent cet héritage comme étant un obstacle à la démocratie. Le champ maraboutique (pouvoir des chefs religieux) semble imposer la règle au champ médiatique, de telle sorte que malgré les prémisses d'un changement dans le comportement des médias, ces derniers s'autocensurent par conformisme social.

### 2.1.3. Modèle du rapport des médias aux pouvoirs publics dans les régimes hybrides

Tout en permettant des mutations démocratiques considérables, les cadres légaux et réglementaires, dans la plupart de régimes hybrides, maintiennent d'importantes restrictions à la liberté des médias. Il y a eu une série de réformes en l'Afrique francophone, les dispositions légales datant en majorité des indépendances des années 1960 ont cédé la place à de nouveaux textes calqués sur le modèle démocratique occidental. Ces textes garantissent de manière générale la liberté des médias, organisent les paysages audiovisuels et mettent sur pied des organes indépendants de régulation. Les pratiques autoritaires persistent cependant sur l'espace médiatique, certaines dispositions légales posent des conditions très lourdes notamment à la publication des journaux. Au Congo, par exemple, selon la loi sur la presse de 1996, le journaliste est contraint de dévoiler ses sources en cas de procédure judiciaire. Dans la majorité des pays francophones d'Afrique, les dispositions

légales prévoient des peines d'emprisonnement ferme en cas de délit de presse. En même temps, la justice demeure souvent aux ordres du gouvernement et manque d'indépendance réelle, en plus de l'inapplication généralisée des lois en vigueur (Ndeke 2021, p.144-145 ; Frère 2020, chapitre 4, p.10-13).

Comme nous l'avons dit plus haut, l'ambiguïté des processus démocratiques est réelle en Afrique, y compris dans les pays les plus démocratiquement avancés. Dans leur étude diachronique des relations entre les politiques et les journalistes au Sénégal, Ndiaga Loum et Ibrahima Sarr montrent comment la volonté gouvernementale de contrôler les médias a été systématique depuis l'indépendance, dans un pays pourtant perçu comme étant l'une des vitrines de la démocratie africaine. Si le contrôle de l'information était tout à fait logique sous le régime monolithique de Senghor (1960-1981), son successeur, Abdou Diouf (1981-2000), dans un contexte plutôt de libéralisation et de pluralisme médiatique intégral, a repris les mêmes pratiques autoritaires. Les sanctions contre les médias, judiciaires et économiques comme le refus d'insertions publicitaires de la part des sociétés d'État et le boycott de certaines chaînes par des opérateurs proches du pouvoir, étaient récurrentes. Le premier président libéral du Sénégal n'a pas non plus dérogé à la règle autoritaire malgré ses promesses électorales ; sous le régime d'Abdoulaye Wade (2000-2012), l'idée des médias au service des gouvernants l'ont emporté sur celle des médias de service public. Dans cette analyse menée alors que l'actuel président du Sénégal, Macky Sall, était à son premier mandat, les auteurs estiment que la gouvernance de ce dernier semblait déjà souffrir d'une absence de vision claire en ce qui concerne les relations entre les médias et le pouvoir (Loum et Sarr, in Loum et Sarr, 2018).

Les organes de régulation censés fonctionner de manière indépendante souffrent de défauts d'efficacité et de crédibilité. Ces organes, qui n'existaient pas en Afrique dans le contexte du monolithisme d'avant les années 1990, constituent certes un acquis démocratique ; ils peinent cependant à fonctionner comme des arbitres indépendants dans la majorité des cas. Au-delà de leur mission générale d'organiser l'espace médiatique libéralisé, de faire respecter les normes par les opérateurs et de garantir la liberté des médias, les organes de régulation jouissent de degrés d'autonomie très divers par rapport à l'exécutif. Si dans les cas notamment du Burkina Faso et du Bénin les organes de régulation ont su se prêter à

l'exercice de "redevabilité", dans la plupart des expériences d'Afrique francophone, ils gardent la posture de jeune institution qui rend rarement compte. Ils ne rapportent pas leurs réalisations et leur utilisation de fonds publics et ne prennent souvent pas la peine de répondre quand ils sont interpellés par les citoyens. Les organes de régulation fonctionnent aussi, dans la plupart de cas, comme des bras armés des gouvernements et sont instrumentalisés pour contraindre les médias gênants (Frère 2020, chapitre 4, p.18-24).

Le transfert de l'encadrement des médias à un organe de régulation comporte parfois des ambiguïtés. Dans le cas du Mali, le Conseil supérieur de la communication (CSC) a été mis en place sans dissolution préalable du Comité national d'égal accès aux médias d'État (CNEAME) ayant le monopole d'exercer le contrôle sur les médias publics aux termes de la Constitution de 1991. La régulation devenait ainsi un champ disputé par les deux organes et la nouvelle législation censée opérer le transfert de prérogatives demeurait inopérante. La mise en place du CSC aura été un simple effet de mode, sans réelle volonté de confier le contrôle des médias à un organe indépendant (Perret 2005, p.27-28). En Tunisie, un conflit a éclaté entre la Haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle (HAICA) et l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE), lors de la présidentielle de novembre 2014. L'ISIE avait contesté et attaqué devant le tribunal administratif la décision de l'HAICA autorisant la diffusion par les médias des résultats des sondages à la fermeture des bureaux. Ce conflit de compétence est dû au fait que les textes créent de la confusion quant aux attributions exclusives de l'organe régulateur des médias (Chouikha 2018, in Loum et Sarr 2018, p.53-55).

Les initiatives de transformation des médias gouvernementaux en médias de service public ont avorté dans la plupart des pays d'Afrique francophone. Les régimes militaires et civils ayant succédé aux transitions des années 1990, ils ont développé les mêmes réflexes que les régimes monolithiques précédents ; ils ont vite voulu avoir une mainmise sur l'espace public. Les problèmes de gouvernance ont également entravé la transformation des médias gouvernementaux. Au Congo, par exemple, une mission d'audit de la RTNC en 2005 a révélé que moins de 20 % du budget voté par l'Assemblée nationale pour cette chaîne atterrissait effectivement dans ses caisses. La situation des médias publics en Afrique se rapprocherait, de manière générale, de la description que fait l'Instance nationale pour la

réforme de l'information et de la communication tunisienne (INRIC), du fonctionnement des médias gouvernementaux en Tunisie en 2012 : le dysfonctionnement des médias publics est dû notamment au manque d'indépendance face aux pouvoirs publics, à la centralisation excessive de la décision et de la gestion entre les mains des dirigeants de ces entreprises qui sont par ailleurs nommés par le gouvernement et à l'absence de ligne éditoriale claire et de conférence de rédaction (Lajmi et de La Brosse, in Loum et Sarr 2018, p.163-164).

L'aide publique, qui est une obligation inscrite dans de nombreuses dispositions légales sur les médias dans les pays d'Afrique francophone, est une pratique conforme à la tradition française selon laquelle les médias privés peuvent recevoir l'appui de l'État étant donné le rôle qu'ils jouent en tant que service public, même s'ils fonctionnent en même temps comme des entreprises. Hormis le fait que cette aide est souvent modique et sporadique, les modalités de son attribution et de sa répartition sont restées floues dans la majorité des régimes hybrides d'Afrique. Cela a été à la base de beaucoup de conflits opposant responsables de médias privés et autorités publiques. L'aide publique aux médias privés peut aussi être à la base de conflit entre l'organe de régulation et le ministère de la communication. Chacune de ces deux institutions revendique la gestion et la répartition des aides de l'État entre les entreprises privées et publiques de la communication. Les chevauchements engendrés par le flou juridique sont à la base de ce conflit institutionnel. Dans la tradition anglophone, les médias sont plutôt considérés comme étant des acteurs économiques censés compter sur leurs propres stratégies financières. (Ndeke, 2021, p.145).

Dans les régimes hybrides d'Afrique subsaharienne, les dispositions légales pourtant destinées à protéger la liberté des médias, sont instrumentalisées pour menacer ces derniers; les organes de régulation se livrent à la censure ; les médias censés être de service public s'adonnent à la propagande du pouvoir en place ; et l'aide publique aux médias privés produit plutôt la déstabilisation du secteur (Marie-Soleil Frère 2020, p.45-46).

Ces pratiques liberticides ne doivent cependant pas occulter le constat des avancées démocratiques significatives enregistrées dans l'espace public en Afrique francophone. Tout en reconnaissant les acquis tel que le pluralisme médiatique et la parole accordée à la société civile, nous avons voulu, épingler les mécanismes permissifs de l'arbitraire, qui

subsistent dans les mutations démocratiques qui s'opèrent dans le champ médiatique et communicationnel.

#### 2.1.4. Numérisation et démocratie dans les régimes hybrides d'Afrique subsaharienne : avancées et limites

Si le rôle des médias traditionnels dans la démocratisation en Afrique francophone fait beaucoup l'objet de critiques négatives tel que le montrent les travaux ci-haut mobilisés, le rôle du numérique nous semble quant à lui assez mitigé. Les travaux des mêmes auteurs présentent expériences positives et négatives selon les cas. Selon Matsilele et Mutsvairo, dans les pays où les résultats électoraux ont été controversés, les médias numériques ont été un espace alternatif pour les contestations et les contre-récits (Matsilele et Mutsvairo in Karam et al. 2022, p.180). Au Zimbabwe, le mouvement *#ThisFlag* qui a été mené sur Twitter et sur Facebook en 2016, a défié les récits souvent avancés par les hégémonies post-coloniales mises en place dans l'espace public. L'utilisation des médias sociaux en ligne a défié l'autorité gouvernementale accusée d'utiliser les tactiques employées par les puissances coloniales à l'époque des mouvements indépendantistes, ce qui permet aux auteurs de conclure à l'effet décolonisateur des technologies numériques. Ce mouvement a été qualifié de « dissidence » ou d'ennemi de la nation par le gouvernement zimbabwéen, terme qui rappelle la rhétorique britannique employée contre les résistants autochtones pendant la lutte indépendantiste.

Certains travaux soutiennent que le journalisme en ligne fait avancer la démocratie en Afrique australe, au sens où il favorise la contestation et la participation politique. Le journalisme citoyen aurait actuellement un succès durable dans certains pays africains comme le Mozambique et le Zimbabwe, pendant que son intérêt tend à diminuer dans d'autres régions du monde. Cette forme de journalisme en ligne semble également prospérer dans des environnements liberticides, dans lesquels les technologies numériques sont en expansion. Là, l'information qui n'aurait pas été ouvertement partagée par le gouvernement et les médias de masse, est souvent véhiculée par les journalistes citoyens. Les technologies numériques sont ainsi perçues comme étant un facteur de changement des comportements des citoyens, dans la mesure où elles permettent une interaction favorable à la démocratie (Mutsvairo 2020, p.365-366).

D'autres travaux étalent cependant les limites ou l'ambivalence des technologies numériques dans la démocratisation en Afrique. Dans une analyse des discours radicaux au sein de l'espace public numérique sud-africain, Lorenzo Dalvit montre comment les technologies numériques cessent d'être la voix des sans-voix. Il pose la question de l'émergence de points de vue véritablement alternatifs face aux questions sensibles telles que le viol et le meurtre. Alors que la participation active sur les Facebook et Twitter en Afrique du Sud est l'une des plus élevée du continent (42 % et 19 %), les discussions en ligne tendant à plutôt à préserver les structures hiérarchiques et les dichotomies sous-jacentes (hommes/femmes, noirs/blancs, riches/pauvres...) et à légitimer la violence. Des propos extrémistes tels que « brûler vifs les violeurs » ou « tuer des racistes blancs », qui sont très présents sur les plateformes numériques, ne représentent pas une désobéissance épistémique, mais plutôt une reproduction de la logique du projet colonial (Lorenzo Dalvit in Karam et al. 2022, p.2014-2016).

Dans une analyse synthétique des travaux empiriques sur l'apport des technologies numériques aux processus démocratiques en Afrique, Mutsvairo et Ronning soulignent l'ambiguïté des technologies numériques et leur rôle en même temps social et antisocial. Selon ces auteurs, l'internet a certes le potentiel de favoriser un changement social positif en fournissant des espaces plus ou moins démocratiques de communication en Afrique, mais les médias sociaux sont en même temps vulnérables à plus de surveillance et de contrôle ainsi qu'à la manipulation par les régimes autoritaires et les grands empires économiques Mutsvairo et Ronning (2020). Ce constat de Mutsvairo et Ronning rejoint l'idée générale du livre d'Evgeny Morozov précédemment mentionné, selon laquelle c'est la poursuite du profit qui anime les médias sociaux et non le souci d'un changement démocratique (Morozov, 2012).

## 2.2. Rapport des médias aux pouvoirs publics au Congo

### 2.2.1. Contextes sociopolitiques et évolution du rapport des médias aux pouvoirs publics au Congo

L'analyse d'un système médiatique passe par la compréhension de son histoire telle qu'elle se construit notamment par les processus politiques, parce que les médias sont des vecteurs d'information entre les pouvoirs publics et les citoyens (Frère 2020). Aborder la question

de la communication gouvernementale au Congo implique ainsi de jeter un coup d'œil sur l'évolution du rapport des médias aux pouvoirs publics, dans les différents les contextes sociopolitiques.

### *Période coloniale*

Les médias modernes apparaissent en Afrique pendant l'époque coloniale et le contrôle des technologies par les métropoles a servi de catalyseurs pour le développement des moyens de communication. Dans la majorité des pays africains, les systèmes médiatiques portent les empreintes des dynamiques de l'histoire et des modalités de leur émergence, notamment le modèle colonial de la configuration du marché et le rapport aux pouvoirs publics. Étant donné que les sociétés africaines ont été longtemps marquées par la circulation orale de l'information, l'émergence des moyens modernes de communication est liée à l'expansion de l'éducation coloniale. C'est ainsi que dans les colonies françaises et belges, des journaux tenus par les élites locales ont paru après la Deuxième Guerre mondiale, alors que dans les territoires sous domination anglaise, la presse autochtone a vu le jour dès le XIXe siècle (Frère 2020, chapitre 1, p.1; 6, 45).

À l'époque coloniale, différents niveaux de liberté d'expression pouvaient être observés, cela ayant un lien avec les postures politiques et idéologiques des métropoles. Si les pouvoirs publics français avaient une mainmise sur la presse jusqu'au milieu du XXe siècle, les autorités britanniques ont été relativement tolérantes, dans un contexte de la toute-puissante Angleterre victorienne. Dans les territoires francophones, la presse s'adressait aux colons et aux administrateurs et ne faisait mention, jusqu'au début du XXe siècle, que de la présence des Européens en Afrique. Pendant la même période, dans les colonies britanniques, une presse véhémement réclamait l'indépendance. La presse anglophone empruntait déjà la trajectoire libérale britannique, parce que, d'abord, les milieux d'affaires investissaient dans les entreprises de presse pour obtenir un support publicitaire et ensuite, la pratique journalistique se basait plus sur les faits et moins sur le commentaire comme de coutume dans la culture anglo-saxonne ; cela garantissant l'indépendance des médias face aux pouvoirs publics. Étant donné l'évolution de l'éducation, le lectorat anglophone était plus vaste et s'étendait aux couches populaires (Ziegler et Asante 1992, p. 24; Frère 2020, chapitre 1, p.11-13, 24-25).

Si le contrôle de la presse était ferme dans les colonies françaises à l'image de l'étatisme et de l'interventionnisme qui caractérisait la métropole, il l'était davantage dans les colonies belges et surtout au Congo, où les conditions de colonisation ont été plus inhumaines.

Le Congo a connu des ordres coloniaux : il a d'abord été géré, entre 1885 et 1908, comme une propriété privée du roi des Belges, Léopold et ensuite, entre 1908 et 1960, comme une colonie de la Belgique. Pendant son premier ordre colonial, l'« État indépendant du Congo » (EIC), comme le montre l'historien Isidore Ndaywel, était une colonie sans métropole dans laquelle la mercantilisation des rapports sociaux était instituée par la Charte coloniale. La colonisation était organisée comme une affaire commerciale dont l'objectif primordial était de rentabiliser au profit de la Belgique, à travers notamment l'exploitation du caoutchouc. La succession des rentabilités était exigée des autochtones : portage des Blancs, corvées de production des vivres pour les Européens, travail du caoutchouc, etc. le tout justifié par le mythe selon lequel le nègre est paresseux et qu'il faut le faire travailler. La colonisation léopoldienne était parmi les plus atroces, les sanctions allant du fouet à la peine de mort, en passant par la prise d'otage et l'amputation. Si la mission coloniale visait à « répandre la civilisation » et à développer une action économique pour la Belgique, le premier objectif était au service du second. La trinité coloniale léopoldienne comprenait l'administration, le commerce et l'évangélisation ; l'enseignement dépendait de cette dernière. Dans ce contexte, les populations autochtones étaient non instruites, hormis une minorité d'enfants indigènes formés à partir de 1890 comme soldats-ouvriers, dont le rôle était plutôt de soutenir la production coloniale (Ndaywel 1998, p. 337-345 ; 353-354 ; 395).

Pendant le deuxième ordre, la colonie est léguée au gouvernement et devient Congo belge (pas issu d'une pluralité de nations européennes), le comportement du colonisateur se radicalise, surtout dans le contexte de la Première Guerre mondiale. Le pouvoir restait concentré à Bruxelles avec délégation de l'administration à un gouverneur général intervenant sur le terrain, soutenu par des gouverneurs de province. Les autochtones étaient administrés à travers des structures locales appelées « chefferies », dont les frontières étaient tracées par le colonisateur, contre les regroupements en villages indépendants ou en royaumes et empires précoloniaux. La participation des Congolais se bornait à un

recrutement d'auxiliaires les plus aptes à favoriser la colonisation, les chefs traditionnels furent ainsi considérés comme des instruments et des antennes indispensables de l'administration coloniale, en conformité avec les théories anglo-saxonnes de l'administration indirecte des colonies. Une ordonnance de janvier 1918 interdisait aux Noirs de circuler dans les circonscriptions urbaines et dans certaines agglomérations européennes entre 21h30 et 04h. Avant la création de circonscriptions indigènes en 1933, un décret de juillet 1918 imposait la séparation des races dans les villes (Ndaywel 1998, p. 370-372 ; 392-393).

Au Congo, la presse était non seulement aux mains des colons, mais aussi un instrument de la colonisation belge. Comparé aux territoires sous domination de la France, le paysage médiatique du Congo belge était encore plus restreint car la presse était un média d'État et ses contenus étaient soumis à un contrôle systématique des autorités belges, dans un contexte où l'accès à l'éducation était extrêmement limité et des lecteurs autochtones très rares. Les journaux provenaient essentiellement de la métropole et il existait quelques publications locales et officielles, telles que *L'Étoile du Congo* et *Le Journal du Katanga*. Les deux types de journaux excluaient la population dite « indigène » dont le nombre d'instruits était très infime et relayaient des points de vue des entreprises des colons. Le cadre légal était nettement contraignant, il soumettait, à partir de 1922, toutes les publications à l'autorisation préalable du Gouverneur général. Ce dernier avait le pouvoir d'interdire, par ordonnance, l'introduction sur son territoire des journaux publiés en dehors de la colonie (Bart 1982, p.28; Frère 2020, chapitre 1, p.21).

En dehors des journaux locaux officiels qui dominait la presse du Congo-belge, quelques publications confessionnelles ont vu le jour, mais elles étaient tenues par des missionnaires européens, publiées en langues locales et sont surtout restées thématiques et apolitiques. Par ces titres confessionnels, les missionnaires voulaient se montrer accommodants avec les pouvoirs publics qui étaient leurs pourvoyeurs ; leurs contenus étaient essentiellement à caractère religieux et parfois social, mais jamais politique. Les journaux confessionnels, notamment ceux catholiques, étaient perçus comme des outils d'évangélisation (Ekambo 2013, p.66; Ndaywel 2008, p. 404 ; Frère 2020, chapitre 1, p.13, 22).

Après les journaux, l'Afrique découvre la radiophonie pendant la Seconde Guerre

mondiale pour la majorité des colonies. Cela était dû essentiellement à la forte mobilisation des troupes menée par la BBC qui émettait en langues locales, depuis Nairobi, Lagos, Lusaka, etc. L'élite congolaise a quant à elle découvert la radiophonie un peu plus tôt, grâce à l'implantation de la radio Léo au du collège catholique Albert de Léopoldville (actuelle Kinshasa). En 1940, la Radiodiffusion Nationale Belge (RNB) met en place une antenne à Léopoldville et diffuse des programmes de résistance, le Congo constituant l'unique territoire belge non occupé par les Nazis. La radiophonie au Congo est totalement restée aux mains des Européens et assignée à la propagande (Gadsden 1986 ; Ekambo 2013, p. 139- 141).

Après les journaux et les radios tenus par les Européens, une presse de propriété autochtone se développe tardivement, après la Seconde Guerre mondiale, dans un contexte de progression de la scolarisation, car 35 % de la population locale savait lire et écrire (nombre supérieur aux chiffres des colonies françaises), même si les Congolais se limitaient beaucoup plus au niveau primaire. Dans ce contexte des années 1940, les autochtones étaient en droit de réclamer leur représentation politique, étant donné leur participation massive et décisive à la guerre, à travers leurs productions agricoles et minières et leurs troupes. Les intellectuels étant peu nombreux et les autorités belges n'étant pas prêtes à l'ouverture comme dans les colonies françaises, les avantages accordés aux autochtones étaient insignifiants et le développement de la presse fera face à des obstacles. L'essentiel des 112 organes de presse dénombrés en 1948 était encore aux mains des Européens. À la suite des revendications, le colonisateur créa des services de presse, de radio, de cinéma et de bibliothèque pour assurer la vie culturelle et intellectuelle des « évolués » (autochtones instruits). Le bimensuel gouvernemental « La voix du Congolais » fut créé. La première publication aux mains des autochtones, dénommé « Le Syndicalisme indigène », voit le jour en 1946, découlant du syndicalisme qui avait été autorisé la même année, à la suite de l'augmentation du nombre des salariés. Cette publication était donc associative (Tudesq 1995, p.49 ; Ndaywel 2008, p. 391 ; Ndaywel 1998, p.429 ; 445).

Les publications à caractère politique se développent dans la deuxième moitié des années 1950. Dans ce contexte de lutte pour l'indépendance, la presse autochtone adopte une

posture revendicative, voire radicale. En 1959, deux ans après l'indépendance du Ghana face à l'Angleterre, le Gouverneur général du Congo-belge signe un décret autorisant tous les droits et libertés publics (de pensée, d'union, d'association...). La presse étant devenue un instrument de lutte politique à la disposition des autochtones, les acteurs politiques vont devenir des éditeurs de journaux, tels que *L'Indépendance* de Patrice Emery Lumumba (père de l'indépendance congolaise) et *Congo* de Philippe Kanza. En 1958, au recensement du 1er mars, on a compté 332 publications, dont un huitième représentait les publications privées d'information générale. La presse coloniale, qui était destinée aux Européens, s'ouvrit par la suite aux collaborateurs congolais. Ce foisonnement des publications privées s'inscrivait dans le contexte du premier exercice démocratique pour autochtones de 1957, à l'occasion de la mise en place d'institutions urbaines rurales, des communes dirigées par un conseil communal élu. À la différence de la presse anglophone qui avait suivi une trajectoire libérale et nationaliste, la presse congolaise, à la veille de l'indépendance, comme dans la plupart des colonies francophone, avait pris un virage essentiellement partisan et était peu structurée (Ndaywel 1998, p.456 ; 521-525 ; Frère 2020, chapitre 1, p.36, 39).

Quant aux autres structures médiatiques, il a existé un bureau de presse catholique, « Documentation et Information africaines » (DIA), à Léopoldville. L'agence de presse Belga était représentée au Congo dès 1947 et ses stations de Bruxelles, de Paris et de Léopoldville étaient reliées par des télescripteurs. L'Agence France-Presse avait un représentant résidant en permanence à Léopoldville. L'Association professionnelle de la Presse au Congo Belge et au Ruanda-Urundi, qui a été créée par des journalistes belges, admet en son sein vingt journalistes noirs en 1957, à la suite de la proclamation de la liberté syndicale et du droit d'association des habitants du Congo, Blancs et Noirs (CRISP 1959, p.2-4).

Alors que l'espace de la presse écrite était libéralisé, les autorités belges avaient un atout face aux assauts des publications autochtones, le monopole radiophonique. La radio avait l'avantage d'atteindre des masses populaires n'ayant pas accès à la presse autochtone dont la diffusion était du reste limitée et non régulière. La Radio Congo Belge (RCB) créée en 1947 et qui deviendra la Radio Congo Belge pour Africains (RCBA), diffusait des

programmes en langues locales. Même si elle a joué un rôle important dans le renforcement de l'identité nationale dans une situation où les communautés locales apprenaient à peine à vivre ensemble à l'intérieur des frontières imposées par la colonisation, la radio, dans ce contexte des années 1950, ne diffusait pas d'idées d'émancipation des autochtones. Elle demeurait, comme la presse des Européens, un appareil idéologique au service de la colonisation (Frère 2020, chapitre 1, p.43-45).

*Indépendance et première République (1960-1965)*

Les États indépendants d'Afrique ont eu, pour la plupart, les premiers gouvernements démocratiquement élus. Les nouveaux gouvernements démocratiquement élus, dont on attendait la consolidation du pluralisme, vont cependant renforcer le contrôle des médias qui va conduire, en une dizaine d'années, à un monolithisme similaire au système colonial. Étant donné que les partis politiques possédaient des organes de presse qu'ils ont utilisés à la veille des indépendances, les nouveaux dirigeants ont rapidement muselé les organes des acteurs devenus opposants. La radio héritée de l'État colonial est restée un domaine public (Frère 2020, chapitre 2, p.2).

L'indépendance du Congo a été acquise en juin 1960, dans un contexte de pluralisme de la presse tel que décrit plus haut. Les cinq premières années ont été ponctuées d'une lutte acharnée entre partis politiques constitués sur des bases tribales, lutte qui va donner lieu à des rébellions et des sécessions qui ont coûté la vie à près de 2 millions de personnes et finalement à un coup d'État (Ministères congolais du plan, EDS 2007). Les vives tensions sociopolitiques n'ont pas permis d'observer l'évolution de la presse, même s'il y a eu continuité du pluralisme. Les forces centrifuges et les mouvements de contestations ont continué après l'indépendance, ce qui a conduit notamment à une mutinerie de la Force publique (appellation de l'armée congolaise, héritée de la colonisation) et à la révocation du premier ministre, père de l'indépendance, deux mois après son entrée en fonction. Entre 1960 et 1965, le Congo a connu neuf gouvernements différents. Dans ce contexte de la Guerre froide, l'instabilité en République démocratique du Congo (RDC) ne constituait pas une préoccupation pour les puissances occidentales, la priorité de ces dernières étant d'empêcher le basculement de ce pays stratégique dans le camp communiste. En remplacement de la Loi fondamentale qui était un texte provisoire, la première Constitution

congolaise d'août 1964, entièrement rédigée par les autochtones, fut adoptée en prévision des élections prévues en 1965. Profitant cependant du chaos, le haut commandement militaire va perpétrer un coup d'État le 24 novembre 1965, à la suite duquel Joseph Désiré Mobutu va s'emparer du pouvoir pour mettre fin à la première république et instaurer un pouvoir fort (Ndaywel 1998, p.566-594 ; 630-638).

Le contexte de cette courte première République n'aura pas beaucoup modifié le paysage médiatique congolais. Hormis le fait que l'État était désormais entre les mains des autochtones, le pluralisme médiatique ayant prévalu à l'approche de l'indépendance dans les années 1950, s'est poursuivi. Dans les années 1960, le Congo comptait plus de 20 titres de presse (Tshionza 1996, p.19). À l'indépendance, les organes de presse fonctionnaient davantage comme des porte-voix des partis politiques et le paysage médiatique risquait de manquer de véritables médias privés diffusant une information véridique. Cette situation a été à la base de la première assemblée générale de l'Association professionnelle de la presse du Congo et du Ruanda-Urundi, tenue en juin 1960. À l'issue de cette assemblée, la direction de l'association a été confiée à un Belge, dans le but d'assurer une transition en douceur du système médiatique (Ekambo 2013, p.408-409). Il y a eu aussi une continuité notamment sur le plan infrastructurel, en ce sens ce que les imprimeries, les pratiques de distribution et les lectorats étaient les mêmes avant et après l'indépendance (Kabeya, cité par Halen, 2021).

#### *Deuxième République : le régime du parti-État (1965-1990)*

Si la presse indépendante a servi d'instrument de lutte indépendantiste en Afrique dans le contexte de la colonisation, les nouvelles autorités publiques vont renforcer le contrôle gouvernemental sur les médias, quelques années après les indépendances. Une nouvelle ère s'ouvre, non pas du pluralisme après délivrance du joug colonial, mais d'une mobilisation et d'une mainmise gouvernementale sur les médias, d'abord au nom de l'union nationale et ensuite au nom du développement. Les nouveaux dirigeants africains développent l'idéologie de la consolidation de l'identité nationale dans les nouveaux États à cohésion fragile, dont les frontières ont été arbitrairement tracées par les colonisateurs et les populations contraintes à cohabiter. Le journalisme au service de l'union nationale émerge comme pratique médiatique et justifie les restrictions de liberté d'expression, en

vue de susciter un sentiment national et valoriser l'action des pouvoirs publics. Les régimes africains vont ajouter un second mot d'ordre justificatif du contrôle médiatique, ayant un lien avec la théorie de la modernisation : le développement. Dans ce contexte des partis uniques, des gouvernements militaires et de sous-développement, les médias mobilisent tous les acteurs susceptibles de faire progresser les pays. Ainsi émerge la pratique du journalisme de développement, selon laquelle les médias ont la mission de soutenir l'évolution vers la modernité des populations et l'innovation (Domatob et Hall 1983, p. 9; Frère 2020, chapitre 2, p.4, 8, 11-12).

Ces pratiques ont confié aux médias le rôle de défenseur de l'action gouvernementale, dans une construction rhétorique sans résultats palpables. Les nouveaux régimes ont muselé les organes de presse appartenant aux acteurs politiques devenus opposants, la radio héritée de l'administration coloniale a également été maintenue sous monopole étatique. Le culte de la personnalité se poursuit avec l'arrivée de la télévision dans les années 1970, cette dernière étant perçue comme l'un des symboles de la souveraineté nationale. De nombreux traits issus de cette vision idéologique du rôle des médias persistent dans la configuration du marché de l'information et l'interaction entre les médias et les pouvoirs publics aujourd'hui. En Afrique francophone, à partir des années 1960, la presse écrite a littéralement été réduite à une publication gouvernementale et celle aux mains des Européens a progressivement disparu, notamment à la suite du départ des colons. Cela a été le cas au Zaïre (actuel Congo), dans un contexte où le monolithisme politique devait forcément conduire à l'étatisation des médias (Frère 2020, chapitre 2, p.1-3, 8).

Après sa prise de pouvoir par coup d'État, le président militaire Mobutu supprime le parlement et transfère les prérogatives de ce dernier à l'exécutif devenu monocéphale, procède à la pendaison publique des opposants et suspend les activités des partis politiques ainsi que le droit de grève. Il crée le Mouvement populaire de la révolution (MPR) qui deviendra plus tard le parti unique du Congo rebaptisé « Zaïre », unifie les syndicats et mouvements des jeunes et impose la logique de la centralisation du pouvoir politique, en réaction aux tendances centrifuges ayant caractérisé la première république. Durant ses cinq premières années, le MPR va fonctionner comme une autorité duelle face aux institutions de l'État, jusqu'à ce que cela soit enrayé en 1972 par l'institutionnalisation de

l'accumulation de fonctions, c'est-à-dire la fusion du parti et du gouvernement, les autorités politiques devenant en même temps responsables du parti unique. Le régime de Mobutu se retrouve cependant face à un échec socioéconomique criant, qui laisse transparaître les signes avant-coureurs du changement. La Constitution de la république du Zaïre est supprimée en avril 1990, dans le contexte de la chute du mur de Berlin, avec comme conséquence la réhabilitation du multipartisme et du pluralisme général et l'amorce de la transition démocratique (Ndaywel 1998, p.647 ; 762 ; 682-692).

Le secteur médiatique zaïrois était régi par l'ordonnance-loi No.81-11 du 02 avril 1981, portant liberté de la presse en République du Zaïre. Dans ce texte, seuls les articles 1 et 16 (sur les 38), évoquaient explicitement la notion de la liberté de la presse. Cette dernière n'avait cependant rien de spécifique dans cette ordonnance-loi traitant pourtant de la « liberté de la presse ». Les journalistes avaient, dans ce contexte du monopole gouvernemental du secteur médiatique, le statut de fonctionnaire et étaient au service du parti-État dont ils étaient militants, voire précisément au service du Président. Tous les médias étaient sous la direction du ministère de l'information qui était en même temps responsable du secteur « mobilisation et propagande » du parti. L'Union nationale de la presse zaïroise (UPZa) adressait ses doléances au parti-État, sous forme de plaintes qui étaient en réalité une réclamation de récompenses par les responsables des journaux pour leur alignement sur la pensée unique du régime (Tshionza 1996, p.18-20 ; Frère 2020, chapitre 2, p.1-3, 8).

À la fin du régime Mobutu (1989) le Zaïre comptait seulement 6 organes de presse (*Beto na Beto, Elima, Jua, l'Analyste, Mjumbe et Salongo*), alors qu'on en était à plus de 20 au début du même régime (1965). Cette situation était due non seulement aux contraintes financières (coût des matières premières), mais aussi la volonté du régime de faire de la presse son porte-voix. L'État zaïrois finançait notamment l'impression de journaux et les salaires des journalistes. Même si aucune politique ne lui en confiait le monopole, le service de l'audiovisuel était l'apanage de l'Office zaïrois de radiodiffusion et de télévision (OZRT), unique chaîne à émettre jusqu'en 1987. Elle comprenait deux chaînes, la radio et la télévision et couvrait autour de 70% du territoire zaïrois, à travers des centres émetteurs locaux de télévision et des liaisons radio. Une seconde chaîne est implantée en 1987, la

« Chaine stéréo », couvrant simplement la ville de Kinshasa et ses environs (Tshionza 1996, p.19, 23-25).

Des périodiques indépendants ont cependant existé, bien que contrôlés de près par les pouvoirs publics, tels qu'*Afrique chrétienne*, *Epanza*, *Horizon 80*, *Hebdomadaire Zaïre*. Ils ont tous disparu au début des années 1980, à la suite soit de l'arrestation des responsables, soit par décret de suppression ou en encore par spoliation. Certains de leurs responsables ont fini par s'aligner et diffuser les enseignements du régime. Cette inféodation de la presse va se transformer en clientélisme et occasionner l'accès de certains responsables de presse au cercle fermé de fidèles du président (Tshionza 1996, p.20-21).

Notons que des formes de contournement de l'information gouvernementale ont cependant apparu dans les années 1980. À la recherche d'une information alternative étant donné que l'idéologie n'est pas parvenue à exercer une influence successive et que le contrôle gouvernemental n'est pas resté omnipotent sous le régime Mobutu, les citoyens ont développé un mode de contournement de l'information gouvernementale par le bas appelé la « radio-trottoir zaïroise » (RTZ). Cette pratique institutionnalisée renvoie à l'émergence de rumeurs quand surviennent d'importants événements et que l'information s'y rapportant manque ou est ambiguë. Les citoyens commentaient les décalages entre l'information officielle et leur vécu quotidien et véhiculaient la rumeur comme alternative, prenant la critique du discours officiel comme étant la vérité cachée. Le président Mobutu demeurait glorifié dans la propagande médiatique, mais la RTZ le tournait en dérision dans la rue (Mbala Nkanga, 1992 ; Frère 2020, chapitre 2, p.28-30 ; Ekambo 1985).

Alors que les pratiques de communication politique et le paysage médiatique se prêtaient au pluralisme avant et après l'indépendance, la phase du parti-État a été rétrograde, en ce sens que le régime Mobutu a ramené le rapport des médias aux pouvoirs publics à l'ordre colonial d'avant la Deuxième Guerre mondiale. L'autoritarisme et la terreur envers les médias vont se poursuivre pendant la transition démocratique.

*Transition démocratique et poids de l'histoire : ouverture et maintien du contrôle (1990-1997)*

Les transitions démocratiques amorcées en Afrique au début des années 1990 étaient basées sur deux principales réformes que sont le multipartisme et la libéralisation de l'espace médiatique. Après une trentaine d'années de monolithisme, la presse privée a été autorisée à paraître en premier lieu. La libéralisation de la radio et de la télé est quant à elle survenue quelques années plus tard. Par la suite, dans les années 2000, l'espace médiatique africain connaît une autre transformation avec l'expansion de la téléphonie mobile et de l'internet (Frère 2020, chapitre 3, p.3). Les nouveaux titres de presse, souvent éphémères, parfois proches des nouveaux partis politiques, rivalisaient d'impertinence envers le pouvoir, critiquant et dénonçant ses abus. Face à ce déchaînement, les gouvernants ne restèrent pas inactifs, répondant aux accusations par la voie de la presse officielle ou finançant la création de journaux indépendants en apparence, mais voués à la défense de leurs positions. La nouvelle presse privée adopte une posture contestataire contrastant avec l'illusion consensuelle entretenue par la presse gouvernementale, les nouveaux rédacteurs se réclament indépendants et s'exercent à dénoncer les failles de la gouvernance. La presse privée va cependant faire face aux obstacles notamment économiques et socioculturels : elle devait s'autosuffire car ne bénéficiant pas de financement gouvernemental, dans un marché où les recettes publicitaires et de ventes étaient très réduites et dans des sociétés africaines où le taux d'alphabétisation ne dépassait pas 20 % (Bebe Beshelemu 2006, Frère 2020).

Les radios privées ont multiplié des programmes en langues locales qui contournaient l'obstacle de la lecture française et ont permis une plus grande participation dans ce contexte de transitions démocratiques en Afrique. Au-delà des contraintes techniques (acquisition de matériel), l'émergence des radios privées a cependant été entravée notamment par des obstacles politiques, les dirigeants, tout en concédant les réformes, voulaient garder une mainmise sur ce média populaire. Le média télévisuel s'est véritablement développé en Afrique au début des années 2000 et est longtemps resté élitiste dans la plupart des pays d'Afrique francophone. Au-delà des contraintes financières et techniques, la télévision a fait également face aux obstacles politiques, car elle était

indispensable aux dirigeants politiques. La propension au contrôle de l'espace médiatique par les dirigeants politiques a certes été forte dans les années 1990 et le processus de la démocratisation quasiment enlisé, mais le pluralisme médiatique a été incontestable (Faye 2008 ; Tudesq 2002 ; Gunner, Ligaga et Moyo 2011).

Au Zaïre, la libéralisation de l'espace médiatique a été quelque peu différente de la réalité des autres pays francophones. Le régime du parti-État zaïrois se retrouve face à un échec socioéconomique, avec des tensions sociales et des revendications démocratiques vers la fin des années 1980 ; et dans le contexte de chute du mur de Berlin, le président Mobutu annonce, en avril 1990, la suppression de la Constitution et la réhabilitation du multipartisme et par conséquent du pluralisme et promet une conférence nationale souveraine. Plus de trois cents partis politiques voient le jour en ce début années 1990. La Conférence nationale souveraine (CNS), ouverte à l'occasion de la transition démocratique, élabore le projet de constitution de la troisième république ; les élections, initialement attendues en juillet 1995, seront finalement reportées au mois de juillet 1997. Alors que la Commission nationale des élections (CNE) était déjà mise en place, la rébellion de l'AFDL (Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo) éclate dans la province du Sud-Kivu, mouvement armé qui va évincer Joseph Mobutu et prendre officiellement le pouvoir en mai 1997 (Ndaywel 1998, p. 762-785).

Après la suppression du monolithisme en avril 1990, une série d'organes de presse voit le jour au cours du même mois, certains se démarquent très vite par leur posture critique envers le régime et quelques-uns sont liés à des partis politiques. Si la télé s'est développée dans la majorité des pays d'Afrique francophone dans les années 2000, au Zaïre, l'espace télévisuel a été libéralisé très tôt. Les chaînes de télévision privées Antenne A, Télé Kin Malebo, et Canal Kin, ont été respectivement créées en 1991, 1992 et 1993. Les radios communautaires et religieuses se sont également déployées en nombre durant la décennie 1990. La terreur de la deuxième république va cependant se poursuivre pendant la transition censée être démocratique. L'imparable machine répressive de l'ancien parti-État va maintenir la violence envers les journalistes et inventer d'ailleurs la nouvelle pratique d'attaque contre les infrastructures de la presse indépendante. Le 20 décembre 1992, l'imprimerie Recto-Verso du groupe de presse *Le Potentiel* est incendiée par un

commando. Le 26 mars 1993, un autre commando saisit et détruit les stocks des journaux *Elima*, *Le Potentiel* et la *Tempête des tropiques*, avant qu'ils ne soient vendus. Les kidnappings des professionnels de la presse vont également devenir récurrents. (Tshionza 1996, p.65-67, 145-147; Frère 2020, chapitre 3, p.16-17, 27 ; Ndaywel, 1998).

*Le régime de Laurent Désiré Kabila : continuité du pluralisme et du contrôle (1997-2001)*

Entre la longue transition « démocratique » de 1990 à 1997 et l'arrivée de Joseph Kabila au pouvoir en janvier 2001, le Congo a connu une courte période du régime de Laurent Désiré Kabila, dont le contexte politique n'aura pas considérablement modifié les pratiques de communication politique et le rapport des médias aux pouvoirs publics. Les bras de fer entre les médias et le gouvernement va se maintenir pendant les 44 mois de pouvoir de Laurent Désiré Kabila.

Le 17 mai 1997, le jour de la chute de la capitale entre les mains des rebelles de l'AFDL, Laurent Désiré Kabila s'autoproclame président du Zaïre, qui devient Congo à l'occasion et met fin à la transition amorcée en 1990. Il annonce la formation d'un autre gouvernement de transition et la convocation dans les 60 jours d'une assemblée constituante afin d'élaborer une constitution provisoire devant régir la nouvelle transition. Dans l'entretemps, il dirige le pays sur la base d'un « décret-loi constitutionnel » (décision présidentielle) du 28 mai 1997 fixant les règles du régime d'exception et octroyant à l'exécutif et surtout au président, le pouvoir législatif. Alors que les élections générales étaient attendues dans un an, il suspend le fonctionnement des partis politiques. Il revient sur la mesure en janvier 1999, en conditionnant la reprise des activités des partis par l'obtention de nouveaux agréments. Les conditions posées rendaient pratiquement impossible la création effective d'un parti (Reporters sans frontières, 1999). Une Assemblée constitutive et législative-parlement de transition (ACL-PT) est instituée en juillet 1999, dont les membres étaient désignés par cooptation. Le gouvernement de Laurent Désiré Kabila s'attèle très tôt à l'effort de reconstruction de l'économie et du bien-être, par l'organisation des concertations et l'élaboration d'un plan triennal. Il innove en créant les Comités du pouvoir populaire (CPP) en novembre 1999 : des cellules de base dans lesquelles les habitants des rues et des villages débattaient des problèmes divers et de

leurs préoccupations quotidiennes. Ce mécanisme visait la réconciliation nationale et l'instauration de la démocratie participative dans toute la société, en lieu et place de la démocratie représentative (Ndaywel 2008, p. 605-608, 621-625).

En juillet 1997, le régime de Laurent Désiré Kabila rapatrie de force les militaires rwandais ayant participé à la rébellion de l'AFDL contre le régime de Mobutu, ce qui va lui coûter une nouvelle guerre qui éclate en août 1998, menée par le RCD (Rassemblement congolais pour la démocratie), directement soutenu par le Rwanda. Des troupes de l'armée rwandaise vont directement prendre part à la guerre et faire incursion sur le sol congolais, dès le 03 août 1998. Comme en 1965 et en 1996, une situation de fait venait surplanter le processus électoral. Laurent Désiré Kabila sera assassiné le 16 janvier 2001 à Kinshasa. Le 24 janvier 2001, sur proposition du gouvernement et après adoption du parlement, Joseph Kabila, officiellement fils de Laurent Désiré Kabila, devient président de la République. Il hérite de la situation de guerre, mais parvient à trouver un accord de paix avec tous les groupes rebelles (Ndaywel 2008, p.610-611).

Dans un contexte où certains titres de presse servaient de tribune à l'opposition comme pendant la première République (1960-1965), le régime de Laurent-Désiré Kabila, va procéder à une répression bien plus épouvantable que celle qui a caractérisé la transition démocratique. L'ONG RSF dénombre plus de 80 journalistes incarcérés entre mai 1997 et septembre 1999, sans procès pour la plupart. D'autres ont été maltraités et torturés, des médias ont également été saisis ou suspendus, des journaux brûlés, leurs locaux incendiés. Certains journalistes étrangers ont été expulsés et des émissions de médias internationaux interdites de diffusion. Le Congo devenait l'un des régimes les plus répressifs d'Afrique subsaharienne. Des radios appartenant aux confessions religieuses ont également été victimes de la violence gouvernementale. Officiellement, cette répression judiciaire relevait de la Loi sur la presse du 22 juin 1996, qui contenait une quinzaine d'articles consacrés aux sanctions contre les médias. Cependant, le Journal officiel ne paraissant plus depuis la transition démocratique, ladite loi, faute de publication, était méconnue de la plupart des magistrats et des journalistes. Ce faisant, les poursuites contre les journalistes étaient basées sur le Code pénal encore plus répressif. Notons que malgré la répression, les critiques contre les pouvoirs publics ont continué, dans une relative liberté d'expression,

surtout dans la ville de Kinshasa qui comptait plus de 15 titres de presse, une dizaine de radios et 8 chaînes de télévision (Reporters sans frontières, 1999).

À travers cette analyse de l'évolution du rapport des médias aux pouvoirs publics, depuis l'époque coloniale, nous avons voulu montrer que le cas du Congo est caractérisé par une longue expérience autoritaire. Les contextes sociopolitiques ayant le plus duré au Congo sont le système colonial (75 ans) et le monolithisme de Joseph Mobutu (32 ans). Dans les deux contextes, la communication politique a été monodirectionnelle et les médias ont essentiellement été une propriété de l'État. Les courtes périodes de libéralisation ayant précédé l'ère de Joseph Kabila – veille de l'indépendance (deuxième moitié des années 1950), première république (1960-1965) et transition démocratique (1990-1997), le pluralisme avait souvent été entravé par les pratiques de contrôle gouvernemental. Le régime de Joseph Kabila, en plus de la situation de guerre, hérite de cette tendance autoritaire étalée sur une longue durée ; mais il est censé garantir plus d'ouverture en ce sens qu'il a à son compte une nouvelle transition démocratique et pacifique (2003-2006), une troisième République axée sur une architecture institutionnelle démocratique (à partir de 2006), un foisonnement de partis politiques et de médias et trois expériences électorales (2006, 2011 et 2018).

#### 2.2.2. Communication gouvernementale hybride sous le régime Kabila : système médiatique pluraliste sur fond des pratiques autoritaires

##### *Contexte*

À l'issue du *Dialogue Intercongolais* tenu à Sun City (Afrique du Sud), l'Accord global et inclusif (AGI) est signé par tous les belligérants en décembre 2002. En avril 2003, les parties prenantes vont signer des textes en lien avec les mécanismes devant conduire la transition menant aux élections générales. Joseph Kabila prête serment en tant que président de la transition en avril 2003 et le gouvernement d'union nationale est mis en place par la suite, chargé de préparer les élections. Conformément à la constitution de la transition (2003 et 2006), l'exécutif était composé d'un président, de 4 vice-présidents représentant les différentes factions, de 34 ministres et de 25 vice-ministres. Le parlement de transition comprenait 500 députés et 120 sénateurs. En plus des organes exécutifs et législatifs pléthoriques, des institutions indépendantes d'appui à la démocratie étaient

également mises en place : Commission électorale indépendante (CEI), Observatoire national des droits de l'homme (ONDH), Haute autorité des médias (HAM), Commission Vérité et réconciliation (CVR), Commission de l'éthique et la lutte contre la corruption (CELC). Au mois de février 2006, la troisième république est inaugurée par l'adoption d'une nouvelle Constitution après référendum. Les élections présidentielle (premier tour) et législatives auront lieu en juillet 2006 et celle provinciales ainsi le deuxième tour de la présidentielle en décembre de la même année. Ces élections ont constitué un fait majeur pour le Congo, car elles ont permis de renouer avec les pratiques démocratiques et fait quasiment table rase de l'héritage colonial (Ndaywel 2008, p.634-342, 368-369, 666).

Joseph Kabila remporte le deuxième tour de la présidentielle et prête serment en décembre 2006, comme premier président de la troisième république dont l'ordre politique et institutionnel est basé sur les valeurs démocratiques. Selon la constitution de février 2006, tout pouvoir émane du peuple en tant que souverain (dans un décor politique pluraliste) ; les préoccupations majeures des institutions de la république sont notamment l'instauration de l'État de droit, la proscription de la dérive autoritaire et l'alternance démocratique, l'indépendance du pouvoir judiciaire et législatif est une garantie. Le régime politique est semi-présidentiel : un président élu au suffrage universel direct et un gouvernement issu de la majorité au parlement qui est bicaméral (Assemblée nationale et Sénat). Parmi les compétences de la Cour constitutionnelle se trouve l'arbitrage de conflits entre les échelons les gouvernements central et provinciaux (Journal officiel de la République démocratique du Congo, 2006).

Les processus électoraux congolais ont été caractérisés par une prolifération rapide des partis politiques et un très grand nombre de candidats. Aux élections de 2006, 269 partis politiques se sont officiellement enregistrés et 197 d'entre eux ont présenté des listes électorales. Trente-trois candidats ont concouru à la présidence, contre 9709 à l'Assemblée nationale comptant 500 sièges. En 2011, le nombre des partis politiques était rendu à 428. Parallèlement aux 11 candidats à la présidentielle, 18386 candidats ont concouru aux législatives. Cette deuxième expérience électorale était soutenue par un paysage comptant 52 chaînes de télévision, 240 stations de radio et plus ou moins 200 titres de journaux distribués dans les grandes villes. À cela s'ajoutent les radios communautaires qui jouent

un rôle primordial dans les processus électoraux car elles permettent d'atteindre les coins éloignés. Nombreux médias, comme de tradition au Congo en contexte de pluralisme, ont été associés à des partis ou soutenus par des acteurs politiques (The Carter Center, 2006, p.41 ; 2011, p.4, 43-44).

*Politiques libéralisées et pratiques liberticides*

L'architecture de la communication gouvernementale congolaise entre 2001 et 2018, a été soutenue par sept dispositifs, les quatre premiers étant des législations : (i) la Constitution du 18 février 2006 qui inaugure la Troisième république et consacre les principes des libertés d'expression et de liberté de la presse (articles 23 et 24) ; (ii) la Loi sur la liberté de la presse du 22 juin 1996 qui protège les libertés d'opinion et d'expression ainsi que le droit à l'information, comme principes de base en ce qui concerne le travail des médias (articles 8, 51 et 53) ; (iii) la Loi-cadre sur les télécommunications No.013/2002, du 16 octobre 2002, qui établit la norme du service universel concernant l'internet et la téléphonie et libéralise aussi le secteur des nouvelles technologies ; et (iv) la Loi organique n°11/001 du 10 janvier 2011 portant composition, attributions et fonctionnement du CSAC, qui confie à cet organe indépendant de régulation, la mission de protéger le droit des citoyens à une information pluraliste et fiable, en exerçant un contrôle à priori et à postériori notamment sur la publicité.

Les trois autres dispositifs en rapport avec la communication gouvernementale se situent au niveau règlementaire ou administratif, que nous appelons « niveau opérationnel » : (i) le Cahier des charges des médias audiovisuels du 14 juin 2011, qui fixe notamment des limites à la diffusion des contenus étrangers en faveur des ceux locaux et oblige les médias privés à participer à l'éducation des citoyens et à relayer, à la demande du gouvernement, les efforts des pouvoirs publics dans la restauration de la paix ou l'intégrité territoriale ; (ii) le décret n° 09/62 du 03 décembre 2009 fixant les statuts d'un Établissement public dénommé Radiotélévision nationale congolaise, qui définit celle-ci comme étant « un service public à caractère socioculturel » (article 1er), chargé de couvrir les activités politiques, économiques et sociales, sur base de principes d'universalité, d'impartialité et d'indépendance. Selon ce décret, la RTNC est sous tutelle du ministère en charge des médias et dépend en même temps du ministère du portefeuille en tant qu'établissement

public ayant la mission de « vulgariser les activités des institutions de la République. Et (iii) l'ensemble des arrêtés ministériels et des directives et sanctions du CSAC se rapportant aux médias, qui sont quasi innombrables au Congo et ont suivi une courbe autoritaire montante entre 2001 et 2018. Ces mesures imposent des contraintes techniques aux entreprises médiatiques et des astreintes financières ou créent la lourdeur administrative, le tout allant dans le sens de fermer l'espace public. Le gouvernement a par exemple tenté de modifier le paysage audiovisuel en prenant des mesures qui mettent fin aux fréquences analogiques de la télévision, en avril 2015, avec comme conséquence la fin de l'accès gratuit aux chaînes étrangères telles que TV5 Mondes, France24 et Euronews. A l'approche des élections initialement prévues en décembre 2016 et finalement tenues en décembre 2018, le CSAC a décidé de sélectionner les médias privés habilités à couvrir la campagne électorale en appui aux médias publics (Directives CSAC 2015, article 21).

Il y a une tension entre certains arrêtés ministériels et la législation en vigueur. Au mépris des valeurs démocratiques et journalistiques mentionnées dans les quatre premiers dispositifs ci-haut évoqués, qui constituent les principales politiques, le gouvernement s'est réservé, entre autres, le droit de mobiliser de force les médias privés au cas où il l'estimerait nécessaire, de sélectionner ceux habilités à couvrir une campagne électorale pourtant pluraliste et de définir la RTNC comme étant un établissement public ayant mission notamment de « vulgariser les activités des institutions de la République ».

La créativité gouvernementale est davantage observable dans les pratiques incitant à l'autocensure ou dans la censure informelle, comme le témoignent les données disponibles sur la violence à l'encontre des médias. Au-delà du fait que les pouvoirs publics ont manipulé les mesures d'application des lois, il a existé un dispositif répressif très fonctionnel entre 2001 et 2018. La violence physique contre les professionnels des médias a été permanente, systématique et visiblement organisée : arrestations arbitraires, enlèvements, coups et blessures, torture, menaces, assassinats, etc. comme le montrent les chiffres contenus dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2.1. Répression des journalistes entre 2001 et 2018

Année	Assassinés	Incarcérés	Détenus plus de 48 heures	Détenus moins de 48 heures	Agressés ou torturés	Menacés ou harcelés	Sous pression administrative, judiciaire ou économique
2001	0	1	10	14	5	8	4
2002	0	1	16	16	4	10	11
2003	0	0	2	23	11	7	13
2004	0	0	9	14	6	17	16
2005	1	2	13	41	8	11	16
2006	2	1	11	16	25	28	20
2007	2	0	10	54	15	23	45
2008	1	2	6	39	17	17	23
2009	1	0	3	20	10	13	16
2010	1	0	17	27	7	8	13
2011	1	0	9	33	28	29	17
2012	0	3	7	46	6	23	15
2013	0	3	16	22	18	22	20
2014	1	1	7	31	19	21	8
2015	2	0	10	12	8	13	2
2016	0	0	10	27	14	13	3
2017	0	0	7	42	16	16	3
2018	0	1	15	38	19	11	16
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>178</b>	<b>515</b>	<b>236</b>	<b>290</b>	<b>261</b>

Source : Rapports annuels JED 2002-2018, compilation faite par l'auteur.

Il sied cependant de mentionner que les chiffres présentés dans le tableau 6 ne sont pas exempts du comptage multiple. Un même cas de violence peut être repris dans plusieurs colonnes, en ce sens qu'un journaliste peut avoir été à la fois menacé, agressé, détenu, incarcéré et assassiné. Nous n'avons pas eu accès à des données plus désagrégées ou à comptage unique.

La répression s'est également étendue aux technologies numériques. En 2015, la compagnie cellulaire Orange a fait savoir qu'elle avait reçu 385 demandes d'informations personnelles sur les clients, y compris les coordonnées GPS, émanant du gouvernement. En mars 2016, l'on a assisté au blocage des sites Web d'information comme [www.descwondo.org](http://www.descwondo.org) et [www.vacradio.com](http://www.vacradio.com). Les réseaux sociaux, entre 2015 et 2018, ont été plusieurs fois, soit inaccessibles, soit incapables de partager les images. Facebook a été particulièrement brouillé en 2015, selon certaines organisations de défense de la liberté de la presse, par des consultants chinois travaillant pour le gouvernement congolais.

(Journaliste en danger, 2018 ; Premier Forum national pour la gouvernance de l'internet en RDC, 2017).

La surveillance numérique n'a pas manqué aux méthodes de contrôle gouvernemental, certains sites ont été épinglées à travers l'utilisation des techniques Random qui procède à la filature des internautes en suivant les trafics des compagnies fournisseurs d'internet. Des arrestations arbitraires s'en sont suivies ainsi que des procès, basés surtout sur des contenus publiés sur Facebook (Open Net Africa, 2016).

Les chiffres ci-dessus témoignent des pratiques autoritaires ayant coulé dans une architecture officiellement démocratique de la communication gouvernementale et du système médiatique au Congo sous le régime de Joseph Kabila. Si le cadre légal se rapproche beaucoup plus des modèles démocratiques et semble progresser chaque décennie, depuis les années 1980, la répression des médias et des journalistes a été quant à elle permanente. Toutes les principales politiques congolaises mentionnent les principes et valeurs universels en rapport avec la liberté des médias et les droits du public.

La particularité de l'expérience congolaise résiderait entre autres dans le fait qu'il s'agit d'un système où les médias sont certes « pluriels mais pas suffisamment pluralistes, divers mais peu ouverts à la diversité, vivants mais pas viables, libres mais pas indépendants » (Frère 2008, p.11). Pour emprunter les termes de Marie-Soleil Frère (2007, p.56), l'ouverture de l'espace médiatique occasionnée par la transition démocratique des années 1990 n'aurait conduit qu'à un « pluralisme quantitatif » au Congo. Nous abordons, au chapitre 4, la question du rapport des médias aux pouvoirs publics au Congo, selon les points de vue des acteurs que nous avons interviewés sur le terrain à Kinshasa.

## CHAPITRE 3. CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE

Après avoir tracé les contours de la perspective que suit notre étude, nous décrivons dans ce chapitre les aspects en lien avec la démarche qui sous-tend notre analyse, de la réflexion théorique à la collecte et l'analyse de données. Nous justifions, en ce qui concerne les volets d'analyse du rôle du gouvernement et des traditions et contraintes médiatiques, notre choix de cheminer sans positionner une théorie particulière en toile de fond et de faire plutôt usage d'une grille comprenant des repères d'analyse. Nous nous ouvrons à une autre posture dans l'analyse du volet d'étude en lien avec la réception de l'information par le public, étant donné que cela exige d'appliquer des théories préexistantes à notre cas d'étude.

### 3.1. Approches théoriques

Notre posture théorique est double, nous observons les révélations du terrain pour laisser émerger un éventuel modèle de communication gouvernementale dans les limites de notre méthodologie, tout appliquant des concepts théoriques à notre objet d'étude, dans le volet de la réception de l'information par le public. Par conséquent, nous faisons en même temps usage des démarches inductive et déductive et en justifions la combinaison dans cette section.

#### 3.1.1. Posture inductive

Notre problématique et notre revue de la littérature mettent en évidence la nécessité du développement théorique dans le champ de la communication politique et des études médiatiques dans les régimes hybrides d'Afrique subsaharienne et surtout dans les pays francophones de cette région du monde. Notre recherche se trouve face à un double problème : d'une part, nous avons pour cas d'étude un pays faisant partie d'une région et surtout d'une zone culturelle peu étudiée pour ce qui est de la communication politique ; et d'autre part, nous analysons la communication gouvernementale dans un nouveau système médiatique (hybride) dont la réalité diffère à bien d'égards de celle des régions dans lesquelles sont construites les théories dominantes.

Rappelons que l’Afrique n’est pas la seule région du monde concernée par la nécessité du développement théorique dans le champ de la communication politique et des études médiatiques. Nous l’avons mentionné dans la revue de la littérature, l’Asie de l’Est et du Sud-Est, le Moyen-Orient et l’Amérique latine, qui sont des régions regorgeant une grande diversité culturelle, font également partie des aires culturelles dont le besoin de développement théorique est réel. Ce constat est au cœur des travaux basés sur des synthèses de la littérature d’Airo Hino et Willy Jou (2015), de Nadia Leihis et Maria Roeder-Tzellos (2015) et de Mauro Porto (2015), publiés dans *The International Encyclopedia of Political Communication*, en 2015. Si l’Afrique francophone est la plus concernée par cette nécessité du développement théorique dans une vision de décolonisation, rien n’exempterait le cas du Congo qui n’existe que depuis 1960 en tant qu’État moderne indépendant.

Étant donné la difficulté d’appliquer un modèle précis à notre analyse de la communication gouvernementale au Congo, nous prenons en compte ce qui mériterait d’être appelé le « déficit théorique », pour ainsi adopter une démarche favorable à l’émergence éventuelle d’un modèle. Nous nous inscrivons, de ce point de vue, dans une perspective inductive (décrite dans la section portant sur la méthodologie), qui permet d’observer, de donner un sens à la réalité observée et de développer un modèle à partir des catégories qui émergent tout au long de la collecte et de l’analyse des données (Paillé et Mucchielli 2003 ; Blais et Martineau 2006, p.3-4).

#### *Grille d’analyse*

La posture inductive exigerait cependant l’identification des repères d’analyse, sans lesquels la démarche manquerait d’orientation. Nous mobilisons pour cela deux modèles de communication gouvernementale et des systèmes médiatiques des pays non-démocratiques, dans l’objectif d’y puiser des repères qui seraient utiles à la construction de notre grille d’analyse et non dans l’intention de les appliquer à notre cas d’étude. Ces modèles, au regard de leurs structures respectives, appuient par ailleurs l’idée du déficit théorique existant dans le champ de la communication gouvernementale et des systèmes médiatiques en Afrique francophone, y compris au Congo.

Le premier modèle est celui du « mécanisme autoritaire d'auto-équilibre » (*self-balancing mechanism*), proposé par Austin Jun Luo, dans son étude de la communication politique et du système médiatique en Chine. Comme nous l'avons brièvement présenté dans la revue de la littérature, ce modèle explicatif des phénomènes médiatiques selon l'auteur et l'époque d'observation (début des années 2010), est la résultante de l'interaction entre six forces motrices qui représentant des intérêts souvent divergents (Luo 2015, p.65).

La première force motrice est le PCC dont l'une des missions est de mener la propagande, qui a toujours privilégié le journalisme partisan. Le PCC a institutionnalisé la censure et reste propriétaire de plus grands journaux à tous les échelons administratifs de la Chine. Les médias traditionnels sont considérés comme des porte-paroles du parti et sont ainsi poussés à l'autocensure. La deuxième force motrice est le gouvernement, qui joue quatre rôles principaux dans le système médiatique chinois : il est en même temps propriétaire, bailleur de fonds, régulateur et censeur. Selon le gouvernement, défendre l'intérêt national, c'est notamment améliorer l'image du régime en place et promouvoir la tradition chinoise qui est très marquée par le confucianisme. La troisième force motrice est le capital, c'est-à-dire l'élan du marché libre qui s'appuie notamment sur l'investissement des acheteurs et des entreprises et sur la commercialisation des espaces publicitaires. Ces trois premières forces motrices sont les plus dominantes et produisent par conséquent ce qui convient d'être appelé « autoritarisme commercialisé » (Luo 2015, p.52-57).

La quatrième force motrice, qui demeure la seule à résister dans une certaine mesure à la puissance étatique, est constitué des professionnels des médias. Ces derniers bénéficient d'une formation à l'occidental ; ils perçoivent, certes, les médias comme un service public, mais essayent en même temps de conquérir leur liberté relative. Cette conception libérale fait cependant face au contrôle du PCC et du gouvernement, même si le soutien de ces professionnels des médias reste indispensable pour tout acteur qui voudrait atteindre un objectif précis dans l'opinion publique. La cinquième force motrice est constitué du public en tant que consommateur des contenus médiatiques. Il communique ses préférences et ses exigences en tant que client et demande des améliorations des programmes, notamment à travers les plateformes numériques. Le public produit aussi des contenus en ligne qui influencent tant les médias traditionnels que le PCC et le gouvernement. La sixième et

dernière force motrice est la culture locale, c'est-à-dire la tradition chinoise, qui reste très influente et génère un code moral à respecter pour tous les acteurs du système. Cela s'illustre notamment par la célébration de la grande fête chinoise du printemps, retransmise en direct par CCTV. La culture locale est la seule force motrice du système médiatique chinois qui ne découle pas d'un groupe de personnes, elle résulte plutôt d'une identité encrée dans une longue histoire de civilisation, qui oriente entre autres les programmes médiatiques (Luo 2015, p.57-63).

Selon Luo (2015), ces six forces motrices du système des médias chinois ne sont pas ennemies malgré leurs intérêts divergents, elles ont plutôt tendance à coopérer pour atteindre leurs objectifs respectifs. C'est cette relation de « collaboration compétitive » qui constitue le mécanisme autoritaire d'auto-équilibre. Le système médiatique cherche en effet son propre équilibre et son propre accord dans une dynamique générale de contrôle gouvernemental et les frontières entre les forces motrices s'estompent de plus en plus (contexte des années 2000 et 2010). Le modèle du système des médias chinois se résume finalement, selon Austin Jun Luo, par une combinaison du communisme, de l'autoritarisme, du libéralisme, du professionnalisme, de la démocratie participante (influence du public en tant que consommateur des contenus médiatiques) et de la tradition locale. Le système demeure ainsi autoritaire à cause de la sévère réglementation à laquelle recourent le PCC et le gouvernement pour atteindre leurs objectifs de contrôle, mais les autres dynamiques (libéralisme, professionnalisme, démocratie participante et tradition locale) demeurent également manifestes dans le paysage médiatique chinois (Luo 2015, p.65).

Le modèle du contrôle gouvernemental de l'information de Luo (2015) est-il généralisable à toutes les réalités des systèmes non-démocratiques y compris les régimes hybrides comme celui du Congo ? Est-il fixe dans le temps ? Nous revenons à ce modèle du mécanisme autoritaire d'auto-équilibre après l'analyse des perceptions des acteurs au chapitre 7, pour voir dans quelle mesure il converge ou diverge avec les révélations du terrain. Les forces motrices de Luo (2015), comme nous l'avons dit précédemment, nous permettent, à cette étape, d'élaborer une grille d'analyse qui puisse servir de balise à notre démarche. Nous procédons la conversion ou à la transposition de ces forces motrices à la

réalité congolaise, pour identifier des équivalents pouvant servir de repères à notre démarche inductive et qualitative.

Le second modèle qui nous semble intéressant pour l'identification de nos repères d'analyse est celui du « néo-autoritarisme médiatique », proposé par Jonathan Becker, que nous avons brièvement présenté dans la revue de la littérature (premier chapitre). Ce modèle, construit sur base de la réalité politique du début des années 2000, offre une vision synoptique de ce qu'a été le contrôle russe de l'information, essentiellement axé sur la limitation du pluralisme télévisuel. Selon Becker (2004), le modèle néo-autoritaire permet d'internationaliser ou de désoccidentaliser les théories sur la communication politique et sur les médias, car les systèmes médiatiques des pays non-démocratiques ne sont pas tous semblables, ils diffèrent selon notamment les critères d'analyse. Dans ce contexte du début des années 2000, l'auteur estime que dans la réalité de la Russie, le système médiatique mérite d'être étudié en fonction de cinq déterminants que sont : (i) le passé totalitaire et soviétique, (ii) la pluralité des médias, (iii) la présence de l'opposition politique, (iv) les subventions et (v) la place centrale de la télévision dans le quotidien des citoyens russes (Becker 2004, p.145-154).

En observant les mécanismes de contrôle hérités de la tradition totalitaire et soviétique, l'autonomie relative des médias face au gouvernement qui a un rapport avec l'existence de l'opposition politique et la pluralité des organes de presse, le degré de pluralisme, l'accessibilité de la presse, la propriété des entreprises médiatiques, Becker (2004) note qu'il a existé dans ce système néo-autoritaire russe, contrairement à l'ancien système soviétique, des médias privés qui diffusent le point de vue de l'opposition. Aussi, les contenus de toute la presse ne sont pas soumis à un contrôle systématique de la part du gouvernement. Le système néo-autoritaire a plutôt développé d'autres mécanismes de contrôle de l'information, comme les subventions et les avantages fiscaux distribués de manière inégalitaire aux médias. La plus grande manifestation du système médiatique néo-autoritaire russe, est, selon Jonathan Becker, la manière dont le gouvernement limite le pluralisme télévisuel : tous les médias ne traitent pas de sujets sensibles comme les événements ayant lieu en Tchétchénie ; et seuls les médias fédéraux (sous contrôle

gouvernemental) sont autorisés à diffuser l'information se rapportant notamment aux élections fédérales (Becker 2004, p.147, 153).

Le modèle du contrôle médiatique de Becker (2004) est-il fixe dans le temps et applicable à tous les régimes autoritaires ou hybrides ? Nous revenons à ce modèle du néo-autoritarisme médiatique au septième chapitre, dans le but de discuter de son adéquation avec la réalité congolaise, selon ce que nous aura appris le terrain. Les cinq déterminants de Becker (2004) peuvent cependant servir, à ce stade, de support à la définition des repères adaptés à l'analyse de la communication gouvernementale et du système médiatique dans les régimes politiques non-démocratique ou hybrides, comme celui du Congo.

En procédant par la sommation et la fusion des six forces motrices de Luo (2015) et des cinq déterminants de Becker (2004), nous pouvons dégager six repères pour élaborer une grille d'analyse applicable à notre cas de recherche, en l'adaptant à la réalité du Congo : (i) le passé monolithique et monopartite ; (ii) le rôle du gouvernement dans le système médiatique (est-il propriétaire, bailleur, régulateur et censeur ?) ; (iii) le pluralisme politique et médiatique ; (iv) l'économie des médias ; (v) la culture professionnelle des journalistes ; et (vi) les coutumes des audiences (codes culturels locaux, préférences, usage du numérique...). Une analyse de la réalité congolaise sous le prisme de ces six repères, plutôt dans une démarche inductive qui favorise le développement théorique, comme nous le détaillons à la section suivante portant sur la méthodologie, permettrait de laisser émerger un portrait de communication gouvernementale qui représenterait certaines particularités des régimes hybrides d'Afrique francophone. Rappelons que notre analyse vise précisément à proposer un modèle issu des perceptions des acteurs ayant joué un rôle sur l'espace médiatique et communicationnel congolais entre 2001 et 2018. L'opérationnalisation de ces six repères permettrait d'appréhender les spécificités de la communication gouvernementale congolaise en tant que régime hybride et les interactions ayant eu lieu entre les pouvoirs publics, les médias et les citoyens ou le public.

Ces six repères recourent en grande partie les critères qu'utilise Marie-Soleil Frère (2020) dans son étude des systèmes médiatiques d'Afrique francophone. Elle mène en effet son analyse à l'aune de l'histoire et ses héritages, des pouvoirs publics, de l'autoidentification

des journalistes, les opérateurs économiques, de la société civile, des publics et des bailleurs de fonds et partenaires étrangers du développement.

Le repère du « passé monolithique et monopartite » du Congo nous a permis d'observer, au deuxième chapitre, les changements survenus tout au long de l'histoire du système des médias congolais et de son rapport aux pouvoirs publics. Si l'héritage soviétique et totalitaire influence encore le système politique et médiatique russe selon Jonathan Becker (2015), nous avons montré, au chapitre précédent, sur base de la littérature, comment les pratiques de communication politique et médiatique ont évolué du système colonial belge à la troisième République, en passant par le régime monolithique et monopartite de Joseph Mobutu (1965-1990). Les deux longues périodes du colonialisme et du monolithisme auraient exercé une influence sur la communication gouvernementale sous le régime de Joseph Kabila. Selon Marie-Soleil Frère (2020, Conclusion, p.2), l'histoire constitue le premier prisme à travers lequel les systèmes médiatiques d'Afrique francophone peuvent être observés, car elle permet de saisir des continuités et des ruptures. Nous revenons, au septième chapitre, sur cette question du poids de l'histoire, cette fois-là selon les points de vue des acteurs avec qui nous nous sommes entretenus sur le terrain, à Kinshasa.

Analyser le système médiatique congolais à travers la lentille du rôle du gouvernement consiste à observer ses pratiques et leur impact sur la communication politique. Nous avons précédemment mentionné le fait que les médias congolais sont majoritairement privés ; de ce fait le gouvernement est censé développer des mécanismes de contrôle de l'information adaptés à un paysage dans lequel les médias publics ne sont pas centraux. Au chapitre précédent, nous avons examiné le cadre légal et institutionnel et ainsi que le contexte politique sous le régime Kabila et avons mis en évidence, selon la littérature, les pratiques et les facteurs qui favoriseraient ou entraveraient les dynamiques de libéralisation de l'espace médiatique. Nous présentons, au chapitre 4, les opinions des acteurs que nous avons interviewés sur le terrain, sur le rôle du gouvernement sur l'espace médiatique et communicationnel congolais.

Quant au pluralisme, nous avons abordé, au chapitre précédent, notamment la question du rapport de l'ouverture politique et du multipartisme congolais à la diversité médiatique. Rappelons que de l'avis de Gilbert Mubangi (2007), précédemment mentionné dans la

revue de la littérature, les médias congolais fonctionnent comme des organisations personnalisées. Il reste à voir comment les acteurs que nous avons interviewés perçoivent cette question de la diversité médiatique en tant que résultante de l'ouverture et du pluralisme politique amorcés dans les années 1990. Cette question est abordée à la section 5.2.

Des aspects se rapportant à l'économie des médias congolais ont également été évoqués. Nous avons notamment mentionné, au deuxième chapitre, le fait que la pauvreté des citoyens ne permet pas l'émergence d'un marché dans le paysage médiatique congolais. Au cinquième chapitre (section 5.3), nous analysons le fonctionnement économique de l'espace médiatique et communicationnel congolais et la manière dont la réalité a influencé les pratiques gouvernementales du contrôle de l'information entre 2001 et 2018 selon les perceptions des acteurs que nous avons interviewés.

La question de la culture professionnelle des journalistes a été partiellement abordée, cette dernière tiendrait à la qualité de la formation, au respect de la déontologie et aux conditions de travail. Étant donné qu'il a existé des médias proches de l'opposition et des journalistes victimes de la répression (voir les données chiffrées présentées plus haut, au tableau 6), nous partons de l'idée selon laquelle l'espace médiatique congolais a comporté des tendances professionnelles diversifiées. Nous l'avons mentionné, la dissidence des journalistes congolais a déjà été observée dans les années 1980 dans le contexte du parti unique et du monolithisme politique. Cette dynamique était régionale, les mouvements de libéralisation politique des années 1990 en Afrique étaient certes poussés par des coalitions de syndicats, d'associations professionnelles, d'églises, d'étudiants, etc. mais les médias y ont joué un rôle important de mobilisation du public, surtout en milieu urbain (White 2015, p.2). La dissidence des médias devrait être plus observable après la transition politique au Congo (années 1990) et le début des expériences démocratiques telles que le référendum constitutionnel de 2006 et les premières élections générales organisées dans le cadre de la troisième République.

En tant que consommatrices des contenus médiatique, les audiences congolaises sont censées avoir des préférences dictées par les traditions locales. Rappelons-le, Justin Luo (2015) soutient que le contrôle gouvernemental chinois de l'information, tient compte des

traditions locales et du public. Même si la population congolaise demeure majoritairement pauvre, les médias et les pouvoirs publics sont censés tenir compte des coutumes locales et des habitudes de la consommation des contenus médiatiques, pour espérer offrir aux citoyens des programmes qui se rapprochent de leurs attentes, notamment en ce qui concerne le divertissement. Même dans les systèmes autoritaires les plus enracinés comme celui de la Chine, les mécanismes de contrôle des gouvernements sont influencés par les traditions locales en rapport avec l'exposition médiatique. Si les systèmes autoritaires utilisent les médias pour maintenir le statu quo (Siebert, Peterson et Schramm, 1956, p.27-28), la communication gouvernementale congolaise ne devrait faire fi des habitudes des citoyens et des codes culturels. Nous essayons d'observer, à la dernière section du cinquième chapitre et au sixième chapitre, la mesure dans laquelle la communication gouvernementale congolaise, tout en cherchant à orienter l'opinion, se serait adaptée aux coutumes des audiences, aux usages et préférences des citoyens, y compris sur le plan du numérique. Selon Marie-Soleil Frère, l'interaction entre les médias et les publics se révèle notamment à travers le rôle que jouent les citoyens ainsi que leurs représentations dans la construction des identités individuelles et collectives (Frère 2020, Conclusion, p.2-3).

Nous veillons aussi à ce que notre démarche, en explorant les six repères d'analyse ci-haut retenus, couvre les cinq mécanismes inspirés du modèle démocratique occidental ci-haut décrits, que Marie-Soleil Frère (2020) identifie comme étant en même temps permissif de l'arbitraire dans le modèle du rapport des médias aux pouvoirs en Afrique francophone : (i) le cadre légal et réglementaire, (ii) les organes indépendants de régulation, (iii) la transformation des médias gouvernementaux en médias de service public, (iv) l'aide publique aux médias privés et (v) les formalités administratives.

C'est sur ?? base de cette grille d'analyse que les données ont été collectées et sont analysées en ce qui concerne le rôle du gouvernement et les contraintes de l'espace médiatique, tout en maintenant en toile de fond nos deux idées de part, celle d'un contrôle gouvernemental se situant essentiellement au niveau opérationnel et moins au niveau structurel ; et celle d'une communication gouvernementale n'ayant pas atteint son objectif d'imposer une vision monolithique aux audiences. Nous décrivons plus bas notre approche de collecte et d'analyse des données, avec les implications afférentes à la démarche de

l'induction qualitative qui consiste à laisser émerger un modèle nouveau. Nous disons pourquoi notre démarche inductive est qualitative, sachant que cela peut être perçu comme une tautologie.

Mais avant de décrire les aspects en rapport avec la collecte et l'analyse de données, il nous semble utile d'étendre la réflexion théorique aux notions de la réception de l'information médiatisée et de la contestation de l'autoritarisme dans les régimes hybrides. Cela offrirait des repères à l'analyse des perceptions et des réactions des citoyens congolais en tant que destinataire d'une information médiatisée "contrôlée" par les pouvoirs publics. Par conséquent, notre démarche intègre l'approche déductive et s'ouvre au test des concepts en rapport avec la réception de l'information.

### 3.1.2. Perspective déductive

Si la méthode inductive est certes positionnée comme étant notre principale démarche, les contraintes inhérentes aux objectifs de notre recherche nous conduisent cependant à faire également usage de l'approche inverse qu'est la déduction. La déduction va du plus général au plus spécifique et est parfois appelée approche « descendante », car elle consiste d'abord à partir d'une théorie et à formuler ensuite des hypothèses plus précises à tester. La démarche se rétrécit davantage lorsqu'il va s'agir de recueillir des observations ou données précises pour répondre aux hypothèses et aux théories originales. Dans cette vision, la démarche devient hypothético-déductive, car elle vise à confirmer ou à infirmer la valeur de vérité des observations. La déduction se distingue ainsi de l'induction qui passe des observations particulières à des généralisations empiriques et à des théories (Social Research Glossary, 2023).

Si la posture inductive est plus ouverte et exploratoire surtout au début de l'analyse, celle déductive est de nature plus étroite et vise à tester ou à confirmer des hypothèses. Les études en sciences sociales utilisent souvent des processus de raisonnement inductifs et déductifs à un moment donné, car ce design de recherche permet de passer continuellement des théories aux observations et de remonter aux théories. A travers cette procédure, on peut observer des modèles dans les données qui les amènent et développer en même temps de nouveaux modèles (Trochim, 2023). Lorsque les deux postures ne sont pas idéalisées, elles constituent deux postures complémentaires de recherche (Martin 2012, p.13).

La démarche déductive se justifie dans le volet d'analyse des perceptions des citoyens face au flux d'informations émanant du gouvernement, dans la ville de Kinshasa. Nous mobilisons plus bas quelques théories de la réception que nous estimons utiles à l'analyse des perceptions et des réactions des audiences qui ont été ciblées par la communication gouvernementale. Étant donné que nous appliquons ces théories à notre objet d'étude, nous sommes conduit à combiner induction et déduction. Signalons que l'usage de l'approche déductive n'exclue pas un certain regard inductif ; nous observons la manière dont les théories préexistantes sur la réception peuvent être opérationnalisées, tout en restant attentif aux révélations du terrain. L'idée de départ retenue dans le cadre de ce volet d'analyse soutient également la nécessité de recourir à la déduction, car nous supposons que les mécanismes gouvernementaux de contrôle de l'information n'auraient pas atteint leur finalité, celle de l'ascendance d'une communication politique monolithique.

*Théories de la réception et pratiques de contestation de l'autoritarisme dans les régimes d'Afrique subsaharienne*

Comment réagissent les citoyens aux messages émanant des médias ? Deux théories médiatiques faisant partie de la recherche sur les comportements nous intéressent à ce sujet. La première théorie est celle du flux d'information à deux temps d'Elihu Katz et Paul Lazarsfeld (1955), qui s'oppose à la conception d'une influence directe et immédiate des médias et défend l'idée du transit de l'information par les leaders d'opinion qui agissent comme des intermédiaires ou des filtres interprétatifs entre l'émetteur et le récepteur. L'accent est ici mis sur l'importance du réseau des relations interpersonnelles et des normes de groupes auxquels appartient le récepteur. Nous élargissons le concept de leader d'opinion en identifiant des personnes non dans le cercle personnel des individus mais socialement populaires. Cette théorie s'oppose à la vieille idée de la seringue hypodermique développée par Harold Lasswell (1938), selon laquelle la trajectoire du message entre l'émetteur et le récepteur dépend de la technique de communication disponible. Cette ancienne conception de l'influence totale et directe des médias sur le public présentait le récepteur comme consommant le message sans beaucoup d'interprétation (Gingras 2003, p.16-18 ; Breton et Proulx 1989, p.147-148).

Notre deuxième théorie de référence est celle de l'encodage/décodage de Stuart Hall (cité par Proulx, 2003, p.227-234) qui s'inscrit dans la lignée des études culturalistes des communications. Cette approche postule notamment que les effets médiatiques désirés ne sont possibles qu'à partir du moment où le message est effectivement reçu tel que conçu et que la possession des infrastructures médiatiques n'entraîne pas de manière unilatérale la manipulation idéologique des audiences. Stuart Hall, à partir des années 1970, étudie entre autres les mécanismes idéologiques qui encadrent les médias pour soutenir les pratiques culturelles dominantes ; il propose ainsi de critiquer la communication de masse (télévisuelle) à partir du point de vue des audiences. L'objectif de ce projet de recherche étant d'appréhender le processus de transmission de l'idéologie dominante et particulièrement la manière dont il fonctionne dans les médias, il étudie la différence entre les significations que le producteur tente de transmettre et les significations qui sont effectivement décodées par les publics cibles. La compréhension des enjeux du décodage devrait ainsi passer à la fois par l'analyse de l'organisation des contenus médiatiques et les pratiques de réception.

Contre la vision des effets directs des communications de masse qui postulait toujours un processus largement passif de la réception, Hall propose plutôt d'envisager le processus de communication médiatique comme produit et entretenu à travers l'articulation de moments distincts mais reliés entre eux. Le cadre théorique de Hall s'appuie entre autres sur trois postulats : (i) un événement peut être encodé de plusieurs façons ; (ii) le message télévisuel demeure polysémique malgré une éventuelle pression vers une lecture préférentielle ; (iii) la communication télévisuelle est un processus complexe qui peut mener à des décodages différents. Il ajoute ainsi une perspective plus subtile à la vision culturaliste; il suggère de prendre simultanément en compte l'organisation des contenus médiatiques et l'interprétation qu'en font les audiences, c'est-à-dire une comparaison du codage des messages médiatiques et du décodage de ces messages, tout en inscrivant les deux processus dans le contexte sociopolitique et économique. Il définit les contenus médiatiques comme étant des « textes en interaction avec des publics récepteurs définis comme lecteurs ». Il souligne l'influence des codes culturels dans les processus de production et de réception des contenus médiatiques. Stuart Hall estime que la pression institutionnelle exercée à travers les médias sur le décodage reste dominante, mais pas

absolument déterminante, en ce sens que les institutions auraient un pouvoir, mais elles ne fixent pas nécessairement les agendas et ne définissent pas toujours les catégories culturelles qui servent à interpréter les contenus médiatiques (Proulx 2003, p. 227-234).

Trois modèles de décodage sont proposés par la théorie de Hall. Le premier est celui du décodage de conformité, qui reproduit la domination et l'hégémonie culturelle, selon lesquelles le récepteur partage le code culturel du message avec l'émetteur, autrement dit les convictions idéologiques. Le deuxième modèle est le décodage négocié, dans lequel le récepteur partage le code culturel pour les grandes significations, tout en négociant certains aspects du message ou en s'y opposant. Le troisième est celui du décodage oppositionnel, qui voudrait dire que le message médiatique peut être compris par le récepteur, mais ce dernier, ne partageant pas le code culturel recadre ledit message en y appliquant un autre code de références opposé au code dominant hégémonique. La perspective de Hall visant à saisir la réception des messages médiatique en tant que procès de communication, elle privilégie, sur le plan méthodologique, les approches qualitatives, dont les principaux instruments sont les entretiens individuels, les groupes de discussion ou l'observation des pratiques. Ces designs méthodologiques inductifs, ne s'appuient pas sur des hypothèses spécifiques, ils procèdent par de petits échantillons afin d'approfondir l'analyse tout n'ayant pas d'ambition de généraliser les résultats.

Si les audiences ne sont pas en général assez organisées et efficaces, elles ne sont pas non plus passives et dressées à la réception et à la consommation de l'information selon le code culturel dominant. Les audiences peuvent faire preuve d'une interprétation critique ambivalente et contradictoire susceptible de pousser vers une action collective (rejoint l'idée du décodage négocié ou oppositionnel de Hall). Les médias peuvent contribuer au changement de comportement en Afrique, mais ils ne constituent qu'un acteur parmi tant d'autres ; d'où l'importance d'aborder la question de leur influence sur leurs audiences en prenant en compte le système qui est notamment constitué de politiques et dynamiques économiques et sociales. Le public constitue également une composante importante du système, car il est porteur de représentations, de demandes de participation et de réactions. En lieu et place d'une vision réductrice des audiences africaines à des cibles passives, une vision nuancée pourrait permettre de comprendre en même temps comment les médias

influencent le public et comment ce dernier s'approprié à son tour les contenus médiatiques et les consomme. Dans cette perspective, les audiences sont considérées comme des acteurs du système médiatique (Livingstone 2004, p.42 ; Frère 2020, chapitre 7, p.34-35).

Étant donné que nous étudions la perception de l'information médiatisée par des audiences susceptibles de la contester, il nous semble utile d'évoquer également les travaux portant sur la contestation en général, dans les régimes hybrides d'Afrique subsaharienne. Même si la mainmise gouvernementale sur les institutions et sur les espaces médiatiques est prégnante dans pays africains, il serait erroné de ne pas y voir également la contestation. Étant donné que les régimes hybrides sont, comme mentionné précédemment, des États intermédiaires qui, selon Nicolas van de Walle (2002, p.71), affichent des caractéristiques de chaque extrême (effectivité de certains droits et libertés démocratiques et défaut de certains autres), ils laissent forcément place à la contestation par les citoyens des méthodes autoritaires que développent les pouvoirs publics par les citoyens. Selon l'*Afrobaromètre*, déjà en 1999, les populations africaines désiraient la démocratie et étaient majoritairement insatisfaites de la situation de la démocratisation dans leurs pays respectifs. D'une manière générale, la démocratie a atteint un certain niveau de légitimité en Afrique, même s'il reste encore beaucoup à faire et même si les régimes en place essaient de manipuler les processus politiques (Bratton et Mattes, 2001).

Dans une étude comparée de la démocratisation entre le Bénin et le Niger, Mamoudou Gazibo observe que même dans un contexte d'importantes contraintes, il n'y a pas de fatalité antidémocratique dans les États africains. Les imaginaires sociaux se sont drastiquement transformés, de telle sorte que les citoyens peuvent distinguer le pouvoir démocratique du pouvoir autoritaire. Cela se manifeste à travers l'engagement politique et les protestations. Une disjonction peut exister entre la diffusion des valeurs démocratiques et la démocratisation de l'État en soi et cette dernière peut être compromise alors que la démocratisation de la société progresse (Gazibo 2005, p.23-24). Dans le bilan qu'il établit du processus de démocratisation dans les années 2000, Mamoudou Gazibo note que le clientélisme et l'achat des électeurs sont des pratiques courantes au cours des campagnes électorales en Afrique subsaharienne et que cela n'empêche cependant pas les électeurs de voter selon leur conscience. La marchandisation de la démocratie semble ainsi aller

paradoxalement de pair avec un processus de vulgarisation des vertus civiques (Gazibo 2010, p.41).

Le pays d'Afrique subsaharienne typique est nettement plus démocratique qu'il ne l'était à la fin des années 1980. Il est problématique d'évaluer tous les régimes multipartites d'Afrique comme étant des « démocraties parfaites » ; cela serait imposer aux États africains des normes strictes de la démocratie libérale que même les sociétés occidentales ne peuvent respecter de manière cohérente, car elles non plus ne sont pas exemptées des pratiques comme le favoritisme politique et les irrégularités électorales (Van de Walle 2002, p. 66-67). Michael Bratton et Emmanuel Gyimah-Boadi observent que certains dirigeants africains ont été confrontés à des risques dans un contexte de protestations internes et ont été évincés du pouvoir. Dans les cas du Mali, du Kenya et du Zimbabwe, dans des contextes d'insatisfaction et de désapprobation populaires, le risque politique était croissant pour les régimes en place (Bratton et Gyimah-Boadi, 2015).

Parmi les succès de la démocratisation en Afrique subsaharienne figurent notamment la consécration d'une démocratie constitutionnelle (pluralisme politique et associatif, proclamation des droits et libertés et reconnaissance de l'opposition), l'édification progressive de l'État de droit (mode d'accession au pouvoir, limitation de mandats) et l'organisation d'élections disputées et transparentes (Lynch et Crawford 2011, p.284-291). Ce processus rencontre cependant de fortes résistances, dont la remise en cause de l'État de droit, qui se caractérise par l'absence de séparation des pouvoirs (hypertrophie des pouvoirs du président et despotisme), d'encadrement juridique du pouvoir (révisions constitutionnelles et mandats illimités) et de contrôle de constitutionnalité des lois (Guèye 2009, p.7-15). Aucun paramètre particulier ne nous semble exclure le cas du Congo de cette tendance à la contestation qui caractérise les régimes hybrides d'Afrique subsaharienne.

### 3.2. Collecte de données

Nous aurions pu aborder la question du portrait de la communication gouvernementale en mobilisant uniquement des sources documentaires, c'est-à-dire les politiques et les rapports des thématiques. Cette démarche aurait cependant abouti à un portrait essentiellement institutionnel, alors que nous étudions un régime semi-autoritaire dont l'architecture

institutionnelle (démocratique) est à bien d'égards en déphasage avec les pratiques gouvernementales (antidémocratiques). Les rapports des organismes internationaux et des ONG peuvent certes fournir une information contrastant avec le récit gouvernemental, mais ils pourraient se limiter au constat des faits, aux événements et aux données chiffrées. Il aurait ainsi manqué à un tel portrait de la communication gouvernementale, les expériences des acteurs concernés, c'est-à-dire les opinions, les perceptions et les motivations qui étaient les leurs, dans le contexte politique ciblé par notre étude. Le vécu de ces acteurs répartis en plusieurs catégories, ne peut à son tour être efficacement approché sans une collecte de leurs opinions respectives. Cette collecte vaut également pour le volet de notre recherche qui se rapporte aux perceptions et aux réactions au flux d'informations émanant du gouvernement.

Hormis la nécessité d'interagir avec les acteurs étant donné la nature de notre question de recherche et les objectifs poursuivis par notre étude, des considérations d'ordre théorique nous ont également conduit à rencontrer les acteurs concernés. Nous avons successivement relevé dans la problématique, la revue de la littérature et le cadre théorique, l'opportunité et le besoin de proposer un modèle qui correspondrait à l'une des réalités des régimes hybrides d'Afrique francophone en ce qui concerne la communication gouvernementale, étant donné la difficulté d'appliquer les modèles existants à notre cas d'étude. Admettre l'idée du déficit théorique dans ce domaine amènerait à emprunter la voie du développement des connaissances, afin de laisser émerger un modèle propre selon les révélations du terrain. Dans cette lancée, le pragmatisme voudrait que le chercheur s'adapte aux contextes social, historique, politique..., pour que son approche corresponde à sa question de recherche et qu'il prenne en compte sa propre expérience ainsi que l'audience visée (Cresswell, 2003).

Prenant en compte les implications inhérentes à notre question de recherche dans son premier volet et aux objectifs de notre étude ainsi que des considérations d'ordre théorique, nous avons estimé convenable, comme indiqué précédemment, d'adopter d'abord l'approche inductive, qui consiste à donner priorité aux données, à l'expérience vécue et au terrain, pour ensuite avoir recours aux savoirs constitués, dans un processus de construction de connaissance. La démarche inductive permet le dépassement des limites d'un cadre

théorique fermé et une exploitation plus riche de ce que les données offrent (Luckerhoff et Guillemette 2014, p.7-8).

Parce qu'il s'agit d'approcher les acteurs dans le but d'exploiter leurs expériences respectives, la démarche de collecte de données est censée être qualitative, basée sur des discussions directes avec lesdits acteurs. Pour parvenir à comprendre et à expliquer les tenants et les aboutissants et les coulisses des mécanismes et pratiques de la communication gouvernementale, les contextes décisionnels ou les cadres d'interprétation du côté du public, nous avons privilégié, dans notre sélection, les acteurs ayant été au centre ou ciblés par les pratiques de communication politique dans le contexte de 2001 à 2018. Selon Alex Mucchielli, l'originalité de la recherche qualitative réside dans « l'approche des phénomènes humains ou sociaux par l'expérience sensible, en particulier celle des acteurs sociaux en cause » (Mucchielli 1996, p.8). La démarche qualitative est une recherche de terrain qui s'intéresse aux discours et aux récits de vie ainsi qu'aux perceptions, elle étudie le phénomène social dans le milieu social où il s'observe. Tout en ayant l'objectif de répondre aux questions de type « pourquoi? » ou « comment? », la démarche qualitative conduit à la compréhension, de l'intérieur, des représentations, des attitudes, des motivations et des pratiques d'un univers social particulier et à confronter les discours aux pratiques réelles afin d'identifier d'éventuelles contradictions (Pegdwendé Sawadogo, 2021).

Nous l'avons annoncé à la section précédente, notre démarche méthodologique est basée sur l'induction qualitative, qui consiste à théoriser une réalité observée. Selon Blais et Martineau, l'analyse inductive générale, communément utilisée dans les études qualitatives et dans les études exploratoires, permet de réduire les données brutes pour en arriver à en extraire le sens. L'approche inductive est utilisée tant dans les études qualitatives qu'en recherche quantitative, elle consiste, dans les deux démarches, à donner priorité aux données et à l'expérience vécue, pour ensuite recourir aux savoirs constitués, dans une perspective de construction de connaissance. Par ailleurs, toute recherche qualitative n'a forcément pas d'ambition inductive, c'est-à-dire destinée à laisser émerger des modèles propres aux réalités observées (Paillé et Mucchielli, 2003 ; Blais et Martineau 2006, p.15). La perspective déductive qui sous-tend notre recherche dans son volet d'analyse de la

réception de l'information par le public, emprunte également cette méthodologie qualitative de collecte et d'analyse de données.

### 3.2.1. Procédés de collecte de données

Notre double posture de recherche, inductive et déductive et notre méthodologie qualitative sont soutenues par deux procédés de collecte de données que sont l'analyse documentaire et les entretiens individuels semi-directifs.

L'analyse documentaire dans l'approche qualitative peut porter sur des archives ou des sources concernant des événements passés ou actuels, pouvant révéler les processus, les sens ou les valeurs. La qualitative par la documentation permet de faire le point autour du thème étudié, de trouver des matériaux de base, pour orienter la recherche, reformuler les hypothèses, etc. Cette phase exploratoire correspond notamment à l'analyse des politiques congolaises de la communication que nous avons menée, qui nous a permis entre autres de faire l'économie des dynamiques structurelles et institutionnelles qui influencent les stratégies des acteurs, telles que décrites au deuxième chapitre du présent travail.

L'analyse documentaire comprend aussi la description chronologique que nous avons faite au deuxième chapitre, qui montre l'évolution historique du contrôle gouvernemental de l'information, selon les contextes sociopolitiques et le processus démocratique, de l'époque coloniale la troisième république, en passant par les époques du monolithisme et du monopartisme de 1965 à 1990 et des transitions des années 1990 et 2000. Notre analyse documentaire s'est également étendue à l'examen des divers rapports qui renseignent sur l'arbitraire gouvernemental contre les médias, comme détaillé au deuxième chapitre, en nous appuyant notamment sur les rapports des ONG de défense des droits des journalistes et des droits humains.

Les entretiens semi-directifs nous ont permis d'approcher le vécu des acteurs qui ont été concernés, tant du côté des pouvoirs publics que de la société civile et des professionnels des médias. Ces entretiens sont individuels et semi-directifs ; ils ont consisté en des interviews détaillées avec les acteurs concernés, sur des thèmes préparés à l'avance et à l'aide d'un guide d'entretien non contraignant. Ce type de discussion permet d'explorer les différentes facettes de l'expérience du répondant parce qu'il accorde à ce dernier une marge

de liberté dans son expression. À l'aide des entretiens, le chercheur s'appuie sur le singulier pour remonter au général (Pegdwendé Sawadogo 2021). Ces entretiens se veulent essentiellement narratifs, c'est-à-dire basés sur la façon dont les participants reconstruisent, à partir de leurs propres perspectives, les événements auxquels ils ont pris part en tant qu'acteurs. Notre posture a consisté à apprendre de leurs expériences, dans le but de partir du concret à l'abstrait (Jodelet, in Moscovici et Buschini 2003, p.156).

Bien que faisant usage d'une grille d'analyse comprenant des repères précis inspirés des modèles existants, notre démarche ne se détourne pas de sa perspective inductive qualitative en ce qui concerne les volets du rôle du gouvernement et des traditions et contraintes des médias, qui exige une ouverture appropriée à la théorisation. L'entretien semi-directif se prête efficacement à cette ambition, car il permet de poser des questions précises tout en restant large et vise en même temps à s'informer et à vérifier des points particuliers en rapport avec les idées de départ (perspective déductive). L'entretien semi-directif se trouve à cheval entre le directif dont la liberté est réduite (se rapproche d'un questionnaire) et qui vise essentiellement la vérification de points précis ; et le non-directif, peu structuré et axé sur des opinions assez générales concernant un thème (Aktouf 1992, p.92-93).

### 3.2.2. Sélection de répondants

Une analyse des politiques congolaises de la communication nous a permis de regrouper les acteurs de la communication gouvernementale en six catégories. La première catégorie comprend les acteurs institutionnels qui élaborent les politiques, dont le parlement, les autorités indépendantes de régulation que sont le CSAC et l'ARPT, le gouvernement, ainsi la RTNC et la SCPT (Société congolaise des postes et télécommunications) qui sont des établissements publics. La deuxième catégorie est constituée de deux importants acteurs non-institutionnels, que sont l'Union nationale de la pression congolaise (UNPC, seule association syndicale des professionnels des médias au Congo) ; et l'Observatoire des média congolais (OMEC : association qui veille au respect de la déontologie journalistique). La troisième catégorie englobe les autres associations locales et les ONG internationales de la défense des droits des journalistes et des droits humains, comme JED et RSF, des médias privés et de la presse en ligne. La quatrième catégorie regroupe les

associations citoyennes et de défense des droits humains, les premières pour leur activisme contre les messages politiques émanant des pouvoirs publics et les secondes pour leur dénonciation des actes de répression à l'encontre des médias et des citoyens. La cinquième catégorie est constituée de médias étrangers, qui diffusent souvent des contre-récits et sont parfois sollicités par les pouvoirs publics pour assurer large diffusion de messages particuliers. La sixième catégorie est quant à elle très hétéroclite, elle est censée regrouper les canaux de communication politique typiquement africains, tels que les chanteurs, les humoristes, les chefs religieux et chefs traditionnels, les opposants politiques, les différents leaders locaux, pour leur grande influence sur l'opinion. Selon Berger (2002), ces leaders d'opinion demeurent influents sur l'espace communicationnel en Afrique et méritent d'être considérées comme étant des acteurs à part entière.

Nos entretiens individuels semi-directifs ont ciblé, dans un premier temps, les représentants de ces six catégories. En ce qui concerne les médias étrangers, à défaut de discuter à distance avec des journalistes des chaînes notamment occidentales ayant été actives dans le contexte du régime de Joseph Kabila, nous nous sommes entretenu avec leurs correspondants locaux ayant l'expérience relative à notre étude. Nos entretiens ont ciblé, dans un deuxième temps, les représentants des citoyens, ces derniers considérés comme le public cible de la communication gouvernementale. Pour cette catégorie, les répondants sont entre autres des militants/cadres des partis politiques, des responsables des mouvements citoyens, d'anciens leaders et encadreurs des jeunes, d'anciens responsables d'associations locales ou communautaires, etc.

Trente-et-une interviews individuelles semi-directives ont été réalisées au total. Nous nous sommes assurés que les guides d'entretien couvrent tous les aspects que contiennent les six repères définis dans notre grille d'analyse, ainsi que les aspects dégagés du modèle du rapport des médias aux pouvoirs publics proposé par Marie-Soleil Frère (2020). Nous avons particulièrement visé des répondants qui ont une bonne connaissance des faits intéressant notre étude, en nous référant aux rôles qu'ils ont joué entre 2001 et 2018. Les interviews ont visé la collecte de données, d'abord sur les pratiques qui renseignent sur le rôle des pouvoirs publics sur l'espace médiatique. Dans ce premier volet, les discussions ont exploré, entre autres, les aspects notamment en lien avec le cadre légal et institutionnel,

les formalités administratives, l'aide publique, la régulation médiatique et numérique et le rapport des pouvoirs publics aux médias publics, privés locaux et étrangers.

Les interviews ont ensuite porté sur les thèmes en rapport avec les traditions et les contraintes propres à l'espace médiatique et communicationnel congolais. Dans ce deuxième volet, les interviews ont couvert notamment les questions des héritages historiques dans les pratiques médiatiques, de la culture journalistique, du pluralisme et de la diversité des contenus médiatiques, de l'économie des médias et des intermédiaires de la communication gouvernementale.

Les interviews ont enfin porté sur les aspects en lien avec la réception, par les audiences de la ville de Kinshasa, du flux d'informations émanant des pouvoirs publics. Dans ce troisième et dernier volet d'analyse, les données ont révélé les pratiques d'interprétation de l'information médiatisée dans la ville de Kinshasa, les trames de perceptions et de réactions des citoyens à la communication gouvernementale, les stratégies citoyennes de contournement de l'information favorable au gouvernement, les méthodes réactives des pouvoirs publics à ces stratégies et les approches de réadaptation des audiences kinoises.

Les interviews ont été systématiquement enregistrées sur un dictaphone, avec le consentement éclairé de chaque répondant après que les objectifs de l'étude aient été présentés, de même que l'usage et de la conservation des données, de la protection de l'anonymat et des conditions du déroulement de l'entretien.

Tableau 3.1. Liste d'acteurs interviewés

	Catégorie	Identifiant	Fonction entre 2001-2018
1.	Acteurs institutionnels	A1	Directeur à l'Agence congolaise de presse (ACP)
2.		A2	Président du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC, organe régulateur)
3.		A3	Directeur général de la Radio-télévision nationale congolaise (RTNC)
4.		A4	Membre du CSAC
5.		A5	Directeur des informations à la RTNC
6.		A6	Responsable à la direction des informations TV de la RTNC
7.		A7	Ministre de la communication et médias
8.		A8	Responsable à l'Agence de régulation des poste et télécommunications (ARPTC)
9.		A9	Ministre de la communication et médias
10.	Acteurs non-institutionnels	B1	Responsable à l'Union de la presse du Congo (UNPC)
11.		B2	Responsable de l'Association nationale des éditeurs du Congo (ANECO)
12.		B3	Responsable de l'Union de la presse francophone, bureau du Congo (UPF)
13.		B4	Président de l'Observatoire des médias congolais (OMEC)
14.		B5	Responsable à l'ONG Journaliste en danger (JED)
15.		B6	Responsable de l'Association des fournisseurs des services internet (ISPA)
16.	Représentants des citoyens	C1	Responsable au Réseau des associations des jeunes
17.		C2	Responsable d'association des jeunes
18.		C3	Représentant de mouvement citoyen
19.		C4	Représentant de mouvement citoyen
20.		C5	Porte-parole de parti d'opposition
21.		C6	Présidente des femmes, parti d'opposition
22.		C7	Femmes politique d'opposition
23.		C8	Responsable d'association des jeunes
24.		C9	Membre conseil national de la jeunesse
25.	Leaders d'opinion	D1	Porte-parole de confession religieuse
26.		D2	Secrétaire général de confession religieuse
27.		D3	Chanteur
28.	Correspondants des chaînes étrangères	E1	Correspondant de TV5 Mondes
29.		E2	Correspondant de Africa24
30.		E3	Correspondant de Reuters
31.		E4	Correspondante de VOA

### 3.2.3. Localisation

Après avoir obtenu le certificat du comité d'éthique de l'UQAM (voir document en annexe), nous avons organisé la collecte des données du 29 novembre 2023 au 04 janvier 2024, dans la ville de Kinshasa, capitale du Congo et siège d'institutions nationales; il y a là une bonne diversité ethnique et culturelle, une concentration de principaux médias et d'acteurs politiques et sociaux. Kinshasa a toujours été la ville la plus riche en termes d'activités et d'événements politiques et culturels au Congo. La durée moyenne des interviews a été d'environ une heure. Quant aux lieux précis du déroulement des entretiens, nous avons privilégié les préférences de nos répondants, tout en leur faisant comprendre l'avantage de tenir les interviews dans des endroits dont l'environnement favorise une discussion autonome, paisible et discrète. Le lieu impacte sur la qualité de l'entretien en ce sens que la sincérité, la liberté d'expression et les souvenirs de l'interlocuteur sont influencés par l'environnement dans lequel se tient la discussion.

Dans la majorité des cas, les interviews se sont tenues dans les bureaux respectifs de nos répondants, dans des conditions permettant une discussion en privé. D'autres interviews ont eu lieu dans des lieux publics comme les restaurants ou les espaces en plein air ; nous nous sommes assuré dans ces cas que l'environnement soit moins bruyant et favorable à la discrétion.

La tenue vestimentaire permettant aux répondants de se forger une première représentation du chercheur (Sauvayre 2021, p.73, 80-81), nous avons, dans la plupart des fois, adapté notre accoutrement aux différents milieux et catégories des personnes concernées. Nous avons privilégié les vêtements considérés comme étant décents à Kinshasa, tout en veillant à ne pas être extravagant. Faisant usage de l'effet boule de neige (Sauvayre 2021, p.66), nous avons recouru à des intermédiaires ayant une bonne compréhension des objectifs de notre recherche afin de mobiliser les interviewés.

### 3.2.4. Élaboration des guides d'entretien

Le guide d'entretien est un outil indispensable et en même temps un pense-bête qui peut subir des évolutions au cours de la collecte de données. Bien que devant être structuré, le guide d'entretien ne doit pas contraindre le répondant, son usage devrait s'adapter à

l'interaction. Les questions sont sélectionnées en fonction de la situation du répondant et d'autres questions complémentaires peuvent se poser au fur et à mesure, selon les réponses fournies par ce dernier (Sauvayre 2021, p.29, 40).

Si dans l'approche hypothético-déductive (consistant à tester des hypothèses), les hypothèses sont transformées en questions d'enquête pour collecter les informations nécessaires à la mise à l'épreuve desdites hypothèses, la démarche inductive voudrait, de manière générale, qu'on intègre le terrain sans chercher à tester des hypothèses préalablement formulées. Ces dernières se construisent progressivement et les premiers entretiens servent à guider la collecte de données (Sauvayre 2021, p.30, 36, 65). Cette vision n'est pas en contradiction avec notre démarche, étant donné que nous avons choisi, comme mentionné plus haut dans le cadre théorique, de ne pas se fonder sur une théorie existante en toile de fond avec l'ambition de la valider ou de l'invalider pour ce qui est de nos deux premiers volets d'analyse que sont le rôle du gouvernement et les traditions et contraintes des médias. La grille d'analyse nous a simplement permis de définir des repères sur la base desquels les questions de collecte de données ont été formulées. Nous nous sommes assuré que ces questions de collecte soient ouvertes, claires, courtes, simples et neutres. Une bonne question pour collecter des données non seulement évite de contenir des parties de la réponse, mais est également exempte de jugement de valeurs et d'idées préconçues (Sauvayre 2021, p.33, 36).

Nous avons également emprunté une démarche inverse, conforme à l'approche déductive, pour l'analyse du troisième volet de notre étude qui porte sur la réception par le public du flux d'informations émanant du gouvernement. À ce propos, nous nous sommes assuré que nos guides d'entretien couvrent les principales idées qui ressortent des concepts théoriques sur la réception de l'information médiatisée, que nous avons précédemment mobilisés dans ce chapitre (voir Katz et Lazarsfeld et Hall à la sous-section 3.1.2).

Le guide d'entretien devant être conforme à l'objet étudié en vue de s'assurer de la validité des contenus (Aktouf 1992, p.89), les aspects qui ont été explorés lors de l'interaction avec les acteurs sur le terrain, pour ce qui est de nos deux premiers volets d'analyse (rôle du gouvernement et traditions & contraintes des médias) sont extraits des six repères constituant notre grille d'analyse présentée plus haut : (i) le passé monolithique et

monopartite ; (ii) le rôle du gouvernement dans le système médiatique (propriétaire, régulateur et censeur ?) ; (iii) le pluralisme politique et médiatique ; (iv) l'économie des médias ; (v) la culture professionnelle des journalistes ; et (vi) les coutumes des audiences. Nos guides d'entretien ont également intégré les questions du cadre légal et réglementaire, des organes de régulation, de la transformation des médias gouvernementaux en médias de service public. Chaque principale question de discussion ou chaque thème est en lien avec au moins un repère précis. Nous avons également ouvert la question de l'existence et de l'effectivité des autres types de médias propres à la réalité africaine, tels que les leaders d'opinion.

En ce qui concerne le troisième volet de notre analyse, l'élaboration des guides d'entretien a intégré les aspects en lien avec la réception de l'information, les perceptions et réactions citoyennes. Les modèles du flux de communication à deux temps et la typologie de décodages de Hall, ont inspiré la formulation des principales questions en lien avec la réception de la communication gouvernementale par les audiences.

Cela étant, les guides de collecte de données ont été confectionnés sur la base des huit thèmes ou aspects ci-après :

- 1) Le poids de l'histoire sur le paysage médiatique et la communication (héritage colonial, période dictatoriale, diverses traditions) ;
- 2) Les pouvoirs publics et les médias sous le régime Kabila (cadre légal, subventions, formalités administratives, régulation, médias publics, médias étrangers et pratiques diverses) ;
- 3) Le pluralisme politique et la diversité médiatique (clivages sociopolitiques et paysage médiatique, participation des citoyens et de l'opposition, acteurs et contenus dominants dans les médias) ;
- 4) L'économie des médias (marché publicitaire, rémunération du journaliste, sources de financement, ...) ;
- 5) La culture journalistique (formation, déontologie, contraintes professionnelles et auto-référencement, tendances des journalistes, ...) ;

- 6) Les audiences des médias (public kinois comme client ou passif ? traditions locales et préférences des contenus médiatiques, mécanismes de contrôle, contextes sociopolitiques, ...)
- 7) Le rôle des autres types de médias ou canaux alternatifs dans la communication gouvernementale (médias étrangers, médias proches de l'opposition, plateformes numériques, leaders d'opinion, ...)
- 8) La réception de l'information par le public et les perceptions et réactions citoyennes (information gouvernementale et jugement du public, médias publics et audiences, interprétations citoyennes, intermédiaires entre médias et public, recours aux plateformes numériques et autres stratégies de contournement de l'information médiatisée).

Nous avons utilisé cinq guides d'entretien sur le terrain correspondant aux cinq catégories de répondants indiquées au tableau 7, respectivement : (i) les acteurs institutionnels (ministres, autorités de régulation, médias publics et Société congolaise des postes et télécommunications) ; (ii) les acteurs non-institutionnels et médiatiques (UNPC, OMEC, JED, associations des médias privés, de la presse en ligne, etc.) ; (iii) les représentants des citoyens (acteurs de l'opposition politique, responsables des mouvements citoyens, leaders et encadreurs des jeunes, etc. ; (iv) les leaders d'opinion (chefs religieux et artiste chanteur) ; et (v) les médias étrangers (correspondants des chaînes occidentales ayant opéré à Kinshasa entre 2001 et 2018).

### 3.3. Analyse de données

Visant la construction théorique, l'analyse qualitative se fait suivant plusieurs étapes : la transcription intégrale des entretiens et l'organisation du corpus de données, l'identification et l'organisation des concepts et idées, l'élaboration de thèmes généraux, la validation et la confirmation des conclusions et l'interprétation des résultats (Pegdwendé Sawadogo, 2021). L'analyse inductive permettant de réduire les données brutes et de leur donner un sens en passant par la préparation, la lecture approfondie, la catégorisation et le raffinement des catégories (Blais et Martineau 2006, p.2-8), nous avons procédé, à la transcription manuelle (sans logiciel de transcription) et intégrale des documents sonores

en textes (version *Word*), qui ont été ensuite traités notamment par les techniques de recherche de la fréquence d'idées et de mots, de croisements entre thèmes, de résumés de contenus et de matrices de synthèse. Nous avons transmis les documents sonores sur notre ordinateur pour faciliter leur lecture et leur transcription en textes. Les retranscriptions des interviews ont été remises à notre direction de recherche.

Nous avons donc suivi les trois phases de l'analyse qualitative que sont (i) la transcription (ii) la transposition et (iii) la narration (Paillé et Mucchielli 2003). Cela nous a permis de dégager notamment les points sur lesquels les acteurs aux discussions convergent et les sensibilités qui les divisent, de sorte à cerner leurs croyances, leurs perceptions, leurs réactions et leurs motivations selon les groupes auxquels ils appartiennent. En observant les cooccurrences ou les champs lexicaux utilisés dans le discours des répondants, l'objectif a été de transformer certaines données pertinentes en variables qualitatives (Sauvayre 2021, p.184-185).

Nous procédons à l'interprétation des données en explorant systématiquement les six repères composant notre grille d'analyse, à savoir (i) le passé dictatorial ; (ii) le rôle du gouvernement dans le système médiatique ; (iii) le pluralisme politique et médiatique ; (iv) l'économie des médias ; (v) la culture professionnelle des journalistes ; et (vi) les coutumes des audiences. Nous avons fait une lecture intégrale et minutieuse des notes issues de la transcription et classé systématiquement les données selon les repères d'analyse ou les thèmes. Cette approche nous a permis d'observer les convergences et divergences d'opinions entre acteurs, les représentations dictées par les rôles, les motivations et les intérêts. Cela nous a également permis d'étiqueter les données les plus émergentes, les points de vue contradictoires et les informations et anecdotes particulières.

Nous avons également tenu compte de la triangulation de l'information, qui est un processus consistant à confronter les résultats de plusieurs sources de données afin de s'assurer de leur stabilité. Le recours à la triangulation est justifié notamment par la nature du phénomène étudié et la position du chercheur. Notre recherche portant sur des thèmes dont nos propres croyances sont susceptibles d'influencer la démarche scientifique, nous étions dans l'obligation d'objectiver les pistes d'interprétation. Nous avons opté pour une « triangulation des données par les personnes », qui consiste à vérifier la corroboration de

l'information par la diversification de sources. Selon Denise Jodelet, la triangulation consiste à mettre en regard des données obtenues de différentes techniques, de différents chercheurs ou de différents groupes de participants. Cette dernière option nous semble appropriée à notre approche, étant donné que nous avons visé un large éventail d'acteurs concernés par la communication gouvernementale entre 2001 et 2018, dont les rôles, les tendances et les intérêts ont été assez hétérogènes (Jodelet dans Moscovici et Buschini 2003, p.160).

Soulignons que notre méthodologie se résume en un processus de réduction des données en vue de faire émerger un éventuel modèle (Blais et Martineau, 2006) de communication gouvernementale, d'après la réalité congolaise selon les révélations du terrain. Cette approche qualitative se veut moins rigide et normalement sans modèle opérationnel, elle permet de s'adapter aux aléas de la nouveauté qui s'offre à l'analyse (Paillé et Muchielli, 2003). Néanmoins, pour tirer des conclusions, notre démarche s'impose de faire un résumé des points clés de la problématique, des objectifs, des idées de départ et de la méthodologie de notre recherche, pour établir des liens directs avec les découvertes du terrain, les points mis en évidence et ceux non totalement éclaircis, les contradictions et les confirmations (Aktouf 1992, p.136-137). C'est dans cette optique que la perspective déductive s'avère indispensable à notre démarche.

Nous avons aussi tenu un journal de terrain dans lequel nous avons consigné les démarches, les observations, les autocritiques et les réflexions. Nous avons noté nos observations sur les conditions du déroulement des entretiens, les environnements, les interruptions et les questions posées par les répondants, etc. Cela a permis notamment de considérer que les effets négatifs de l'environnement sur les répondants ont été minimisables (Sauvayre 2021, p.69, 176-181).

#### 3.4. Atouts et défis pour la collecte et l'analyse de données

En plus de notre connaissance du Congo pour y avoir longtemps vécu, nous avons compté sur notre expérience professionnelle dans le domaine de la recherche qualitative et d'évaluation de projets de gouvernance et de d'appui au processus démocratique. Nous avons en effet travaillé, d'abord de 2005 à 2009 à Kinshasa, comme enquêteur, puis comme superviseur des équipes dans un cabinet d'études de marchés. Ensuite, entre 2012 et 2020,

nous avons travaillé comme consultant des ONG internationales, à travers l'agence britannique *Integrity Global*, dans le cadre des études qualitatives appelées « *political Economica analysis* » (analyse des relations de pouvoir entre acteurs). Entre 2009 et 2012, nous avons travaillé dans les organismes locaux intervenant sur les questions des jeunes. Nous avons participé à des multiples projets de recherche sur les questions de gouvernance, notamment dans le domaine du processus démocratique et de réforme de l'administration publique. Enfin, notre expérience de travail avec l'ONG américaine *National Democratic Institute* (NDI, qui appuie le processus démocratique au Congo), en tant qu'expert de suivi, évaluation et apprentissage, nous a introduit dans les milieux des acteurs politiques et de la société civile de toutes tendances et des médias, entre 2014 et 2016. Notre familiarité avec ces différents milieux nous a facilité les contacts lors la collecte des données.

Notre relation avec le domaine de recherche pouvait cependant poser un problème de biais analytique, en ce sens que nous avons eu des opinions proches de l'opposition politique congolaise étant donné que nous défendions les valeurs démocratiques pendant le régime de Joseph Kabila. Le défi méthodologique a ainsi été celui de l'adoption d'une position « relativiste », pour nous permettre d'approcher l'objet d'étude de manière distanciée (Paillé et Mucchielli, 2003). En recherche qualitative, le chercheur étant son propre instrument à l'étape d'approcher son objet d'analyse, il construit ses données dans l'interaction avec son milieu d'étude. Il est ainsi appelé à se dégager de ses idées préconçues et à s'armer d'instruments théoriques et conceptuels pour une production de connaissances valables, sans tomber ni dans l'illusion d'une neutralité totale, ni dans le subjectivisme. Le chercheur doit abandonner ses propres référents et adopter notamment une attitude empathique avec ses interlocuteurs, pour comprendre le sens de leur conduite et de leurs formes expressives (Jodelet, in Moscovici et Buschini 2003, p.147-149). Ne pouvant adopter une posture de parfaite neutralité tout au long de l'étude, nous avons érigé la rigueur méthodologique en principe, afin de limiter la subjectivité dans l'élaboration des guides d'entretien, la sélection des répondants, l'animation des interviews et la présentation et l'interprétation de données.

Aussi, nous avons clarifié les conditions et les attentes de nos discussions avec les personnes ciblées, car elles pourraient être influencées par notre ancien statut de partenaire

d'appui au processus démocratique, que nous avons eu en tant qu'employé de l'ONG américaine NDI. Nous avons consacré du temps à expliquer à nos répondants leur rôle, l'objet, les motifs et les objectifs de la recherche, ainsi que l'usage des données collectées. Nous avons systématiquement procédé à l'autoprésentation et à la description des modalités du déroulement de l'entretien (temps, méthode, anonymat, mode d'enregistrement...), dans le but de lever les angoisses et la méfiance auprès du répondant (Aktouf 1992, p.95). Les guides d'entretien ont également contribué à rassurer les répondants par le fait qu'ils ont défini le cadre de l'interaction comme étant différent de celui d'une conversation ordinaire (Sauvayre 2021, p.31).

### 3.5. Choix et délimitation du sujet

Notre choix d'étudier le cas du Congo n'est uniquement pas justifié par le lien culturel, il est aussi et surtout motivé par notre expérience de travail au sein de l'ONG NDI dans la ville de Kinshasa, entre janvier 2014 et août 2016. Nous avons eu à prendre part à des programmes d'accompagnement des acteurs clés comme les partis et coalitions politiques, d'appui aux processus électoraux, d'inclusion des groupes marginalisés, de réformes de la gouvernance, d'appui aux organisations de la société civile, de partenariat avec les médias, etc. Cette expérience de travail nous a permis, entre autres, d'observer de plus près certains faits sur l'interaction des acteurs dans l'espace médiatique et communicationnel : pouvoirs publics, opposition politique, société civile et médias. À l'occasion, nous nous sommes familiarisé avec les différentes parties prenantes au processus démocratique congolais.

Aussi, le Congo mériterait d'être étudié comme illustration de la réalité africaine étant donné son importance géographique (2 345 410km<sup>2</sup>, deuxième superficie d'Afrique), démographique (95 millions d'habitants, 4<sup>e</sup> d'Afrique) et géologique (le plus riche d'Afrique en ressources naturelles), qui font de ce pays l'un des leaders potentiels du continent africain. Enfin, le Congo a connu un processus démocratique très varié comme nous l'avons détaillé au deuxième chapitre : expérience relativement démocratique après l'indépendance (1960-1965) ; régime dictatorial et monopartite des années 1960 à 1990 ; transition démocratique et pluralisme de 1990 à 1997 ; régime autoritaire de Laurent Désiré Kabila entre 1997 et 2001 ; puis régime de Joseph Kabila avec différents ordres politiques et institutionnels (guerre civile de 2001 à 2003, transition pacifique et inclusive entre 2003

à 2006 et élections générales en 2006, 2011 et 2018). Nous avons montré au chapitre précédent que ces variations politiques et institutionnelles ont chaque fois eu un impact sur les pratiques de communication et l'espace médiatique ; chaque régime, au regard de sa nature, a entretenu des relations particulières avec les médias et leurs publics. Nous sommes parti de l'idée selon laquelle, à l'ère Kabila qui intéresse notre analyse (2001-2018), les pratiques de communication politique ont contrasté avec l'architecture démocratique des institutions et l'esprit de la Constitution qui consacre la troisième République (Population Data, 2020).

Nous nous focalisons sur les mécanismes et les pratiques de communication gouvernementale pour la période allant de janvier 2001 à décembre 2018, non seulement parce que nous y avons été contemporain, mais surtout parce que cette phase a progressivement consolidé les dynamiques démocratiques : ouverture du Dialogue inter-congolais en 2001 ; signature de l'Accord global et inclusif entre belligérants en 2002, fin de la rébellion et début de la transition pacifique en 2003 ; adoption de la constitution de la troisième République et tenue de premières élections générales et « démocratiques » de l'histoire du Congo en 2006. Nous analysons les interactions entre les autorités publiques, les médias et leurs publics qui ont été la cible de l'information émanant des gouvernants, dans cette nouvelle dynamique censée favoriser des pratiques plus démocratiques et un espace public plus libéralisé.

Sur le plan temporel, notre recherche vise particulièrement le régime de Joseph Kabila pendant la troisième république, c'est-à-dire de l'adoption de la nouvelle constitution et de l'organisation de premières élections à la fin du deuxième mandat, soit de 2006 à décembre 2018. Nous avons cependant estimé convenable d'étendre l'analyse au tout début du régime de Joseph Kabila (2001), parce qu'il s'agit du même personnage politique, occupant la même fonction de Président de la République. Tout en nous intéressant aux dynamiques démocratiques ayant vu le jour à l'occasion de la troisième république, nous observons l'évolution des pratiques développées par le régime Kabila, dans un environnement hybride où la gouvernance a été à la fois institutionnalisée et personnalisée. L'extension de l'analyse à la période ayant précédé la troisième République congolaise permettrait ainsi d'observer d'éventuels changements induits par la nouvelle architecture institutionnelle.

Sur le plan spatial, notre recherche se focalise sur les mécanismes et les pratiques de communication gouvernementale congolaise et les interactions entre acteurs au niveau central. Les échelons et les entités administratives étant multiples, nous limiterons notre analyse à la capitale du Congo, la ville de Kinshasa, en tant que siège de toutes les institutions centrales. Les acteurs non-étatiques et les médias concernés par notre étude sont ceux ayant interagi avec le gouvernement central dans la capitale congolaise. Le fait de limiter la collecte de données à la ville de Kinshasa, comme mentionné dans la méthodologie, est la conséquence directe du choix opéré de focaliser notre étude sur le niveau central. Au Congo, l'essentiel du combat politique, de la lutte pour le contrôle des institutions, des tensions et manifestations, de la communication politique et des programmes médiatiques, se trouve basé dans la capitale. Par conséquent, une analyse de mécanismes de la communication gouvernementale et du contrôle de l'information au niveau central ne peut, à notre avis, être envisagée sans un positionnement du jeu des acteurs dans la ville stratégique de Kinshasa. Selon les rapports de l'ONG JED (Rapports 2002-2018), la ville de Kinshasa compte annuellement plus ou moins la moitié des cas d'atteintes à la liberté de la presse chaque année. D'après les rapports de l'ONG Human Rights Watch (2022), la répression contre les acteurs de l'opposition et de la société civile, y compris les confessions religieuses au Congo, demeure également concentrée dans la capitale du pays, Kinshasa.

Nous devons cependant reconnaître que du point de vue de la réception de l'information médiatisée, la capitale congolaise n'est pas représentative de toute la réalité du Congo. L'exposition à l'information gouvernementale, les audiences des médias publics et privés, les réactions du public ainsi que les motivations des citoyens, ont toujours varié selon les provinces et les autres entités administratives infranationales, les contextes politiques, les événements particuliers et les acteurs concernés. Pendant le régime de Joseph Kabila, certaines provinces ont été étiquetées comme étant des soutiens du régime et d'autres comme étant des bastions de l'opposition ; et cela a constamment évolué entre 2001 et 2018. La ville de Kinshasa a souvent été historiquement étiquetée comme étant hostile aux régimes en place et donc acquise à l'opposition. Cela étant, nous sommes dans l'obligation d'assumer le fait que le troisième volet de notre analyse qui porte sur la réception de l'information gouvernementale par les citoyens, est circonscrit à la ville de Kinshasa.

Dans ce troisième chapitre, nous avons voulu mettre en exergue l'opportunité d'approcher la communication gouvernementale congolaise sans y appliquer intégralement des théories construites sur base des paradigmes des sociétés dont les caractéristiques divergent à bien d'égards avec celles des États ayant institutionnalisé le pluralisme politique et adopté la libéralisation des médias tout en maintenant paradoxalement le contrôle gouvernemental notamment sur l'espace médiatique. L'inadéquation existante entre les modèles répandus de la communication politique et des études médiatique et la particularité des régimes hybrides d'Afrique subsaharienne, nous a permis de partir de l'idée selon laquelle l'expérience congolaise serait génératrice d'un modèle particulier du point de vue des interactions entre pouvoirs publics, médias et audiences. Nous avons ensuite évoqué l'opportunité de soutenir notre démarche inductive par une déduction, cela justifié par les implications inhérentes au troisième volet de notre analyse qui porte sur la réception et la trame des perceptions et réactions des citoyens en tant que cible de l'information émanant des pouvoirs publics ou favorables à ces derniers. Les chapitres 4, 5 et 6 rendent compte des interactions entre les trois composantes (gouvernement, médias et public), selon les opinions des acteurs que nous avons interviewés sur le terrain à Kinshasa.

Nous tenons à préciser que nos entrevues, telles que menées à Kinshasa, ont davantage porté sur les conditions de production et de publication que sur la réalité des contenus médiatiques ayant été diffusés plusieurs années (entre 2001 et 2018) avant notre collecte de donnée qui a eu lieu entre novembre et décembre 2023. D'abord, nous ne pouvions être sûr des perceptions et des souvenirs des citoyens ordinaires sur l'information médiatisée en rapport avec des événements politiques précis, surtout que notre analyse a comme point de départ l'année 2001. Aussi, nous avons fait face au problème d'archivage et de numérisation au Congo-Kinshasa, en ce sens que les grilles de programmes et les contenus médiatiques des années plus récentes comme 2020 et 2021, n'étaient pas disponibles y compris à la chaîne de télévision nationale, la RTNC. Nous avons également été contraint par les moyens économiques et temporels, en ce sens que nous n'étions pas en mesure de collecter les données dans plusieurs villes du Congo-Kinshasa et au sein de la population, notamment à travers les groupes de discussion. C'est ainsi que nous nous sommes focalisé sur les perceptions des acteurs ayant un certain capital culturel leur permettant d'expliquer les perceptions et réactions des citoyens lambda, sachant que certains de ces acteurs,

comme ceux de la société civile, peuvent être considérés comme faisant partie du public de la ville de Kinshasa dans le contexte du régime Kabila. C'est ainsi que le guide d'entretien numéro 5 comporte des questions spécifiques à la catégorie 'représentants des citoyens'.

## CHAPITRE 4. PRÉSENTATION DES DONNÉES D'INTERVIEW : RÔLE DU GOUVERNEMENT DANS L'ESPACE MÉDIATIQUE

Nous présentons dans ce quatrième chapitre les données se rapportant au rôle que les pouvoirs publics ont joué dans l'espace médiatique, rôle qui peut être appréhendé à travers le cadre légal et réglementaire et l'aide publique, la régulation du paysage médiatique et l'interaction entre les autorités publiques et les médias publics, privés locaux et étrangers.

### 4.1. Cadre légal, formalités administratives et aide publique

Nous avons préféré regrouper dans cette section les informations se rapportant à la critique du cadre légal et réglementaire, des formalités administratives et de l'aide publique aux médias, étant donné que ce sont des aspects adjacents et n'ont pas fait l'objet de beaucoup de commentaires de la part de nos interviewés. Nous avons privilégié, pour ces aspects, les opinions des acteurs institutionnels et non-institutionnels (catégories A et B).

#### 4.1.1. Cadre légal et réglementaire : une vieille loi liberticide et conflictogène

Les perceptions des acteurs sur la question du cadre légal régissant les médias au Congo sont essentiellement négatives de la Loi No 96-002 du 22 juin 1996 portant exercice de la liberté de la presse, en ce sens qu'elle est depuis longtemps dépassée et conflictogène. Cette loi, élaborée et adoptée dans le contexte dépassé de la transition démocratique des années 1990 qui succédait au monolithisme politique, était devenu liberticide et problématique dans le contexte de la troisième République congolaise. Elle favorisait, en effet, les sanctions contre les médias car elle renvoyait au code pénal en cas de faute professionnelle et prévoyait ainsi l'emprisonnement et les amendes contre les journalistes. De plus, la loi de 1996, en confiant au ministre de la Communication et médias le pouvoir de régulation, entrainait en conflit avec la nouvelle architecture institutionnelle dont faisait partie le CSAC en tant qu'autorité indépendante des médias ayant le monopole de sanctions contre les médias (interviewés A2, B1, B2, B4).

La dimension conflictogène se situe dans le fait que la Loi No 96-002 du 22 juin 1996 portant exercice de la liberté de la presse, est restée en contradiction avec la Loi organique No 001 du 10 janvier 2010 portant composition, attribution et fonctionnement du CSAC,

en ce qui concerne la répartition des compétences en lien avec la régulation des médias. Alors que cette seconde loi transfère le pouvoir de régulation au nouveau CSAC, la première loi a conservé des dispositions attribuant ce pouvoir au ministre de la Communication et médias (interviewé B2). Nous abordons ce point en détails plus bas, dans la partie portant sur les organes de régulation.

Selon les opinions de nos interviewés B1, B2 et B4, le régime Kabila avait opéré le choix de maintenir en vigueur la loi de 1996, étant donné qu'elle comportait des dispositions profitables au gouvernement. Les ministres qui se sont succédé dans le secteur des médias ont systématiquement décidé de ne rien entreprendre dans les sens d'amender la loi, malgré le plaidoyer des journalistes. Une nouvelle loi a été adoptée après le régime Kabila et promulguée en 2023, elle remet tout le pouvoir de régulation au CSAC, y compris le monopole de sanctions contre les médias.

#### 4.1.2. Formalités administratives : le recouvrement fiscal ciblé

La thèse d'une répression inédite des médias par les formalités administratives est confirmée par nos interviewés, dans son volet fiscal. La réponse du répondant B5 nous semble particulièrement explicite. À Kinshasa, les médias, dans leur majorité, ne paient pas les taxes faute de recettes consistantes, et cela a toujours été la coutume. Parmi les nombreux médias en situation irrégulière avec le fisc, les pouvoirs publics ciblaient particulièrement ceux dont les contenus critiquaient et dérangeaient le régime.

La Direction générale des recettes administratives, domaniales, judiciaires et de participation (DGRAD) procédait ainsi au recouvrement de taxes et scellait les bureaux des médias critiques qui se trouvaient en situation irrégulière, en cas de non-paiement séance tenante. Ce recouvrement pourtant légal était un ciblage organisé, parce que deux médias en situation irrégulière face au fisc, émettant côte à côte, pouvaient ne pas connaître le même sort. Les médias proches de l'opposition étaient beaucoup plus sommés à payer les taxes et subissaient fréquemment le scellage de bureaux. Cette approche originale faisait de la DGRAD, qui est pourtant un acteur hors paysage médiatique *a priori*, l'un des bourreaux des médias au Congo.

#### 4.1.3. Aide publique aux médias : des interventions ponctuelles

Les opinions de nos interviewés (acteurs A et B) s'accordent sur le fait que l'aide publique aux médias, telle que prévue par la loi, a été inexistante sous le régime de Joseph Kabila et qu'il conviendrait de parler plutôt d'interventions gouvernementales ponctuelles. Le financement des médias par les pouvoirs publics n'a jamais été systématisé ; des fonds ont plutôt été quelques fois remis à un groupe de patrons de presse. Étant donné la précarité dans laquelle fonctionnaient les médias, des plaidoyers ont été menés afin qu'une aide publique régulière et permanente vienne combler la faiblesse du marché publicitaire pour espérer un paysage médiatique de qualité, mais le gouvernement n'y a jamais répondu favorablement.

Un ancien ministre reconnaît que ce sujet était abordé au gouvernement et que les fonds étaient par la suite budgétisés, mais ils n'ont pas été déboursés au niveau du ministère de finances. Il se rappelle avoir obtenu des fonds pour les médias pendant seulement deux exercices budgétaires, des sommes inconsistantes selon lui et dont tous les médias n'ont pas pu bénéficier :

*« ...nous avons pu obtenir des fonds que nous avons distribués aux médias les plus significatifs du pays. Mais c'était plus symbolique qu'autre chose, parce que ça ne couvrait pas un ou deux mois de leur fonctionnement. Les médias ont donc travaillé dans des conditions très difficiles, il faut le reconnaître » (interviewé A7).*

Selon l'interviewé B2, d'autres fonds, assez particuliers, ont été remis aux médias pendant les processus électoraux. En 2006, les médias ont été invités à retirer des enveloppes auprès de la HAM, à l'approche des élections. En 2011, dans un contexte où Joseph Kabila cherchait sa réélection, les médias ont été, une fois de plus, invités à recevoir de l'argent, cette fois-là à la CENI (Commission électorale nationale indépendante). En plus, ces fonds n'ont pas été directement remis aux patrons des médias, ils ont été canalisés vers l'UNPC. Les interviewés A7 et B2 affirment que la gestion de ces fonds avait conduit à un conflit entre les responsables de l'UNPC.

## 4.2. Régulation des médias traditionnels

### 4.2.1. Conséquences d'un cadre légal conflictogène

Les opinions des interviewés A1, A2, B1, B2, B4 et B5 fournissent une critique sur la question de la régulation du point de vue de la loi. Les acteurs font le lien entre le cadre légal et les entraves à la régulation des médias, en ce sens que la loi sur l'exercice de la liberté de la presse de 1996 favorisait un conflit institutionnel permanent, comme annoncé précédemment au point 4.1. Le transfert de compétence du ministère à la nouvelle autorité de régulation n'a pas été épargné d'embuches, non seulement à cause de la non-harmonisation du cadre légal, mais aussi du fait de la tradition. En ce qui concerne le cadre légal, avec la création de la HAM par l'Accord global et inclusif (AGI) et surtout quand celle-ci se mue en CSAC conformément à l'article 212 de la Constitution du 18 février 2006 et la Loi organique No 11/001 du 10 janvier 2011, les anciennes dispositions confiant au ministre de la Communication et médias le rôle de régulateur, étaient censées être abrogées. Le ministère devait conserver la prérogative en lien ?? la réglementation (volet administratif ayant trait aux autorisations et autres formalités) et transférer à la nouvelle autorité l'intégralité des pouvoirs de régulation des médias. Ces anciennes dispositions légales confiant au ministre la double compétence de régulation et de règlementation, précisaient d'ailleurs qu'il en sera ainsi « jusqu'à la mise en place de l'organe de régulation ». Elles sont cependant restées en vigueur durant tout le règne de Joseph Kabila et n'ont été officiellement harmonisées qu'en 2023, avec l'ordonnance Loi N°23/009 du 13 Mars 2023, fixant les modalités de l'exercice de la Liberté de la Presse, d'information d'émission par la radio et la télévision, la presse écrite ou tout autre moyen de communication.

Ces contradictions du cadre légal, pourtant connues de tous les acteurs, ont occasionné un bras de fer permanent entre le ministre de la Communication et médias et l'autorité de régulation. Les fois où les médias ont été fermés, ça l'a été sur décision du ministre et non du CSAC. Étant donné que le CSAC était, selon sa loi organique, la seule institution compétente pour suspendre un média pendant une période maximale de trois mois, le ministère était censé s'adresser à l'autorité de régulation en cas de problème, comme les autres acteurs lui transmettaient leurs plaintes. Il revenait au CSAC d'examiner les plaintes

et les requêtes et d'apprécier l'opportunité de sanctionner ou non les médias, mais le ministre a maintes fois fermé unilatéralement les médias. Dans de nombreux cas, après examen des dossiers, le CSAC ne trouvait pas de motifs valables justifiant les décisions de fermeture du ministre.

L'action du ministre à ce point de vue devenait une restriction de la liberté des médias. Le CSAC s'opposait aux décisions du ministre et considérait que la fermeture d'un média devait être une décision extrême à laquelle on ne pouvait recourir qu'exceptionnellement. Cette divergence de visions a ainsi été à la base des accrochages entre les deux institutions publiques. Mais il faut mentionner, comme l'affirment certains interviewés ayant observé la réalité de près, que les relations entre le CSAC et le ministère de la Communication et médias variaient aussi en fonction de la personne du ministre, en ce sens qu'il y a eu de hautes et de basses saisons entre les deux institutions.

Ce conflit de compétence entre le CSAC et le ministère a cependant été perçu différemment par les acteurs. Pour les acteurs gouvernementaux et certains responsables des médias publics (interviewés de la catégorie A), l'intervention du ministre de la Communication et médias dans le champ de la régulation était quelque peu justifiée par le fait que la jeune autorité de régulation semblait balbutier à tout bout de champ et ne parvenait pas à assumer pleinement son rôle dans le paysage médiatique congolais.

*« Je n'ai pas eu l'impression que le régulateur jouait effectivement son rôle. En tout cas, ils ne m'ont pas laissé une impression impérissable. Les personnalités qui ont représenté les diverses institutions au CSAC, se considéraient plus comme des fonctionnaires que comme des personnes appelées à jouer un rôle dans la régulation » (interviewé A7).*

Selon les acteurs B1 et B4, le ministre avait cependant des avantages sur le CSAC : la visibilité et les moyens. Depuis des décennies, les acteurs du secteur des médias et les citoyens assistent aux spectacles que livrent les ministres ayant les médias dans leurs attributions et les ont toujours considérés comme étant des patrons du paysage médiatique, y compris la régulation. Pour le commun de mortels, le ministre aurait préséance sur le nouveau régulateur. En même temps, dans la réalité, le ministre de la Communication et des médias étant porte-parole du gouvernement, était plus visible que le président du

CSAC, surtout en périodes de tensions politiques nécessitant les communications du gouvernement. L'autorité de régulation n'ayant pas de moyens financiers propres, devait passer par le ministre de la Communication et médias pour en obtenir de la part du gouvernement. Le statut de membre du gouvernement permettait au ministre de rencontrer le président de la République et le premier ministre, avec une certaine facilité, pour plaider en faveur de l'autorité de régulation censée être indépendante qui du reste avait difficilement accès aux hauts responsables politiques. Ce rapport de force signifie que les politiques n'étaient pas disposés à laisser l'autorité de régulation jouer pleinement son rôle sur l'espace médiatique.

Pour les acteurs A4, B1 et B5, l'intervention du ministre de la Communication et médias dans le champ de la régulation relevait simplement de l'autoritarisme et des vellétés de contrôle du paysage médiatique par le gouvernement. Selon eux, le ministre de la Communication et des médias manifestait une volonté délibérée de court-circuiter l'autorité de régulation et de maintenir la mainmise gouvernementale sur l'espace médiatique. La posture autoritaire du gouvernement transparaissait notamment dans le fait que la plupart de sanctions contre les médias privés, jusqu'en 2018, émanait du ministre de la Communication et médias. Aussi, au-delà du bras de fer avec le ministre, le CSAC a également fait face à la pression provenant des services de sécurité. Au Congo, 44% d'actes d'atteinte à la liberté de la presse ont été attribués aux services de sécurité par l'ONG JED 2018, contre 33% pour les autorités politiques et administratives (Rapport, état de la liberté de la presse, JED 2018, p.19).

#### 4.2.2. Forces et contraintes de l'autorité indépendante de régulation des médias

La nouvelle autorité de régulation aura certes été certes balbutiante, elle avait cependant des contraintes et des forces en tant qu'institution dont la création avait été justifiée (interviewés A2, A4, A7, A9, B1, B4 et B5).

Parmi les forces du CSAC se trouve en premier lieu sa composition et sa nature hétéroclite. Étant donné que l'AGI a été une entente de paix entre parties belligérantes dans le contexte de guerre du début des années 2000, les institutions issues de cet accord étaient dirigées par des équipes composées de représentants de différents bords politiques et armées. C'est ainsi que la HAM était constituée de représentants des regroupements politiques ; et cela a

plombé son action en tant qu'autorité de régulation. Pourtant conçue comme institution d'appui à la démocratie, la HAM n'a pas su fonctionner en toute indépendance, parce que sa gestion a été confiée aux politiques. La régulation des médias devenait quasiment une mission impossible étant donné la polarisation des médias autour des clivages politiques qui divisaient en même temps les membres de la HAM. Les sanctions à l'endroit des médias de toutes les tendances étaient difficiles à envisager, étant donné que ces derniers avaient des soutiens au sein de l'organe de régulation. C'est ainsi qu'en dépit de l'existence de la HAM, le ministère de la Communication et médias a continué les activités de régulation sur l'espace médiatique.

Ensuite est venu le CSAC en 2011, dont la loi prévoyait déjà l'indépendance notamment à travers la diversification de la provenance des membres. Le CSAC est composé entre autres des représentants du président de la République, de l'Assemblée nationale, du Sénat, du gouvernement, de la magistrature, du barreau, des organisations professionnelles et d'un bon nombre de journalistes. Cette composition hétéroclite est censée créer un certain équilibre au sein de l'organe de régulation et une autonomie dans son fonctionnement. L'indépendance du CSAC a également été renforcée par le fait que sa direction n'est constituée que des représentants de la profession de journaliste. Aussi, les plénières du CSAC sont ouvertes au public pour permettre aux citoyens d'assister aux débats. Cette pratique inspirait confiance et incitait les différents acteurs lésés par les médias à déposer des plaintes auprès de l'autorité de régulation.

Le CSAC avait en deuxième lieu l'avantage de privilégier les séances pédagogiques à l'approche dirigiste. Étant donné que le principe de la régulation comporte une dimension pédagogique, le régulateur invitait les journalistes fautifs à des discussions pendant lesquelles des corrections professionnelles leur étaient demandées, sur la base des textes en vigueur. Même si certains journalistes récidivaient après avoir pris part aux séances pédagogiques, cette approche de sensibilisation, de dialogue et de compromis avait priorité sur les sanctions. Ces dernières n'ont pas été fréquentes au niveau du CSAC, la plupart des journalistes qui ont été sanctionnés ou réprimés l'ont été par le ministère de la Communication et médias.

En face de ces forces se trouvent cependant d'importantes contraintes qui ont constitué une pesanteur à l'action de l'autorité de régulation jusqu'en 2018. La première contrainte est le fait que le CSAC était dépourvu de moyens coercitifs pouvant lui permettre de faire respecter directement ses mesures à l'endroit des médias, sans avoir à recourir l'assistance des instances gouvernementales ou judiciaires. Sur le plan technique, les stations d'émission radio par exemple, échappaient au contrôle du CSAC, elles étaient gérées par le RENATELSAT (Réseau national de télécommunications par satellite) qui demeurait sous la tutelle du ministère de la Communication et médias. En cas de sanction touchant au signal ou à la fréquence d'un média, l'autorité de régulation, pourtant indépendante, était dans l'obligation de solliciter l'intervention du Ministère, alors que les relations étaient souvent tendues entre les deux institutions. Sur le plan administratif, le CSAC ne pouvait opposer aucune contrainte à un média ou un journaliste qui refusait d'obtempérer face à ses mesures. L'autorité de régulation devait solliciter l'intervention des cours et tribunaux pour espérer faire appliquer ses sanctions, alors que la réaction de ces derniers n'était aucunement garantie. Cette faiblesse faisait perdre au CSAC sa crédibilité ; il était finalement perçu comme une autorité de régulation sans réelle pouvoir sur les médias.

La deuxième contrainte à laquelle faisait face le CSAC était sa difficulté d'exercer la régulation sur les médias publics. Le CSAC avait la mission de rappeler à ces derniers leur obligation de donner équitablement la parole à toutes les franges de la population et toutes les tendances politiques. Les recommandations de l'autorité de régulation n'étaient cependant pas les bienvenues pour les médias publics qui se considéraient comme étant une administration du ministère de la Communication et médias et donc sous les ordres du ministre. Les médias publics demeuraient plus attentifs à la volonté du gouvernement qu'aux observations et sollicitations de l'autorité indépendante de régulation, surtout que leurs responsables n'étaient pas à l'abri des sanctions du ministre. Ce dernier réagissait en cas de sanctions contre les médias publics, de telle sorte que la RTNC et l'ACP (Agence congolaise de presse) échappaient en réalité à l'autorité de régulation.

Il était plus facile pour l'autorité de régulation de s'adresser aux médias privés, parce qu'elle pouvait bénéficier de l'appui du ministre de la Communication et médias en cas besoin. Là encore, l'intervention du ministre était fonction de la tendance du média

concerné dans ce contexte de polarisation du paysage médiatique découlant des clivages politiques. Recadrer un média privé proche du régime était relativement sensible pour le CSAC, car dans l'imaginaire collectif congolais, « institution publique » veut dire « appartenant au régime en place ». On ne conçoit pas qu'un animateur de l'autorité indépendante de régulation des médias puisse, de manière indépendante, recadrer un média favorable au gouvernement. Alors que le CSAC peinait à sanctionner les médias publics, il était finalement perçu comme étant un instrument gouvernemental de pression sur les médias privés proches de l'opposition. L'autorité de régulation devenait ainsi une « institution chauve-souris » face aux médias publics, aux médias privés proches du régime et aux médias privés de l'opposition. Cela signifie que le régulateur était, dans une certaine mesure, perçu comme étant hostile par chacune des trois catégories des médias.

La troisième contrainte est le fait que l'autorité indépendante de régulation, comme mentionné plus haut, dépendait du financement gouvernemental. Le CSAC fonctionnait uniquement sur base de fonds octroyés par le gouvernement, qui du reste étaient insuffisants. Selon deux anciens responsables du CSAC, la régulation a été difficile du fait de l'insuffisance de moyens mis à la disposition de l'autorité de régulation. Deux anciens ministres estiment quant à eux que le CSAC s'autocensurait plutôt et se mettait par lui-même sous la coupe du gouvernement qui lui garantissait le budget de son fonctionnement.

La quatrième contrainte se trouvait dans la composition du CSAC. Au Congo, la régulation des médias est considérée comme étant une affaire des journalistes. Hormis les représentants de la magistrature, du barreau et de l'association des parents, tous les autres membres du CSAC étaient des journalistes. Les représentants et délégués des institutions publiques et des associations professionnelles étaient très souvent des journalistes de métier, car les pouvoirs publics estiment que ces derniers comprennent mieux les questions de régulation. Le travail de l'autorité de régulation ressemblait finalement à une discussion entre journalistes, amputée d'expertise d'autres domaines comme la sociologie de la presse, l'économie des médias, le numérique, etc. Cela étant, le CSAC était incapable de réagir face à certaines préoccupations comme celle de la régulation des médias en ligne. L'autorité de régulation se retrouvait dans l'obligation de recourir à l'expertise extérieure qui était couteuse, alors qu'elle peinait mobiliser les fonds pour son propre fonctionnement.

De nombreux projets importants ont ainsi été jetés aux oubliettes et l'existence du CSAC est devenue essentiellement protocolaire.

#### 4.2.3. Autorité de régulation et organisations professionnelles d'autorégulation

Les points de vue des acteurs A1, A9, B2 et B4, en ce qui concerne l'interaction entre l'autorité indépendante de régulation et les organisations professionnelles de régulation des médias, rendent essentiellement compte du conflit. Dans le contexte du monolithisme de la deuxième République, les professionnels des médias avaient opté pour une approche d'autorégulation consistant à se recadrer entre eux, en cas de faute professionnelle. L'UNPZA (Union Nationale de la Presse du Zaïre, actuelle UNPC) avait ainsi été créée par une loi sous la deuxième République, comme organisation professionnelle d'autorégulation des médias, fonctionnant cependant comme étant un appendice du parti unique. Dans cette perspective, l'UNPC a perdu de son pouvoir au fil du temps, ses décisions étaient finalement contestées par les médias proches du gouvernement qui s'estimaient être à l'abri des sanctions de la part de l'organisation d'autorégulation et même par la suite, de l'autorité indépendante de régulation qu'est le CSAC. Cette attitude des médias a fragilisé l'UNPC et a eu un impact négatif sur sa crédibilité face aux autres acteurs de l'espace médiatique.

L'autorité indépendante de régulation des médias nouvellement créée, en plus d'avoir des accrochages avec le ministère de la Communication et médias, a également été malvenue pour l'organisation professionnelle d'autorégulation. La HAM devenue plus tard le CSAC, a été perçue des deux côtés (ministère et organisation professionnelle) comme étant un acteur venu s'intercaler entre deux partenaires traditionnels à qui elle tentait d'arracher une partie de prérogatives. C'est ainsi que les accrochages ont également été récurrents entre les responsables de la HAM et de l'UNPC.

Selon les interviewés A7 et B2, au-delà du conflit avec l'autorité de régulation qu'est le CSAC, l'organisation professionnelle d'autorégulation, l'UNPC, était elle-même minée de l'intérieur par des dissensions entre animateurs. L'efficacité de l'UNPC a été enrayée par les querelles intestines entre groupuscules qui concouraient à la présidence de l'organisation. Selon un ancien ministre de la Communication et médias, les subsides que l'UNPC recevait du gouvernement étaient parmi les causes des conflits entre animateurs,

en ce sens que la personne qui dirigeait l'organisation était plus ou moins assurée d'orienter les fonds vers son organe médiatique. Des accusations en rapport avec la gestion des fonds émanant du gouvernement remontaient vers le ministre qui était parfois sollicité pour arbitrer le conflit.

#### 4.2.4. Interaction entre organisations professionnelles d'autorégulation

Selon les acteurs A1, A9, B2 et B4, l'interaction entre acteurs de la régulation des médias au Congo intègre également une dimension qui concerne la collaboration entre les organisations professionnelles d'autorégulation. Alors que l'UNPC existe depuis la deuxième République, les journalistes ont créé l'Observatoire des médias congolais (OMEC) en 2004, comme gardien du code de déontologie et éthique journalistique. L'OMEC a reçu la mission de rechercher les fautes professionnelles dans les médias et d'en transmettre les dossiers à l'UNPC qui a le pouvoir d'entendre et de sanctionner, le cas échéant, les journalistes concernés. Dans une transposition sur le système judiciaire, nous dirions que le mandat de l'OMEC était semblable à celui d'un procureur de la république habilité à chasser ou à rechercher l'infraction et l'UNPC jouait quant à elle le rôle du juge qui attendait et statuait sur les dossiers transmis par le procureur.

Lors du congrès de l'UNPC à l'issue duquel l'OMEC a vu le jour en 2004, deux autres structures ont été mises en place, l'ANECO (Association des éditeurs du Congo) et la Commission de discipline. Les trois nouvelles structures étaient appelées à jouer un rôle sous-jacent en tant qu'instances d'autorégulation créées par les professionnels des médias eux-mêmes, en facilitant la tâche à la HAM, à l'époque, qui était une institution publique. Ces trois structures devaient jouer un rôle tampon permettant à la HAM d'avoir moins de travail de régulation, dans un paysage médiatique touffu. L'OMEC était ainsi conçue comme étant une excroissance de l'UNPC, censée jouer un rôle pédagogique de conseil et de rappel face aux journalistes, tout en ne les sanctionnant pas. En cas de récidive de la part d'un journaliste, l'OMEC instruisait et transmettait le dossier à la commission de discipline de l'UNPC ayant le pouvoir de sanction, qui pouvait suspendre ou radier la personne concernée en cas de besoin.

Cependant, comme dans le cas du ministère, du CSAC et de l'UNPC, il y a également eu un chevauchement de responsabilités entre cette dernière et l'OMEC. La délégation d'une

partie de son mandat à la nouvelle OMEC s'est avérée lente et lourde ; l'UNPC a continué, comme à l'accoutumé, à rechercher les fautes professionnelles en milieu médiatique. Dans ce conflit, l'OMEC a été limité par deux principaux facteurs : le premier est le fait que la nouvelle structure a été conçue et mise en place comme étant une excroissance de l'UNPC et cela lors d'un congrès de cette dernière. De ce point de vue, l'OMEC aurait, de toutes les façons, eu du mal à s'émanciper de son organisation génitrice. Le second facteur est que, contrairement à l'UNPC, l'OMEC ne bénéficiait pas des subsides de la part du gouvernement central en appui à son fonctionnement.

À ses débuts, l'OMEC a reçu l'aide des ONG internationales comme l'équipement et les autres moyens de fonctionnement ; mais elle s'est par la suite retrouvée sans bureau. Malgré le plaidoyer mené par ses responsables, les ministres qui se sont succédé à la tête du secteur de la communication et des médias ne se sont pas résolus à soutenir l'OMEC en tant que structure d'autorégulation. Elle était par conséquent perçue par certains médias comme étant une structure inaudible, au point que les journalistes pouvaient se montrer réceptifs pendant les séances pédagogiques de l'OMEC et récidiver par la suite. Certains journalistes, surtout ceux des médias publics, pouvaient carrément se réserver le droit de ne pas répondre aux invitations de l'OMEC. L'un des responsables de l'OMEC ne s'est pas empêché d'avouer que leurs rapports d'activités n'ont pas assez d'impact sur le comportement des journalistes et que nombreux acteurs sont désintéressés de les lire.

#### 4.2.5. ONG Journaliste en danger

Un acteur atypique, maintes fois cité par nos répondants (A7, A9, B5, et E1) et qui mériterait d'être mentionné dans ce débat sur la régulation et les comportements des journalistes étant donné son rôle dans le paysage médiatique, est l'ONG JED. Mentionner cette organisation ici se justifie par le fait qu'elle intervenait notamment à la suite de sanctions prises contre les médias par le ministre au nom de la régulation et d'actes de répression qui relevaient des services de sécurité.

L'ONG JED a été en contact permanent avec les pouvoirs publics, dont le ministre de la Communication et médias, dans le but notamment de contribuer à la levée ou la prévention de sanctions contre les médias. Les réponses de l'interviewé B5 nous permettent de dégager six types d'activités qui ont constitué l'approche de travail de JED : (i) le cadre de

concertation, (ii) les communiqués, (iii) les rencontres de plaidoyer (iv) les lettres de protestations, (v) les rencontres informelles et (vi) les rapports d'activités.

Un cadre de concertation a été mis en place pour faciliter la communication avec les services de sécurité en cas de répression des médias. Cela permettait aux responsables de JED d'entrer en contact, par exemple, avec le chargé de communication de la police pour demander la relaxation des journalistes. Ce mécanisme a été effectivement fonctionnel et relativement efficace. Les communiqués de JED étaient monnaie courante, ils consistaient à dénoncer les cas de violences à l'endroit des médias, pour inciter ainsi les autorités à relaxer les victimes. L'ONG organisait aussi des séances de plaidoyer auprès du gouvernement et de l'Assemblée nationale, portant notamment sur l'amélioration des conditions de travail des journalistes par l'adoption de nouvelles dispositions légales. Elle a par exemple milité pour la révision de la loi sur l'exercice de la liberté de la presse, pour plus de liberté et la dépenalisation du délit de presse. Des lettres de protestation étaient adressées, entre autres, à des ministres instigateurs des arrestations des journalistes, pour leur rappeler les dispositions en vigueur. Ces lettres étaient appuyées de communiqués à l'attention du public. L'ONG tenait également des rencontres informelles avec la police, notamment en cas de manifestations publiques, dans le but d'arracher la libération des professionnels des médias ou prévenir la violence en amont des événements.

Selon l'interviewé B5, l'Agence nationale de renseignement (ANR) était le bourreau des médias le plus têtu et discret, parce qu'elle n'était pas ouverte à la collaboration. Ses agents pouvaient répondre aux invitations de JED lors des activités, mais ils ne s'exprimaient jamais et disaient n'en avoir pas le droit ; l'on se rendait compte, par la suite, que leurs pratiques de répression demeuraient inchangées. Face aux cas d'arrestation émanant de l'ANR, le meilleur moyen de pression à la disposition de l'ONG JED était la dénonciation par communiqués médiatisés. Étant donné que JED est l'organisation correspondante de Reporter sans frontière (RSF) au Congo, les communiqués étaient traduits en anglais et en plusieurs autres langues et publiés par IFEX qui est basé à Toronto, au Canada. Les hautes autorités congolaises, dont les collaborateurs dissimulaient parfois l'information, pouvaient ainsi suivre par elles-mêmes comment les médias internationaux tels que RFI et VOA pouvaient parler en mal du Congo en relayant ces communiqués. Il s'ensuivait

parfois que les responsables de l'ANR recevaient l'ordre politique de libérer les journalistes détenus.

Le rôle de JED fait cependant l'objet d'une divergence de points de vue d'acteurs institutionnels ayant interagi avec l'ONG, cela justifié peut-être par le contexte ou par les relations interpersonnelles entre animateurs des institutions gouvernementales. Pour les uns, l'ONG a fait preuve de dynamisme et de courage dans un contexte politique difficile et a obtenu des résultats palpables. Pour les autres, JED n'avait pas intérêt à œuvrer pour le changement dans le paysage médiatique, elle vivait de la vente de chiffres sur la répression de journalistes. Ces avis contrastants peuvent s'illustrer par ces propos de deux anciens ministres de la Communication et médias (interviewés A7 et A9), ayant collaboré avec la même ONG :

*Interviewé A7 : « les seuls acteurs non-institutionnels qui m'ont laissé une impression de dynamisme, c'est JED. Ils ont très souvent demandé de venir attirer mon attention, sur certains excès des collègues au sein du gouvernement, des services qui relevaient de moi, ou des gouverneurs au niveau des provinces ; des excès à reprocher aux uns et aux autres dans leurs relations avec les médias. Et c'est JED qui prenait en mains la célébration de la journée mondiale de la presse, à laquelle ils m'invitaient et je me faisais souvent le plaisir d'aller les encourager et les écouter. Et ils ne se privaient pas de nous ressemer des critiques assez dures, mais qui reflétaient la réalité, à mon avis. Ils ont donc été les plus actifs. Il faut reconnaître que JED a joué un rôle extrêmement significatif, dans la défense des droits des journalistes ».*

*Interviewé A9 : « l'association JED ne m'a pas semblé jouer un bon rôle. C'était une institution qui souhaitait à ce que les journalistes commettent des gaffes et qu'on les arrête, cela leur permettait d'élaborer des rapports et de mobiliser des fonds. JED ne sait pas qu'il y a des choses qu'on ne peut pas dire ou une manière de dire certaines choses sensibles à travers les médias. J'ai rappelé au responsable de JED que son organisation s'est fait de l'argent en profitant de*

*l'assassinat d'un journaliste. Ils ne militaient pas pour un exercice correct et normal de la profession journalistique, ils attendaient les arrestations ».*

Au-delà de la contradiction sur le rôle et les intentions de JED, ce qu'il y a de commun dans les propos des deux ministres est le fait que l'ONG a été active en tant que structure de défense des droits et libertés des journalistes, dans un environnement qui alliait pluralisme et répression.

#### 4.2.6. Services de sécurité

Les interviewés des catégories A et surtout B et E, soutiennent en majorité que les services de sécurité méritaient d'être retenus comme étant des acteurs de l'espace médiatique, étant donné leur omniprésence et leur influence négative sur le fonctionnement des médias et des organisations défendant les droits et libertés des journalistes. Avec la libéralisation des années 1990, la pression émanant des différents acteurs en faveur de la liberté de la presse a été permanente, mais les rapports de monitoring, déjà à l'époque, attribuaient souvent les actes de violence aux services de sécurité. Le terme « services de sécurité » renvoie à la police, aux unités de l'armée ou particulièrement de la Garde républicaine (garde présidentielle), aux membres de l'ANR, du Conseil national de sécurité, aux agents du ministère de l'Intérieur, etc.

#### 4.2.7. Cours et tribunaux

Les cours et les tribunaux, qui sont a priori en dehors de l'espace médiatique comme les services de sécurité, y ont pourtant joué un rôle qui mériterait d'être mentionné ici. Le délit de presse étant prévu par la loi et sanctionné selon le code pénal, la justice recevait les plaintes liées aux sanctions contre les médias. L'existence de l'autorité de régulation et des structures professionnelles d'autorégulation n'a pas exempté les médias des poursuites judiciaires, beaucoup d'infractions commises par les journalistes ont été traitées dans les juridictions. En même temps, les cours et les tribunaux ont été utilisés comme moyens de musèlement des médias par certains membres du régime en place. Les procès et les dérives ont d'ailleurs été parmi les facteurs ayant conduit à la création de JED.

### 4.3. Régulation des télécommunications

Des informations se rapportant aux télécommunications, plus précisément au numérique, apparaissent de manière éparse tout au long du présent chapitre. Cependant, nous présentons dans cette sous-section les points de vue des interviewés sur les relations entre les pouvoirs publics et le numérique dans une perspective de régulation, essentiellement en ce qui concerne l'interaction entre acteurs de l'internet. Les différentes interviews comprennent des commentaires sur le rôle du numérique en tant que canal de communication dans l'espace médiatique congolais, mais les informations contenues dans la présente sous-section sont essentiellement issues des entretiens tenus avec les interviewés A8 et B6.

Nous avons posé à ces deux interviewés des questions précises sur le rôle des acteurs dans la gouvernance et la régulation de l'internet, essentiellement sur les quatre aspects ci-après : (i) la gestion de l'écosystème de l'internet, (ii) l'indépendance de l'autorité de régulation face au gouvernement, (iii) les enjeux de la régulation de l'internet et (iv) le contrôle du paysage virtuel.

#### 4.3.1. Gestion de l'écosystème de l'internet

Selon la majorité de nos interviewés, l'essor des médias sociaux fait partie des facteurs qui ont rendu difficile le contrôle de l'espace médiatique sous le régime Kabila. Au Congo, la régulation de l'internet a suivi la même trajectoire que celle des médias traditionnels ; elle a été, jusqu'en 2002, un domaine de compétence du gouvernement et placée sous l'autorité du ministère ayant les télécommunications dans ses attributions. Ce dernier s'occupait en même temps de la réglementation, c'est-à-dire détenait et gérait la politique du secteur. Le gouvernement avait ainsi la mainmise sur tous les aspects en rapport avec la gestion de l'internet, étant donné qu'il donnait des injonctions à l'opérateur et fournisseur public qu'était l'OCPT (Office congolais de poste et télécommunications), devenue plus tard la SCPT (Société congolaise de poste et télécommunications), qui était et demeure sous sa tutelle. Le ministre chargé des télécommunications était de ce fait le seul patron du secteur et la SCPT se comportait en même temps en juge et partie, étant donné qu'elle gérait l'infrastructure en lien avec l'internet et fournissait l'essentiel du service en tant qu'entreprise, faute de libéralisation à l'époque.

Avec la création de l'Internet Society (ISOC) en 1992, l'essentiel des responsabilités liées à la gestion de l'internet a été transféré aux autorités de régulation dans de nombreux pays, afin d'harmoniser les relations entre l'État, les opérateurs et les utilisateurs. La libéralisation a été à la base la création des autorités de régulation. Au Congo, l'ARPTC (Autorité congolaise de poste et télécommunications) a été mise en place pour gérer les relations entre l'État et le secteur privé et veiller notamment à ce que le gouvernement tienne à jour l'accès de la population à l'internet devenu un droit fondamental et un besoin primaire ; et de s'assurer que les entreprises opératrices respectent la réglementation en vigueur.

L'écosystème de l'internet comprenait ainsi quatre acteurs : premièrement le gouvernement à travers le ministère chargé des télécommunications, qui tient la politique sectorielle et s'occupe de la réglementation dans le secteur ; deuxièmement l'ARPTC qui est une institution indépendante du ministère et liée à la présidence de la République ; troisièmement les opérateurs ou fournisseurs des services internet qui sont des entreprises privées et une entreprise publique qu'est la SCPT ; et quatrièmement les utilisateurs de l'internet que sont les citoyens (interviewé A8).

#### 4.3.2. Indépendance de l'ARPTC face au gouvernement

Selon nos interviewés A8 et B6, l'ARPTC avait la responsabilité de gérer les relations entre les trois acteurs que sont le gouvernement, les opérateurs et les utilisateurs de l'internet, en veillant entre autres à ce que les consommateurs accèdent au service à des tarifs abordables et que la couverture s'étende sur tout le territoire congolais. L'ARPTC était censée combler le vide en empêchant la SCPT, qui est un opérateur public, de gérer d'autres opérateurs qui sont ses concurrents, notamment en émettant des licences pour les nouveaux opérateurs arrivant sur le marché congolais.

Le ministère ayant les télécommunications dans ses attributions avait la responsabilité de présenter les dossiers au conseil des ministres, prendre des décisions notamment sur les taxes en tant que détenteur de la politique du secteur et faire exécuter les orientations politiques par son administration. L'ARPTC avait dans ses prérogatives la codécision avec le ministère, par exemple en ce qui concerne les autorisations liées à la technologie 4G qui est un bien du gouvernement ; mais elle décidait de manière unilatérale et octroyait des

licences pour toutes les autorisations qui ne touchaient pas aux ressources de l'État. L'autorité de régulation prend des décisions administratives comme les pénalités ou la suspension des opérateurs, par exemple pour des défauts de couverture du service. Les opérateurs ne sont pas censés traiter directement avec le ministère des télécommunications, l'ARPTC se trouve entre les deux acteurs et partenaires. De ce fait, l'ARPTC devrait jouir d'une totale indépendance face au gouvernement, tant sur le plan administratif que financier. Elle demeure rattachée à la présidence de la République en tant qu'institution créée par ordonnance présidentielle, mais son indépendance de gestion est garantie par la même décision, pour que les considérations d'ordre politique ne court-circuitent pas ses activités, cela conformément aux normes internationales auxquelles le Congo a librement adhéré.

Comme dans la plupart de pays, l'internet au Congo est entre les mains des entreprises. Mais contrairement à la règle générale selon laquelle c'est l'État qui investit dans l'infrastructures, c'est plutôt l'investissement privé qui tient l'infrastructure internet au Congo. Les opérateurs sont regroupés au sein de l'ISPA (Internet service providers association : association des fournisseurs du service l'internet), créée en 2003, qui comprend une vingtaine d'entreprises membres ayant des licences congolaises. L'ISPA vise à favoriser un climat propice au développement de l'internet en harmonisant le langage et les intérêts des opérateurs face aux pouvoirs publics et en participant aux processus décisionnels.

Le ministère chargé des télécommunications reconnaît l'ISPA et l'associe à l'élaboration des mesures du secteur de l'internet. A la suite de sa participation, l'ISPA est parvenue à faire supprimer certaines taxes et projets de taxation, comme celles portant sur l'internet fixe au droit d'accise, dont le processus été abandonné.

La plateforme n'a cependant pas été impliquée dans tous les processus décisionnels ; elle a, dans une certaine mesure, vécu en gibier et chasseur avec les pouvoirs publics et a été surprise par de nombreuses mesures. Le gouvernement avait tendance à surtaxer le secteur de l'internet, notamment l'accès au serveur et cela a entraîné des conséquences sur le coût de l'accès qui retombait sur l'utilisateur final qu'est le citoyen. Cette attitude était et reste justifiée par le fait que les gouvernants estiment que le secteur des télécommunications

génère beaucoup de recettes. Tout en appliquant la pression sur les opérateurs pour que la population accède davantage à l'internet, le gouvernement augmentait paradoxalement les taxes qui surchargeaient, au bout du compte, les utilisateurs.

En même temps, la SCPT a eu tendance à traiter l'ISPA comme un adversaire, étant donné qu'elle fournit également le service d'internet dans un marché concurrentiel. Les membres de l'ISPA sont des clients de la SCPT parce que cette dernière est gestionnaire de la station d'atterrage à laquelle tous les fournisseurs sont connectés afin d'avoir du transit dont les entreprises privées sont des revendeurs. Même si elle n'est pas compétitive en tant que fournisseuse de service à quelques grandes entreprises publiques, la SCPT gère la bande passante et possède le réseau métropolitain (interviewé B6).

#### 4.3.3. Enjeux de la régulation de l'internet

Selon interviewés A8 et B6, le citoyen congolais a bien été un internaute en tant qu'utilisateur final du numérique, à l'époque, étant donné qu'il faisait usage de l'outil comme un canal de communication. Les médias en ligne et les réseaux sociaux étaient déjà en train de bousculer la presse écrite et même celle audiovisuelle. Cependant, l'investissement de l'État dans l'infrastructure numérique et d'hébergement faisait défaut et a demeuré l'enjeu principal de ce secteur. L'intervention de chaque entreprise privée dans le déploiement de la fibre métropolitaine, par manque de canaux définis par l'État, laissait par conséquent place à un désordre infrastructurel.

Le second enjeu a été en rapport avec l'application du cadre légal et comprend trois niveaux d'explication. Premièrement, au mépris des mesures officielles, le gouvernement a développé des velléités de censure sur le numérique pour des raisons de communication politique, car l'internet permettait aux citoyens d'accéder rapidement à l'information publique. Dans des situations de tensions politiques et de décisions sensibles, les pouvoirs publics procédaient au contrôle en demandant aux fournisseurs d'interrompre le service internet. Cette censure était aussi due au fait que les pouvoirs publics n'avaient pas la bonne information sur ses conséquences sur le plan technologique au sein des institutions. Deuxièmement, la loi demeurait muette sur beaucoup d'aspects de la réglementation de l'internet et offrait ainsi l'opportunité à l'autorité qui interprétait la loi (le gouvernement), comme dans le cas des médias traditionnels, de la manipuler en sa faveur. Troisièmement,

la loi n'était pas assortie de mesures d'application. Les pouvoirs publics exploitaient ainsi ce vide concédé par les mesures d'application des dispositions légales, pour décider quelques fois en vase clos et prendre l'avantage sur les autres acteurs de l'écosystème de l'internet.

En cas de processus décisionnel inclusif impliquant les opérateurs à travers l'ISPA, les services de sécurité prenaient part aux discussions pour s'assurer du contrôle politique du secteur. Les négociations se sont affranchi des services de sécurité et un peu du contrôle politique après l'adoption d'une nouvelle loi en 2020, dont les mesures d'application ont fait également l'objet de tractations entre acteurs de l'écosystème de l'internet (B6).

#### 4.3.4. Contrôle du paysage virtuel : pratique de coupure de la connexion à l'internet

Selon nos interviewés A8 et B6, il existe trois types de régulation de l'internet : juridique, économique et technique. Sur le plan juridique, le gouvernement s'assure de l'adéquation du cadre légal aux défis et enjeux du moment et l'ARPTC assure le suivi de l'application des mesures officielles. En matière économique, l'ARPTC s'assure que les services fournis répondent aux besoins de la population et tenant compte de sa situation socioéconomique. C'est ainsi que les tarifs sont discutés au niveau de l'autorité de régulation avec les opérateurs et non au niveau du ministère. Sur le plan technique, l'ARPTC assure la gestion des ressources comme les fréquences et les numéros, le suivi de la connectivité et la qualité des services. Selon les textes qui étaient en vigueur à l'époque, aucun acteur, même public soit-il, n'était autorisé à couper la connexion internet.

Dans la pratique, les décisions des autorités publiques ont cependant été en contradiction avec les règles en vigueur. Les services de sécurité, en passant par l'ARPTC et le ministère chargé des télécommunications, selon nos interviewés, ont maintes fois donné l'ordre de couper la connexion internet, sur tout le territoire national. Les pouvoirs publics entreprenaient surtout de couper la connexion internet sans discussion préalable avec les opérateurs, ni information aux utilisateurs en tant que citoyens.

*« ...ces décisions étaient prises de manière unilatérale par les ministres, ils appelaient les responsables des entreprises au téléphone, tard dans la nuit, pour exiger la coupure. Les coupures et les rétablissements étaient sans*

*préavis, sans explication, ni document officiel. Les Congolais pouvaient se lever un matin et constater qu'il n'y avait plus de connexion internet. Ils pouvaient aussi observer plusieurs jours après que la connexion était rétablie » (répondant B6).*

La pratique de coupure de l'internet ne s'est plus répétée depuis la fin du régime Kabila, ni celle du bouchage des SMS sur la téléphonie cellulaire et du blocage des images sur les plateformes numériques, comme vécu notamment en 2015.

#### 4.4. Pouvoirs publics et médias publics

Certaines caractéristiques et pratiques des médias publics ont été précédemment abordées en tant qu'héritages du passé colonial et dictatorial. Dans la présente sous-section, nous présentons d'autres traits caractéristiques du fonctionnement des médias publics, comme conséquences des relations entretenues avec les pouvoirs publics sous le régime de Joseph Kabila. Les opinions privilégiées sont ici celles des interviewés des catégories A, B et C.

Parmi les mérites du régime Kabila se trouve le fait qu'il a tenté d'instaurer, dès ses débuts, un climat démocratique et une ouverture de l'espace public, par les engagements contenus dans son discours du 26 janvier 2001. Dans la pratique, l'un des aspects positifs reconnus aux médias publics était la diffusion en direct par la RTNC des débats de l'Assemblée nationale, à partir de 2007. Cette diffusion exempte de censure permettait aux citoyens d'en savoir plus sur des questions brûlantes en lien avec la vie de la nation, la position de chaque tendance politique et les discours des différents députés. Le régime a pris cependant une trajectoire autoritaire à partir de 2009 en refermant les espaces et en contrôlant le paysage médiatique en défaveur de certains acteurs devenus opposants ou critiques des pouvoirs publics. En 2011 lors des deuxièmes élections générales, la communication gouvernementale s'est renforcée davantage, de nombreux médias proches du régime ont été créés. Certains médias proches de l'opposition ont été fermés de force, comme Canal Congo qui était proche du parti d'opposition MLC (Mouvement de libération du Congo). L'équilibre qu'il y avait dans le paysage médiatique pendant la transition de 2003 à 2006 avait cessé d'exister dès 2009 (B2, C6).

Les médias publics font l'objet d'importantes critiques, parmi lesquelles se trouvent leur inféodation au gouvernement et leur émancipation face à l'autorité indépendante de régulation. Ces critiques émanent des acteurs non-institutionnel (B) et sont confirmées par les acteurs institutionnels (A), dont les responsables des médias publics eux-mêmes et les membres du gouvernement.

#### 4.4.1. De l'information institutionnelle à la rédaction institutionnelle

Les interviewés des catégories A, B et C nous semblent être unanimes quant à la nature des contenus diffusés par les médias publics au Congo. Les informations de la RTNC et de l'ACP portaient essentiellement sur les institutions de l'État, les activités des pouvoirs publics, les entreprises publiques, etc. ; et moins sur la vie en société, les activités et opinions de la société civile ou les partis politiques d'opposition. Le principe était tel que les événements des partis d'opposition, jusqu'en 2018, faisaient l'objet d'un blackout sur la RTNC et l'ACP. Il n'était pas rare de voir la RTNC revenir sur une activité du président de la République qui datait de plusieurs jours, car les activités de la présidence avaient préséance sur toutes les autres.

Le journal télévisé de la RTNC était un « journal de la chaise bleue », c'est-à-dire qui s'attardait sur les activités des ministres comme les dons distribués, le lancement de travaux de construction ou d'inauguration de petits édifices, les visites des directeurs d'entreprises publiques, etc. Les journalistes et responsables des médias publics que nous avons rencontrés reconnaissent que l'information diffusée par ces derniers n'était pas diversifiée et qu'elle était essentiellement de nature institutionnelle ou étatique. De ce point de vue, la RTNC et l'ACP étaient muettes sur les failles de l'action des pouvoirs publics et sur les préoccupations majeures des citoyens (A1, A6, E1).

Si les journalistes des médias publics que nous avons rencontrés ont beaucoup plus vécu la pratique de l'autocensure, comme mentionné précédemment, selon laquelle le journaliste connaissait les limites de l'acceptable et recevait moins d'injonctions, les personnalités qui ont occupé de hautes fonctions dans les médias publics ont plutôt révélé une autre réalité. Selon ces anciens responsables de la RTNC et l'ACP, il y a eu beaucoup d'interactions entre les médias publics et les ministres de la Communication et médias qui se sont succédé à la tête du secteur. Les responsables des médias publics, surtout ceux de la RTNC,

recevaient des appels téléphoniques du ministre leur dictant le contenu médiatique à donner à certains sujets précis. D'autres informations passaient normalement par l'approbation des cabinets des ministres, avant d'être diffusées sur la chaîne publique (A3, A5, A6 et A9).

*« Des collègues voulaient diffuser un reportage sur un rassemblement organisé par l'opposition, le ministre a appelé et demandé de lire le papier qu'ils avaient écrit. Il en a rejeté tout le contenu et dicté, au téléphone, du début à la fin, ce qui devait être diffusé comme information sur l'événement. J'étais en face de la chargée de communication du ministre, qui proposait à son chef que le reportage soit carrément écarté au lieu de dire des contre-vérités. Car ce que dictait le ministre ne ressemblait même pas un tout petit peu à la réalité et le public allait en rire. Le ministre a imposé son avis et le papier a été diffusé comme il le voulait. Le rédacteur de ce papier était donc le ministre lui-même... »* (Interviewé A6).

Les informations dictées par les cabinets de ministres pouvaient être des sujets d'actualité diffusés au journal télévisé et parfois des programmes audiovisuels entiers. L'émission « les dossiers de la rédaction », par exemple, qui était diffusée sur la RTNC et destinée à attaquer l'opposition et une frange de la société civile, était en réalité intégralement écrite, questions et réponses, par le cabinet du ministre. Sur le plateau de télévision, à l'insu du public, les journalistes se contentaient de lire sur le téléprompteur et faisaient semblant de discuter entre eux. Ce type de production n'était pas contrôlé par la RTNC ni coorganisé avec les pouvoirs publics, il provenait entièrement d'une rédaction institutionnelle ou mieux ministérielle, qui astreignait le média public au rôle de simple canal de diffusion (Interviewés A5 et A6).

Selon l'interviewé A9, il a existé une autre forme de contrôle gouvernemental sur les médias publics : les autorisations de diffusion. Les médias publics étaient plombés par la lenteur et les incohérences du gouvernement, dont ils devaient attendre l'autorisation pour traiter de certains sujets comme les incidents sécuritaires qui survenaient à l'Est du Congo. Alors que les médias étrangers l'annonçaient sur le champ, les médias publics congolais pouvaient traiter de certains sujets sécuritaires deux jours après les faits. L'attente d'autorisations et orientations retardait énormément la presse publique et l'ACP en tant

que pourvoyeur de l'information sur le Congo, était de ce fait paralysée. Cette situation a été aggravée par la prolifération de sources d'information, en ce sens que l'instantanéité de l'internet rendait inutile le ressourcement auprès de l'ACP, alors que la RTNC souffrait de fiabilité et de crédibilité. Le public attendait souvent le journal de la RTNC pour confirmer l'information officielle qui circulait déjà sur les réseaux sociaux.

Les injonctions et le filtrage de l'information, en plus des cabinets politiques, pouvaient émaner également des services de sécurité, comme l'ANR, la police et la Garde républicaine (unité militaire de garde présidentielle). Ces services pouvaient interdire la diffusion des certaines informations et le passage de certains personnages à l'antenne. C'est d'ailleurs la garde républicaine qui surveille l'entrée et les installations de la RTNC, conformément à un ancien imaginaire selon lequel, en cas de tentative de coup d'État, l'avantage reviendrait au camp qui prend le contrôle de la chaîne audiovisuelle nationale. Malgré le passage à l'ère du numérique, certains considèrent toujours que l'information officielle est celle qui est diffusée par la RTNC (Interviewé A3).

Les journalistes des médias publics que nous avons rencontrés estiment en majorité que l'emprise du gouvernement sur les médias publics s'est un peu desserrée après l'année 2018 (A1, A5 et A6); et que les injonctions institutionnelles ont cessé d'exister avec la fin du régime Kabila, même si leur existence n'avait jamais été non plus officielle. La perception du média public par les gouvernants peut être illustrée par les propos d'un ancien ministre de la Communication et médias :

*« Il est tout à fait normal, même aujourd'hui, que les médias publics appartiennent aux pouvoirs publics. Même dans les pays de vieille démocratie comme la France, c'est la même réalité. Lorsque le gouvernement prend position sur la guerre entre la Russie et l'Ukraine, tous les médias publics français développent un discours à sens unique. J'écoute France24 et RFI, c'est rare d'entendre un point de vue différent de celui qui est émis par l'Élysée ou le ministère français des affaires étrangères dont dépendent d'ailleurs certains médias comme RFI. Je suis d'avis qu'il est tout à fait normal qu'un média comme la RTNC ou l'ACP, puissent développer le point de vue de ceux qui en ont le contrôle et leur allouent les*

*moyens budgétaires. Tous les moyens viennent du gouvernement, comment allez-vous faire en sorte qu'il y ait une quelconque indépendance vis-à-vis de celui-ci ? Ce sont des médias du gouvernement ! Tout comme la radio Okapi qui dépend des Nations-Unies ; je ne la vois pas prendre une position contraire à une opinion élaborée à New-York » (A7).*

Des opinions de nos répondants se dégagent l'idée selon laquelle le vrai patron des médias publics, dans le contexte de 2001 à 2018, aura été le pouvoir exécutif. Cette conclusion ne reflète pas uniquement la vision des acteurs non-institutionnels ou des représentants des citoyens, elle rejoint les perceptions des journalistes employés des médias publics eux-mêmes (A1, A5, A6), qui s'accordent sur le fait que la RTNC et l'ACP ont été et sont un appareil d'État, ou mieux gouvernemental. Les anciens ministres de la Communication et médias que nous avons rencontrés confirment également cette perception du fonctionnement des médias publics, comme l'illustrent les propos ci-dessus.

#### 4.4.2. Médias publics tiraillés entre le régulateur et le gouvernement

Selon les interviewés A 1 et B4, les médias publics se comportaient comme des équilibristes entre l'autorité indépendante de régulation et le gouvernement. Ils se sont maintes fois retrouvés tiraillés entre les directives de la HAM ou du CSAC et la position du ministre de la Communication et médias. En tant que médias, ils avaient normalement des comptes à rendre au régulateur, mais ils fonctionnaient, en tant qu'institution, comme des organes de l'État se trouvant sous la tutelle du ministère de la Communication et médias ; et leurs journalistes demeurent des fonctionnaires publics. Les responsables des médias publics se sentaient plus redevables envers le gouvernement qu'envers l'autorité indépendante de régulation ou à l'UNPC en tant qu'organisation d'autorégulation. C'est ainsi que nombreuses directives et sanctions émanant du régulateur n'ont pas été observées par la RTNC. La HAM est parvenue, une fois, à décider de la suspension de la RTNC pour avoir failli à sa mission, celle de donner la parole aux diverses opinions. Le gouvernement s'est cependant opposé à la coupure du signal de la RTNC et cette décision de suspension, pourtant justifiée, n'a finalement pas été exécutée.

Les médias publics n'ont pas été, en réalité, à l'abri des sanctions de la part du régulateur, ils étaient plutôt tenus par la ligne éditoriale gouvernementale, parce que perçus comme

étant des instruments de l'État appelés à mettre en œuvre le programme et la politique du gouvernement en matière de communication, contrairement aux médias privés qui jouissaient de la liberté éditoriale (A2, A4, A7).

Face aux organisations professionnelles d'autorégulation, les médias publics ont adopté la même attitude, car ayant toujours une épée de Damoclès sur la tête, de la part du ministre qui disait défendre l'intérêt du gouvernement. Cet intérêt, dans l'imaginaire des dirigeants, se confondait à l'intérêt du public. Selon les interviewés A2 et A4 et B4, les journalistes des médias publics pouvaient, en cas de fautes professionnelles, ne pas répondre aux invitations ou convocations de l'UNPC et de l'OMEC, par crainte d'offenser les pouvoirs publics. Dans ce cas, les communiqués de presse qui étaient rédigés notamment par l'OMEC pour informer des cas des journalistes des médias publics ayant refusé de répondre aux invitations, n'étaient pas diffusés sur la RTNC. La collaboration était beaucoup plus fluide entre les organisations professionnelles d'autorégulation et les journalistes des médias privés qui ne disposaient pas de bouclier direct. L'interviewé B4 résume ci-après l'attitude des journalistes des médias publics envers les organisations d'autorégulation :

*« Quand il nous est arrivé d'interpeller le directeur de programme de la RTNC pour recadrage, il nous a dit qu'il était en difficulté car à la chaîne publique, le ministre appelait et demandait de supprimer certaines émissions ou certaines séquences. Il appelait aussi pour interrompre des émissions en pleine diffusion. Le ministre ne voyait jamais la RTNC comme étant un média public au service de la société ».*

L'UNPC pouvait cependant amener les journalistes des médias publics à obtempérer en cas de fautes professionnelles, dépendamment des relations que son président entretenait avec le ministre de la Communication et médias. En cas de bons rapports entre les deux animateurs, le président de l'UNPC pouvait rencontrer le ministre pour discuter de corrections dans le comportement professionnel des journalistes des médias publics. Dans certains cas, le directeur général de la RTNC recevait effectivement des injonctions de correction de la part du ministre de la Communication et médias. L'UNPC, en tant qu'organisation d'autorégulation, avait du mal à sanctionner directement les journalistes de la RTNC, car cela était perçu comme étant synonyme d'affronter le ministre (B2, B4).

#### 4.4.3. Main noire sur les médias publics

Ce point de vue sur l'existence d'une main noire qui contrôlerait les médias publics congolais, a été émis par le répondant A3. Nous avons cependant estimé important de mentionner cette opinion même s'il n'a pas été aisé de la trianguler étant donné sa nature. Selon l'expérience de gestion de cet interviewé, les médias publics congolais étaient contrôlés par les services d'un pays voisin, qui œuvrait pour que l'État central disparaisse de l'imaginaire collectif des Congolais. Selon ce point de vue, il y a des endroits sur le territoire congolais qui n'ont ni couverture radio, ni télé, pour que les populations ne soient pas informées de ce qui se dit au niveau central. Cela s'inscrivait, selon cet interviewé, dans un processus de balkanisation du Congo censé commencer par l'imaginaire populaire. Les services de ce pays voisin seraient, dans cette entreprise, de connivence avec certaines officines occidentales et des complices congolais.

*« Quand j'ai commencé à travailler, personne n'a voulu des réformes que je proposais et je suis allé discuter avec les services de sécurité pour comprendre le pourquoi. On m'a dit clairement : "reste dans ton bureau". J'ai directement compris qu'il y avait une main noire qui contrôlait les médias publics congolais. C'est là qu'il faut aller au-delà de ce que les gens voient » (Interviewé A3).*

Selon le répondant A3, le public congolais ne percevait pas le fait que le dysfonctionnement de la RTNC était fait à dessein pour que la chaîne publique n'ait aucun impact sur l'opinion. Les médias publics étant un instrument de puissance d'État, leur disparition signifierait la disparition de l'État et donc la réussite du plan mis en place par les services du pays voisin. La réalité était telle que les officiels congolais manquaient en réalité de canal de communication, parce que la RTNC était asphyxiée et non-influente.

#### 4.4.4. Respect des règles journalistiques

Selon les journalistes de la RTNC et de l'ACP (Interviewés A1 et A5), les médias publics, au-delà des contraintes institutionnelles qui sont les leurs, respectaient mieux les règles journalistiques que les privés, dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information. Ces interviewés estiment que la déontologie journalistique est beaucoup plus respectée

dans les médias publics, notamment pour ce qui a trait aux mœurs, à la diversification de sources d'information et à l'intérêt humain. Bien que diffusant essentiellement l'information institutionnelle, les journalistes des médias publics demeurent sensibles à certaines règles académiques du journalisme. L'ACP par exemple, fait souvent parler toutes les parties notamment dans la couverture des dossiers judiciaires. Tout en reconnaissant qu'il y a moins de liberté dans les médias publics, les journalistes de ce secteur estiment qu'il y avait en même temps moins de fautes professionnelles, comparé au secteur privé. Ce respect des règles dans les médias publics serait donc partiel, étant donné les pesanteurs institutionnelles sur la ligne éditoriale.

Les médias privés, tout en jouissant de la plus grande liberté de choix de sujets et de contenus, ont fait l'objet de beaucoup de procès visant leurs journalistes, entre 2001 et 2018. Cela s'expliquerait par le fait que les journalistes de ces médias avaient la latitude de diffuser les nouvelles de leur choix ou de partager l'information telle que reçue (A5).

#### 4.5. Pouvoirs publics et médias privés locaux

##### 4.5.1. Le patronat des médias et la polarisation du paysage médiatique

Nos interviewés s'accordent en majorité sur le fait qu'au Congo, les médias sont rarement le fruit d'une véritable initiative commerciale visant à générer le profit. L'organe de presse typique congolais est une propriété d'un acteur politique, dont la mission première est de soutenir la carrière de celui-ci. Cela implique que l'acteur politique en tant que patron, constitue déjà, lui et sa famille politique, une pesanteur sur le média, en ce sens que la ligne éditoriale du média limite en amont la liberté du journaliste de telle sorte que ce dernier n'a pas le droit d'émettre des critiques négatives sur le camp politique de son patron et surtout pas de manière récurrente (Interviewés A2, B1, B3).

Dans le contexte de 2001-2018, la majorité des propriétaires des médias privés ont été des membres du régime Kabila et souvent des autorités politiques en fonction. Le président de la République et sa famille possédaient une puissante chaîne appelée Digital Congo, qui était très implantée à travers l'ensemble du pays et émettait en réalité comme un relais de la RTNC, parce que les deux médias diffusaient une information identique et favorable au pouvoir en place. De nombreux médias privés appartenant à des acteurs membres du

régime jouaient également ce rôle de relais de la RTNC et bénéficiaient du soutien matériel des pouvoirs publics (Interviewé A6 et B2).

En face de cette grande mobilisation médiatique favorable au régime en place se trouvaient quelques médias proches de l'opposition, qui rivalisaient, un tant soit peu, avec ceux du pouvoir ; cela produisait un paysage médiatique polarisé et clivant, dans lequel dominait le patronat favorable au régime en place. Le nombre de médias non-alignés a été insignifiant, l'on pouvait trouver quelques rares chaînes comme Congo Web TV et Top Congo FM, qui se présentaient comme des entreprises de presse non-tendancieuses et qui semblaient traiter l'information de manière plus ou moins équilibrée, en ce sens qu'ils pouvaient, avec une certaine marge de liberté, critiquer tant le régime que l'opposition. Par « média aligné », il faut entendre « média proche de l'opposition ou proche du régime », qui diffuse une information monocolore favorable à son camp ou aux accointances politiques de son patron. Cet alignement concernait également certains médias officiellement confessionnels, c'est-à-dire appartenant à des confessions religieuses et censés rester thématiques, mais qui émettaient en réalité en faveur d'un camp politique (A7, A9, B3).

Selon l'interviewé B3, il a existé, dans la presse écrite, des journaux « rouges », « noirs » et peut-être « bleues ». Ces couleurs étaient clairement marquées sur les pages de garde des journaux et permettaient de les identifier aux tendances politiques existantes. Les journaux rouges ont été des titres favorables à l'opposition comme le Phare, le Potentiel, Flamme du Congo, le Moniteur, etc. Les journaux noirs ont été ceux du camp du régime en place, notamment l'Observateur, l'Avenir, la Prospérité, la République, etc. Les quotidiens étaient sous pression de choisir entre les deux couleurs (rouge et noire) afin de montrer et assumer leur position officielle. Une fois le choix de couleur opéré, la ligne éditoriale du journal concerné faisait, s'il le fallait, un virage drastique pour se conformer aux intérêts et aux sensibilités de son camp politique.

Ce virage politique de la ligne éditoriale a été dans certains cas à la base de la naissance de nouveaux journaux, étant donné que les éditeurs qui désapprouvaient les choix de couleurs de leurs patrons de journaux respectifs étaient de ce fait virés ou démissionnaient par eux-mêmes; dans les deux cas, ces éditeurs finissaient par créer leurs propres titres de presse. Par exemple, le patron du journal l'Avenir, après avoir porté son choix sur la couleur noire,

a dû se séparer de son éditeur (numéro 2 du journal) qui avait des intérêts liés à la presse rouge étant donné ses affinités avec une grande figure de l'opposition de l'époque. Cet éditeur créera par la suite son propre quotidien, qui paradoxalement deviendra, plus tard, un journal noir.

La presse bleue a tenté d'exister entre le rouge et le noir, en se positionnant comme étant neutre face aux clivages politiques et médiatiques ; elle voulait accorder la parole à toutes les opinions sociales et politiques, tout en évitant de se faire identifier au rouge ou au noir. Le journal l'Avenir ci-haut cité, avant que son patron n'opère le choix de le colorer de noir, était connu pour sa couleur bleue. La couleur bleue suscitait cependant de la méfiance tant de la part des dirigeants politiques que de l'opinion. Si tous les journaux étaient sous pression de choisir une couleur entre le rouge et le noir, un quotidien bleu l'était davantage, car perçu comme jouant à un double jeu.

Dans le lectorat, les journaux bleus ont été surnommés « les caméléons », c'est-à-dire qui changent de couleurs et dont on ne connaît pas la vraie position. Dans ce contexte d'avant 2019, colorer son journal de rouge offrait l'avantage de le vendre plus efficacement dans les milieux populaires de la ville Kinshasa, étant donné que la capitale avait toujours été historiquement acquise à l'opposition politique. En même temps, c'est la presse noire qui se vendait dans les institutions de l'État où l'on trouvait des acheteurs peu nombreux mais plus riches. C'est ainsi que la couleur bleue permettait à un journal de pénétrer les deux milieux contrastants, même si elle était associée en même temps à l'hypocrisie.

#### 4.5.2. Méthodes de contrôle gouvernemental

Les interviewés révèlent des pratiques assez originales auxquelles ont recouru les pouvoirs publics dans leurs velléités de contrôler des médias privés au Congo, pratiques qui peuvent se résumer par la distribution de carottes.

Les dispositions légales ont fait l'objet d'une application sélective dans l'espace médiatique. Dans cette situation de polarisation extrême, la loi s'appliquait sur les médias selon que ces derniers étaient noirs ou rouges. Étant donné que la loi interdisait certains écarts dans le traitement et la diffusion de l'information tout en engageant en grande partie la responsabilité du journaliste, les pouvoirs publics recherchaient souvent ces écarts

professionnels dans les médias rouges. Pendant la période pré-électorale et électorale de 2011, les médias de l'opposition ont été les plus frappés de fermeture, alors qu'ils étaient minoritaires dans le paysage médiatique congolais. La même loi restait assez tendre envers les médias favorables au régime, dont une minorité était relativement sanctionnée pour la beauté du spectacle (Interviewé A6).

Si l'exploitation sélective des dispositions légales constituait une approche assez subtile mais officielle, certaines pratiques ont plutôt été plus grossières, mais non-officielles. Pendant le processus de formation du gouvernement de transition en 2003, dans un contexte d'intense tension entre le gouvernement et la presse rouge, les services de sécurité ont par exemple bloqué les machines du journal le Phare. Ce quotidien était soupçonné de préparer un texte qui appelait au soulèvement populaire, conformément à un mot d'ordre donné par l'opposition.

La presse congolaise étant dépendante des matières premières importées, il est arrivé que le régime Kabila crée la rareté du papier journal en achetant tous les stocks disponibles auprès des fournisseurs à Kinshasa et interdise en même temps l'entrée de nouveaux stocks par le fleuve en provenance de Brazzaville. Dans l'entre-temps, le régime distribuait les lots de papiers disponibles aux quotidiens acquis à sa cause. Aussi, la Société nationale d'électricité (SNEL) privait certaines imprimeries de courant électrique, dans le but d'empêcher ou de ralentir la production de certains titres gênants, dans des contextes particuliers. Parfois, les services de sécurité arrachaient et confisquaient des lots de certains journaux, entre la fin de l'impression et la distribution auprès des revendeurs.

Le débauchage était également monnaie courante sous le régime Kabila, certains des journalistes des médias rouges ont subitement changé de camp, à la suite d'un supposé hameçonnage financier. Aux médias noirs, le régime a maintes fois offert des cadeaux. Les éditeurs de l'obédience du régime ont par exemple reçu des voitures Cherokee à un moment donné, en guise de récompense de leur allégeance (Interviewé B3).

#### 4.5.3. Contexte de guerre d'agression et perception du rôle des médias privés

Face à cette situation très clivante du paysage médiatique et surtout dans le contexte des guerres d'agression du Congo, les pouvoirs publics ont développé de nouvelles attentes

face au rôle des médias privés. Ils étaient très peu disposés à entendre un autre son de cloche sur les questions politiques et sécuritaires sensibles. Les médias qui ne relayaient pas les messages du gouvernement étaient perçus comme manquant à leur devoir. Ce point de vue d'un ancien ministre de la Communication et médias et porte-parole du gouvernement, pourrait illustrer la perception des membres du régime à l'époque :

*« Nous étions face à une situation d'agression hybride qui ne disait pas son nom, c'était une agression qui prenait diverses formes. Je me suis trouvé en avant plan pour présenter les choses telles qu'elles étaient de notre point de vue et cela nous a mis souvent en porte-à-faux avec une partie de la presse nationale et même internationale. J'ai eu l'impression que beaucoup comprenaient le contexte..., mais la presse a été prise dans le tourbillon des rivalités politiques : le camp de Joseph Kabila contre ceux qui espéraient reprendre la place de Kabila. Et cela leur a fait perdre peut-être de vue les problèmes tels qu'ils se posaient en ce moment-là ».*

Pour les gouvernants ou les membres du régime de l'époque, les responsables des médias, de toutes tendances, avaient conscience du rôle que devrait jouer la presse dans ce contexte de guerre d'agression, mais opéraient le choix de naviguer au gré des clivages politiques, avec comme conséquence la diffusion d'informations contredisant la communication gouvernementale. Ce rôle attendu des médias découlait de la posture générale que le gouvernement espérait de tous les acteurs de la vie nationale, dont les opposants politiques. Emettre une opinion contraire aux messages des pouvoirs publics, dans ce contexte de guerre, était assimilé, dans une certaine mesure, à un acte de rébellion contre la nation. Encore une fois, l'intérêt des gouvernants se confondait avec celui du pays (Interviewé A7).

#### 4.5.4. Médias libres de choisir la liberté

Nos interviewés tendent à soutenir en majorité l'idée de la prégnance du contrôle gouvernemental sur l'espace médiatique, mais certains professionnels de la presse estiment cependant que les médias privés jouissaient de beaucoup de liberté d'expression au Congo et que certains patrons des médias opéraient plutôt le choix délibéré de se soumettre aux politiques pour des intérêts précis. Ce point est partagé surtout par les journalistes des

médias publics qui semblent apprécier la liberté éditoriale des médias privés, parce qu'elle contrastait à bien des égards avec l'autocensure et l'information monocorde auxquelles ils étaient contraints au quotidien. Pour les journalistes de la RTNC et de l'ACP, les médias privés, bien que faisant l'objet, dans certains cas, de répression de la part des pouvoirs publics, avaient l'avantage d'être libres de traiter notamment des sujets de société, d'intégrer la diversité d'opinions dans leurs contenus, de diffuser l'information sans avoir à la soumettre à une quelconque approbation institutionnelle, etc. (Interviewés A1, A3, B5).

Les interviewés E1 et B5 estiment que les médias privés locaux sont ce que leurs journalistes ont décidé qu'ils soient, en ce sens qu'ils étaient libres de ne pas fonctionner sur la base d'une bipolarité dictée par les clivages politiques. Ces interviewés estiment que les journalistes, malgré ce mauvais départ, avaient la latitude de se départir des couleurs politiques et de diffuser une information équilibrée ou objective.

Certains journalistes ayant une expérience sous-régionale (interviewés A3 et E2), estiment que les médias privés sont de loin plus libres au Congo que dans certains pays voisins, comme l'Angola, le Congo-Brazzaville, l'Ouganda et le Rwanda. Parmi les indicateurs mobilisés pour faire ce comparatif entre le Congo et les autres pays de la sous-région, se trouve notamment l'accès à l'information. Selon cette catégorie d'interviewés, au Congo, les acteurs politiques ou les pouvoirs publics sont très ouverts face aux médias et s'expriment à travers eux sans avoir à soumettre les journalistes à beaucoup de procédures protocolaires, ce qui n'est pas le cas ailleurs.

*« Quand je suis revenu de l'étranger, j'ai appelé le ministre de la Communication et média, Lambert Mende, il m'a dit de passer à son bureau le lendemain à 09h et on a réalisé l'interview sans beaucoup de protocole. Cela est impossible en Angola par exemple. Ce sont deux environnements politiques contrastants. L'accès à l'information est de loin plus difficile en Angola qu'au Congo »* (Interviewé E2).

Dans une perspective de comparaison chronologique, les interviewés A3, B3 et E1 estiment que même si la liberté de la presse est meilleure sous le régime de Tshisekedi (période ne faisant pas partie de notre étude) que sous celui de Kabila, les médias n'ont pas été aussi

coincés que les présentaient les rapports internationaux. Les journalistes travaillaient assez librement et le climat était significativement favorable à la critique envers les pouvoirs publics ou des membres du régime en place, même s'il y avait des cas d'actes liberticides.

Les interviewés A3, B2, E1 et E4 abondent dans le même sens de la liberté de choix qui s'offrait aux médias privés au Congo, tout en estimant que ces derniers opéraient plutôt le choix de la médiocrité professionnelle et technique. Selon cette opinion, les journalistes congolais avaient la capacité et l'opportunité de se comporter en véritables professionnels comme cela est le cas dans la presse internationale, étant donné que ce sont les mêmes bases du journalisme qui sont enseignées partout ; et surtout que certains journalistes congolais ont fréquenté de bonnes écoles de journalisme occidentales. Le problème résidait plutôt, selon ces interviewés, dans le fait que les médias s'accommodaient de la médiocrité au Congo et s'empêchaient de fournir des efforts pour diffuser une information assez équilibrée et diversifiée, de bien construire les séquences et de bien monter les récits. Le journalisme congolais fonctionnait davantage sur base de la loi du moindre effort. Parce que la vie sociale était omise des contenus des médias locaux, les audiences préféraient se tourner de plus en plus vers les médias internationaux pour la qualité de leurs contenus, quand bien même ils ont souvent été très critiques du Congo.

Dans cette perspective d'une liberté des médias assez considérable au Congo, à l'époque, les interviewés B2 et C6 identifient la période la plus libre de l'ère Kabila : de 2001 à 2006, c'est-à-dire les débuts du régime de Joseph Kabila avec son discours sur les droits et libertés du 26 janvier 2001 et surtout la période de transition consécutive à l'AGI (2003-2006), pendant laquelle un gouvernement inclusif a été mis en place. La participation d'anciens mouvements rebelles, des partis politiques d'opposition et des organisations de la société civile et forces vives aux institutions ainsi qu'au processus électoral, a généré un certain équilibre politique qui a permis aux médias de toutes les tendances d'exercer leur liberté. Beaucoup de chaînes de télévision, de stations radios et de titres de journaux privés, ont vu le jour pendant cette période de transition. Des obédiences diversifiées des médias ont émergé étant donné qu'il n'y avait plus un seul centre d'impulsion sur la scène politique et que le président Kabila devait laisser s'exprimer toutes les opinions politiques et sociales dans ce contexte de la transition inclusive.

Le président de la République était entouré de quatre vice-présidents représentant chacun une tendance politique et les médias étaient en grande partie considérés comme étant des soutiens aux autorités politiques. Dans cette diversité d'acteurs, les médias étaient pluriels parce que les vice-présidents étaient censés faire face au président qui pilotait la machine de la transition ; de ce fait, le paysage n'était plus monolithique. La majorité de franges de l'opposition armée et politique étant au pouvoir, les médias tant publics que privés étaient accessibles à quasiment tous les acteurs pendant cette transition (interviewés B2 et C6).

Le rapport des médias aux pouvoirs publics, sous le régime Kabila, de 2001 à 2018, aura été ce que notre interviewé A9 a appelé le « compromis à l'africaine ». Selon ce compromis, les pouvoirs publics tolèrent la critique médiatique dans une certaine mesure et recourent en même temps à la répression quand ils estiment que la liberté d'expression dépasse « les limites politiques » de l'acceptable ; car dans la culture africaine, tous les faits ne peuvent être commentés. La nudité d'une personne âgée, par exemple, ne mérite pas d'être exposée en images. Le compromis à l'africaine comporte parfois des arrangements entre les journalistes et les pouvoirs publics, qui visent à gérer et orienter certaines informations jugées « sensibles ».

Les relations entre les pouvoirs publics et les médias étaient en même temps un copinage, parce que seuls les médias alignés pouvaient avoir accès à la couverture des événements d'un camp donné ; ceux qui avaient un propos contraire étaient mis à l'écart. Les activités des pouvoirs publics n'étaient souvent couvertes que par les médias acquis au régime (interviewés B1 et B3).

#### 4.6. Pouvoirs publics et médias étrangers

##### 4.6.1. Médias occidentaux, médias hostiles

Les médias étrangers ont été globalement perçus par les pouvoirs publics comme étant des acteurs hostiles au gouvernement congolais, étant donné leurs contenus souvent critiques de la situation générale du pays. Il s'agissait précisément des médias occidentaux et particulièrement les médias français, qui ont été dans les viseurs des autorités congolaises car considérés comme acquis d'office à l'opposition. Cette vision est partagée tant par les

interviewés qui ont été membres du gouvernement que par d'anciens correspondants des médias étrangers eux-mêmes (interviewés A7, A9, E1, E3, E4).

L'interviewé E1 (correspondant de chaîne étrangère) dit avoir été habitué au surnom « les impérialistes » lorsqu'il faisait des reportages en milieu institutionnel ou politique. Cette qualification s'expliquait par le fait que pour les membres du régime Kabila, les médias étrangers vendaient une mauvaise image du Congo à l'international. Ces correspondants étaient sous pression de fournir une information plus ou moins équilibrée, non seulement au nom des exigences de la déontologie, mais aussi au vu des regards des membres du régime en place. Leurs reportages sur les sujets politiques, pour éviter d'être perçus comme favorables à l'opposition, devaient contenir deux sons de cloche.

En plus du fait que leurs reportages étaient fréquemment scrutés par les services de sécurité, les représentants des médias étrangers étaient également tenus à l'œil lorsqu'ils prenaient la parole face aux dirigeants politiques, notamment lors des conférences de presse. Dans certaines situations, leurs questions étaient considérées comme étant inconfortables pour l'autorité qui se trouvait en face.

*« En 2009, Joseph Kabila tenait une conférence de presse pour marquer la fin du sommet de la SADC à Kinshasa, j'ai pris la parole pour demander ses priorités en tant que nouveau président de l'organisation. Il me dit d'abord qu'il avait déjà répondu à la question, puis essaie d'y répondre comme il pouvait. Le lendemain, des collègues journalistes plus âgés, appellent ma superviseuse et lui disent que j'avais posé une question à laquelle le président avait déjà répondu'. Heureusement que la conférence était en direct, ma superviseuse connaissait la vérité. J'ai cru que c'était passé, mais quelques jours après, un collègue m'a dit qu'on m'avait mis sur une liste noire par les autorités. Du coup, quand j'allais aux conférences de presse, je me réservais » (propos d'un ancien correspondant de TV5).*

Cette anecdote illustre, dans une certaine mesure, l'environnement de travail dans lequel évoluaient les correspondants des médias étrangers, sous le régime de Joseph Kabila. La perception du rôle d'un média avait un certain impact sur la perception et le

traitement réservé à ses journalistes par les pouvoirs publics. Porter le label d'un média américain ou français pouvait rendre un journaliste indésirable dans certaines situations, comme les conférences de presse ou les reportages sur des questions de société qui sollicitent le point de vue d'une autorité politique ou administrative. Même si lesdits reportages traitaient des questions d'innovation qui montraient la résilience sociale, ils étaient *a priori* considérés comme mal intentionnés (E1, E3, E4).

Comme dit précédemment, les points de vue d'anciens membres du gouvernement recourent la vision des correspondants des médias étrangers. Les gouvernants semblent avoir entretenu des relations tendues avec essentiellement les médias français, auxquels l'on reprochait d'avoir quasiment entrepris de mener une offensive contre le gouvernement congolais. Les propos de deux ministres de la Communication et médias ci-dessous (interviewés A9 et A7), peuvent témoigner de la perception gouvernementale du rôle des médias étrangers dans le paysage médiatique congolais, rôle qui aura été défavorable aux gouvernants, selon ces derniers :

*Interviewé A9 : « nous avons reçu le directeur général de RFI pour lui faire remarquer que la ligne éditoriale de sa radio était contre nous. Cela devait changer, mais il a été remplacé à son retour à Paris. La RFI a continué sur la même ligne, c'est ainsi que mon successeur l'a fermée. Quand j'organisais des communications politiques, les médias occidentaux ne venaient pas et n'en parlaient pas. Ils pouvaient m'interviewer et ne pas diffuser le reportage. J'ai compris leur jeu et je me suis tourné uniquement vers les médias locaux ».*

Il ressort des propos de cet ancien ministre, non seulement la contestation de la ligne éditoriale d'un média français, mais aussi l'initiative de négocier une information tempérée à l'endroit du gouvernement congolais ; et surtout la décision du ministre qui était le porte-parole du gouvernement, de se détourner des médias étrangers pour traiter uniquement avec les médias locaux.

*Interviewés A7 : « les médias occidentaux francophones avaient généralement tendance à prendre faits et causes pour ceux qui nous agressaient. Nous avons sanctionné RFI parce que ça dépassait les limites.*

*La façon dont ce média présentait la situation sur la guerre à l'est de notre pays justifiait les incursions rwandaises. Cela était perçu par nos services de sécurité comme une atteinte directe à la sécurité de l'État et moi-même, j'avais cette impression. Cela n'était pas le cas avec la presse anglophone, nous n'avons pas eu de problème avec la BBC par exemple, qui a été très professionnelle pendant cette période-là. La presse des pays anglo-saxons, en général, était objective, parce que même la BBC qui émettait en français était neutre. J'ai eu l'impression qu'il y a une tradition de neutralité beaucoup plus marquée dans les pays anglophones ».*

L'on peut voir, à travers le témoignage ci-dessus, qu'au-delà de la conclusion sur l'hostilité des médias étrangers envers le gouvernement congolais, dans le contexte de la guerre d'agression, le ministre de la Communication et médias a non seulement décidé de sanctionner RFI, mais a gardé une image négative des médias français en les comparant aux médias francophones des pays anglophones.

#### 4.6.2. Accrochages entre médias étrangers et pouvoirs publics

La méfiance a été réciproque entre les pouvoirs publics et les médias étrangers sous le régime Kabila. Si les premiers considéraient les seconds comme étant des acteurs hostiles à leurs intérêts et des outils aux mains des puissances occidentales et impérialistes, les seconds avaient à leur tour une image des pouvoirs publics intolérants. Le traitement réservé aux médias étrangers était fonction de l'image que les gouvernants avaient de ces derniers. Selon l'interviewé E3, il est impossible de garder une bonne image des relations entre les autorités congolaises et la presse périphérique sous le régime Kabila. Ces interviewés E1 et E3 disent avoir travaillé dans des conditions difficiles et propres à un environnement purement autoritaire. Leurs expériences de répression étaient diversifiées, allant de la détention à l'exil, en passant par la confiscation de matériel et les menaces physiques.

Selon les interviewés E1, E3 et E4, les pouvoirs publics, face aux reportages gênants, traitaient parfois les journalistes des médias étrangers selon leur statut : à l'extrême, les représentants expatriés étaient souvent expulsés et les correspondants congolais détenus et entendus par les services de sécurité. Les chaînes de télévision et les stations radio

perdaient parfois leurs signaux de fréquence en cas d'accrochages avec le régime en place. Les relations entre les médias étrangers et les pouvoirs publics se sont améliorées un peu après le régime Kabila, c'est-à-dire à partir de 2019, car la répression envers leurs journalistes a cessé d'être directe comme dans les cas des représentants de Reuters et de RFI à qui les accréditations ont été retirées alors que leurs visas étaient valides. Les pouvoirs publics reprochaient à ces journalistes d'avoir fait un reportage sur les atrocités ayant eu lieu dans la province congolaise du Kasai central.

La violence contre les médias étrangers n'était pas forcément consécutive à l'information diffusée défavorable aux pouvoirs publics ; dans certains cas, les journalistes de ces médias qui ont été victimes de séquestration ou de bastonnade de la part des services de sécurité, l'ont été simplement en tant que témoins gênants d'une scène politique ou sécuritaire assez sensible pour le régime. Les expériences de nos interviewés E1 et E3, correspondants des médias étrangers à l'époque, peuvent illustrer cette information :

*Interviewé E1 : « un chef d'un mouvement politico-religieux opposé au régime s'est évadé de la prison en 2017, nous sommes allés pour en faire un reportage. Les militaires nous ont interdit de filmer. Sur notre chemin de retour, nous nous sommes contentés de filmer l'extérieur de la prison, les militaires nous ont suivis et molestés. Ils nous ont amenés au poste de police pour nous libérer après, mais le mal était déjà fait. Nous avons voulu simplement filmer l'extérieur de la prison, mais cela a failli nous coûter nos vies ».*

Il ressort du témoignage de ce journaliste que les services de sécurité ont violemment réagi à la prise d'images du mur extérieur de la prison par des reporters d'un média étranger et précisément occidental.

*Interviewé E3 : « Nous sommes allés sur le terrain lors de la prétendue tentative de coup d'État de Mukungubila, en décembre 2013. On était donc des témoins gênants de ce coup d'État monté par le régime pour se faire légitimer dans ce contexte de contestations qui ont suivi le hold-up électoral de 2011. On nous a arrêtés et nous avons été sauvés par un colonel de la police militaire, oncle du collègue de Al Jazeera avec*

*qui j'étais, qui nous a appelés et instruits de ne pas suivre l'itinéraire qu'on nous avait indiqué, car c'était un piège nous tendu, selon lui, pour nous abattre à un endroit précis. J'ai donc failli perdre ma vie parce que des militaires ne voulaient pas que la vérité soit connue ».*

À en croire les dires de l'interviewé E1, être témoin d'une scène sensible pouvait coûter la vie aux journalistes, étant donné que certaines opérations doivent être médiatisées selon la version dictée par les pouvoirs publics qui en maîtrisent les tenants et les aboutissants. La présence d'un journaliste et surtout d'un correspondant d'un média occidental dont on ne pouvait pas maîtriser le traitement de l'information, était certainement perçue comme un facteur défavorable à la communication gouvernementale, dans ce contexte précis.

Les journalistes des médias étrangers déploraient également la lourdeur dans les formalités administratives, lorsqu'ils entreprenaient les démarches pour le déplacement des délégations de leurs chaînes respectives, à l'occasion de certains événements officiels ayant lieu au Congo. Pour certains médias étrangers, notamment occidentaux, le délai d'obtention des autorisations auprès du ministre de la Communication et médias dépassait largement les limites raisonnables. Les journalistes interprétaient ces manœuvres comme étant un refus de la part des pouvoirs publics (interviewé E4).

#### 4.6.3. Relations mitigées entre médias étrangers et pouvoirs publics

Si les relations entre les pouvoirs publics et les médias étrangers avaient souvent été caractérisées par la méfiance et parfois des accrochages, certains correspondants, à en croire à l'interviewé E2, pouvaient cependant entretenir des relations moins tendues avec les autorités congolaises. Certains correspondants des médias occidentaux ont été invités à voyager avec la délégation présidentielle et n'ont pas vécu d'expérience de répression ou de menaces. Il y a eu des différences dans les contenus critiques diffusés par les médias occidentaux sur le Congo, certains d'entre eux ayant adopté une ligne éditoriale moins critique envers le régime ou un traitement équilibré de l'information. Bien qu'étant étiquetés « impérialistes », les médias étrangers suscitaient des réactions négatives des pouvoirs publics en cas des reportages gênants.

En cas d'une attitude éditoriale tempérée, les affinités entre les représentants de médias étrangers et les membres du régime Kabila n'étaient pas exclues. S'il a existé un écart entre les médias locaux et les médias étrangers et surtout occidentaux dans la manière dont ils ont été perçus par les pouvoirs publics, il serait erroné de présenter la presse occidentale comme étant un ensemble homogène se trouvant de manière égalitaire dans les viseurs des autorités congolaises.

*« Je dois donc relativiser les relations entre les pouvoirs publics et un média à l'époque de Joseph Kabila, dépendant de ce que ledit média diffusait comme contenus. Les enquêtes sur des dossiers qui mettaient en mal le pouvoir attiraient des ennuis aux journalistes. J'avais opéré le choix de ne pas traiter de dossiers qui pouvaient nuire au régime. J'avais mis complètement de côté le journalisme d'investigation, pour travailler tranquillement » (interviewé E2).*

Comme mentionné plus haut, les autorités congolaises ont beaucoup plus été en accrochage avec les médias français ; et ces derniers, selon l'un de leurs correspondants dont les propos sont repris ci-haut, ne sont pas tous allés à la même vitesse. Hormis le fait que certains correspondants de médias français pouvaient choisir de modérer leurs reportages, la rédaction d'un média pouvait également, dans certains contextes, écarter un reportage transmis par un correspondant se trouvant sur le terrain, pas pour des défauts techniques mais plutôt pour des raisons « stratégiques », c'est-à-dire pour son contenu jugé trop critique envers les autorités congolaises.

*« La rédaction a accepté que je tourne un reportage dans lequel les opposants ont émis des critiques acerbes sur un discours tenu par le président. J'ai envoyé mon reportage à Paris, mais il n'a jamais été diffusé. La rédactrice en chef m'a dit que la directrice de rédaction estimait que les propos du président ont été mal compris par le public et elle a essayé de réexpliquer Ses propos. J'ai compris que la rédaction était en bonne intelligence avec le régime et ne voulait pas du tout le choquer. Il y a des choix éditoriaux que font les responsables de ces grandes chaînes, qui mettent mal à l'aise leurs correspondants. Je ne*

*dis pas qu'ils avaient reçu de l'argent de la part du régime, je n'en sais rien* » (interviewé E1).

Les relations entre les médias étrangers ou occidentaux et les pouvoirs publics congolais auront été à leur tour mitigées, c'est-à-dire qu'elles ont comporté des tensions ou accrochages et des tempéraments ou affinités. Par ailleurs, ces relations n'ont pas systématiquement viré aux accrochages, parce que les pouvoirs publics recouraient aussi aux médias étrangers pour passer des messages à un public plus large (interviewé E3).

#### 4.6.4. Recours aux médias occidentaux : utiliser des couteaux à double tranchant

Selon les interviewés E1, E2, E3 et E4, les autorités congolaises entreprenaient par elles-mêmes de parler aux médias occidentaux, quand elles avaient des messages stratégiques à passer à l'international ou avaient besoin d'une grande visibilité. Quand le président Kabila a par exemple voulu communiquer de manière intense sur le terrorisme à l'est du Congo en 2016, il a recouru aux chaînes françaises dont TV5 et Africa24. Les correspondants de ces médias l'ont accompagné dans la province du Nord-Kivu, où il a tenu un discours dénonçant les groupes terroristes. Hormis le recours aux médias occidentaux à Kinshasa, les membres du régime Kabila, comme le faisaient les opposants, passaient également à l'antenne quand ils étaient de passage à Paris ou à Bruxelles, pour protester ou communiquer des points de vue du gouvernement congolais.

Selon l'interviewé E3, les membres du régime pouvaient aussi, en cas de conflits individuels et besoin de règlement de comptes, contacter les correspondants des médias étrangers pour transmettre des scoops. L'interviewé E4 mentionne cependant que quand l'invitation venait des pouvoirs publics, les médias étrangers ne se sentaient pas obligés de diffuser les reportages, étant donné que certaines interviews accordées par les autorités locales manquaient de profondeur et portaient des messages purement politiques et insoutenables. Les correspondants de médias étrangers conservaient parfois ce genre d'entretiens pour les compléter notamment avec les points de vue de la société civile ou des micros baladeurs dans la population, etc. Les reportages prioritaires pour les médias étrangers étaient ceux que leurs correspondants entreprenaient de faire.

Tout en étant sollicités par les membres du régime Kabila pour plus de visibilité, les médias étrangers étaient surnommés « couteaux à double tranchant ». Cette symbolique signifie qu'il faut de la prudence quand le couteau dont on se sert pour couper est à double tranchant, car l'on peut se blesser soi-même. Les membres du régime, tout en ayant besoin des médias occidentaux, considéraient que ces derniers pouvaient à tout moment se retourner contre eux, y compris dans des reportages sollicités par les pouvoirs publics eux-mêmes. Selon l'interviewé E3, les autorités congolaises invitaient les médias étrangers à leurs activités de campagne électorale, tout en espérant qu'il s'ensuive des reportages favorables cachant par exemple des ratés des discours (interviewé E3).

## CHAPITRE 5. PRÉSENTATION DES DONNÉES D'INTERVIEW : CONTRAINTES ET TRADITIONS DANS L'ESPACE MÉDIATIQUE ET COMMUNICATIONNEL CONGOLAIS

Ce chapitre agrège les données se rapportant à la situation des médias en tant qu'intermédiaires de la communication gouvernementale, dans la perspective des contraintes et pratiques journalistiques qui peuvent être présentées comme étant des traditions du champ de la communication. Ces contraintes et traditions ne sont pas normalement détachables des pratiques gouvernementales présentées au chapitre précédent, mais nous avons voulu présenter séparément certains traits caractéristiques de l'espace médiatique et communicationnel qui tiennent beaucoup au comportement des journalistes.

### 5.1. Héritage historique

Les idées qui ont émergé des opinions des interviewés concernant le poids de l'histoire politique sur les pratiques médiatiques recourent à bien des égards celles évoquées au deuxième chapitre du présent travail (point 2.2.1.); elles se résument par la tradition de servilité qui caractérise la posture des médias face aux pouvoirs publics. Les principales pesanteurs de l'espace médiatique et communicationnel sont ainsi historiques. L'héritage historique aurait conduit à une tradition d'autocensure et de prolifération anarchique des médias.

Les opinions des répondants A6, B1 et B2 convergent et se complètent à propos de l'évolution historique. Les médias ont toujours eu une mission précise assignée par les pouvoirs publics au Congo. À l'époque coloniale, la mission des médias, même si ces derniers sont arrivés un peu plus tard comparativement à la presse des missionnaires, était de véhiculer la vision du pouvoir colonial et d'y faire adhérer les populations autochtones. Le colonisateur avait intérêt à se montrer intransigent envers les dissidents, pour ainsi dissuader les populations autochtones des activités de résistance. Le discours colonial était axé sur l'attitude que l'Européen attendait d'un « autochtone exemplaire » face à l'État. Ce discours devait ainsi être relayé par les médias afin d'atteindre un plus grand nombre et espérer orienter l'opinion pour modeler les comportements dans la société.

L'avènement de l'indépendance a simplement occasionné un remplacement des acteurs qui émettaient le discours étatique, tout en maintenant le canal de communication. Les médias publics avaient cette fois-là, principalement la mission de transmettre les orientations du nouveau gouvernement constitué de nationaux, aux nouveaux citoyens. Ces médias ont rarement servi à faire parvenir les désidératas de la population aux pouvoirs publics, notamment en élaborant des programmes basés sur les préoccupations des citoyens.

Quand arrive le parti-État avec la deuxième République, les médias publics poursuivent leur mission et deviennent un instrument de propagande, une composante du parti unique. Les journalistes des médias publics étaient conscients de leur statut de membres du parti-État, c'est-à-dire qu'ils étaient censés travailler à la gloire et en l'honneur du président-fondateur du MPR. Ces journalistes constituaient la brigade de communication du parti-État (interviewé A6).

La transition démocratique s'amorce en 1990, les dirigeants politiques restent en place et maintiennent leur rapport traditionnel aux médias publics qui par ailleurs sont animés par les mêmes responsables et journalistes, membres de l'ancien parti-État, devenu parti présidentiel. Le nouveau vent de la démocratisation aura certes soufflé sur l'espace médiatique et favorisé une grande libéralisation, mais les professionnels des médias publics ont eu de la peine à s'émanciper des pesanteurs historiques. Leur environnement de travail demeurait pratiquement le même, les ordres émanaient des mêmes superviseurs ; les pratiques et les traditions journalistiques restaient ainsi intactes (interviewés A1 et A6). Ces propos d'un ancien journaliste et responsable de l'OZRT (Office zaïrois de la radiodiffusion et de la télévision, actuelle RTNC) illustrent la perception des professionnels des médias publics de leur propre rôle, à l'époque de la transition démocratique :

*« ... en 1990, je ne me rappelle pas avoir pris part à une seule réunion dont l'ordre du jour portait sur la redéfinition de la ligne éditoriale à la rédaction télé. On voyait naître les partis politiques, les organes de presse privés, des associations, etc. mais nous restions salariés de l'État et donc journalistes du gouvernement. La naissance des autres médias nous a, au contraire, poussés à renforcer nos activités de propagande en*

*faveur du président de la République, parce que les opposants s'exprimaient à travers les nouveaux médias privés... » (Interviewé A).*

Les médias publics ne sont pas parvenus à se muer en service public à l'occasion de la transition démocratique et la fin du monolithisme politique, parce que leurs responsables, qui étaient tous, en réalité, animateurs du parti unique en matière de propagande, ne se sont pas départis de leur servilité face aux pouvoirs publics. La culture du culte de personnalité envers les dépositaires de l'autorité publique s'était implantée, culture dont les racines remontent au 19<sup>e</sup> siècle colonial (interviewés A2, A6, A9).

#### 5.1.1. Autocensure des médias

Il se dégage clairement de nos interviews l'idée selon laquelle les mentalités du passé et les traditions ont fini par forger une sorte de jurisprudence professionnelle au sein des médias et beaucoup plus ceux publics, qui s'est plus ou moins stabilisée sous le régime Kabila. Selon les interviewés A5 et A6, les journalistes ont fini par trouver des repères dans leurs tâches quotidiennes, de telle sorte qu'ils pouvaient, sans avoir à recevoir des ordres de nature politique, deviner le type de traitement de l'information qui serait favorable ou défavorable aux pouvoirs publics. Les interviewés, principalement les journalistes et responsables des médias publics, estiment pour la plupart que cette tendance à l'autocensure s'est installée sous la dictature de Mobutu et a résisté à la démocratisation. L'interviewé A3 témoigne :

*« Quand je suis arrivé à la tête de la chaîne publique en provenance des médias privés, j'ai été étonné de découvrir le terme 'information sensible', qui voulait dire 'information à ne pas diffuser ou défavorable aux autorités publiques'. Je leur disais que ces informations étaient diffusées par d'autres chaînes et que cela entamait la crédibilité du média public. Aujourd'hui, personne ne croit à la RTNC parce que ses journalistes ont maintenu la peur et la flatterie de l'autorité pendant des décennies. Sur la RTNC, le public suivait essentiellement le journal télévisé pour avoir l'information institutionnelle ».*

Selon les interviewés A3 et A5, l'autocensure au sein des médias publics s'expliquerait aussi par le fait que leurs hiérarchies ont été majoritairement composées d'animateurs bénéficiant de nominations politiques. La culture de la peur du chef (président, premier ministre, ministres, gouverneurs, etc.) se combinait ainsi avec l'obligation de gratitude et de loyauté envers l'autorité qui distribue les postes. Dans cette optique, le journaliste était tenu de ne privilégier que l'information appelée « potable », c'est-à-dire convenable pour l'autorité publique, surtout quand il s'agissait de sujets sensibles comme la sécurité nationale.

À la question de savoir pourquoi les journalistes des médias publics se résolvaient à l'autocensure sous le régime de Joseph Kabila, l'interviewé A5 répond par cet exemple :

*« ...une communauté a envoyé un reportage de commémoration d'un massacre ayant eu lieu en 1998. Ce reportage a été censuré par le directeur général la RTNC, qui a indiqué ce qu'il fallait dire. Après diffusion du reportage selon les orientations de la hiérarchie, les services de sécurité ont réagi et ont commencé à inquiéter le directeur général. Ce dernier a dit n'avoir pas été au courant du reportage, il a accusé le journaliste responsable et l'a suspendu. Vous voyez comment les journalistes se retrouvaient exposés ? Le directeur général avalise le reportage et dicte son contenu, mais sacrifie le journaliste quand le problème arrive. C'est ainsi que les journalistes s'autocensuraient, car ils savaient que la hiérarchie les sacrifie en cas de problème. On évoluait dans une sorte de jurisprudence en faisant attention à certains sujets, pour se protéger. On pouvait tomber parfois sur une bonne information, mais on préférait ne pas la diffuser par peur de représailles ».*

Selon l'interviewé A6, cette autocensure se serait cependant diluée avec le rajeunissement du personnel. À partir de la transition démocratique des années 1990, de jeunes journalistes arrivent dans les médias publics et travaillent aux côtés des professionnels plus âgés qui leur communiquent la philosophie du milieu, selon laquelle ces médias sont des outils aux mains des pouvoirs publics, des instruments de communication gouvernementale destinés à atteindre le large public. Les plus âgés étant en position d'autorité, ils intiment des ordres

et orientations sur la manière dont les pouvoirs publics conçoivent la société et le rôle des médias publics qui est celui de véhiculer une information descendante et monodirectionnelle.

Ces jeunes journalistes arrivent pourtant avec des idées beaucoup plus libres, une vision un peu plus démocratique et une volonté d'apporter du changement dans le fonctionnement des médias publics. Ils veulent accorder la parole à l'opposition politique, traiter de sujets société, critiquer l'action publique, etc. Sur la base des plaintes des audiences, ces jeunes journalistes veulent rectifier les tirs et amener progressivement les médias publics à jouer leur rôle officiel de service public. Mais ils font face à une tradition selon laquelle on ne dit jamais ce qui lèse l'autorité ou qui va à l'encontre de la pensée dictée par les pouvoirs publics. Cette divergence de visions entre les deux générations crée donc un choc. Étant donné que les anciens ont des pouvoirs beaucoup plus étendus, ils essaient d'étouffer les plus jeunes qui ont une conception plus démocratique du média public et de la société. Au fil du temps, les jeunes journalistes finissent par s'aligner, mais pas totalement, ils tempèrent beaucoup de ce qu'ils portaient comme idées initiales. Étant subalternes et contraints d'obéir aux ordres de la hiérarchie, ils s'intègrent dans la culture professionnelle locale, selon laquelle la liberté du journaliste s'exerce dans les limites de la ligne éditoriale et les traditions du média qui l'emploie.

Cependant, les anciens journalistes, gardiens de la vision propagandiste des médias publics, vont à la retraite et quittent progressivement le métier. Les jeunes journalistes sont certes entrés dans le moule idéologique et ont revu leurs ambitions à la baisse, mais leur vigueur initiale n'est pas restée sans impact sur les traditions locales. Leur conception démocratique des médias publics, tout en faisant face à la pesanteur d'une culture de l'autocensure enracinée dans une histoire longue et en ayant baissé d'intensité, gagne de la place de manière latente. Plus le processus démocratique a continué, plus les jeunes sont arrivés dans les médias publics avec pratiquement la même vigueur. Les nouvelles idées, à très petite vitesse, ont commencé à trouver des espaces réduits, de petites ouvertures pour traiter de ce qui ne marche pas dans l'action publique. À travers leurs émissions, les nouvelles recrues ont par exemple commencé à établir des responsabilités des ministres sur les ratés de l'action publique, tout en évitant de s'attaquer au président de la République. Cette

dénonciation a été palpable notamment quand des journalistes, dans une discussion sur le plateau de la RTNC, pouvaient évoquer des cas d'infrastructures routières mal construites à cause d'un mauvais choix d'entreprises contractantes par les autorités responsables. Bien qu'avec beaucoup de limites, la nouvelle génération de professionnels des médias publics a commencé à diffuser les échecs de certains projets et parfois quelques points de vue des citoyens.

*« L'évolution des médias publics est réelle, mais pour l'évaluer il faut regarder l'histoire et constater comment les choses ont considérablement changé. Ceux qui regardent de l'extérieur ne voient pas directement cette évolution positive, mais en réalité, il y a eu une énorme différence pour nous qui avons vécu l'époque de la dictature tout en étant journalistes de l'État. Par exemple, aujourd'hui, il n'existe plus d'appels émanant des pouvoirs publics pour dicter le traitement d'un quelconque sujet. Quand je dis " pouvoirs publics, il faut les personnaliser ; on nous instruisait de ne pas nous attaquer au président de la République, aux ministres, aux hauts gradés de la police, de l'armée, etc. bref, aux dépositaires de l'autorité étatique au sens le plus large. C'est le principe de base » (interviewé A5).*

#### 5.1.2. Prolifération anarchique des médias et abus continus

Selon les interviewés A2, A9 et B1, il y a eu une presse monocorde jusqu'en 1990 et les dissidents n'avaient pas accès aux canaux de communication de masse. Avec la libéralisation des médias en 1990, l'ouverture médiatique était à l'image d'un barrage d'eaux cassé, qui laissait place au désordre. Cela a entraîné une sorte de prolifération presque anarchique des médias, dont le rythme s'est poursuivi et accéléré pendant l'ère Kabila. La liberté de tons était certes un acquis du paysage médiatique, mais les médias naissaient à profusion.

Cette situation témoignait certes d'une « grande démocratisation », elle s'accompagnait cependant de beaucoup de maladresse journalistique et d'un fonctionnement des médias quasiment sans normes déontologiques ni éthiques élémentaires. Cette trajectoire

d'anarchisme journalistique dans le paysage médiatique pendant la transition des années 1990 s'est accélérée avec la pénétration de l'internet et l'émergence des réseaux sociaux au Congo.

Dans ce grand foisonnement anarchique et continu, les abus de la part des pouvoirs publics envers les médias privés se sont également poursuivis, y compris sous le régime Kabila; il s'agit de pratiques autoritaires ayant vu le jour pendant la transition démocratique de 1990 et qui pouvaient être perçues comme étant une réaction des autorités publiques à la prolifération des organes de presse privés. La libéralisation médiatique a demeuré un acquis intouchable, car même le régime de Laurent Désiré Kabila (1997-2001) a tenté, en vain, de restreindre l'espace médiatique ; mais les abus de la part des pouvoirs publics en réaction à une profusion médiatique difficile à maîtriser ont été récurrents, comme la répression des journalistes. Cette tendance a continué pendant la troisième République, les bourreaux historiques des médias demeurant actifs (interviewé A2, B1).

L'on a par ailleurs observé dans cette prolifération anarchique l'entrée ou le retour des politiques dans le paysage médiatique congolais. Nous présentons cela comme un retour car nous avons mentionné, au deuxième chapitre, le fait que la plupart des titres de presse de la première République (1960-1965) étaient la propriété des acteurs politiques. Pendant la période de la transition 1990-1997, les politiques sont redevenus patrons des médias, mais ont transformé ces derniers en lieu de règlement de comptes entre acteurs. La différence avec le paysage de la première République résidait dans le fait que la transition de 1990-1997 a été caractérisée par une forte profusion et un désordre journalistique remarquable. Les médias devenaient ainsi des tribunes permettant à leurs propriétaires de pourfendre les adversaires politiques, dans un climat qui s'apparentait au libertinage (interviewé B1).

Il nous semble utile de mentionner une idée contrastant avec celle des héritages du passé autoritaire, soulignée par les interviewés B1 et B2 qui ont vécu le contexte politique et médiatique de la fin des années 1990, celle de la réactivation démocratique. Si la conception du rôle des médias publics, la pratique de l'autocensure, le rythme de foisonnement des médias et la continuité des abus ainsi que l'intervention permanente des services de sécurité dans l'espace médiatique, paraissent comme étant des traditions qui se

sont maintenues sous le régime Kabila, celui-ci a en même temps rompu avec la suspension du pluralisme général que voulait imposer son prédécesseur, Laurent Désiré Kabila. Comme mentionné au deuxième chapitre, à son arrivée au pouvoir, Joseph Kabila, à travers son discours d'investiture du 26 janvier 2001, a libéralisé à nouveau les partis politiques, réactivé les syndicats, encouragé les médias à reprendre leur libre expression et relancé d'autres activités alors suspendues, comme le syndicalisme. Les médias ont ainsi retrouvé une cure de jouvence avec l'arrivée de Joseph Kabila au pouvoir, même si certaines pratiques liberticides ont résisté à cette réouverture.

## 5.2. Diversité d'opinions dans les médias

### 5.2.1. Pluralisme politique et paysage médiatique

Les interviewés tendent de manière générale à soutenir l'idée selon laquelle le foisonnement des médias au Congo, tout en ayant pour acquis le pluralisme dans le paysage médiatique, souffrait cependant de la diversité d'opinions. Les informations médiatisées portaient sur autre chose que la vie en société. La prolifération des partis politiques a entraîné des répercussions sur le paysage médiatique, en ce sens qu'à chaque acteur politique significatif correspondait un parti politique et au moins un média. Ces acteurs politiques existant par centaines, le nombre de partis politiques s'élevait à 910 en 2023. On dénombre au Congo aujourd'hui, selon Reporters sans frontières (2023), plus de 7000 journalistes professionnels, 540 journaux (une quinzaine paraissant régulièrement), 177 chaînes de télévision, plus de 4 000 stations de radio et 36 médias en ligne. Trois médias audiovisuels disposent d'une couverture nationale : RTNC, radio Okapi et Top Congo FM. Selon certains interviewés, notamment A9, C2 et C3, le paysage médiatique aura été cohérent avec le « désordre politique » qui était en place, le pluralisme étant plutôt un système structuré d'idées. Le foisonnement des médias au Congo découlait, selon eux, de l'affairisme politique.

Selon certains interviewés, notamment C3 et D3, la diversité médiatique, à l'époque, a été mitigée, parce que le foisonnement d'organes de presse n'a pas été soutenu par la diversité dans le patronat ; les médias étaient essentiellement entre les mains des politiques et des religieux. Ces deux types de propriétaires préorientaient les médias en leur possession, ce qui explique le fait les contenus médiatiques étaient saturés de propagande politique ou

religieuse. De nombreux journalistes étaient connus pour leur activisme médiatique en faveur du régime en place.

Ce quasi-désordre dans le système des partis politiques correspondait, selon les interviewés A9 et B3 et C2, au libertinage de la presse, car l'effervescence a occasionné notamment l'intrusion des « moutons noirs » dans les médias. Le secteur médiatique devenait ainsi difficile à gérer, notamment pour l'autorité de régulation dont les moyens ont été très limités depuis sa mise sur pied en 2003. La prolifération des partis politiques étant motivée par le partage du gâteau entre les membres du régime ou le remplacement de celui-ci par ses opposants, les médias, parce qu'appartenant à des « entrepreneurs politiques », se sont rangés dans cette bataille entre individus, de telle sorte que le clivage médiatique le plus remarquable a été celui qui différenciait la presse de la majorité de celle de l'opposition. Même les interviewés ayant été gouvernants sous le régime Kabila reconnaissent que le clivage médiatique congolais a essentiellement été une reproduction des tendances politiques en place. L'occupation de l'espace médiatique a été un enjeu pour les deux camps politiques, comme le confirme ci-dessus un ancien membre du gouvernement :

*« Lorsque nous faisons la promotion du programme du gouvernement appelé « cinq chantiers », nous avons senti qu'il y avait la « presse de l'opposition » et la « presse du pouvoir ». Un organe de presse qui défendait le régime pouvait changer de ligne éditoriale du jour au lendemain, une fois que son patron est passé à l'opposition ; certains médias pouvaient subitement s'opposer au camp Kabila qui les avait pourtant financés. C'est pour vous montrer comment les médias étaient politisés ».*

Le paysage médiatique étant une reproduction ou une résultante de la scène politique, selon la majorité de nos répondants, la diversité d'opinions ou la représentativité de la diversité sociale dans la presse se trouvaient être un idéal exclu, car les lignes éditoriales ont été orientées en amont par les motivations ou les intérêts de leurs propriétaires qui étaient essentiellement des acteurs politiques et religieux. Dans les médias publics, au mépris des prescriptions de la loi, le débat de la diversité d'opinion a été simplement inopportun, étant

donné l'intensité de l'information gouvernementale ou institutionnelle. Le portrait du président de la République était presque toujours mis en évidence sur la page de garde de l'ACP et l'information présidentielle à la une des journaux de la RTNC. Les médias publics congolais privilégiaient le marketing politique à l'information publique. Vendre l'action du régime avait préséance sur les nouvelles portant sur la vie sociale des citoyens (interviewés A9, B4, E1).

Les médias privés étant conditionnés par les visées politiciennes et électoralistes de leurs promoteurs et fonctionnant de ce fait comme étant des caisses de résonance, s'assignaient une mission autre que l'information au sujet des intérêts de la population. Cette dernière était davantage traitée comme une simple audience et moins comme constituée de citoyens et, c'est-à-dire qu'elle a été considérée comme étant une cible de la publicité politique et religieuse. Dans cette perspective, les programmes médiatiques étaient beaucoup conçus en fonction des thèmes populaires comme la religion, la musique et la vie des artistes chanteurs et humoristes ; ils tenaient moins compte des problèmes et opinions des citoyens (interviewés A2 et B3).

### 5.2.2. Divergences et nuances sur le clivage du paysage médiatique

Au-delà de ce jugement qui rend compte d'une vision foncièrement politisée des médias, d'autres interviewés, surtout ceux ayant dirigé des médias, ont exprimé des points de vue divergents ou nuancés sur la question de la diversité d'opinions dans ce paysage médiatique clivant. Selon les interviewés A1 et B3, ce sont plutôt les chaînes et stations privées, comme la radio catholique Elikya ou la CCTV qui appartenait à un parti d'opposition, qui s'efforçaient d'accorder la parole aux acteurs de toutes les tendances politiques, y compris le citoyen lambda. Les journaux tels que le Phare, le Potentiel, la Référence Plus ou Forum des As, diffusaient en même temps l'information gouvernementale et celle des partis d'opposition comme l'UDPS (Union pour la démocratie et le progrès social). Selon cette opinion, certaines chaînes privées proches du régime telles que la RTGA, pouvaient quand même laisser passer des opposants à l'antenne. Les débats contradictoires entre membres du régime et de l'opposition étaient fréquents sur les chaînes de télévision et les stations de radiodiffusion appartenant à des opposants.

Les débats contradictoires se tenaient également sur quelques chaînes de télévision et les stations de radiodiffusion proches du régime, certains journalistes avaient la liberté d'y organiser des émissions auxquelles étaient conviés les acteurs de toutes les tendances politiques et sociales. Selon l'interviewé C2, certains journalistes ont cependant été virés des médias privés proches du régime pour avoir organisé des émissions critiques des pouvoirs publics. C'est le cas des chaînes de télévision RTGA, et B-One, dont de célèbres animateurs ont été précipitamment remerciés. Les interviewés C2 et C4 affirment que les invitations au débat sur les chaînes privées proches du régime étaient parfois des pièges tendus à des voix considérées par les services de sécurité comme étant gênantes. Il est arrivé que des opposants et des leaders des mouvements citoyens soient arrêtés ou suivis par des agents de l'ANR pendant qu'ils prenaient part à des émissions télévisées.

D'autres interviewés, essentiellement ceux ayant l'expérience des médias publics, sont d'avis que le pluralisme politique était ressenti dans certains médias, parce que les audiences qui désiraient l'information politique vue de l'opposition, avaient à leur disposition des chaînes telles que CCTV, CKTV, Canal Futur, CNTV, RLTV, etc. Les médias auraient façonné une certaine opinion car des journalistes se sont faits largement élire en tant que députés, parce qu'ils accrochaient le public par leurs émissions. Les critiques contre le régime de l'époque étaient perçues comme étant celles de la société sur la façon dont la chose publique était gérée. Ces critiques étaient essentiellement portées par ces journalistes des médias d'opposition, qui ont par conséquent été récompensés par l'électorat en les envoyant à l'Assemblée nationale. Cette diversité médiatique était cependant disproportionnée, étant donné la domination des médias proches du régime ; ces derniers étaient beaucoup plus nantis que ceux de l'opposition qui pourtant disposaient d'une grande audience notamment dans la ville de Kinshasa.

Un autre point de vue ayant émergé de nos interviews concerne l'existence des « rares médias neutres », qui ont tenté de se comporter comme l'église au milieu du village. Dans cette catégorie, les interviewés A,2, A4, B3 et C4 citent notamment les radios Okapi et Top Congo FM, la chaîne Congo Web TV et le journal le Potentiel. L'ambition de neutralité de ces médias aurait été soutenue par leur autonomie financière vis-à-vis des acteurs politiques. Faut-il cependant mentionner que tous ces médias n'ont pas nécessairement

fonctionné sous le modèle d'entreprise, étant donné que la radio Okapi, par exemple, relevait des Nations-Unies. Son modèle contrastait totalement avec la réalité des médias congolais ; voilà qui explique l'impartialité éditoriale de la radio Okapi selon certains de nos interviewés et sa non-marchandisation des reportages. La ligne éditoriale de la radio Okapi (qui se surnomme « radio de la paix ») essuie cependant les critiques de nos interviewés ayant été membres du gouvernement, qui estiment que ce média n'a pas été neutre et que sa ligne éditoriale a plutôt été focalisée sur les faits négatifs se déroulant au Congo.

*« ...la radio Okapi, cette radio que moi j'appelle "radio de la guerre"... ; je les ai convoqués à plusieurs reprises pour leur reprocher le fait que leurs informations ne portaient que sur ce qui n'allait pas au Congo. Ils amplifiaient le viol, les incendies, les assassinats, etc. Quand on construisait des ponts et des routes, ils se taisaient. J'ai réussi à faire venir quelques journalistes de la radio Okapi et je les ai menacés de fermeture. Mais on n'a pas fermé leur radio » (interviewé A9).*

Au-delà des médias qui se présentaient comme étant neutres face aux tendances politiques, se trouvaient aussi, selon la majorité des interviewés, les « moutons noirs ». Ce surnom renvoie à l'intrusion dans le milieu journalistique d'individus utilisant le métier à des fins personnelles, contre toute règle professionnelle. Leur approche consistait à tirer profit des acteurs politiques de tous les bords, par la flatterie, la médisance ou la menace. Les moutons noirs vivaient au jour le jour, vaguaient à tout vent et ne disposaient pas de ligne éditoriale fixe. Un même journal pouvait encenser et pourfendre un acteur selon que son adversaire ou lui-même avait payé. Nous revenons sur les pratiques des moutons noirs dans la section portant sur l'économie des médias (interviewés A6, A9 et B1).

Un autre point qui mériterait d'être retenu est une critique de l'idée selon laquelle le paysage médiatique correspondait aux tendances politiques. Selon l'interviewé C3, le paysage médiatique n'a pas été représentatif des tendances politiques, parce que les médias défendaient des individus opposants ou membres du régime et non pas des idées. Les partis politiques congolais ne s'inscrivant pas eux-mêmes dans la logique d'une compétition

politique basée des idéologies, les médias ne pouvaient s'aligner sur des idées. De ce point de vue, le paysage médiatique n'a pas été représentatif de tendances politiques, le principal clivage a plutôt consisté à différencier le camp au pouvoir et celui des prétendants à son remplacement.

### 5.2.3. Contenus médiatiques dominants

La voix ou les préoccupations du citoyen ne structurant pas le paysage médiatique comme montré ci-haut, nous avons voulu savoir quels sont les contenus qui dominaient, à l'époque, les productions médiatiques au Congo. A cette question, les avis des interviewés tendent à soutenir, de manière générale, que les médias se comportaient moins comme étant des intermédiaires entre la source d'information et le public ; ils se prêtaient beaucoup plus au mieux offrant. Dans cette perspective, selon l'interviewé A9, l'élite politique ayant concentré les moyens de communication entre ses mains se disputait la masse et tentait de manipuler les citoyens qui du reste ont rarement eu une voix dans les médias. Les rares programmes médiatiques qui accordaient la parole aux citoyens étaient des micros baladeurs ou des émissions à téléphone ouvert qui faisaient parler la rue et non les acteurs sociaux ayant des compétences pour articuler et circonscrire les problèmes des citoyens. Ce format d'émissions en direct avait par ailleurs l'inconvénient de laisser place à la dérive, étant donné que les interventions des auditeurs ou téléspectateurs ne pouvaient être encadrées. Les sujets de société étaient parfois abordés sur invitation des médias par des ONG, conformément à leurs thématiques respectives d'intervention.

Selon l'interviewé A2, au-delà de la différence de logos, les médias privés congolais ont presque tous diffusé les mêmes types de programmes : émissions politiques, religieuses et musicales, peu élaborées, au cours desquels des invités répondaient aux questions des journalistes ou des animateurs. Ce modèle de contenus médiatiques congolais rendait par conséquent inaudible la voix du citoyen lambda, c'est-à-dire l'expression citoyenne sur le vécu quotidien et les préoccupations sociales majeures. Les thèmes politiques, religieux ou musicaux primant sur les sujets de société, la parole médiatisée avait souvent été monopolisée par les mêmes acteurs qui en avaient les moyens : leaders politiques, chefs religieux et artistes musiciens ou humoristes, ainsi que leurs collaborateurs respectifs.

Cette vision n'est cependant pas partagée par quelques-uns de nos interviewés, essentiellement ceux qui ont été patrons des médias (A3 et B2), qui soutiennent l'idée selon laquelle les citoyens avaient bel et bien la liberté et le choix de s'exprimer à travers la presse. Ces patrons des médias estiment que les citoyens congolais se sont plutôt autocensurés ou se sont montrés désintéressés de la prise de parole dans la presse. Certains citoyens ont préféré soutenir leurs leaders politiques ou religieux respectifs, au détriment de l'intérêt du pays. Cette attitude aurait ainsi permis aux acteurs politiques, religieux et culturels et aux médias, de faire fi, dans une certaine mesure, de la voix du citoyen. Ce cynisme des acteurs s'expliquerait aussi, selon l'interviewé A3, par l'absence d'une politique de communication au Congo. Ce manque d'orientations nationales serait à la base du fait que certains médias, au nom de la liberté de presse combinée à un certain défaut de responsabilité citoyenne, reprennent des informations diffusées à l'international qui pourtant allaient à l'encontre de l'intérêt de leur État.

En ce qui concerne la place du citoyen, ces patrons tendent à considérer que les médias sont d'abord des faits privés qui prennent librement une morphologie en fonction du paysage en place. Ils estiment que la liberté est garantie à tout le monde et que chaque média, dans la dynamique de la pluralité, décide librement de sa présentation et de son style, sans avoir à se faire dicter la conduite à tenir. Ces propriétaires des médias privés sont d'avis que c'est au citoyen d'aller vers les médias et de chercher à s'exprimer :

*« Quant au citoyen lambda, l'espace médiatique est ouvert, il appartient à chacun de s'en servir. Lambda soit-il, chacun peut recourir aux médias de son choix pour pouvoir exprimer son point de vue. Il n'y a pas de relation particulière entre les médias et les citoyens, il appartient à chacun, selon ses objectifs, d'aller vers les médias, pourvu qu'il ne trouble pas l'ordre public » (interviewé B2).*

Pour ces patrons des médias, le plus important est le respect des règles et la responsabilité patriotique qui interdit par exemple la liberté d'appuyer les insurrections et les rebellions et appelle à soutenir les efforts du gouvernement notamment dans la pacification du Congo, la défense de l'intangibilité des frontières et la souveraineté nationale.

### 5.3. Économie des médias

Les différents interviewés confirment de manière générale une idée assez connue, selon laquelle les finances des médias étaient creuses à l'image du tissu économique du pays lui-même, qui était exempt de capitaux. Selon l'interviewé B2, le Congo se trouvant en situation de crise généralisée, la situation économique des médias n'en était que le reflet. Comme les autres secteurs de la vie nationale, les médias ont subi les effets pervers des chocs exogènes et endogènes qu'ont subi l'économie congolaise. Les médias ont vécu du strict minimum et ne pouvaient de ce fait être autonomes et indépendants vis-à-vis de leurs clients qui payaient la couverture médiatique. Étant donné l'inexistence des subventions publiques, le rétrécissement du marché publicitaire ne pouvait permettre aux médias de percevoir des recettes et même de prendre en charge ne fût que leur fonctionnement.

En plus de la rareté et de l'insuffisance des recettes publicitaires, leur recouvrement par les médias n'a pas été aisé, les annonceurs s'acquittaient difficilement de leurs obligations, comme pour dire que le marché de la publicité était à la merci des entreprises. Les tarifs publicitaires dépendaient de l'appréciation de ces dernières. En lieu et place d'un montant de 1200 dollars américains par mois pour une page publicitaire entière dans un quotidien, un annonceur pouvait en proposer 300\$, sachant qu'il se trouvait dans un environnement où l'offre des services de publicité était de loin plus importante que la demande. Les médias publics avaient également des créances en attente auprès des annonceurs. L'essentiel de la demande publicitaire émanait des compagnies de brassage de boissons et de téléphonie mobile (interviewés A1 et B2).

#### 5.3.1. Substitution des publicitaires par les pourvoyeurs

Nos interviewés tendent à soutenir que les acteurs politiques ont constitué la principale source de financement des médias au Congo, en se substituant, dans une certaine mesure, au marché publicitaire et aux subventions publiques. Le terme « pourvoyeurs » désigne une source de financement qui garantit la survie d'un secteur en comblant l'absence ou la défaillance de la source appropriée. Dans le domaine de l'éducation, les parents d'élèves ont été appelés « pourvoyeurs » étant donné qu'ils finançaient les écoles en lieu et place de l'État. Les acteurs politiques ou plus précisément les membres du régime Kabila, en tant que pourvoyeurs dans le secteur médiatique, ont joué trois rôles assez interreliés.

Selon l'interviewé B3, les acteurs politiques, dans leur quête de visibilité ou de survie politique, ont été à la fois propriétaires des médias, intermédiaires et principaux clients. D'abord, les personnalités ayant entrepris de créer des médias, à l'époque, ont été majoritairement des acteurs politiques membres du régime Kabila. Disposer d'un média était synonyme de soutenir son existence en tant que politique dans l'opinion et en tant que membre du régime. Certains de nos interviewés ayant occupé des fonctions publiques, estiment que les membres du régime Kabila ont été les plus disposés à acheter la couverture médiatique, étant donné leur ambition permanente d'occuper l'espace communicationnel. Les chaînes de télévision comme Télé50, Digital Congo et Global TV, ont atteint un certain niveau professionnel grâce à un important financement émanant des pouvoirs publics, car les patrons de ces médias étaient proches du pouvoir en place. Après le régime Kabila et face à la concurrence, la performance de ces chaînes a été revue à la baisse.

Ensuite, les acteurs politiques sont intervenus dans l'espace médiatique en tant qu'intermédiaires entre les patrons des médias et les pouvoirs publics, pour faciliter le financement émanant de ces derniers. Dans ce cas, les patrons des médias n'étaient pas identifiés comme étant des membres attitrés et officiels du régime, ils mettaient plutôt leurs organisations à la disposition de celui-ci, pour bénéficier en retour du soutien matériel, sur la base d'affinités. Ces intermédiaires politiques pouvaient aussi être des propriétaires occultes des médias, qui se tenaient derrière des professionnels présentés comme étant des patrons officiels. Lorsque ces intermédiaires politiques n'y trouvaient plus leur compte avec le changement de régime, les médias parrainés ont commencé à accumuler des défauts de paiements qui ont conduit au départ massif de leurs employés. Pour certains patrons des médias, se faire parrainer par un membre du régime était synonyme de perfuser leurs organisations respectives. Un éditeur de journal raconte l'anecdote ci-dessous qui illustre cette perception :

*« Des amis sont venus me conseiller de m'aligner derrière un acteur politique afin d'accéder au financement du régime. Un éditeur, qui est d'ailleurs professeur d'université, m'a dit : 'si tu ne viens pas, tu vas mourir pauvre, ton journal va fermer' ».*

*Mais j'ai réfléchi, je leur ai dit que je ne pouvais pas brader ma liberté* » (témoignage de l'interviewé B3).

Enfin, les politiques étaient en même temps les principaux clients des médias, à qui les espaces étaient vendus. L'essentiel des reportages, d'émissions avec invités, de conférences de presse ou d'événements médiatisés, étaient liées aux activités politiques. Cette clientèle n'a cependant pas profité à tous les médias, étant donné que les acteurs politiques, dans leur quête de visibilité politique, privilégiaient les chaînes les plus importantes et minimisaient les prix pour les médias à faible audience.

Il sied de signaler que ce modèle d'acteurs politiques pourvoyeurs s'applique également aux médias qui ont été proches de l'opposition, parce que certains membres du régime Kabila ayant changé de camp politique ont continué à alimenter financièrement les médias afin de soutenir leur communication (interviewé A9).

### 5.3.2. Gestion financière des médias

La principale information qui émerge de nos interviews en ce qui concerne la gestion financière des médias est que leurs recettes, en plus d'être très minimes, faisaient l'objet d'une gestion opaque. Selon les interviewés A2, A4 et B3, les médias ont souvent été perçus comme étant des biens privés des individus qui les dirigent (et non comme des entreprises), au point que par leurs patrons ordonnaient eux-mêmes les dépenses, vident les caisses sans consulter leurs collaborateurs, ne communiquent pas sur les entrées, etc. Le patron, typiquement un acteur politique ou un proche du régime en place, pouvait régulièrement utiliser la caisse du média, tout en comptant sur le financement émanant de son parti politique. La gestion des organisations de presse reposait essentiellement sur le principe de la personnalisation et de l'arbitraire.

Dans cette gestion personnalisée et arbitraire, les services financiers et administratifs du média devenaient des coquilles vides qui ne géraient pas en réalité. Les patrons ont rarement confié leurs médias à des gestionnaires de formation qui auraient notamment eu un contrôle sur les entrées et les sorties de caisse. Dans la presse audiovisuelle, le propriétaire ou le directeur pouvait exiger plusieurs fois la diffusion d'un reportage ou d'un spot publicitaire, sans communiquer sur les recettes ni les motivations. Des journalistes

employés d'un même média pouvaient accéder différemment aux avantages et faveurs, en fonction de leurs accointances avec le patron :

*« J'étais dans la presse écrite et je l'ai vécu, ceux qui sont en bonne philosophie avec le boss ont reçu des voitures de la part d'un bureau politique. On était là, à revendiquer, mais on voyait les autres changer de train de vie. On apprenait que c'est le premier ministre qui avait fait le don de voitures. Au sein de la même rédaction, il y avait des niveaux de vie différents, selon les affinités politiques, familiales, amicales et même affectives, au sens où les copines ou les épouses des responsables étaient privilégiées. Il y a des médias où c'est la femme du directeur qui est la directrice commerciale et sa fille à la tête d'une autre direction »*  
(interviewé A4).

Selon l'interviewé A1, les médias publics ont également été concernés par les problèmes de gestion financière, dont le défaut de transparence dans la tenue de la caisse et la justification de la diffusion de certains contenus. C'est ainsi qu'il a existé, à un moment donné, à la RTNC, des intervenants appelés « collaborateurs extérieurs », c'est-à-dire des journalistes qui produisaient l'essentiel du travail, mais qui n'avaient aucun contrat les liant à la chaîne. Certains sont restés dans cette situation pendant plus ou moins trois ans, alors qu'ils faisaient les reportages, le traitement de l'information, etc. La mégestion fait partie des facteurs qui expliquent l'absence de contrats de travail et de rémunération dans les organisations médiatiques au Congo.

### 5.3.3. Survie du journaliste

Face à ce double problème du rétrécissement du marché publicitaire et de l'arbitraire et l'opacité dans la gestion financière par les responsables des médias, les journalistes, en tant qu'employés, étaient confrontés au besoin de survie et contraints par conséquent de trouver le moyen de vivre de leur travail. Deux pratiques liées à la survie du journaliste sont identifiées par nos interviewés : (i) le coupage ou l'auto-rémunération du journaliste et (ii) le braquage journalistique.

De nombreux interviewés soutiennent que le coupage a constitué la principale ressource financière du journaliste. Dans ce contexte d'une économie des médias creuse et d'une gestion financière arbitraire et opaque, la rémunération du journaliste a été par conséquent, soit inexistante, soit très minime et retardée ; le journaliste ne pouvait financièrement pas dépendre du média qui l'employait. Si les médias ou leurs patrons dépendaient en grande partie des pourvoyeurs politiques, la pratique du coupage a été, d'une manière générale, identifiée par nos interviewés comme étant la principale source de rémunération du journaliste en tant qu'employé. Le coupage a ici été mentionné dans son sens large qui renvoie au fait de monnayer toute médiatisation des messages ou de l'image d'un acteur, cela pouvant être à travers une interview, un reportage, une invitation à l'antenne, un débat, etc. Paraitre ou s'exprimer à travers les médias impliquait de payer à la carte et cela quel que soit le type de messages à faire passer ou l'objectif de communication poursuivi (Interviewé A7).

La forme du coupage la plus connue a cependant été celle consistant à monnayer la diffusion d'une activité couverte sur le terrain, parce qu'elle permettait au journaliste de contrôler la somme reçue et ainsi de s'autorémunérer. Le coupage couvrait également les frais de transport du journaliste, qui sont rarement pris en charge par les médias. Tout en permettant au journaliste de s'autorémunérer, le coupage était aussi reversé en partie à la direction du média, sous forme des frais de diffusion, pour certains reportages importants. De retour du reportage, le journaliste présentait souvent un montant dérisoire à la direction commerciale, sous prétexte que le travail n'a pas été bien payé. Ne pouvant procéder à la vérification de la déclaration du journaliste et sachant surtout que ce dernier n'est pas pris en charge par le média et que le patron pouvait passer vider la caisse à tout moment, la hiérarchie du média se contentait généralement d'encaisser le montant déclaré par le reporter (interviewés B1 et B3).

Selon l'interviewé A9, le coupage était en même temps un appât. Les politiques, ayant en effet compris que les journalistes vivaient en grande partie de cette pratique d'auto-rémunération, ont commencé à financer les reportages pour paraitre à travers la large majorité des médias, y compris ceux acquis à l'opposition. Certains acteurs politiques étaient connus pour leur distribution systématique d'enveloppes à chaque activité couverte

par les médias ou chaque émission télévisuelle. Cet exemple d'un ancien porte-parole du gouvernement (interviewé A9), pourrait en dire long :

*« Quand j'organisais des conférences de presse ou des activités de terrain, je m'amenais toujours avec toutes les tendances des médias, opposition et majorité. Comme il y avait de petites retombées financières, tous les médias pouvaient diffuser ce que je disais ».*

Les opinions divergent cependant en ce qui concerne la qualification du coupage en tant que pratique journalistique d'auto-rémunération : corruption pour les uns, adaptation normale à la réalité locale pour les autres. Pour les opinions critiques du coupage, dont celle des interviewés B3 et B4, le fait de monnayer un reportage impacte nécessairement le contenu de l'information diffusée et cela entre par conséquent en contradiction avec les règles journalistiques. Le marchandage d'un reportage a un effet de musèlement du journaliste ou du média sur les aspects négatifs de l'information diffusée ou sur les angles d'analyse qui sont censés déplaire à la source ayant payé. Un acteur politique qui paie le déplacement du journaliste vers le lieu de l'événement et la diffusion de l'information, aurait acheté en réalité la critique négative sur son activité, en ce sens que son geste financier viendrait plomber la liberté et l'objectivité du reporter. Même sans le dire, l'acteur conditionne en réalité le traitement de l'information sur l'évènement qu'il a organisé ; sans formuler de demande explicite, il sait et s'attend à ce que l'information soit traitée en sa faveur ou selon sa vision.

Certains journalistes que nous avons rencontrés reconnaissent que le coupage est officiellement interdit, étant donné que c'est une forme passive de corruption, à travers laquelle un individu paie un titre qui défend ses intérêts, souvent hors déontologie journalistique. En assumant la pratique du coupage, les journalistes disent qu'ils évitent de s'autoexclure des activités qui leur assurent la survie, étant donné la réalité économique de leur environnement professionnel.

*« J'ai accompagné le milliardaire dans les mines polluantes du sud du pays, on nous a demandé de ne pas publier cet aspect négatif. Mais j'ai décidé d'en parler dans mon journal en tant que journaliste professionnel, on m'a écarté de la tournée parce que j'ai exposé ».*

*l'homme. Je ne le regrette pas, j'ai accompli mon travail et aujourd'hui tout le monde reconnaît que ces mines polluent l'environnement. Le journal le Potentiel n'est plus sollicité par la SNEL, parce qu'il avait publié un grand dossier sur la coupure de l'électricité » (Interviewé B3).*

L'opinion de l'interviewé A9 qui est favorable au coupage met en avant la défaillance de l'économie des médias et la nécessité de survie du journaliste, pour inscrire la pratique dans son contexte local de production. Certains de nos interviewés partageant cette vision s'opposent à l'idée selon laquelle le coupage constituerait un acte de corruption sans équivoque, parce que, selon eux, des formes similaires de financement de la couverture médiatique par les politiques existent partout ailleurs, y compris dans les sociétés démocratiques d'Occident. Certains avancent aussi l'argument selon lequel le coupage n'est forcément pas exigé par le reporter, il arrive que l'organisateur pose un geste d'hospitalité envers les journalistes invités à son activité et cela sans rien attendre en retour.

*« En Occident c'est organisé, quand Jeune Afrique fait la promotion du président, il y a des conditions particulières qu'on lui donne. Il y a des pratiques qui posent aussi un problème en Occident, on sait par exemple que les médias sont idéologiquement alignés. Le journal le Monde est aligné, RFI est une machine de propagande d'État, etc. Au Congo, on n'a pas fait d'études sociologiques du milieu pour prendre en compte les valeurs, les coutumes et les mœurs locales, mais on veut plutôt traiter ces dernières avec des concepts occidentaux » (Interviewé A9).*

Notons que l'opinion favorable à la pratique du coupage ne réfute pas l'évidence de l'influence que le paiement aurait sur le traitement de l'information. Son argumentaire est plutôt axé essentiellement sur le besoin de survie du journaliste dans un paysage médiatique financièrement vacillant et sur le fait qu'il existe, sous d'autres cieux, des pratiques qui orienteraient les contenus médiatiques en amont et conditionneraient, dans une certaine mesure, la liberté et l'objectivité du journaliste.

Ce que nous nous proposons d'appeler « braquage journalistique », constitue la deuxième pratique de survie identifiées par nos interviewés. Cette pratique, principalement de la presse écrite, consiste à annoncer, dans un titre et sans détails, par exemple un « scandale » comme le détournement ou la disparition de fonds dans une institution. Selon les interviewés A6, A9, B1 et B3, l'objectif est ici de menacer ou intimider une autorité précise et de l'inciter à acheter le silence du journaliste, alors que les scandales annoncés sont souvent fictifs. Nous nous permettons de nommer cette pratique « braquage journalistique », car elle consiste à brandir la menace afin d'obtenir un gain matériel se trouvant entre les mains d'une victime potentielle. Le braquage journalistique s'opérait également par téléphone, en ce sens qu'un journaliste pouvait appeler un personnage public et lui annoncer l'existence de preuves d'un scandale impliquant ce dernier.

La pratique du braquage serait l'œuvre des moutons noirs (journaux et journalistes) qui utilisent le métier de journaliste pour parvenir à leurs fins matérielles, au mépris des règles. Leur objectif n'est pas d'informer le public, ils tiennent à la survie par des moyens vicieux, dans un environnement où le journaliste clochardisé fréquente le politique qui est plus ou moins nanti et prêt à payer pour la visibilité ou sa bonne image publique (interviewé A6).

*« Un journaliste pouvait appeler une autorité et lui dire "chef, nous avons une bombe ici contre vous, veuillez coopérer si vous ne voulez pas que cela sorte". Il y en a qui cédaient à cela, d'autres, non. Moi je ne cédaient pas souvent, mais il y a des moments où j'étais réaliste, j'imaginai ce que le public allait penser si un média disait telle ou telle autre chose sur moi. J'étais obligé parfois de négocier et donner quelque chose pour empêcher que certaines choses soient racontées sur ma personne. Les journalistes les plus critiques sont ceux qui roulent dans de belles voitures. C'est une méthode qui consiste à brandir la menace et faire du chantage aux autorités publiques » (Interviewé A9).*

Ces annonces de scandales, de manière générale, ont rarement été suivies de détails, parce que, premièrement, leur but n'a jamais été de révéler les actes des gouvernants et deuxièmement, leur existence a souvent été fictive. Contacté par les responsables de l'institution citée dans l'annonce du scandale, qui du reste étaient souvent elles-mêmes

étonnées de l'apprendre, l'éditeur ou le journaliste avançait le principe de la protection de ses sources d'information. La dimension fictive du braquage journalistique était connue de tous, mais parfois les autorités politiques et administratives, comme le montre le témoignage ci-dessus, optaient de prévenir une rumeur qui serait difficile à corriger dans une opinion congolaise méfiante du flux d'informations émanant du gouvernement et accoutumée au radiotrottoir.

Parce qu'il était question de survie, les moutons noirs alternaient aussi la menace avec la flatterie et diffusaient cette fois-là des contenus élogieux en faveur d'un personnage, souvent basés sur autre chose que les faits.

Dans le paysage médiatique, ces éditeurs et journalistes moutons noirs, tendent à se présenter comme étant « critiques » ou « investigateurs ». Ils appartenaient généralement au type de médias appelés mineurs, différents des médias majeurs, qui eux, sont des journaux plus ou moins institutionnalisés, qui paraissent régulièrement et sont respectueux des normes d'éthique et de déontologie. Les médias mineurs sont plutôt des journaux n'ayant ni siège, ni employés, ils sont tenus par une seule personne. Ce sont des médias déviants, des titres « appâts » qui annoncent régulièrement des cadavres dans les placards des acteurs politiques et qui n'en font presque jamais la suite dans leurs éditions suivantes. Les médias majeurs et mineurs fonctionnent de manière officielle au Congo, c'est-à-dire qu'il y a, d'une part, un groupe qui s'efforce de respecter la déontologie et d'autre part, un autre qui s'en passe. Cela s'expliquerait par le fait que les médias mineurs, n'accédant pas aux facilités comme la publicité étant donné l'étroitesse du marché, développent d'autres méthodes de survie (Interviewés B1 et B3).

#### 5.3.4. Modèle d'une « entreprise médiatique » congolaise : petite boutique de profit politique

L'écosystème congolais et la pauvreté généralisée de la population ne permettant pas aux médias d'être autonomes, le modèle économique des médias de l'époque, selon la majorité des opinions, est difficile à dégager de manière limpide. Les points de vue ont été quasi-unanimes sur le constat selon lequel le terme « entreprise médiatique » n'était pas approprié à réalité congolaise de l'époque. Selon les interviewés A2 et B1, le terme « organe de presse » s'appliquerait à la place, car le média typique congolais a été une

organisation de petite taille, personnalisée et orientée vers l'intérêt individuel (souvent politique ou matériel) de son propriétaire ou de son pourvoyeur. Le modèle d'entreprise qui renvoie notamment à un investissement du capital avec l'aide de partenaires, un plan d'affaires, une gestion institutionnalisée, des recettes régulières et une comptabilité autonome, des services structurés et des employés rémunérés sur la base des contrats, a plutôt été rare dans le paysage médiatique congolais. Les organes de presse au Congo, dont l'essentiel appartenait aux acteurs politiques, ne visaient généralement pas à générer un profit financier; ils ont été, pour reprendre les propos de l'un des interviewés, « de petites boutiques de propagande et de promotion politique ». Le profit visé étant essentiellement politique, certains journalistes se sont appuyés sur leur organe de presse pour asseoir leur célébrité et s'engager dans la politique active, un domaine perçu comme étant le mieux payé au Congo (Interviewé B4).

Parmi les facteurs qui distancient les organes médiatiques congolais du modèle d'entreprise de presse, se trouvent également le fait que le traitement de l'information, faute d'autonomie du reporter, ne peut s'émanciper des attentes et de l'intérêt du « client » dont les ressources sont vitales pour le journaliste (Interviewé B3).

Faut-il aussi souligner les nombreux cas où la structure de gestion des médias est essentiellement familiale, amicale ou plutôt partisane. Les employés sont recrutés, dans certains médias, sur la base d'affinités de diverses natures, cela rendant ainsi difficile la gestion des ressources humaines par la hiérarchie, certains employés n'ayant des comptes à rendre qu'au patron. Ce dernier recrute parfois des journalistes disposés à se soumettre à sa providence, ce qui conduit généralement à une dégradation professionnelle à chaque niveau, qui est mieux perceptible de l'intérieur (Interviewé A4).

Le modèle économique des médias est par conséquent difficile à isoler, car le profit financier ne se trouve pas au centre de la création des organes de presse typiques au Congo. Ce qui mériterait d'être schématisé ici, c'est plutôt le modèle de subsistance des médias, sachant que ceux-ci ne doivent pas leur existence et leur fonctionnement aux recettes publicitaires. La subsistance des médias tient aux acteurs le mieux offrant, essentiellement les politiques et dans la moindre mesure les religieux, les chanteurs et autres acteurs

désireux de s'exprimer comme les ONG et les citoyens voulant dénoncer certains faits ou mener des activités de plaidoyer.

L'opinion de l'interviewé A4 apporte une nuance au modèle ci-dessus, en relevant le fait que l'organe de presse congolais produit aussi grâce aux droits de diffusion qui se trouvent compris dans le coupage remis au journaliste, même s'il y a des problèmes de comptabilité au quotidien.

Il semble utile, au-delà des modèles ci-haut brossés, de mentionner des cas de médias qui ont été identifiés par la majorité de nos interviewés comme étant des exceptions et des exemples d'entreprises de presse fonctionnelles et viables à l'époque, c'est-à-dire basés sur le profit provenant des recettes publicitaires et un traitement plus ou moins décent des employés. Parmi ces cas se trouvaient, entre autres, la radio Top Congo FM qui avait su s'assurer une base financière et rémunérait normalement ses journalistes. Cette radio a fait en sorte que son audimat soit permanent et de plus en plus élargi, pour ainsi gagner la confiance des annonceurs. Le journal le Potentiel de l'époque, a également été mentionné dans cette catégorie, pour avoir été le quotidien le plus lu, plus populaire et indépendant vis-à-vis des politiques. Son autonomie financière tenait principalement aux recettes publicitaires ; les entreprises affluaient au vu de la popularité du quotidien. La chaîne Congo Web TV est également citée pour avoir affiché sa neutralité pendant un moment, tout en comptant sur son autonomie financière. N'ayant pas pour objectif de générer des recettes et faire un profit économique, la radio Okapi ne peut être identifiée comme étant un modèle d'entreprise de presse au Congo ; elle bénéficiait plutôt d'un important financement des Nations-Unies.

#### 5.4. Culture journalistique

Les interviewés, dans leur très large majorité, ont été très critiques de la culture journalistique congolaise sous le régime de Joseph Kabila. L'image retenue du journalisme congolais à l'époque est foncièrement négative, au point qu'aucun journaliste de métier que nous avons rencontré ne s'est dit fier de la situation de la profession entre 2001 et 2018. Selon l'interviewé A3, la culture journalistique a même été inexistante au Congo, surtout que le métier était devenu accessible à tout le monde et que des journalistes compétents et consciencieux ont travaillé dans des conditions économiques très contraignantes.

Les points de vue des interviewés au sujet de la culture journalistique, ont essentiellement tourné autour des questions de la formation en journalisme et de l'accès au métier, du choix à opérer par le journaliste entre survie et déontologie et de l'alignement du patronat des médias et la servilité du journaliste.

#### 5.4.1. Formation en journalisme et accès anarchique au métier

Tous nos interviewés ayant le statut de chercheur ou d'enseignant à l'Université des sciences de l'Information et de la Communication (UNISIC, ex IFASIC) (au-delà de leurs fonctions dans le paysage médiatique), sont critiques de la qualité de la formation offerte aux journalistes depuis les années 2000. Ils convergent sur le fait que les journalistes de la vieille école des années 1970 et 1980 ont été mieux outillés que ceux arrivés récemment sur le marché de l'emploi. L'enseignement aura évolué en ce sens que le cycle de formation universitaire a été complété, les produits qui en découlent sont cependant très moyens faute de compétence. La culture journalistique est ainsi en perte de vitesse à cause de la dégradation du niveau de la formation offerte.

Parmi les facteurs ayant prévalu dans la dégradation de la qualité de la formation il y a le surnombre des étudiants fréquentant les écoles et filières de formation en journalisme. Un chercheur et enseignant à l'école de journalisme, ancien responsable du CSAC (interviewé A2), témoigne :

*« Nous avons été une école d'excellence, mais tout s'est détérioré et je ne m'en cache pas. Comment pouvez-vous enseigner la rédaction d'une dépêche d'agence dans une salle de 1000 étudiants ? Tu commences comment ton cours ? Dans le passé, on recrutait entre 30 et 60 nouveaux étudiants par année et il y avait des équipes d'assistants pour les suivre, avec beaucoup d'exercices pendant les cours. Aujourd'hui, face à 1000 personnes, je crains même de donner des travaux pratiques parce que je ne saurai pas les corriger. On vient avec des théories et on bourre les étudiants, sans pratique et ils n'apprennent rien de consistant. Entre-temps, il y a de petits centres de formation qui prospèrent, mais dont la formation est assurée par des enseignants non*

*qualifiés. Cela fait que les journalistes que nous formons sont destinés à produire un travail de mauvaise qualité ».*

L'autre facteur, selon l'interviewé A2, est l'abandon des exigences liées à l'entrée des journalistes dans l'espace médiatique. Pour limiter les dégâts, les dispositions légales fixaient certaines modalités de recrutement, les journalistes étaient par exemple embauchés sur titre, c'est-à-dire qu'on puisait parmi les diplômés de l'UNISIC, avec exigence d'un stage d'une année. Pour les personnes désireuses d'intégrer le métier mais qui n'avaient pas de formation en journalisme, le recrutement était basé sur un concours, suivi d'un stage de deux ans. Ces exigences légales ont cependant disparu depuis longtemps dans les rédactions des médias, tous les profils ont eu accès au métier de journaliste, y compris ceux qui n'ont jamais pris connaissance des notions élémentaires de la déontologie journalistique et de l'éthique professionnelle.

Les journalistes de formation et les enseignants en journalisme déplorent le fait que leur milieu professionnel est caractérisé par une sorte d'anarchie et une permissivité qui laisse tout le monde entrer dans le métier. Les jeunes journalistes veulent aller gagner de l'argent et se retrouvent déjà rédacteurs en chef de journaux tout en étant par exemple en troisième année d'études en journalisme et donc sans expérience. Cette volonté de responsabilisation précoce qui est très récurrente surtout dans les médias en ligne, renforce la pratique du coupage et de la corruption en milieu médiatique.

L'interviewé A9 est critique de l'anarchie du milieu médiatique qui profite d'un laisser-aller administratif existant au niveau de l'UNPC, qui octroie les cartes du métier à un grand nombre de candidats, sans un filtrage conséquent. C'est ainsi que certains acteurs, dont les enseignants et chercheurs en journalisme, sont favorables à la mise en place d'un ordre de métier des journalistes :

*« Nous avons souvent insisté, à l'école de journalisme, qu'on crée un corps de métier comme chez les avocats et les médecins, pour plus de protection. Nul ne devrait devenir journaliste s'il n'a reçu une formation dans le domaine, ou s'il est d'une autre formation et n'a reçu ne fût que le séminaire de code de déontologie et d'éthique ».*

En même temps, les écoles de journalisme ont fait leurs preuves au Congo entre 2001 et 2018, en produisant des journalistes de renom, bien que minoritaires, qui n'ont eu rien à envier à la vieille école. S'il y a un grand nombre qui est venu parasiter le travail dans l'espace médiatique, dont les moutons noirs, il a toujours existé, à chaque décennie, des professionnels compétents, intègres et conscients de leurs responsabilités. Certains interviewés sont d'avis que la multiplication du nombre d'écoles de journalisme a été une évolution dans le secteur, au sens où la formation se dispense dans des institutions universitaires diversifiées concurrentes (Interviewé A2).

#### 5.4.2. Journaliste entre survie et déontologie

Les points de vue de nos interviewés, y compris les représentants des médias internationaux qui étaient mieux rémunérés, concordent en très grande partie sur le fait que la rémunération du journaliste se trouvait au cœur de la question du respect de la déontologie. Contrairement aux théories apprises sur le banc de l'école, le journaliste se retrouvait face à une réalité professionnelle dictée par la précarité et par conséquent face à une forte tentation du coupage. Entre survie et déontologie, le choix opérable par le journaliste, en tant qu'employé d'un média, ne tenait plus à la préférence ni à la fierté professionnelle, il devenait conditionné par le pragmatisme inhérent à la nature humaine.

Mettre de côté la déontologie n'était plus synonyme de la méconnaissance, c'était plutôt choisir la vie, tout en étant conscient de rouler à rebours des principes du métier. Selon les interviewés A3 et A9, un reporter se permettait de diffuser un seul son de cloche, pour avoir en retour une récompense de la part de la personne à qui profite son reportage. Des professionnels respectueux des règles déontologiques et éthiques ont indubitablement existé en milieu médiatique congolais, mais la tendance dominante nageait à contre-courant. Les « clients » les plus généreux financièrement pouvaient s'offrir le luxe de faire dire systématiquement des contre-vérités aux journalistes.

Les interviewés B1 et B4 introduisent la nuance selon laquelle le fait d'aller à rebours des règles déontologiques n'a pas été synonyme, pour un journaliste, d'avoir suivi un cursus de formation bâclé. Selon ce point de vue, la pratique journalistique a considérablement évolué au Congo et n'a pas stagné, mais il a existé, parallèlement aux calés de l'école de journalisme, des moutons noirs, qui sont arrivés dans la profession sans avoir appris les

bases du journalisme. Ces deux types de journalistes se sont croisés dans le paysage médiatique congolais tout en agissant de manière contrastée, mais à cause de la pauvreté des médias, ils ont convergé dans la pratique du coupage (appelé « gombo » en Afrique de l'Ouest), au point de se confondre quelquefois. Les journalistes ont finalement travaillé comme étant des journaliers, sans salaires et obligés de développer des stratégies de survie, en dépit des compétences des uns et des autres. Les informations étant payantes par la source qui les livre, les journalistes devenaient vulnérables et par conséquent manipulables, tout en exerçant un métier noble qui les oblige à se frotter à toutes les élites de la vie nationale et internationale.

Pendant ce temps, selon nos interviewés E2 et E3, les conditions de travail offertes aux représentants de médias étrangers par leur employeur, qui du reste étaient très minoritaires au Congo, contrastaient de loin avec la situation de la majorité des journalistes travaillant pour les médias locaux. Notre interviewé E3 le confirme par son expérience :

*« En tant que correspondant de Reuters, j'ai les frais de communication, de carburant, de fonctionnement du bureau, etc. C'est une grâce d'être correspondant d'un média international à Kinshasa, car on a une vie qui est totalement différente de la situation de la large majorité de journalistes locaux ».*

Selon les interviewés A1, A6 et B3, la précarité évoquée plus haut concernait également les journalistes des médias publics qui ont pourtant un salaire en tant qu'employés de l'État. À l'ACP par exemple, la situation salariale était lamentable jusqu'en 2013. Beaucoup de journalistes des médias publics combinaient ainsi leurs fonctions officielles avec des prestations dans la presse privée, afin d'essayer de joindre les deux bouts du mois. Dans ces conditions, médias privés et médias publics, les deux catégories de journalistes avaient l'habitude d'attendre la distribution d'enveloppes par l'organisateur, après une activité. Un événement couvert permettait à un journaliste de percevoir par exemple une somme d'argent à hauteur de trois cents dollars américains ; il pouvait dans ce cas reverser autour de cent dollars américains à l'administration de son média et en empocher deux cents.

#### 5.4.3. Alignement du patronat et servilité du journaliste

Nous avons mentionné précédemment, dans la sous-section portant sur les relations entre les pouvoirs publics et les médias privés (point 4.5), l'opinion selon laquelle certains patrons des médias opéraient le choix de se soumettre aux politiques par intérêt. L'allégeance des médias aux politiques peut être considérée comme un choix, dans la mesure où des exemples des pratiques d'autonomie de la presse existaient dans le même environnement. Les représentants des médias internationaux, étant dans l'obligation de présenter une information équilibrée entre les diverses opinions, disent avoir été en dehors de la pratique du coupage, afin de garder leur autonomie. Cette anecdote racontée par l'interviewé E3, nous semble éloquente :

*« ...j'ai tenu à avoir une interview avec un membre du parti au pouvoir. Après l'interview, il a sorti un billet de 50\$US, disant que c'étaient mes frais de transport. J'ai refusé, je lui ai dit que je pouvais bien recevoir un cadeau de sa part, mais pas dans le contexte d'une interview. Il était étonné de voir qu'un journaliste refuse de l'argent après interview, au Congo. Je ne suis pas le mieux payé, mais j'étais dans des conditions qui m'ont permis de garder mon autonomie, en tant que professionnel. Cela n'est pas le cas pour la majorité de journalistes congolais, ils sont financièrement très vulnérables ».*

Si les correspondants des médias étrangers ne peuvent être considérés comme étant une référence pour les médias congolais en matière d'autonomie du journaliste étant donné les différences dans le traitement salarial et les autres conditions de travail, il a cependant existé au Congo des cas de médias ayant opéré le choix de l'indépendance vis-à-vis des politiques. Nous avons évoqué plus haut, dans la section portant sur l'économie des médias (point 4.1.4), quelques cas d'entreprises de presse « modèles » qui ont été identifiées tout au long de nos interviews. Ces propos de l'interviewé A3 peuvent illustrer cette idée du choix que les patrons des médias ont eu entre alignement ou allégeance politique et indépendance financière et par conséquent autonomie éditoriale :

*« Je peux vous dire que les médias privés sont très libres, contrairement à ce qui se raconte. J'ai été au journal Le Potentiel pendant 20 ans, on*

*en décidait le contenu et on n'était pas influencé par les politiques. Notre financement était basé sur la vente des espaces publicitaires et quelques fois certaines donations. Les pouvoirs publics venaient négocier pour passer des messages comme tout le monde, je pouvais à tout moment refuser leurs demandes, parce qu'on n'avait pas de coloration politique. Tous les médias peuvent faire ça, mais nous avons un problème d'hommes, ce sont les journalistes qui se laissent acheter et se vendent aux pouvoirs publics parce qu'ils ont besoin d'argent. Ils font le choix d'y aller. Mais ceux qui allaient vers les politiques étaient obligés de faire allégeance et de filtrer ainsi l'information ».*

Selon les interviewés A6 et A7, l'alignement délibéré du patronat des médias contre le choix de la liberté a exercé une contrainte sur le journaliste en l'orientant en amont et en limitant son indépendance. Certains professionnels ayant les compétences requises, une sécurité financière ainsi qu'une prédisposition à pratiquer leur métier dans les règles de l'art, se trouvaient face au mur du choix éditorial opéré par leur hiérarchie.

#### 5.5. Leaders d'opinion comme intermédiaires de communication

Nos interviewés ont mentionné un intervenant assez atypique mais influent sur l'espace communicationnel au Congo : les leaders d'opinion. Hormis les médias traditionnels et numériques, les pouvoirs publics ont beaucoup sollicité l'intervention des leaders d'opinion pour relayer des messages précis, surtout dans des contextes de crise ou d'urgence (intervenant D2). Ces leaders d'opinion sont, dans la culture congolaise, principalement les chefs religieux et les artistes chanteurs et humoristes.

##### 5.5.1. Chefs religieux

Les interviewés D1, D2 et D3 sont unanimes sur le fait qu'entre 2001 et 2018, toutes les confessions religieuses, hormis l'église catholique, ont beaucoup appuyé la communication du régime de Joseph Kabila ; elles relayaient souvent des messages émanant des pouvoirs publics ou favorables à ces derniers. La célébrité des chefs religieux a beaucoup servi d'outil de persuasion des publics à la disposition des gouvernants, à telle enseigne que certaines églises ont été assimilées aux soutiens directs du régime et saccagées par les

foules à l'occasion des manifestations politiques organisées par les partis politiques d'opposition.

Selon les interviewés D1 et D2, les chefs religieux ont porté la voix du gouvernement surtout dans des situations où celui-ci ne pouvait ni se faire entendre, ni se faire accepter, comme lorsqu'il s'agissait de faire voter la Constitution en vigueur en 2006, dans un climat politique tendu. Les pouvoirs publics évaluaient la sensibilité ou l'irrecevabilité de certains de leurs messages dans l'opinion et recouraient alors aux confessions religieuses pour faire accepter des messages, considérant que le peuple ne réfléchissait pas par deux fois quand la communication venait des prédicateurs. Au Congo, les confessions religieuses ont souvent été les derniers remparts quand il fallait convaincre l'opinion sur une question politiquement sensible ou d'intérêt public. Traditionnellement, l'autorité politique et l'autorité religieuse sont respectivement perçues, dans une certaine mesure, comme le « malveillant » et le « recommandable ».

C'est ainsi que le message de l'église est généralement plus fort même au sein de certains partis politiques, parce qu'il est véhiculé avec un substrat spirituel et dogmatique. Dans le domaine électoral, dans certaines églises, un pasteur qui présente par exemple un candidat sur la base des motivations bibliques et avec une connotation spirituelle, passe un message qui touche au cœur, à la conscience et à l'âme du fidèle. Ce dernier prendrait le candidat comme une « émanation de la volonté de Dieu ». L'influence de la communication stratégique dans le contexte congolais, au travers les confessions religieuses, dépasse de manière générale les règles ordinaires de la communication. Les politiques cherchent à convaincre par la rationalité, les chefs religieux y vont avec des préceptes rattachés à la foi en Dieu. Cela étant, les messages des groupes religieux sont, sur le plan stratégique, censés avoir une certaine suprématie.

Selon l'interviewé D1, les pouvoirs publics avaient su évaluer l'attachement des Congolais à la croyance religieuse et par conséquent la confiance placée dans les chefs des confessions religieuses qui du reste ont été et demeurent innombrables au Congo, pour ainsi positionner le canal ecclésiastique comme étant un média stratégique à exploiter. Selon nos interviewés, certains groupes religieux recevaient des fonds de la part du régime et certains chefs religieux ont même joué le rôle de conseillers du président Joseph Kabila. La

notoriété et la crédibilité des confessions religieuses ont ainsi été récupérées tant en bien qu'en mal, par les gouvernants comme support à la gestion de l'opinion publique.

Selon l'interviewé D1, face aux problèmes qui touchaient à la survie de la nation comme les urgences sécuritaires et humanitaires, la communication des confessions religieuses a été plus facile à arracher. C'est ainsi que les chefs religieux comme les protestants, dans ce contexte-là, introduisaient leurs messages par la formule « au nom du peuple congolais, devant Dieu, la nation et son peuple... ». Cela signifiait que dans ce contexte précis, les confessions religieuses et le peuple partageaient le même combat et le même intérêt touchant directement à la vie nationale. La collaboration devenait complexe quand il s'agissait de messages se rapportant essentiellement aux intérêts des dirigeants politiques, comme le report des élections, l'acceptation des résultats électoraux, l'appel au calme lors de manifestations publiques, etc. Les chefs religieux étaient conscients qu'au-delà de leur crédibilité face aux fidèles et de leur célébrité, l'opinion les observait sur les valeurs que défendaient leurs propres enseignements dogmatiques.

Les confessions religieuses ont beaucoup communiqué lors des situations humanitaires et dans les domaines de la santé et de l'éducation, comme lors des campagnes de sensibilisation. Le gouvernement a quelques fois été en difficulté dans le contexte de conflits armés et a également recouru aux confessions religieuses pour communiquer. Dans ce cas, les chefs religieux ne sont pas uniquement adressés à la population congolaise, ils se sont également tournés, à la demande du gouvernement, vers les acteurs influents du monde comme les Nations-Unies, l'Union Européenne, l'Union Africaine, etc. Lors de l'agression rwandaise à travers le mouvement M23<sup>3</sup> en 2013, les confessions religieuses ont mené un plaidoyer diplomatique contre la guerre qui sévit à l'Est du Congo, dans le cadre de la mission appelée « pastorale de la paix ».

*« Je me rappelle que le représentant de la communauté musulmane, en plus des Nations-Unies, est allé à Bruxelles, à Strasbourg au parlement européen et même à Baku, en Azerbaïdjan. Ce pays était membre du Conseil de sécurité de*

---

<sup>3</sup> Mouvement rebelle du 23 mai, soutenu par le Rwanda selon les Nations-Unies, les États-Unis et la France.

*l'ONU. On a d'abord communiqué par l'intérieur du pays et on est à l'extérieur, pour la paix. On a fait comprendre à la population que nous devons être unis et constituer un bloc face à l'ennemi extérieur » (interviewé D2).*

Selon l'interviewé D2, les chefs religieux ont tenu d'intenses activités de communication, jusqu'à organiser, plus tard, un forum national sur la paix.

La composante religieuse communiquait tout au long des processus électoraux; ses messages s'intensifiaient plutôt pendant les crises post-électorales dues aux contestations des résultats qui ont souvent frôlé le chaos. Les chefs religieux ont été beaucoup sollicités pour diffuser des messages visant à calmer la population et la classe politique, comme en 2011 et 2018, où l'incertitude post-électorale avait poussé certaines chancelleries à réduire leur personnel au tiers, le scénario de l'implosion du Congo devenant de plus en plus probable étant donné que la tension atteignait son paroxysme.

Selon l'interviewé D1, les pouvoirs publics n'ont cependant pas entretenu les mêmes relations avec tous les acteurs des composantes religieuses et culturelles. L'église catholique se montrait souvent distante du régime de Joseph Kabila, contrairement à l'église protestante. Lors des activités officielles comme les commémorations, le président Kabila prenait part aux cultes organisés à la cathédrale protestante du Cinquantenaire de Kinshasa ; cela jouait sur la perception des fidèles de cette confession. Les fréquentations du président de la République en tant qu'animateur principal des institutions et acteur majeur de la communication gouvernementale déterminaient le canal de communication qui était privilégié et acquis à sa cause. À l'époque de la deuxième République, le président Mobutu côtoyait beaucoup l'église catholique.

Selon l'interviewé D2, parmi les groupes religieux qui ont été très proches du régime se trouvaient aussi l'église kimbanguiste qui a eu la spécificité d'être constamment proche du pouvoir, les églises évangéliques dont la large majorité s'affichait publiquement comme soutien aux autorités publiques et la communauté musulmane qui a demeuré longtemps acquise au régime, sauf à l'approche des élections de 2018.

### 5.2.2 Artistes chanteurs et humoristes

La chanson et l'humour sont identifiés par nos interviewés comme faisant partie des canaux qui ont été les plus utilisés par les gouvernants pour véhiculer leurs messages. L'ancrage de la musique dans la société congolaise a été à la base du choix porté par les membres du régime de financer des éléments sonores et scéniques orientés vers la publicité politique. Selon l'interviewé A6, l'intensité des productions musicales favorables aux pouvoirs publics, surtout dans le contexte électoral de 2011, a poussé la diaspora congolaise d'Occident à empêcher l'organisation de spectacles de musique congolaises, dans l'espace européen et nord-américain. Ces deux aires géographiques étant économiquement très stratégiques pour les chanteurs congolais, cette suspension de spectacles, qui a duré jusqu'à la fin du régime Kabila, a été perçue comme étant une véritable sanction contre les vedettes congolaises. Les Congolais de la diaspora estimaient que les chanteurs, qui jouaient le jeu du régime en place par leurs prestations, détournaient l'attention du public de la politique substantielle vers la futilité festive. Les humoristes ont également été logés à la même enseigne, parce qu'ils ont aussi été au service des pouvoirs publics sous le régime Kabila.

L'interviewé A9 estime que cette pratique d'empêchement des spectacles de musique par la diaspora a été une injustice, car les chanteurs n'effectuaient que leur travail et ne pouvaient être tenus responsables de la gouvernance du Congo et des problèmes politiques. Ces interviewés comparent le chanteur à l'intellectuel qui rédigeait notamment des discours pour les dirigeants politiques en tant que professionnel consulté et payé. Dans la tradition congolaise, le chanteur ne loue ni les idées, ni les promesses du candidat, il encense le nom d'un individu en contrepartie d'une récompense généralement financière. Le chanteur occupe ainsi la place d'un fournisseur de service et l'individu chanté celle d'un client, qui peut être n'importe quel citoyen. L'objectif poursuivi par le client, ses valeurs et ses idées, ne constituent pas une préoccupation pour le chanteur ou l'humoriste qui fournit un service.

Selon l'interviewé A3, le rapprochement entre pouvoirs publics et chanteurs a été tellement étroit qu'au-delà des cadeaux que ces derniers recevaient des gouvernants, certains d'entre eux s'affichaient ouvertement comme étant des soutiens du régime. Selon l'interviewé D3, les funérailles des artistes chanteurs et humoristes ont fait l'objet de cérémonies et

spectacles grandioses organisées par les pouvoirs publics, dépassant de loin celles qui ont été réservées à certaines sommités intellectuelles, pendant la même période.

Les pouvoirs publics ont recouru à la chanson et à l'humour populaires au Congo de manière quasi systématique, quand il s'agissait de faire passer des « messages grand public » portant, entre autres, sur la création d'alliances politiques ou d'importantes négociations nationales. Au-delà de son influence socioculturelle, la musique comporte une valeur symbolique en lien avec l'unité nationale au Congo, que les membres du régime Kabila ont voulu mettre au profit des mécanismes de communication gouvernementale. Ce point de vue d'un ancien membre du gouvernement nous semble plus ou moins situer la valeur de la musique dans la culture congolaise et son apport à la communication politique :

*« ...il faut reconnaître que les chanteurs unissent les Congolais plus que les acteurs politiques, ce sont de grands canaux de communication. Quand j'étais maire, j'ai visité quatre grandes villes du Congo en trois jours et je suis allé dans les boîtes de nuit ; j'avais l'impression d'être à un même endroit car la musique était la même partout. Nous aimons chanter et danser en Afrique, les chanteurs sont des canaux incontournables de communication sociale » (interviewé A9).*

Selon l'interviewé D3, les interviewés mettent également en exergue le fait que le recours aux chanteurs et humoristes par les autorités politiques, en plus de la justification socioculturelle, a été facilité par la tradition locale selon laquelle les dédicaces et les encensements d'individus sont caractéristiques de la musique et de l'humour au Congo. Les acteurs de tous les domaines de la vie nationale, y compris l'élite intellectuelle, demandent ou acceptent que leurs noms soient cités dans les œuvres musicales et humoristiques, contre paiement ou gratuitement. La coutume consistant à chanter des visages, les artistes ne pouvaient ainsi s'empêcher de faire des éloges à des autorités politiques, aussi impopulaires soient-elles, désireuses de vendre leurs noms et images moyennant enveloppes. La musique congolaise a rendu célèbres des individus dont les rôles socioprofessionnels et les réalisations demeurent inconnus et même ceux dont le passé est sulfureux. Certains ont capitalisé sur cette célébrité fondée sur des surnoms donnés par des chanteurs ou des humoristes qui les survalorisaient, et ils se sont fait élire

députés pour entrer en politique. Cette facilité publicitaire, associée au fait que la musique congolaise tourne principalement autour du thème de l'amour, permet à certains de nos interviewés de soutenir que les chanteurs et humoristes congolais contribuent énormément à l'abrutissement du public.

La composante artistique et surtout musicale a beaucoup communiqué en période électorale et surtout pendant la phase préélectorale, en soutenant les campagnes des membres du régime et autres acteurs. Hormis le contexte électoral, les autorités politiques associaient les chanteurs et les humoristes aux activités de sensibilisation sur des thèmes concernant la vie en société, comme la prévention des épidémies, le changement de mentalités sur des sujets divers, la citoyenneté, etc.

Selon l'interviewé D2, quand il s'agissait de questions pour lesquelles une grande affluence de la population était souhaitée, les pouvoirs publics mobilisaient en même temps les chefs religieux, les artistes chanteurs et humoristes et les autres types de leaders d'opinion. Cela a été le cas lors des situations d'urgence sanitaire comme les épidémies du virus Ébola et du choléra.

Il sied de mentionner, selon l'interviewé D3, que les propositions de communication allaient dans les deux sens ; les pouvoirs publics pouvaient solliciter l'intervention des leaders d'opinion dans le champ communicationnel selon leurs besoins politiques ou sociaux, tout comme ces leaders, surtout les chanteurs, pouvaient s'offrir et proposer des messages aux autorités politiques.

Il faut cependant mentionner que dans certains cas, des artistes ont chanté pour les politiques par crainte de représailles. Refuser l'offre de production émanant d'une autorité était mal digéré par les membres du régime, surtout quand il s'agissait de campagne électorale directe du président Joseph Kabila. Trois catégories d'acteurs se dégageaient de la composante artistique, en termes de relations avec les pouvoirs publics : les favorables (majorité ayant chanté pour le régime ou pour ses membres), les neutres (artistes ayant évité de chanter pour un camp, dont Jean Gould Kalala, Fally Ipupa et Ferré Gola qui jouissaient d'une grande célébrité) et les farouches (ceux ayant plutôt chanté pour l'opposition, dont Bill Kalonji et Marie-Paul Kambulu).

*« Le régime Kabila me détestait parce que j'ai systématiquement refusé de communiquer pour des individus. Cela m'a coûté même mon siège au parlement. ...ils m'ont considéré comme étant un opposant politique. Quand un artiste ne voulait pas chanter pour le régime, il devenait la cible des services de sécurité. Le chanteur Marie-Paul a été forcé d'aller en exil pour cette raison. Un autre jeune chanteur, Bill Kalonji, a chanté pour un opposant au régime Kabila, monsieur Tshisekedi et cela lui a coûté des menaces de la part des autorités » (interviewé D3).*

Cela étant, certains chanteurs qui ne voulaient pas s'attirer les foudres de l'opinion en se sentant obligés de répondre favorablement aux sollicitations des pouvoirs publics, s'arrangeaient pour voyager à l'extérieur du Congo à l'approche des campagnes électorales.

#### 5.5.2. Autres canaux de communication

Hormis les chefs religieux et les chanteurs et humoristes sur lesquels se sont énormément appuyés les pouvoirs publics pour véhiculer des messages ciblant le grand public, le régime Kabila a également recouru à des canaux non-traditionnels de communication qui ont été diversifiés selon les contextes sociopolitiques. Des opinions de nos interviewés émergent les catégories ci-après, ayant soutenu la communication gouvernementale pendant l'ère Kabila : leaders locaux, élite intellectuelle, acteurs de la société civile et armées numériques.

Parmi les leaders locaux, selon l'interviewé A6, se trouvent des meneurs des jeunes qui disposaient d'une certaine notoriété dans leurs quartiers respectifs pour avoir excellé par exemple dans le sport, ou été mécènes dans un domaine précis. De nombreux sportifs célèbres des arts martiaux ont été recrutés par les politiques pour passer des messages ou porter les couleurs des partis proches du pouvoir, profitant du fait qu'ils étaient pris pour des modèles dans leurs milieux locaux respectifs et avaient ainsi la possibilité d'influencer les comportements des jeunes. Il y a eu également les responsables des mouvements et associations des jeunes, qui avaient l'avantage de mobiliser la tranche d'âge de 18 à 24 ans qui fait partie de la frange majoritaire, la population congolaise étant très jeune.

Selon l'interviewé A7, les gouvernants ont fait intervenir l'élite intellectuelle dans le champ de la communication politique et stratégique, dans des circonstances exceptionnelles comme lors de l'agression rwandaise d'après 2011 et d'autres urgences sécuritaires. Le ministère de la Communication et médias a fait défiler des chercheurs et des professeurs d'université de renom sur le plateau de la RTNC, comme des historiens, des politologues et des géo-politologues, dans l'objectif de revisiter l'histoire du Congo et des relations avec les pays voisins qui l'agressent.

Du point de vue nuancé de l'interviewé D3, les intellectuels ont certes été mobilisateurs et communicateurs, mais ils demeuraient des acteurs mineurs dans la société congolaise. Le grand public était beaucoup plus tourné vers les religieux et les chanteurs et humoristes que vers les chercheurs et les professeurs d'université ; surtout qu'il y a très souvent une dichotomie entre ce que ces professeurs enseignent aux étudiants et leur comportement réel quand ils sont acteurs politiques, dichotomie qui les discrédite vis-à-vis de l'opinion nationale.

Selon les interviewés B4, D1 et D3, beaucoup de structures de la société civile, spécifiquement des ONG thématiques locales, ont vu le jour pendant l'ère Kabila. Leurs responsables et acteurs ont cependant fait montre d'une neutralité douteuse, car le clivage a également été manifeste au sein de la société civile et permettait de distinguer assez aisément les organisations acquises au régime et celles soutenant l'opposition. L'émergence de la société civile aurait été favorable au régime, car ses acteurs, comme les médias traditionnels, ont majoritairement véhiculé les messages favorables aux pouvoirs publics. L'expertise des organisations de la société civile qui interviennent dans plusieurs domaines thématiques comme les élections, les droits humains, l'éducation ou la santé, leur avait valu une visibilité qui intéressait énormément les autorités politiques dans leurs stratégies de communication. Comme les confessions religieuses, les organisations de la société civile spécialisées jouissaient d'une certaine crédibilité dans l'opinion, quand il s'agissait de messages se rapportant à leurs domaines d'expertise respectifs.

Les plateformes numériques n'ont pas été une stratégie de contournement exclusivement réservée aux citoyens qui tentaient d'éviter le contrôle gouvernemental de l'information ; elles ont également été utilisées en faveur du régime de Joseph Kabila. Selon l'interviewé

A2, les autorités politiques organisaient, surtout à partir de l'année 2015, de petites armées numériques, c'est-à-dire des groupes des jeunes très actifs notamment sur Twitter et Facebook. Leurs comptes, souvent sous pseudonymes, avaient la mission d'influencer l'orientation et l'interprétation de l'information publique, afin de faire passer des messages qui correspondaient aux intérêts du régime en essayant de contrer l'important flux véhiculé par les opposants ou les citoyens dissidents.

D'autres canaux de communication utilisés par les pouvoirs publics à l'époque ont été cités par nos interviewés (notamment A9 et D3) sans être détaillés, comme les associations tribales, les chefs traditionnels, les rassemblements des partis politiques et les manifestations festives. Selon un ancien ministre de la Communication et médias, la plupart de canaux de contournement auxquels recouraient les citoyens ont également été utilisés par les pouvoirs publics, dont le bouche-à-oreille, qui selon lui, pouvait convaincre plus que la presse, malgré le caractère mythique de celle-ci.

Les pouvoirs publics ont réagi différemment face aux canaux non-traditionnels de communication ; les groupes disposés à relayer les messages politiques favorables au régime pouvaient avoir la liberté de parole et jouer un rôle important dans l'espace communicationnel, alors que ceux qui se montraient distants en émettant un autre son de cloche ou en prodiguant des conseils aux pouvoirs publics étaient généralement perçus comme étant des acteurs rebelles.

## CHAPITRE 6. PRÉSENTATION DES DONNÉES D'INTERVIEW : RÉCEPTION DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE PAR LE PUBLIC DE KINSHASA

Les données présentées dans ce chapitre se rapportent au troisième volet de notre étude, celui des perceptions et réactions des citoyens au flux d'information émanant du gouvernement. Nous avons estimé utile de débiter ce chapitre par les données sur la manière dont le public de Kinshasa a été perçu par les différents acteurs que nous avons rencontrés sur le terrain, ou du moins l'image que ces derniers gardent des habitants de la capitale congolaise en tant qu'audiences des médias. Nous présentons ensuite les données qui traitent de la manière dont le public de Kinshasa aurait réellement réagi aux mécanismes gouvernementaux de contrôle de l'information, en mettant en évidence les pratiques de contournement des contenus médiatiques émanant des pouvoirs publics ou favorables à ce dernier. Cela étant, nous rapportons les données sur la manière dont les pouvoirs publics auraient à leur tour réagi aux stratégies citoyennes de contournement de l'information gouvernementale, pour montrer dans quelle mesure les autorités se seraient adaptées aux attitudes du public. Nous présentons, enfin, quelques données qui tendent à confirmer l'existence d'acteurs interprètes de l'information médiatisée dans le champ de la communication à Kinshasa.

Bref, ce sixième chapitre rend essentiellement compte des réactions des composantes gouvernementales et citoyennes dans l'espace médiatique et communicationnel dans la capitale congolaise. Ces réactions doivent être, premièrement comprises comme émanant des perceptions des uns sur les autres et deuxièmement entendues comme étant en même temps des actions qui conduisent à de nouvelles réactions. Dans cette interaction, les médias deviennent des acteurs stratégiques ou marginaux aux yeux de différents acteurs, selon qu'ils se rapprochent ou se distancient des intérêts des gouvernants ou des gouvernés.

### 6.1. Perception du public de Kinshasa par les acteurs

Les opinions des interviewés sont très divergentes en ce qui concerne leur perception du public de la ville de Kinshasa du point de vue de la réception de l'information médiatisée, particulièrement en ce qui concerne la consommation de nouvelles émanant du

gouvernement ou favorables à celui-ci. Les divergences exprimées ne sont pas catégorisables en fonction des types d'acteurs avec lesquels nous avons interagi sur le terrain, elles reflètent plutôt l'appréciation individuelle des interviewés. En procédant par agrégation de points de vue, nous dégagons trois principales idées qui nous semblent émerger au sujet de l'image que les différents répondants ont eue du public de la ville de Kinshasa en tant qu'audiences des médias ou cible de la communication gouvernementale.

La première idée est celle d'un public passif qui, très souvent, subissait les initiatives et les programmes des médias. Une tension semble exister entre les réponses sommaires de certains de nos interviewés et les explications détaillées et les illustrations qui s'en suivent, à la question de savoir si les habitants de Kinshasa ont constitué un public passif qui gobait les contenus médiatiques ou un public plus interprétatif qui critiquait l'information médiatisée. Il s'avère que les réponses qui s'introduisent en présentant le public kinois comme étant interprétatif et critique, aboutissent, pour la plupart, à des illustrations qui renvoient à autre chose que la posture critique de la réception de l'information médiatisée. La réception critique qui est défendue dans les réponses des interviewés est essentiellement celle qui consiste à porter un jugement sur le média qui diffuse l'information, en fonction d'une étiquette politique collée au dit média. Cette vision constitue la troisième idée que nous décrivons plus bas, en ce qui concerne la manière dont les audiences de Kinshasa ont été perçues.

L'idée d'un public passif et non interprétatif qui subissait les contenus médiatiques, renvoie, selon nos interviewés A2, A3, B4, C3 et C5, au fait que les audiences n'influençaient en rien les médias et ne disposaient pas de temps pour porter un jugement sur les contenus médiatiques. Dans cette perspective, l'information serait reçue et consommée telle que diffusée, alors qu'elle émanait des sources dont les conditions de vie contrastaient nettement avec le vécu quotidien du citoyen lambda. Les audiences des médias sont ici perçues comme étant des points de chute qui portaient peu de jugement sur la véracité de l'information en ne la comparant pas à la réalité sociale. Le public kinois passif a été celui qui encaissait l'information et appréciait la polémique entre acteurs politiques.

*« A Kinshasa, ce que diffusent les médias est comme une parole d'évangile. Les gens disent souvent 'j'ai suivi ça à la télé...', 'd'ailleurs la télévision en a parlé...', pour confirmer que c'est vrai. Pour eux, quand la télévision a diffusé une information, cela ne peut être jugé. Le public kinois, de manière générale, n'a pas le temps de faire jugeotte, d'examiner ce qui se raconte dans les médias. Pour preuve, il y a beaucoup de fake news dans la société et qui sont relayées parfois par certains médias traditionnels, parce que les journalistes n'ont pas non plus le temps de vérifier l'information. Les gens sont à la quête de la survie et les médias profitent du manque de jugement du public de Kinshasa pour balancer ce qu'ils veulent » (interviewé A3).*

Selon les points de vue de certains de nos interviewés, cette passivité des audiences kinoises face à l'information médiatisée tiendrait à trois justifications. La première justification serait le fait qu'une frange de la population ne possède pas le capital culturel pour évaluer l'information (interviewé C5) ; cela explique le fait que le public applique à l'information une interprétation plutôt orientée vers ses souhaits ou ses préférences et non vers le bon sens ou la rationalité. Ainsi, quand une information a déjà été consommée, elle cristallise les convictions et rend l'opinion publique impénétrable par une vérité nouvelle ou contraire. La deuxième justification, selon l'interviewé C6, tiendrait à une mentalité transmise par la croyance religieuse, selon laquelle le changement viendrait par la « volonté de Dieu ». Selon certains de nos interviewés, les églises sont tenues responsables de la diffusion de cette mentalité, en ce sens qu'elles n'ont pas joué un rôle constructif dans la responsabilisation citoyenne. Le dogme selon lequel Dieu va opérer le miracle pour que le Congo s'en sorte aurait un impact sur la passivité du public qui demeure par ailleurs très croyant et attaché aux chefs religieux ; ce dogme aurait par conséquent un impact sur l'analyse et la réception de l'information médiatisée par le public. La troisième justification serait la manipulation de l'information, qui incite le public à consommer de fausses nouvelles sans les soumettre au moindre discernement. Ce facteur aurait même un impact

sur la diffusion de l'information, en ce sens que certains journalistes de métier reprenaient la rumeur véhiculée par les réseaux sociaux et la diffusaient dans les médias classiques.

Selon cette première idée sur l'image des audiences, le public de Kinshasa manquerait d'autonomie de jugement y compris face aux messages émanant des leaders d'opinion tels que les chefs religieux et les chanteurs, étant donné que l'opinion kinoise reprenait très souvent les slogans et les affirmations erronées telles que véhiculées par les prédicateurs des églises locales et les chanteurs populaires (interviewé D3).

La deuxième idée est celle d'un public kinois qui subirait les contenus médiatiques en affichant une apparente passivité, tout en communiquant de manière latente ses préférences en tant que consommateur de l'information médiatisée. Selon cette vision notamment soutenue par nos interviewés A5, A6 et B1, le public de Kinshasa, à force de subir les programmes médiatiques, incitait peu à peu les médias à descendre des contenus les plus accrocheurs. Ces contenus n'ont pas forcément été en lien avec le vécu quotidien du citoyen lambda, il s'agissait plutôt d'émissions précises ayant eu de fortes audiences dans la ville. S'il a été difficile, à l'époque, de classer les médias selon leur influence sur les différentes catégories de la population de la ville de Kinshasa, les émissions qui se démarquaient, du point de vue du poids de l'audience, étaient plus ou moins connues de tous les acteurs.

Ce modèle de réception de l'information, tel proposé par certains de nos interviewés, combine exposition passive aux programmes médiatiques en amont et étiquetage partisan des médias ou des émissions en aval. Dans ce sens, les publics pouvaient connaître les tendances des médias et les acteurs sociopolitiques ou économiques que défendaient les journalistes ou qui sponsorisaient certaines émissions. La croyance générale des journalistes à ce propos était telle que le peuple de la capitale du Congo appréciait beaucoup la politique et s'intéressait très peu aux diverses questions de société. Les thèmes politiques mobilisaient énormément les publics de Kinshasa, tant dans la rue qu'à travers les médias. Cela explique le fait que quasiment tous les médias, y compris ceux confessionnels et thématiques, organisaient des émissions de débats politiques (interviewé B4).

L'émission Kiosque attirait une grande audience sur la chaîne CCTV (appartenant au parti d'opposition à l'époque, MLC) à l'époque, parce qu'elle recevait habituellement des journalistes proches de l'opposition et du régime en place, qui débattaient de l'actualité politique en fonction du contexte et des sensibilités politiques des uns et des autres. La radio Top Congo FM a su attirer de grandes audiences parce qu'elle accordait la parole aux auditeurs et leur permettait de se prononcer sur leur vécu social et de critiquer l'action publique. On pouvait constater que le public, dans les rues de Kinshasa, discutait des sujets abordés par l'émission « le débat » organisée par la radio Top Congo FM. Le journal télévisé de 20h, sur la RTNC, était et demeure sans concurrent du point de vue de l'information institutionnelle telle que les décisions gouvernementales, les activités des autorités, la position du Congo à l'international, les annonces officielles, etc. (interviewés A3, A4, A6, C2, C4, C6 et D1).

*« Je dirigeais une petite télévision, qui battait la chaîne nationale en audience, parce que je parlais de la balkanisation à l'Est du Congo. Le public de Kinshasa va là où il y a ses intérêts. Le public ne suit pas la RTNC parce que celle-ci ne joue pas son rôle » (interviewé A3).*

Hormis le thème politique, le public de Kinshasa manifestait également de l'intérêt pour les programmes culturels et ludiques, dont la musique et le sport et les sujets se rapportant aux atrocités et scandales divers survenant dans la société. Les programmes de sport étaient les plus suivis dans des lieux comme les débits de boissons, qui sont très nombreux dans la ville de Kinshasa (interviewés A4, A6 et C3).

Cette idée d'un public kinois passif mais communiquant ses préférences, peut se résumer par le fait que les audiences sont perçues comme étant, *a priori*, non exigeantes envers les médias et en même temps libres et très sélectives dans la consommation des programmes médiatiques proposés. Cette appréciation des comportements des audiences se situe au niveau du choix, en amont, des contenus médiatiques à consommer, d'une information à recevoir.

La troisième idée est celle d'un public kinoïse qui laissait certes les médias imposer le tempo dans la diffusion des contenus, mais posait la question de la source de l'information (interviewé A9, B4). Cette appréciation des comportements des audiences se situe au niveau du jugement, en aval, d'une information déjà reçue. Selon cette vision, les habitants de Kinshasa sont restés attachés à une catégorisation des médias découlant des clivages dictés par les principales tendances politiques de l'époque : la majorité contre l'opposition. L'information publique était perçue et consommée en fonction du média qui la diffusait, en ce sens que les étiquettes politiques collées aux organes de presse permettaient aux audiences de procéder par des raccourcis dans leur jugement de l'information reçue. Nombre de nos interviewés affirment que les habitants de Kinshasa avaient une bonne connaissance de la cartographie politique des médias, c'est-à-dire que le public distinguait clairement les organes de presse proches du régime de ceux qui étaient favorables à l'opposition et aussi ceux qui étaient plus ou moins politiquement neutres.

Bien qu'existant par dizaines, les médias proches du régime étaient connus du public au point que leurs journalistes faisaient l'objet de menaces et de violence lorsqu'ils tentaient de faire des reportages sur les manifestations et les activités des partis d'opposition ou des organisations de la société civile et les forces vives critiques du régime. Des journalistes et des cameramen peu célèbres ont été victimes d'attaques de la part des manifestants qui estimaient que la présence des médias favorables au régime Kabila sur le terrain visait à véhiculer une image négative des activités de l'opposition dans l'opinion publique congolaise. De la même manière, des reporters des médias proches de l'opposition étaient exposés à la violence des foules quand il s'agissait de couvrir les activités des partis et d'autres organisations membres du régime en place. Les médias étrangers, selon les contextes politiques, n'échappaient pas non plus à cet étiquetage politique. Les correspondants des médias chinois, par exemple, ont été assimilés aux reporters fidèles au régime de Joseph Kabila. Cet étiquetage des médias chinois a commencé dans un contexte où le premier gouvernement de la troisième République, consécutif aux élections générales de 2006, avait signé d'importants contrats de construction d'infrastructures avec des entreprises chinoises (interviewés B3 et E3).

L'interviewé A6 mentionne que les médias congolais étaient identifiés par les audiences kinoises en fonction des clivages politiques, surtout quand il était question de consommer l'information de nature purement politique ou tout autre information perçue comme étant favorable aux pouvoirs publics. Les autres contenus, comme ceux portant sur le divertissement, n'étaient généralement pas jugés en fonction des couleurs politiques des médias qui les diffusaient. Les télé-dramatiques, les événements sportifs et les programmes de musique, par exemple, ont été suivis par le public de Kinshasa sans considération des clivages existant dans le paysage médiatique et communicationnel. Une cartographie politique des médias a été difficile à établir dans le cas des « contenus non-politiques ». C'est ainsi que la RTNC, pourtant connue pour sa posture foncièrement favorable aux intérêts gouvernementaux, bénéficiait d'une grande audience tant à Kinshasa qu'à travers toutes les provinces du Congo, quand elle transmettait en direct des événements sportifs comme les matchs de l'équipe nationale de football (soccer en Amérique du Nord).

Conformément à la vision de la réception politisée de l'information médiatisée, selon notre interviewé C3, les médias considérés par l'opinion comme étant neutres ainsi que ceux favorables à l'opposition (y compris certains médias étrangers) ont été, de manière générale, ceux qui avaient gagné, dans une certaine mesure, la confiance des audiences de Kinshasa. L'information sociopolitique diffusée par les chaînes de télévision et stations de radiodiffusion comme Congo Web TV ou Top Congo FM (perçues étant comme neutres), CCTV (proche de l'opposition), Elikya (appartenant à l'église catholique et perçue comme défavorable au régime), TV5 ou RFI (chaînes françaises), était souvent perçue comme étant comestible et recommandable par les Kinois. Nous présentons cela comme étant une question de perception, car il a existé, selon les interviewés A4 et C3, des médias qui étaient perçus par l'opinion comme étant neutres pour avoir opéré le choix de diffuser une information équilibrée, mais qui appartenaient en réalité au régime en place ou étaient financés par celui-ci. La chaîne de télévision B-One et la radio Top Congo FM sont notamment citées dans cette catégorie. Le jugement et la consommation de l'information politique tenaient ainsi à la crédibilité dont jouissait la source de diffusion dans l'opinion publique de la ville de Kinshasa.

L'autre aspect important faisant partie de cette vision d'un public kinois critique des contenus en fonction de la couleur politique du média de diffusion, est la mauvaise réception de l'information ne correspondant pas à la réalité sociale des citoyens. Certains de nos interviewés ayant été journalistes des médias publics disent avoir été très souvent conscients du fait que beaucoup de leurs contenus étaient mal reçus du public à cause des contre-vérités qu'ils véhiculaient ou pour leur déphasage avec les faits. La une du journal télévisé de la RTNC et des éditions de l'ACP annonçait des nouvelles que le public percevait, à priori, comme « non-recevables » (inacceptables). L'un des responsables de l'ACP (interviewé A1) explique le choix opéré par les rédactions des médias publics, entre attentes du public en tant que consommateur et intérêt de l'employeur qu'est le gouvernement :

*« Sous le régime Kabila, le président de la République était à la une de l'ACP chaque jour et les gens nous reprochaient le fait d'afficher en permanence sa photo sur la page de garde du journal. Nous voulions flatter l'autorité qui nous donnait les moyens de survie, mais on le payait face au public. À l'époque, le journal de 20h à la RTNC diffusait, en premier, l'image de Joseph Kabila et les membres de l'opposition zappaient souvent la chaîne à cette étape. Dans le journal de l'ACP, ils préféraient lire les pages intérieures que la page de garde avec un grand portrait de Kabila. On nous lisait et on nous critiquait sur tous les plans, y compris en ce qui concerne les photos utilisées ».*

Selon notre interviewé A6, une information favorable au gouvernement était davantage inconsiderée par les audiences kinoises quand elle était diffusée par les médias publics. Dans ce cas, les audiences pouvaient même chercher à comprendre autre chose à la place de ce que ces médias avaient voulu communiquer comme messages, en insérant l'information dans la perception citoyenne sur les pouvoirs publics. Par exemple, un titre portant sur une réunion ayant eu lieu entre le ministre de l'Économie et les opérateurs du secteur des hydrocarbures à propos de l'évaluation de la possibilité de subventionner les

importations pouvait être interprétée par le public kinois comme une préparation de l'opinion à la hausse des prix du carburant. L'actualité était ainsi interprétée en fonction de la prémisse selon laquelle les pouvoirs publics, avec le soutien des médias publics, cherchaient souvent à manipuler les citoyens notamment par la diffusion de messages politiques subtils ou codés.

*« La chaîne nationale trainait ce boulet d'être considérée comme étant un média de propagande de l'État, on disait qu'elle diffusait les justifications du gouvernement. On avait toujours tendance à opposer ce que disait le média public à ce qu'une radio comme RFI, par exemple, pouvait dire. Et les médias étrangers ne se sont pas privés souvent de nous « rentrer dedans », pour montrer que la RTNC avait tout faux et que ce sont eux qui détenaient la vérité... au point qu'à un moment donné, quand la ville de Goma a été occupée par des rebelles soutenus par un pays étranger, nous avons dû même fermer la RFI pendant plus de huit mois pour des raisons de sécurité ; parce que ça allait vraiment dans tous les sens... » (interviewé A7).*

Selon notre interviewé C2, le public de Kinshasa, sans pour autant être systématiquement critique des contenus médiatiques, n'a pas été passif et manipulable, de manière générale, face aux médias publics, les audiences étaient par exemple préparées à suivre, sans y croire, les communications du ministre de la Communication et des médias, porte-parole du gouvernement. Au-delà de la dimension justificative de la position du gouvernement, les conférences de presse du ministre constituaient également des moments de sensibilisation au patriotisme, mais cela était dilué par la perception négative que partageaient les audiences sur la communication gouvernementale. Certains téléspectateurs prenaient ces conférences de presse pour un spectacle d'humour politique. C'est ainsi que l'un des ministres de la Communication et médias, porte-parole du gouvernement, a été surnommé « *Tshaku* national » (perroquet national, en français) à Kinshasa parce que le public estimait que ses sorties médiatiques répétitives étaient très verbeuses et comportaient

souvent des affirmations contradictoires des faits. Nous revenons, plus bas, sur les tribunes qu'organisait le ministre de la Communication et médias, sous l'angle des réactions des pouvoirs publics aux stratégies citoyennes de contournement de l'information émanant du gouvernement (voir section 6.3).

Dans cette optique de la non-réception de l'information médiatisée en fonction de sa conformité ou non au vécu des citoyens ou aux faits vérifiables, le public de Kinshasa est présenté comme constituant des audiences et des lectorats critiques pragmatiques, qui confrontent simplement les messages diffusés aux évidences. De ce point de vue, les habitants de Kinshasa n'auraient pas apprécié les contenus médiatiques en les soumettant à des analyses appropriées; ils ont plutôt procédé par des jugements et décisions basés sur de simples comparatifs entre leurs convictions et les nouvelles médiatisées. Cette vision d'un public *non-panurgiste* s'oppose à celle des audiences kinoises littéralement passives précédemment présentée, dans la mesure où elle conçoit le public comme étant un acteur qui s'emploie à une vérification minimale de l'information. De plus, cette vision ne considère pas les médias comme étant détenteurs de la vérité sociale (interviewés A6 et B2).

Sous un autre angle, selon les interviewés A7, E2, E3 et E4, les audiences de Kinshasa sont perçues comme étant un public qui compare les contenus des médias locaux à ceux des médias périphériques, afin de dégager des pistes de confirmation ou d'infirmité. Cette posture relativement critique s'explique notamment par le fait que les médias étrangers ou internationaux jouissaient, pour la plupart, d'une plus grande crédibilité dans l'opinion de la ville de Kinshasa, tant pour la qualité de leurs contenus que pour leurs lignes éditoriales qui étaient non acquises au régime congolais de l'époque. C'est ainsi que les nouvelles des médias locaux concordant avec celles relayées notamment par Reuters et l'AFP avaient une valeur quasiment irrécusable. Recourir à d'autres canaux d'information et surtout à ceux considérés comme étant indépendants des pouvoirs publics locaux paraissait rassurant pour les citoyens en tant que récepteurs et consommateurs de l'information médiatisée.

L'idée d'un public kinois tenant compte de la source de l'information se résume par la méfiance du public envers les médias favorables au régime en place, méfiance considérée

comme étant une conséquence logique de l'aversion générale développée par les citoyens envers les pouvoirs publics dans le contexte de 2001 à 2018. Cette pratique de la réception de l'information médiatisée est, en d'autres termes, axée sur les préjugés partagés par les audiences sur les sources d'information et surtout justifiée par une certaine allergie citoyenne à l'information gouvernementale. Certains de nos interviewés estiment que cette vision représente cependant le risque de classer définitivement ou de figer les médias, même quand l'information que ces derniers diffusaient pouvait être objective ou conforme à la réalité sociale telle que vécue par les citoyens.

L'idée d'un public kinois tenant compte de la source de l'information touche en même temps à l'exposition des citoyens aux médias. Selon une vision partagée par les différents acteurs, y compris les journalistes et responsables des médias publics, les audiences de Kinshasa étaient, d'une manière générale, désintéressées des programmes de la RTNC. Le public kinois préférait les contenus divertissants. Les films du cinéma nigérian, par exemple, passaient avant l'information émanant du gouvernement. Une partie du public, par manque d'électricité, privilégiait plutôt les réseaux sociaux aux programmes de la RTNC. Au-delà du fait de critiquer ou de gober les nouvelles médiatisées, le public de Kinshasa était essentiellement désintéressé par l'information institutionnelle que diffusaient les médias publics, information basée sur une routine de reportages sur les activités précises des autorités étatiques et membres du régime en place.

Sur la RTNC, les programmes qui prétendaient organiser des débats politiques, notamment sur l'action publique, recevaient en réalité des invités proches du régime qui monologuaient entre eux en faveur du gouvernement. Les téléspectateurs et auditeurs qui souhaitaient entendre un son de cloche contraire ou de vrais débats contradictoires entre les membres de l'opposition et du régime en place savaient vers quels médias locaux se tourner. Les chaînes privées identifiées comme étant proches du régime de Joseph Kabila étaient connues pour leurs programmes généralement orientés vers l'intérêt du pourvoyeur.

Comme on peut le voir, les points de vue des interviewés ne convergent pas vers l'idée de l'existence ni d'un public ardemment critique et interprétatif qui jugeait pleinement les contenus médiatiques à Kinshasa, ni vers l'idée des audiences passives de fond en comble

qui gobaient l'information sociopolitique telle que traitée et diffusée par les médias de tous types.

## 6.2. Pratiques citoyennes de contournement de l'information gouvernementale

### 6.2.1. Médias étrangers, proches de l'opposition et neutres

Le rôle des médias étrangers et des médias privés locaux proches de l'opposition a été évoqué au quatrième chapitre sous l'angle de leur rapport aux pouvoirs publics. Les points de vue des interviewés fournissent ici des commentaires sur la perception de ces médias par les audiences de la ville de Kinshasa, dans leur stratégie de contournement des contenus médiatiques favorables au régime de Joseph Kabila. Certains de nos interviewés, notamment les acteurs A3 et A6 qui ont travaillé à la RTNC, estiment que le choix opéré par les médias publics et les médias privés acquis aux pouvoirs publics de taire certaines informations était contre-productif pour les pouvoirs publics, parce que les chaînes étrangères traitaient spontanément de ces sujets qui étaient considérés comme étant gênants par les autorités congolaises.

Le recours aux médias étrangers était certes synonyme de consommer une information orientée selon la vision notamment des puissances occidentales sur la politique congolaise, dans la mesure où les représentants de ces médias collectaient et traitaient l'information internationale conformément aux intérêts de leurs États respectifs (interviewés A7, A9 et B4). Cependant, la liberté notamment des chaînes gouvernementales occidentales face aux pouvoirs publics congolais leur permettait de diffuser des contenus contradictoires concernant l'information favorable au gouvernement local, que le public ne pouvait suivre sur la majorité des médias locaux (interviewés C3, E1, E2, E3 et E4). Les médias étrangers ne se sont pas assigné l'objectif d'être au service de l'opposition ou de l'opinion congolaise; les intérêts des trois composantes ont cependant convergé, surtout dans le contexte où les dissensions se sont aggravées entre le régime de Joseph Kabila et les puissances occidentales. Les médias français comme RFI et TV5, ont beaucoup couvert l'activisme des mouvements citoyens congolais qui s'opposaient aux pouvoirs publics et ils relayaient les messages de l'opposition politique (interviewés C3 et C4). Peu de

contenus diffusés par ces médias, surtout en période électorale ou de crise politique de l'après 2006, ont été favorables aux autorités politiques congolaises. Nombre de leurs reportages ont été perçus par les pouvoirs publics locaux comme étant hostiles, mais cela semblait correspondre aux attentes des audiences de Kinshasa quant à l'accès à l'information politique (interviewés A7, A9 et C2).

Les opposants politiques de l'époque, avec lesquels nous avons interagi sur le terrain (interviewés C5, C6 et C7), reconnaissent que parmi leurs stratégies de communication, il y avait les contacts avec les médias occidentaux comme tribune d'expression. Recourir aux médias occidentaux permettait aux forces politiques et sociales opposées au régime Kabila de toucher un plus grand public et de contourner la censure imposée au niveau local.

*« ... comme les médias étrangers étaient très appréciés au niveau interne et surtout à Kinshasa, nous avons utilisé ces chaînes comme stratégie de contournement pour avoir une couverture assez large... »* (propos d'un porte-parole de parti d'opposition, interviewé C5).

Selon nos interviewés E1 et E3, les pouvoirs publics avaient accolé une étiquette aux médias étrangers et surtout occidentaux, de « favorables à l'opposition », étiquette ensuite confirmée par le public de Kinshasa. Selon l'interviewé E2, l'imaginaire populaire était tel que les reportages des médias occidentaux étaient souvent faits contre le régime de Joseph Kabila et que leurs contenus constituaient de ce fait une alternative au flux d'informations émanant du gouvernement local. Cette perception expliquerait la réaction des pouvoirs publics aux médias occidentaux, telle que nous la décrivons plus haut au quatrième chapitre (voir section 4.6) ; nous y revenons brièvement plus bas dans le présent chapitre, au point 6.3).

Cet étiquetage politique ne fait cependant pas l'unanimité ; certains interviewés, principalement les correspondants des chaînes occidentales (interviewés E1, E2 et E4), estiment que les médias étrangers ont également accordé la parole aux membres du régime de Joseph Kabila, en plus d'avoir diffusé des contenus portant essentiellement sur des sujets de société, moins politiques. Cette opinion défend l'idée d'une neutralité relative des

médias étrangers ou occidentaux, sans réfuter l'idée d'une ligne éditoriale hostile envers les pouvoirs publics congolais par moment.

Selon nos interviewés C2, C3, C4 et C6, les médias locaux, tant ceux qui étaient considérés proches de l'opposition que ceux qui se présentaient neutres face aux tendances politiques, ont servi de canal de confirmation de l'information dans certains contextes, à la disposition des audiences de Kinshasa. Bien que minoritaires et souvent en accrochage avec les pouvoirs publics, ces médias locaux ont constitué un canal de contournement pour le public de Kinshasa, qui avait par ailleurs une bonne connaissance des clivages politiques existant dans le paysage médiatique et des types des contenus médiatiques diffusés par les différentes tendances. Dans la catégorie des médias locaux non acquis aux pouvoirs publics locaux, les audiences de Kinshasa identifiaient aisément les médias opposés à l'information gouvernementale, tout comme ceux qui tenaient une ligne éditoriale plus ou moins impartiale, même si pas totalement neutre.

Les téléspectateurs proches de l'opposition et désireux de suivre des nouvelles réconfortantes ou positives pouvaient, par réflexe, se tourner notamment vers les chaînes comme la RLTV, qui semblait engagée à émettre à contrecourant, dans un paysage médiatique dominé par des médias proches du régime en place. Selon l'un de nos interviewés ayant été ministre de la Communication et médias, les médias locaux, en tant que canal de contournement de l'information gouvernementale accessible aux citoyens, passaient avant les médias étrangers, parce que ces derniers étaient d'abord alignés sur les intérêts de leurs États respectifs. Nous avons décrit plus haut, au quatrième chapitre (voir section 4.5) l'interaction et les relations entre les pouvoirs publics et les médias privés selon leurs tendances respectives, ainsi que le sort réservé aux organes de presse qui se présentaient comme proches de l'opposition.

Selon nos interviewés C3 et C4, pour le public de Kinshasa, recourir aux médias comme les radios Top Congo et Okapi était motivé par la quête d'une information crédible et parfois impartiale. Ce type de médias, au-delà du non-alignement entre majorité et opposition, diffusait des contenus axés sur la vie en société. La nature de l'information attendue de ces médias tendait par conséquent à être plus ou moins objective et moins

politisée. Les médias confessionnels, qui souvent offraient des espaces d'expression aux citoyens, comme la radio RTCE appartenant à l'église catholique, étaient assimilés aux médias non-acquis au régime de Joseph Kabila. Bref, le public de Kinshasa, hormis les médias étrangers ou précisément occidentaux, se montrait spécialement intéressé par les médias locaux qui n'étaient ni publics ni privés appartenant aux partis politiques de toutes tendances existantes. Ces médias peuvent être considérés comme étant neutres dans la mesure où ils n'avaient pas ouvertement une couleur politique, même si l'impartialité de certains d'entre eux demeurerait discutable selon les interviewés. À tout le moins, ces médias gagnaient irréfutablement la confiance du public de Kinshasa, d'abord et avant tout pour la qualité des contenus qu'ils proposaient aux audiences. D'autres acteurs de la même catégorie, comme les interviewés C6 et C7, sont cependant d'avis qu'il n'a pas existé de médias neutres dans l'espace médiatique congolais sous le régime de Joseph Kabila et que tous les organes de presse locaux étaient politiquement alignés.

#### 6.2.2. Plateformes numériques

Les points de vue des interviewés convergent en très grande partie sur le rôle important qu'a joué l'internet dans l'espace médiatique et communicationnel au Congo, en tant que canal alternatif d'information permettant au public de contourner la communication gouvernementale. À Kinshasa, deux volets de l'internet auraient émergé du point de vue de la communication, surtout après les élections de 2011, à savoir les plateformes numériques et la presse écrite en ligne. Ces deux volets se distinguaient cependant dans la qualité de leurs contenus. Les plateformes numériques, comme partout à travers le monde, ont été très permissives face aux contenus détestables, tels que la manipulation de l'information et les discours violents, cela s'expliquant principalement par le fait que ces contenus n'émanaient pas des journalistes professionnels (interviewé A4).

La presse écrite en ligne diffusait, en revanche, des contenus journalistiques, les sites internet d'information étaient tenus, pour la plupart, par des professionnels connus du milieu des médias traditionnels. La presse écrite en ligne s'est cependant heurtée aux contraintes de survie; les pesanteurs auxquelles font face les médias traditionnels ont été transposées aux sites internet d'information. En effet, ces derniers ont finalement eu de la

peine à se positionner comme étant un réel canal alternatif d'information, car les journalistes de la presse écrite en ligne se sont premièrement tournés vers les acteurs politiques pour essayer d'assurer leur survie ; ils ont deuxièmement reproduit les clivages politiques structurant le paysage médiatique congolais. Comme dans le cas des médias traditionnels, l'étroitesse du marché publicitaire a incité la majorité des médias en ligne à adopter des couleurs politiques. En explorant les sites d'information opérationnels à Kinshasa, l'on pouvait nettement distinguer les rouges et des noirs (interviewé A4).

Cela étant, les plateformes numériques, malgré leur permissivité, ont constitué le principal canal alternatif d'information à Kinshasa ; des chaînes YouTube, des pages Facebook et des comptes Twitter ont remarquablement proliféré, surtout entre 2012 et 2018. Ces plateformes, tenues notamment par la diaspora congolaise d'Europe occidentale, pouvaient diffuser en temps réel les manifestations organisées par l'opposition politique ou les organisations de la société civile, manifestations qui ne plaisaient pas au régime en place. Ces chaînes en ligne étaient en mesure de contredire les médias traditionnels favorables aux pouvoirs publics et même la presse internationale, en fournissant notamment des précisions sur les bilans de la répression lors des manifestations et autres contenus riches et diversifiés, avec images à l'appui. Selon l'un de nos répondants ayant été parmi les responsables du CSAC, l'autorité de régulation ne parvenait pas à identifier les représentants des chaînes et pages numériques sur le terrain à Kinshasa. Le fait que les chaînes YouTube soient alimentées à partir des pays occidentaux pour la plupart, rendait difficile la régulation en cas de dérapage. Les plateformes numériques échappaient de ce fait à tout contrôle de la part des pouvoirs publics locaux, surtout que ces derniers n'avaient pas de contact avec les autorités de la régulation numérique des pays européens où étaient basés les propriétaires de ces comptes YouTube, Facebook et Twitter (interviewés A4, C1, C7, C8 et D1).

*« On était parfois surpris qu'on balance, sur les plateformes numériques dont les propriétaires des comptes étaient en Europe, des propos qui venaient d'être tenus par un participant lors d'une réunion plénière du CSAC qui était pourtant en cours, avec*

*autant de précision* » (propos d'un responsable du CSAC, interviewé A4).

Selon certains de nos interviewés, au-delà de la recherche de l'information alternative, le recours aux plateformes numériques par le public de Kinshasa a également été motivé par les pannes d'électricité qui demeurent très récurrentes dans la majorité des quartiers de la capitale congolaise. Si l'accès à l'audiovisuel, qui constitue le principal canal d'information dans la ville de Kinshasa, requiert un poste téléviseur et de l'électricité pour chaque ménage, l'usage des plateformes numériques est beaucoup plus aisé, étant donné la pénétration du smart phone et la facilité de conserver de l'énergie électrique sur un téléphone. Autour de l'année 2015, la popularité de l'application WhatsApp qui permettait le partage des contenus, notamment sur la répression des manifestants et les scandales impliquant les autorités publiques, aurait renforcé la prépondérance des plateformes numériques dans la recherche de l'information alternative par la population de Kinshasa. Cela expliquerait le fait que le gouvernement a par la suite développé des mécanismes pour tenter de contrer l'influence de l'internet dans la gestion de l'information publique dans certains contextes sensibles, comme nous le décrivons plus bas dans le présent chapitre (voir la section 6.3) (interviewés C7 et D1).

Les plateformes numériques offraient aussi l'avantage de la vitesse de la circulation de l'information, notamment sur les mots d'ordre en lien avec les comportements sociopolitiques. Selon deux des leaders d'opinion ayant pris part à nos interviews, l'internet est venu court-circuiter le schéma traditionnel de communication selon lequel certains sujets devaient d'abord être discutés notamment entre les pouvoirs publics et les chefs religieux ou les responsables de la société civile, avant d'être mis sur la place public. Avec les plateformes numériques, le public de Kinshasa pouvait directement entrer en contact avec les informations et les consignes dont la primeur était traditionnellement attendue des leaders d'opinion. Cette floraison accélérât également la vitesse d'interprétation de l'information, à telle enseigne que les pouvoirs publics, les médias et les leaders d'opinion perdaient le contrôle, dans une certaine mesure, tant sur l'information et que sur la place publique. À plusieurs reprises, des informations ont fuité notamment sur des décisions

politiques ou administratives en cours d'élaboration, sur des notes d'enquête ou des scandales impliquant les autorités publiques. Les plateformes numériques, en tant que canal alternatif d'information, ont été perçues comme étant un raccourci dans l'accès à l'information par le public kinois et dans la diffusion des perceptions et des interprétations citoyennes sur l'information médiatisée.

Nos interviewés C1 et D1 proposent un schéma communicationnel plus technophile, qui tend à soutenir qu'avec l'émergence de l'internet, l'information publique circulait sur les plateformes numériques à Kinshasa, avant d'être entendue dans les médias traditionnels. L'avènement du numérique est ici présenté comme un facteur contraignant, d'abord pour les pouvoirs publics, en ce sens que ces derniers se sont sentis, à maintes reprises, obligés de répondre aux informations relayées sur les plateformes numériques. Les contenus circulant sur les plateformes numériques contraignaient aussi les médias publics, dans une certaine mesure, à aborder des questions qui fâchaient, pour y apporter de la « lumière » ou essayer d'inclure une perspective plus favorable aux autorités publiques. Les plateformes numériques auront sensiblement aidé le public à tirer les vers du nez au régime en place, à obliger les pouvoirs publics à sortir de leur stratégie de blackout systématique sur les sujets gênants.

*« Rien n'était plus caché avec les réseaux sociaux, les médias classiques, surtout les médias publics, étaient obligés d'aborder certaines questions et de trouver une juste mesure pour essayer de calmer la tension sociale. Je crois que la tension dans la population a monté grâce à l'émergence des médias sociaux. Sur Facebook, on pouvait voir ce que les médias ne disaient pas, avec des images à l'appui »* (opinion d'un responsable d'association des jeunes, interviewé C1).

La contrainte exercée par les plateformes numériques sur les médias traditionnels transparaissait aussi dans le fait que de nombreuses chaînes de télévision et des stations de radiodiffusion se sont livrées à la promotion de leurs comptes YouTube, Facebook et

Twitter, considérant que cette approche leur permettrait d'étendre leur audience respective à Kinshasa, dans les provinces du Congo et à travers le monde (interviewé B1).

Il nous semble utile de mentionner une pratique de diffusion de l'information notamment politique, qui a été évoquée par notre interviewé C8 en tant qu'acteur social, à laquelle recourait beaucoup les habitants de Kinshasa avant l'émergence des plateformes numériques : le paquet cellulaire de textos. Cette pratique de communication et d'accès à l'information consistait à acheter, à un prix abordable, un forfait qui offrait un paquet de plusieurs dizaines de textos sur la téléphonie cellulaire. Ce paquet permettait ainsi de partager, dans les réseaux amicaux, familiaux, professionnels, associatifs et autres, une multitude de textos véhiculant des messages politiques. Cette pratique peut être considérée comme l'ancêtre de la transmission virale des contenus numérisés sur l'application WhatsApp, parce qu'elle a permis aux influenceurs congolais, jusqu'aux élections de 2011, de diffuser des annonces sur l'actualité ainsi que leurs propres opinions. Lors des élections générales de 2011, beaucoup de messages de dénonciation des dérapages impliquant les pouvoirs publics et des consignes de vote émanant des acteurs de l'opposition et de la société civile ont été partagés par textos. Si certains messages portaient les signatures de leurs auteurs, la pratique du partage de l'information par le paquet textos a été sévèrement critiquée pour l'anonymat des informations diffusées et la manipulation qui s'ensuivait.

Une opinion nuancée sur l'importance du numérique en tant que canal alternatif d'accès à l'information ressort cependant de nos interviews avec les interviewés sur le terrain. Cette opinion, émise par des acteurs de différentes catégories, porte sur le faible impact du numérique sous le régime Kabila, étant donné le nombre réduit de téléphones intelligents dans la population de Kinshasa, ainsi que le faible taux de pénétration de l'internet. Selon l'interviewé B1, la population kinoise, majoritairement jeune et démunie, n'aurait pas accédé massivement aux plateformes numériques à l'époque, étant donné les coûts des téléphones et des tarifs des données mobiles fixés par les compagnies de téléphonie cellulaire. Cette vision, très soutenue par nos interviewés ayant un statut de chercheur notamment à l'UNISIC, contredit l'idée d'un contournement de l'information émanant du

gouvernement, qui serait axé sur le recours aux plateformes numériques tenant à l'émergence de l'internet.

*« On avait l'impression que tout le monde avait un téléphone Android, mais ce n'était pas vrai. Pour accéder au numérique, il fallait avoir des données mobiles qui coutaient pourtant très cher au Congo. C'est pourquoi on fonctionnait encore comme au temps ancien, c'est-à-dire que l'information passait souvent de bouche à oreille quand on ne voulait pas suivre les médias qui étaient au service des autorités publiques. Il y a eu certes l'impact des nouvelles technologies, mais cela restait limité du point de vue de l'accès à l'information alternative par la population »*  
(interviewé B1, professeur à l'UNISIC).

Tout en épousant ce point de vue nuancé sur l'importance du numérique dans le paysage médiatique et communicationnel congolais, l'interviewé C3 estime que cette difficulté d'accès au téléphone intelligent et aux données mobiles concernait beaucoup les populations jeunes des quartiers périphériques de Kinshasa, qui étaient les plus frappés par la pauvreté et le manque d'instruction scolaire. Selon cette vision, le public purement urbain de la ville de Kinshasa aurait considérablement fait usage des plateformes numériques pour accéder à l'information qu'il considérait comme étant non disponible dans les médias traditionnels.

D'autres interviewés, dont les acteurs C6 et D3, sont plutôt critiques du numérique en fustigeant essentiellement l'inconvénient de la désinformation véhiculée par ces derniers. Ceux-ci soutiennent que le public n'arrivait pas à distinguer les vraies informations des fausses nouvelles, et les contenus diffusés par les médias professionnels de ceux partagés par les internautes profanes. Les plateformes en ligne constituaient tout de même la principale source d'information permettant aux citoyens de contourner les médias qui relayaient l'information gouvernementale, mais elles les exposaient en même temps à la manipulation et à la consommation des contenus émanant des diffuseurs profanes ou utilisant des noms d'emprunt et donc l'anonymat. De faux comptes d'internautes pouvaient

se présenter comme appartenant aux membres des partis d'opposition, alors qu'ils communiquaient, en réalité, en faveur du pouvoir en place. Cela étant, les plateformes numériques devenaient un problème, dans une certaine mesure, parce que la population avait du mal à distinguer les vraies informations des fausses, surtout dans le contexte où l'usage du numérique constituait une expérience fraîchement nouvelle.

### 6.2.3. Bouche à oreille : rassemblements populaires et rumeur

Nos interviewés C1, C3, C5 et C9 sont d'avis qu'hormis les médias traditionnels étrangers, locaux proches de l'opposition et neutres et les plateformes numériques, le public de Kinshasa s'est beaucoup prêté au canal alternatif d'information « bouche à oreille ». Cette approche comprenait deux volets, le premier étant constitué de rassemblements publics des partis politiques d'opposition et des forces vives critiques du régime en place, et le deuxième étant la rumeur populaire. Les interviewés ayant été membres des partis d'opposition (acteurs C5, C6 et C7) soutiennent que le public de Kinshasa répondait à leurs appels et assistait aux rassemblements politiques pour recevoir des messages et des consignes diverses. Cette opinion est également partagée par les interviewés ayant été des autorités publiques à l'époque (acteurs A7 et A9) ; ils estiment que les rassemblements publics de l'opposition devenaient un enjeu de communication pour le régime de Joseph Kabila, étant donné que ce mécanisme permettait aux acteurs politiques de toucher directement le public avec des sons de cloche qui contredisaient les propos des pouvoirs publics. Ces rassemblements pouvaient prendre plusieurs formats : réunions populaires ponctuelles, réunions régulières ou matinées politiques aux quartiers généraux des partis, tribunes d'expression populaire de la société civile, etc.

*« ...oui, les rassemblements aux sièges des partis politiques d'opposition comme l'UDPS et le PALU constituaient des espaces efficaces de diffusion des messages politiques, qu'on ne contrôlait pas. C'était aussi le cas des meetings de l'opposition et des matinées politiques » (ancien ministre de la Communication et médias, interviewé A9).*

Dans le deuxième volet de la communication bouche à oreille, les jeunes populations de la ville de Kinshasa, dans leur quête de l'information, se contentaient aussi de la rumeur, c'est-à-dire du radiotrottoir, dans son acception décrite au deuxième chapitre (voir point 2.2.1). La rumeur a été beaucoup plus présente dans le contexte des années 2000, pendant lesquels l'utilisation des plateformes numériques par le public en tant que canal alternatif d'information était encore à ses balbutiements dans la population kinoise. De bouche à oreille, une information pouvait partir de l'est à l'ouest de la ville (plus de 50 kilomètres en quelques minutes) et avoir presque le même effet partout, sur le comportement des citoyens. La pratique du partage de l'information par le paquet de textos, que nous avons évoquée précédemment, s'appuyait également sur la rumeur pour véhiculer certains messages à connotation politique (interviewé C9).

La rumeur n'a cependant pas été consommée parce qu'elle constituait un canal fiable aux yeux du public ; les citoyens pouvaient bien avoir conscience du risque de manipulation et de désorientation que comportait le recours au radiotrottoir. La prédisposition de certains citoyens à prêter l'oreille aux nouvelles émanant de la rue était plutôt motivée, entre autres, par le besoin d'entendre autre chose que l'information médiatisée dont l'essentiel était stato-centré et orienté vers l'intérêt des pouvoirs publics (interviewé C9).

Selon l'interviewé A6, la rumeur a aussi été un canal alternatif d'information considérable entre 2015 et 2018, lorsque le gouvernement procédait à la coupure générale de l'internet, dans des contextes politiques tendus. Étant donné que cette mesure des pouvoirs publics visant à taire l'information défavorable au régime en place qui circulait sur les plateformes numériques, le public de Kinshasa était incité à développer des mécanismes alternatifs d'accès à l'information, au point d'accepter de percevoir la rumeur comme étant la vérité que voulait cacher les pouvoirs publics. La rumeur pouvait ainsi, dans certaines situations, devenir plus influente que l'information politique officielle ou plus généralement l'information médiatisée.

*« Le public de Kinshasa estimait que le médias disaient ce qu'on leur demandait de dire, il croyait ainsi à la rumeur. Cela a malheureusement eu un impact réel sur la consommation de*

*l'information au Congo et particulièrement à Kinshasa* » (propos d'un responsable de la RTNC, interviewé A6).

Les canaux d'information et les contenus médiatiques influençaient différemment les audiences; certaines catégories, dont les citoyens n'ayant pas un niveau d'instruction élevé, suivaient assidûment les programmes de divertissement tels que les séries télévisées, l'humour et la musique et ne se montraient pas à l'affût de l'information politique ou portant sur des questions publiques importantes. Pour ces franges de la population, le radiotrottoir faisait partie des systèmes d'alerte en cas d'information cruciale. La rumeur réveillait ainsi le public concernant certaines questions politiques ou sociales essentielles, avant que l'information soit médiatisée. Comme dans le cas des plateformes numériques, certaines catégories de l'auditoire de Kinshasa suivaient sur les médias traditionnels des informations dont la rumeur avait déjà véhiculé la primeur (interviewés C3 et C7).

#### 6.2.4. Tracts

Les tracts ont été évoqués essentiellement par nos interviewés ayant été acteurs de l'opposition (C5 et C6), comme faisant partie des mécanismes d'information du public à Kinshasa à l'époque. Cette pratique consistait à répandre des textes imprimés sur papier, dans des lieux populaires de la ville; on annonçait des manifestations ou des actions politiques ou on dénonçait des actes précis posés par les autorités politiques. Le tract typique kinois comprenait notamment quatre caractéristiques : la concision (texte très court comprenant généralement un paragraphe), la simplicité (langage clair, populaire et souvent en *lingala* qui est la langue locale de la capitale), la quantité (des centaines d'exemplaires disséminés au même endroit) et l'anonymat (généralement pas de signature). La dissémination des tracts politiques était souvent une activité nocturne organisée par des personnes non identifiées. La dissémination avait lieu de manière simultanée, car le public découvrait, le matin, les mêmes imprimés à différents endroits de la ville de Kinshasa.

L'usage des tracts comme outil d'information politique à Kinshasa remonte à l'époque du parti unique, pendant laquelle l'existence du parti d'opposition UDPS était clandestine et illégale. Dans ce contexte de la clandestinité et du contrôle total de l'espace médiatique par

les pouvoirs publics, il était plus efficace et sécuritaire pour les opposants au régime de Mobutu de communiquer et de mobiliser le public dans l'anonymat.

Sous le régime de Joseph Kabila, la pratique des tracts était beaucoup plus présente avant la naissance ou l'émergence des plateformes numériques et servait à diffuser des messages souvent considérés comme étant sensibles par les pouvoirs publics et donc répréhensibles. De nombreuses manifestations de partis politiques d'opposition, comme les villes mortes et les marches, ont eu lieu à la suite d'une mobilisation de la population notamment à travers les tracts. Les lieux publics les plus visés par la dissémination des tracts politiques étaient connus à Kinshasa : place Triomphal, Rond-point Victoire, grand marché, Quartier 1, etc.

Une autre pratique de contournement de l'information gouvernementale à Kinshasa qui a été évoquée par notre interviewé A4 et qui s'apparente à celle des tracts, est la distribution des journaux anonymes. Les titres de ces journaux ne figuraient pas sur la liste des médias officiellement reconnus, ils n'avaient ni éditeur, ni signature des contenus. Des « distributeurs fantômes » se chargeaient de faire circuler ces journaux dans les lieux publics de Kinshasa. Avec la naissance des réseaux sociaux, les journaux anonymes circulaient désormais à travers WhatsApp et Facebook, souvent sous forme de captures d'écran. Ces journaux non identifiés avaient la caractéristique commune de la critique acerbe envers le régime en place, critique qui se confondait parfois en insulte et qui ne relevait ni de la déontologie journalistique ni de l'éthique.

*« On recevait des journaux au CSAC et on n'en connaissait ni les noms de l'éditeur et des membres de la rédaction, ni la périodicité. On les trouvait le matin, jetés à la porte d'entrée du CSAC. Ça circulait aussi sur les réseaux sociaux sous forme de captures d'écran et les gens les partageaient de manière intense »*  
(témoignage d'un responsable du CSAC, interviewé A4).

Leur objectif étant de diffuser une critique destinée à ternir davantage l'image du pouvoir en place, certains auteurs de ces journaux anonymes étaient des journalistes connus et dont les organes de presse étaient parfois proches du régime, mais qui ne pouvaient s'afficher

en tant que tel. Les services de sécurité ont par la suite révélé que certains éditeurs possédaient deux ou trois titres, dont des journaux anonymes à travers lesquels ils pouvaient communiquer autre chose que l'information favorable au gouvernement, ce qu'ils avaient l'obligation de faire étant donné leur coloration politique.

Selon l'interviewé C5, les autorités ont nettement manifesté leur ambition d'occuper l'espace médiatique par la profusion des messages favorables au régime de Joseph Kabila et d'exercer la contrainte sur les canaux défavorables ; le public politisé de Kinshasa s'est systématiquement appliqué à contourner la communication gouvernementale par le recours à des créneaux diversifiés selon les contextes et les moyens à la disposition des citoyens.

*« Je pense que c'était un contrôle gouvernemental mitigé. Si le régime Kabila avait réussi à asseoir un contrôle total, on n'aurait pas eu toutes ces grandes manifestations réussies. L'opposition, malgré la mainmise des pouvoirs publics sur l'espace médiatique, a réussi à faire comprendre à la population que le régime n'avait pas répondu à ses aspirations. Il y a eu fermeture des médias d'opposition, la répression des journalistes, etc. mais l'opposition a réussi à contourner tout cela grâce à l'internet et à la communication interpersonnelle »* (propos d'un membre d'un parti d'opposition, interviewé C5).

### 6.3. Réaction des pouvoirs publics au contournement citoyen

Les points de vue de nos interviewés ayant commenté la question de la réaction de l'État au comportement des Kinois sont unanimes sur le fait que les pouvoirs publics ne sont pas restés inactifs face aux pratiques citoyennes de contournement de l'information gouvernementale. Les réactions des autorités publiques ont autant été diversifiées que les canaux alternatifs auxquels a recouru le public de Kinshasa dans sa quête d'un autre son de cloche sur l'espace médiatique et communicationnel. Rappelons que certains aspects se rapportant à ces pratiques gouvernementales réactives aux stratégies citoyennes de contournement, ont été abordées au quatrième chapitre qui traite du rôle des pouvoirs

publics dans l'espace médiatique et communicationnel (voir les sections 4.3, 4.4, 4.5 et 4.6).

Cinq principales pratiques réactives de la part des pouvoirs publics ressortent des réponses de nos interviewés, en guise de réactions aux stratégies citoyennes de contournement de l'information gouvernementale. La première pratique est la répression des médias traditionnels, locaux et étrangers. Nous avons abordé en détails la question des accrochages entre les pouvoirs publics et les médias privés et étrangers, au quatrième chapitre, aux sous-sections 4.5.2 ; 4.5.3 et 4.6.2. Nous avons mentionné, tout au long de ce travail, les actes liberticides ayant caractérisé l'interaction entre les autorités publiques et les professionnels des médias.

Certains médias étrangers n'ont pas été officiellement sanctionnés pour avoir joué le jeu de l'opposition politique congolaise, mais lorsqu'ils l'étaient, les pouvoirs publics ont systématiquement justifié les sanctions par la responsabilité de l'État. Les restrictions imposées aux médias occidentaux, par exemple, ont souvent été présentées par le gouvernement comme une réponse à l'impératif de la sécurité nationale et de la protection des citoyens face à l'influence extérieure (interviewés A7 et A9). Si nos interviewés ayant été des acteurs institutionnels partagent majoritairement cette vision, ceux ayant été notamment acteurs de l'opposition, patrons de médias ou acteurs sociaux (catégorie C) estiment pour la plupart que les médias occidentaux, tout en maintenant une ligne éditoriale favorable à leurs gouvernements respectifs, ont partagé le même intérêt avec les opposants et dissidents du régime Kabila à moment donné, celui de diffuser une information essentiellement défavorable aux pouvoirs publics.

Les médias locaux ont cependant été plus exposés aux sanctions que les médias étrangers, étant donné notamment leur proximité avec les pouvoirs publics. Tous les médias locaux ont fonctionné sous la menace de la censure, même si certains semblaient arracher une relative liberté. La radio onusienne Okapi n'avait certes jamais été fermée, cependant l'on pouvait observer qu'elle émettait beaucoup de réserves dans le traitement de certaines questions d'actualité, pour ne pas heurter les sensibilités du régime en place. Un appel à la mobilisation contre les autorités publiques, lancé par l'opposition ou la société civile par

exemple, quel que soit son motif et sa valeur sociale, ne pouvait être relayé par la radio onusienne Okapi (interviewé C3).

La deuxième pratique réactive développée par les pouvoirs publics, selon nos interviewés C1, C2 et B2, est l'organisation des tribunes hebdomadaires par le ministre de la Communication et médias, en tant que porte-parole du gouvernement. Les membres du régime de Joseph Kabila et les opposants s'étant livrés à une certaine guerre médiatique, le ministre de la Communication et médias, qui était perçu comme le patron de l'espace médiatique, a pris le devant pour tenter notamment de contrer l'information qui circulait dans les médias proches de l'opposition et sur les plateformes numériques. Le gouvernement était presque forcé d'aborder de nombreuses questions considérées comme gênantes, à travers cette tribune du ministre de la Communication et des médias qui avait lieu tous les vendredis. Le ministre Lambert Mende disait barrer la route à « l'intox » et répondait systématiquement aux informations que le gouvernement souhaitait diluer, contredire ou réorienter dans l'opinion publique. La tribune du ministre était aussi soutenue par une série de conférences tenues à la présidence de la République et dans d'autres institutions étatiques, de points de presse, de dépêches et de communiqués officiels, dans le contexte de la deuxième moitié des années 2010, caractérisé par la pénétration de l'internet et la popularisation des plateformes numériques à Kinshasa.

La troisième pratique réactive est la coupure de l'internet, question précédemment abordée à la sous-section 4.3.4. Selon la majorité de nos interviewés et surtout des points de vue des acteurs A8 et B6, cette réaction visait à bloquer la communication lors de grands événements politiques comme la publication des résultats des élections et essentiellement des résultats de la présidentielle. Selon certains de nos interviewés ayant occupé des fonctions d'État dans ce contexte, cette mesure avait pour but d'empêcher les internautes de rendre publics notamment les chiffres sur les élections, tels que compilés et diffusés par les confessions religieuses et les observateurs indépendants. La publication de ces chiffres était présentée comme étant de l'intox par le gouvernement. Cette mesure de coupure de l'internet n'a cependant pas été officielle, car elle n'était ni assumée, ni annoncée par le gouvernement. Selon la majorité de nos répondants ayant été des acteurs

non institutionnels et des membres de l'opposition, la coupure générale de la connexion internet par les pouvoirs publics visait plutôt à freiner la circulation sur les plateformes numériques des informations qui mettaient à mal le régime. Les autorités voulaient aussi prévenir le soulèvement populaire, croyant par exemple que les résultats publiés sur l'élection présidentielle ne reflétaient aucunement la volonté de la majorité des citoyens congolais.

La quatrième pratique réactive, selon notre interviewé C1, consistait en une surveillance particulière des citoyens, en lien avec l'utilisation des technologies numériques. Les services de sécurité ont, à un certain moment, entrepris d'interpeler les citoyens de manière aléatoire dans les rues de Kinshasa pour rechercher « les mauvaises informations » contenues dans les téléphones portables. Bien que la pratique n'ait pas beaucoup duré, il y a eu des *check-points* tenus par des agents de renseignement ayant entre autres la mission de vérifier les contenus des téléphones que détenaient les passants ; ils ciblaient essentiellement les images partagées des actes de violence commises par les forces de l'ordre. Cette vérification avait souvent lieu la nuit et n'a jamais officiellement existé. Cette pratique des services de sécurité incluait l'interpellation physique de personnes assez célèbres pour identifier des contenus partagés sur les plateformes numériques.

La cinquième et dernière pratique réactive développée par les pouvoirs publics, selon notre interviewé C5, est l'arrestation des opposants et membres de la société civile durant des manifestations publiques. Cette pratique a été une réaction aux rassemblements publics considérés comme une stratégie de communication politique de bouche-à-oreille, comme décrite plus haut. La police est intervenue à maintes reprises pour arrêter des membres de l'opposition et des mouvements citoyens lors des rassemblements populaires ou des conférences de presse, en avançant des motifs tels que « propos discourtois », « incitation à la haine » ou « trouble de l'ordre public ».

*« Pendant les manifestations du 19 au 25 avril 2015, Monsieur Christopher Ngoy, membre de l'opposition, a été arrêté et amené aux bureaux de l'Agence nationale de renseignement et détenu pendant plusieurs jours. Tous les Congolais se*

*souviennent de cet épisode. Il a été arrêté, pas parce qu'il manifestait, mais plutôt parce qu'il communiquait sur le nombre de morts qu'il y avait à la suite de la répression policière. Cela était très gênant pour les autorités, car ça contredisait le bilan officiel présenté par le gouvernement. La réaction du régime Kabila n'était pas seulement la coupure de l'internet, les pouvoirs publics essayaient aussi de museler les personnes qui communiquaient en sa défaveur. Beaucoup d'acteurs de la société civile et opposants politiques se sont retrouvés aux arrêts, il leur était donc reproché d'avoir diffusé la vraie information dans l'opinion publique » (propos d'un porte-parole d'un parti d'opposition, interviewé C5).*

L'intervention de la police visait aussi à disperser les foules et ainsi empêcher la communication. Cette dispersion avait souvent laissé place à des méthodes violentes telles que les bastonnades, les enlèvements, les coups de balles réelles et les meurtres (interviewé C5).

Les commentaires de nos interviewés révèlent en même temps que le public politisé de Kinshasa a essayé à son tour de se réadapter à ces pratiques réactives de la part des pouvoirs publics, en développant quelques nouvelles astuces de contournement des mécanismes gouvernementaux de contrôle de l'espace médiatique et communicationnel. Cette résilience était motivée par le fait que le régime de Joseph Kabila perdait de plus en plus sa crédibilité face à une population paupérisée et aspirant de manière irréversible à la démocratie.

En ce qui concerne le numérique, selon nos interviewés A8, B6, C3 et E1, si la première coupure générale de la connexion internet avait été une réelle surprise pour toute la population congolaise, le public devenait plus ou moins préparé à cette mesure pour les fois qui ont suivi, étant donné que le cours des événements laissait présager les moments de tension politique. Dans ce contexte, les internautes désireux de contourner la coupure générale de la connexion internet ont anticipé la réaction du gouvernement et recouru à une

application « VPN ». Cette application permettait de contourner les fréquences nationales et d'accéder aux données mobiles sans être identifié comme utilisateur congolais. L'application VPN devait cependant être installée bien avant la coupure générale de l'internet, par anticipation des événements, étant donné que la réaction des pouvoirs publics était devenue très prévisible.

Certains centres culturels appuyés notamment par les ambassades des puissances étrangères offraient également la connexion internet malgré la coupure générale, leurs réseaux ne dépendant pas de l'infrastructure locale congolaise. Les internautes pouvaient converger vers ces lieux pour accéder à l'internet et à l'information pendant les moments d'interruption.

L'autre astuce utilisée par les internautes, selon notre interviewé E1, était l'achat des puces de la compagnie cellulaire MTN qui était implantée au Congo-Brazzaville, voisin du Congo Kinshasa, pour avoir accès à l'internet grâce aux données mobiles provenant d'un pays étranger. Les internautes qui avaient accès à ce service depuis Kinshasa se rapprochaient du fleuve Congo qui sépare les deux pays afin de capter le réseau émettant de l'autre côté, à Brazzaville qui est située à moins de cinq kilomètres. Le signal de Brazzaville permettait également au public de capter la radio française RFI en cas de coupure du signal de ce média à Kinshasa.

#### 6.4. Interprètes de l'information médiatisée

L'unique pratique en lien avec l'interprétation de l'information médiatisée face aux publics de Kinshasa qui a été identifiée par nombre de nos interviewés de toutes les catégories est celle des « parlements debout ». Dans le but de ne pas laisser le public consommer exclusivement l'information officielle ou celle diffusée par les médias, les militants des partis d'opposition, principalement de l'UDPS organisaient de petits rassemblements publics appelés « parlements debout ». Cette pratique, ayant vu le jour dans la ville de Kinshasa, consistait à réinterpréter les nouvelles médiatisées et à leur donner une connotation qui cadrerait avec les options politiques du parti concerné. Un parlement debout était un mécanisme de communication non-structuré et réunissant des bénévoles qui prenaient plaisir à discuter, chaque jour, de l'actualité politique, devant les bureaux de leur

parti, sur des lieux publics ou à des points de vente des journaux. La finalité visée étant de produire des clichés informationnels favorables aux intérêts ou à la position du parti, les parlementaires debout se souciaient très peu du fait que l'interprétation des nouvelles soit conforme à la réalité, nuancée, contradictoire ou viciée.

Selon notre interviewé B3, le format le plus répandu des réunions des parlements debout comprenait des participants n'ayant pas acheté et lu les journaux, regroupés autour d'un lecteur interprète et influenceur qui réexplique l'actualité médiatisée. Les participants deviennent ainsi des lecteurs indirects des journaux, qui gobent l'explication de l'orateur, pourvu qu'elle concorde avec leurs aspirations. Dans certains cas, l'influenceur pouvait n'avoir pas lui-même lu les journaux, mais ne se privait pas d'en commenter audacieusement les titres. Les militants et sympathisants des partis politiques se regroupaient à des points de vente des journaux, souvent pour écouter un influenceur et non pour acheter ; ils se contentaient de lire les titres mentionnés sur les pages de garde des quotidiens. L'influenceur avait généralement été une personne ayant un bagage culturel considérable et bénéficiant d'une crédibilité lui permettant de convaincre ou de satisfaire la foule, tout en se permettant de combiner analyses et mythes. L'autre format des réunions du parlement debout comprenait une foule regroupée autour de deux personnes qui débattaient de l'actualité politique, le tout orienté vers une interprétation de l'information rejoignant la position de leur parti.

Selon nos interviewés B3, B4 et C5, les parlements debout ont symbolisé la résistance citoyenne à Kinshasa, leurs orateurs et influenceurs ont contribué à la rétention des militants de leurs partis pendant des moments politiques difficiles. Les parlementaires étaient connus pour leur inflexibilité; ils scrutaient chaque information politique et développaient des opinions rigides qui les reconfortaient en tant que citoyens engagés dans la lutte contre un régime. Leur bataille étant celle de la communication et de la mobilisation, l'activité des parlements debout s'intensifiait en période électorale et produisait une information très orientée politiquement.

*« J'ai vu ça en Allemagne, des attroupements et discussions aux points de vente des journaux. Mais la différence avec la pratique*

*congolaise est qu'ici, les parlements debout se constituent autour d'une personne qui interprète les titres des journaux en faveur de son parti politique et c'est souvent le camp de l'opposition. Ils interprètent en déformant parfois ce qui est clairement écrit. Il peut mentir qu'il était hier dans les bureaux d'une institution et les auditeurs vont y croire. À la place Victoire, il y a un influenceur qui s'appelait Aristote, que les gens attendaient pour écouter, même quand il était absent ; on lui préparait son petit déjeuner sur la base des contributions des militants. Il était devenu plus influent que nous éditeurs de journaux, plus crédible... » (propos d'un patron de journal, interviewé B3).*

Selon la majorité de nos interviewés ayant commenté cet aspect, la pratique des parlements debout a été développée au sein de l'UDPS, mais ce modèle a été emprunté par d'autres partis d'opposition, notamment le PALU (Parti lumumbiste unifié) et l'Équidé (Engagement pour la Citoyenneté et le Développement). Selon notre interviewé C5, ce dernier parti avait mis en place, en son sein, les « places de résistance », sur lesquelles les intermédiaires réexpliquaient l'information politique au public. Comme les parlements debout, les places de résistance ont aussi été utilisées pour mobiliser les militants lors de grandes manifestations, car elles permettaient aux influenceurs de galvaniser le public et d'orienter les jeunes pour des actions concrètes sur le terrain. Les parlements debout et les places de résistance ont par la suite été appuyés par des chaînes YouTube qui couvraient leurs activités et relayaient leur interprétation et leur contextualisation de l'information, ce qui leur permettait de rejoindre des auditoires plus importants à travers le monde. En plus de son expansion à l'opposition et dans les provinces du Congo, la pratique de déploiement des interprètes et influenceurs sur les places publiques a également été remarquée du côté du régime en place.

Tout en reconnaissant leur influence dans l'espace communicationnel, certaines opinions de nos interviewés, dont celles des acteurs A8, B4, C3 et C4, sont cependant critiques des parlements debout, au vu des débordements et des contre-vérités qui y ont été véhiculés.

Selon cette opinion, les influenceurs procédaient à un endoctrinement néfaste de leurs auditeurs, basé sur la désinformation et l'intoxication qui court-circuitaient le débat citoyen et devenaient nuisibles à la cohésion sociale. Les parlements debout étaient un outil de propagande et de mobilisation propre au parti UDPS, à travers lesquels des orateurs plus ou moins instruits manipulaient les participants peu cultivés et oisifs en leur communiquant ce qu'ils souhaitaient entendre. Un orateur pouvait affirmer avoir rencontré le président de la République, parlé à un ministre, ou accuser des opposants d'être corrompus par le régime, etc. sans que cela soit exact, mais la foule y accordait beaucoup de crédit et construisait sa vérité sur cette base.

*« Les parlementaires debout pouvaient annoncer des scénarios farfelus, comme l'annulation des élections, les transitions politiques, etc. et leurs publics y croyaient. Les orateurs étaient choisis pour captiver la masse et cette dernière trouvait satisfaction dans cette contextualisation de l'information ou déformation, qui était favorable à la position du parti. Ils exerçaient une influence sur leurs publics de telle sorte que ces derniers pouvaient rejeter l'information diffusée par un média sérieux, si celle-ci est en contradiction avec ce qui a été dit au parlement debout. L'interprétation pouvait être bonne ou mauvaise, mais c'était de vrais meneurs de troupes qui constituaient une force de communication » (propos d'un patron de journal, interviewé B3).*

Les parlements debout, en tant que mouvement, relayaient la rumeur et communiquaient moins sur la base des faits. Dans certains contextes politiques précis, les parlementaires debout ont été notamment la source de rumeurs selon lesquelles les puissances occidentales avaient décidé d'arrêter Joseph Kabila et que des commandos américains étaient dépêchés pour mener cette opération. Les messages non vérifiables caractérisaient la communication des parlements debout ; car l'objectif de leurs états-majors était de mettre en marche des machines pour canaliser des masses.

Selon notre interviewé C4, cette communication illusionniste des parlements debout trouvait sa justification dans le fait que leurs publics étaient essentiellement constitués de citoyens désespérés et qui étaient en quête de réconfort moral. Que les informations soient vraies ou fausses, les parlementaires debout les consommaient comme des évidences.

## CHAPITRE 7. INTERPRÉTATION DES DONNÉES D'INTERVIEW

Dans ce chapitre, nous procédons à une discussion et une interprétation des données présentées aux chapitres 4, 5 et 6, c'est-à-dire les données en rapport avec la communication gouvernementale congolaise, d'abord du point de vue de l'émetteur que sont les pouvoirs publics et ensuite du point de vue du récepteur qu'est le public de la ville de Kinshasa. Pour les deux premiers volets de notre analyse, c'est-à-dire le rôle du gouvernement sur l'espace médiatique et communicationnel et les traditions et contraintes des médias, nous nous focalisons sur nos six repères d'analyse définis au troisième chapitre, pour voir ce que le terrain nous apprend. Cette démarche est cohérente avec la posture inductive adoptée en amont. Nous abordons ensuite le troisième volet d'analyse, celui des perceptions du public de Kinshasa, en nous référant aux théories de la réception mobilisées au troisième chapitre.

### 7.1. Rôle du gouvernement sur l'espace médiatique

#### 7.1.1. Cadre légal, formalités administratives et aide publique

Une analyse du rôle du gouvernement dans le paysage médiatique à travers le cadre légal, les formalités administratives et l'aide publique aux médias nous permet d'observer que l'espace communicationnel congolais a été structuré, en amont, par l'existence d'une vieille loi liberticide et conflictogène, par le recouvrement fiscal ciblé et par quelques interventions financières gouvernementales plutôt ponctuelles.

En ce qui concerne le cadre légal, les opinions critiques des interviewés B1, B2 et B4 (sous-section 4.1.1) tournent essentiellement autour de l'obsolescence de la Loi No 96-002 du 22 juin 1996 portant exercice de la liberté de la presse. Parce qu'obsolète, la loi devenait liberticide et conflictogène (régulateur versus gouvernement) surtout dans le contexte de la troisième République, étant donné les nouvelles institutions et l'évolution des pratiques. Ces interviewés, qui sont des journalistes de métier et responsables d'associations professionnelles, perçoivent le problème comme étant une question de mise à jour des dispositions légales qui ont été adoptées pendant la transition des années 1990. Cette

perception est partagée par l'interviewé A2 qui est un ancien responsable de l'autorité de régulation des médias, le CSAC.

Des opinions de nos interviewés, il se dégage surtout l'idée selon laquelle la non-révision de cette loi de 1996 découlait d'une décision assumée de la part des pouvoirs publics, parce que cela permettait au gouvernement d'avoir une certaine mainmise sur le paysage médiatique, notamment à travers les sanctions du ministre de la Communication et médias et la possibilité de condamner les journalistes au pénal pour des fautes pourtant seulement professionnelles. Cette démarche peut être considérée comme étant une ambiguïté démocratique, en ce sens que l'architecture institutionnelle de la troisième République n'aura pas été cohérente du point de vue des politiques de communication.

Alors que des politiques beaucoup plus importantes et plus sensibles ont été adoptées telles que la Constitution en 2006 et la mise sur pied de la HAM en 2003, les gouvernants auraient eu de la peine à initier la révision d'une loi ordinaire. La mise sur pied de l'autorité de régulation des médias et le positionnement des libertés d'expression et de la presse dans la Constitution inaugurant la troisième République, auront été plus un effet de mode qu'une réelle volonté de donner l'impulsion à l'ouverture démocratique. La mesure réelle de la posture démocratique des pouvoirs publics serait ainsi à chercher davantage dans les pratiques qui auront eu un impact direct et réel sur l'espace médiatique et communicationnel, que dans la mise sur pied d'institutions finalement fantaisistes et dépourvue de substance. Le cadre légal aura évolué entre 2001 et 2018, mais sans beaucoup impacter l'interventionnisme gouvernemental sur l'espace médiatique et communicationnel. Une nouvelle loi a plutôt été adoptée après le régime Kabila et promulguée en 2023, confiant le pouvoir de régulation exclusivement au CSAC, y compris le monopole de sanctions contre les médias.

La pratique inédite de répression que mentionne l'interviewé B5 (point 4.1.2) – le recouvrement fiscal ciblé et le scellage des bureaux des médias par la DGRAD – est illustrative de l'instrumentalisation de l'administration publique. L'exploitation des dispositions légales en faveur du contrôle gouvernemental, telle qu'abordée plus haut, a été une stratégie située au niveau des institutions ou des politiques. Dans ce cas du recouvrement fiscal ciblé, la tactique gouvernementale descend plus au niveau

opérationnel, en ce sens qu'on instrumentalise un mécanisme purement administratif pour réprimer les médias gênants. L'approche du recouvrement fiscal ciblé comporte une dimension hybride, elle est en même temps légale et arbitraire. Contrairement aux pratiques de répression violentes des médias auxquelles ont recouru notamment les services de sécurité, le recouvrement fiscal est une activité légitimement instituée et démocratique ; les médias ont l'obligation légale de payer les taxes comme les autres organisations à but lucratif. Cette approche devient cependant arbitraire quand elle épargne les médias acquis aux pouvoirs publics d'une obligation pourtant légale et cible ceux qui diffusent des contenus défavorables au régime en place. La pratique originale du recouvrement fiscal ciblé a ainsi fait d'une régie financière – la DGRAD – qui est pourtant un acteur hors paysage médiatique *a priori*, l'un des bourreaux des médias au Congo.

En ce qui concerne l'aide publique aux médias, l'on constate que les subventions ont été inexistantes sous le régime Kabila. Deux types d'interventions financières gouvernementales sont à noter : les subventions ponctuelles et les enveloppes électorales. Les subventions ont premièrement été ponctuelles car n'étant survenues que pendant deux exercices budgétaires ; elles ont deuxièmement été symboliques, c'est-à-dire des sommes dérisoires ; et elles n'ont troisièmement été octroyées qu'à une poignée de médias, que le répondant A7 appelle « médias les plus significatifs du pays ». Des enveloppes remises aux patrons des médias en 2006 et en 2011 ont été électorales, étant donné le contexte ; elles ne peuvent aucunement ressembler à des subventions parce qu'elles ont été distribuées à travers l'organe de régulation et la CENI. Les interventions gouvernementales ponctuelles n'ont ainsi pas permis aux médias de reboucher le déficit du marché publicitaire.

En ce qui concerne le repère du rôle du gouvernement dans l'espace médiatique, nous pouvons ici noter que le gouvernement tirait avantage de certains aspects du cadre légal (loi de 1996) et des formalités administratives en vigueur (taxes). Tout en faisant usage des dispositions légales obsolètes et des mécanismes fiscaux sous forme d'outils de répression, le gouvernement avait par ailleurs l'avantage de ne pas porter la charge budgétaire des subventions. L'espace médiatique congolais aura donc été dépourvu de marché publicitaire et d'aide public et soumis à la menace du recouvrement fiscal ciblé et de l'interventionnisme gouvernemental. Ces facteurs traduisant la paupérisation et

l'intimidation structuraient inévitablement le comportement des médias et leur rapport tant aux pouvoirs publics et qu'aux audiences.

#### 7.1.2. Régulation de l'espace médiatique et communicationnel

L'image globale qui se dégage des opinions des acteurs en ce qui concerne la régulation des médias sous le régime de Joseph Kabila, est celle d'un organe régulateur encore balbutiant et à la quête de ses moyens. La régulation avait longtemps été l'apanage du ministère de la Communication et médias, l'expérience d'une autorité « indépendante » de régulation débute seulement en 2004, avec la naissance de la HAM.

Comme dit précédemment, le dysfonctionnement de l'autorité de régulation est d'abord perçu comme étant la conséquence d'un cadre légal conflictogène. Les interviewés qui critiquent le fonctionnement de la régulation (A1, A2, B1, B2, B4 et B5) font tous allusion aux pesanteurs d'ordre légal et institutionnel. La non-harmonisation du cadre légal en rapport avec la régulation est perçue par les acteurs non-institutionnels comme une stratégie de conservation des prérogatives de régulation par le gouvernement. Cette opinion nous semble être la plus convaincante car une harmonisation de vues entre le ministre de la Communication et médias et l'organe régulateur demeurait possible malgré le chevauchement des dispositions légales. Au-delà du choix opéré par le gouvernement de maintenir en vigueur une loi liberticide et conflictogène, le ministre pouvait continuellement tempérer son interventionnisme dans l'espace médiatique en faveur de la nouvelle autorité de régulation, les contradictions du cadre légal étant connues de tous les acteurs.

Le chevauchement entre les deux institutions n'est cependant pas perçu comme étant un conflit de compétence par les acteurs. L'interventionnisme du ministre de la Communication et médias dans le champ de la régulation est perçu par les acteurs gouvernementaux comme un comportement responsable face à une autorité de régulation balbutiante. La posture du CSAC est par ailleurs considérée par nos interviewés ayant été ministres comme étant de l'autocensure face au gouvernement qui lui garantissait les moyens budgétaires. Faisant usage de sa visibilité, de ses moyens et de la tradition locale, le ministre prenait le dessus sur le jeune organe de régulation. Ce dernier avait donc pour premier adversaire un ministre qui offrait, depuis des décennies, des spectacles de

communication en tant que porte-parole du gouvernement et qui était perçu par le public comme ayant préséance sur les autres acteurs de l'espace médiatique et communicationnel, y compris sur l'autorité de régulation. Cette dernière, nouvellement créée, devait apprendre à s'imposer dans l'espace médiatique tout en étant dépourvue de moyens coercitifs, de contrôle technique sur les chaînes télé et stations radio, de pouvoir d'injonction sur les médias publics et certains médias privés proches du régime, d'indépendance financière et d'expertise diversifiée au sein de sa plénière.

Au-delà de ces contraintes, l'autorité de régulation a tout de même existé et tenté de fonctionner sur la base de certains avantages. Le bilan que font nos interviewés renseigne de deux forces à l'avantage du CSAC, selon les réponses contenues à la sous-section 4.2.3., à savoir (i) une composition hétéroclite censée créer un certain équilibre au sein de la plénière du régulateur et (ii) une approche de séances pédagogiques consistant à dialoguer avec les journalistes pour demander des corrections professionnelles et trouver des compromis. Le conflit aura été prégnant surtout avec les acteurs qui tiraient traditionnellement avantage de la question de la régulation, l'organe régulateur a cependant survécu au tourbillon tout en ayant, certes, un impact limité sur l'espace médiatique.

L'on peut aussi observer, à travers les données présentées à la sous-section 4.2 que le CSAC opérait en contexte de conflit tous azimuts ; l'institution « chauve-souris » devait apprendre à interagir avec d'autres acteurs qui la percevait comme étant hostile et malvenu sur l'espace médiatique et communicationnel. Nous avons estimé utile de jeter un coup d'œil au rapport de l'autorité de régulation aux organisations professionnelles et non-institutionnelles d'autorégulation, dans l'objectif précis de circonscrire le contexte antagonique dans lequel se pratiquait la régulation sous le régime Kabila.

La HAM et puis le CSAC en tant que nouvelles institutions publiques ont également eu des relations tendues avec l'organisation professionnelle d'autorégulation qu'est l'UNPC. Comme on peut le voir dans les réponses des interviewés A1, A9, B2 et B4 (sous-section 4.2.4), les accrochages ayant eu lieu entre le CSAC/HAM et l'UNPC étaient également dus à un conflit de compétence ou de transfert de prérogatives traditionnelles. L'autorité indépendante de régulation a simplement été perçue comme un acteur venu interférer dans

un champ de compétence et d'intérêts que se partageaient le ministre de la Communication et médias et l'UNPC.

La pratique de la régulation impliquant les sanctions à l'encontre des médias, nous avons trouvé opportun de mentionner quelques acteurs étant intervenu dans l'espace médiatique et communicationnel, en faveur des pouvoirs publics ou des journalistes. Parmi ces acteurs se trouve l'ONG JED, dont l'activité est reconnue par nos interviewés des catégories A, B et E. Si les pouvoirs publics (ministre, régulateur, services de sécurité, administration publique, cours et tribunaux, etc.) ont été perçus comme étant des bourreaux des médias et des journalistes, l'ONG JED a joué un rôle opposé, celui de la défense des droits et libertés. Par ses activités diversifiées que sont notamment le cadre de concertation avec les pouvoirs publics et les plaidoyers, JED a mené un activisme remarquable aux yeux des acteurs de toutes les catégories, même si certains sont critiques des motivations de l'ONG.

Parmi les acteurs étant intervenus dans l'espace médiatique et communicationnel en faveur du régime Kabila se trouvent les services de sécurité. Les opinions de nos interviewés telles que présentées à la sous-section 4.2.7 mentionnent l'omniprésence de cet acteur sous l'angle de l'influence négative, c'est-à-dire de son rôle liberticide. Cela voudrait dire que la répression violente des médias et des journalistes aura résisté à la démocratisation et à l'avènement de la troisième République au Congo, car l'intervention des services de sécurité dans ce champ remonte à l'époque du monolithisme politique.

Les cours et tribunaux, comme décrit à la sous-section 4.2.8., font également partie des acteurs étant intervenus dans l'espace médiatique et communicationnel en faveur des pouvoirs publics. La perspective que donnent nos interviewés à l'intervention des cours et tribunaux renvoie à l'idée de l'instrumentalisation de ces derniers par l'exécutif. Cette approche offrait au gouvernement l'avantage de faire miroiter le principe démocratique de la séparation des pouvoirs.

Il ressort des opinions de nos répondants que la régulation des médias a été, sous le régime Kabila, moins dotée et entravée par de nombreux conflits entre acteurs, surtout entre le ministère et le régulateur, des institutions étatiques. La pauvreté et l'irrecevabilité de l'autorité de régulation semblent avoir été en télescopage avec les coutumes des acteurs moins disposés à transférer une partie de leurs prérogatives traditionnelles. Cette allergie à

la nouveauté est partagée par les acteurs tant gouvernementaux que non-institutionnels. Tout compte fait, le ministre de la Communication et médias, qui a régulièrement recouru aux sanctions envers les organes de presse, a eu raison d'une autorité de régulation répondant pourtant aux exigences institutionnelles de la troisième République. Cela étant, le gouvernement aura en même temps joué le rôle de régulateur dans l'espace médiatique par l'interventionnisme du ministre et de censeur par les pratiques notamment de caporalisation des médias publics et d'instrumentalisation des services de sécurité et des cours et tribunaux dans le but d'intimider les journalistes.

### *Régulation de l'espace virtuel*

Les contraintes méthodologiques et le facteur temporel ne nous ont pas permis d'interviewer un nombre important d'acteurs ayant une bonne connaissance des enjeux liés à l'internet en tant qu'outil de communication politique. En interviewant les répondants A8 et B6 (section 4.3), nous avons essentiellement voulu situer l'internet dans les visées stratégiques des pouvoirs publics en rapport avec les mécanismes de communication gouvernementale. Dans cette perspective, nous pouvons remarquer, à travers les réponses des interviewés A8 et B6, que l'internet a constitué un réel enjeu de communication politique aux yeux des gouvernants, qui témoigne de son importance dans l'espace médiatique et communicationnel congolais. Le gouvernement et les services de sécurité n'ont pas occulté leurs velléités de contrôle de l'espace virtuel, selon les moyens en leur possession. Au-delà des problèmes de l'infrastructure et des investissements, la principale information qui émerge à propos de la régulation de l'espace virtuel est le court-circuitage par le gouvernement des mécanismes officiels qui organisaient l'interaction entre acteurs, dans le but de prendre l'avantage notamment sur l'ARPTC et les fournisseurs du service internet. Cela rappelle l'interventionnisme gouvernemental précédemment souligné dans le cas de l'espace médiatique traditionnel.

L'espace virtuel a suivi la même trajectoire que l'espace médiatique traditionnel du point de vue de la régulation, en ce sens que dans les deux cas, les autorités régulatrices ont été une nouveauté venue dépouiller les ministères de certaines de leurs prérogatives. Transférer le pouvoir de régulation à la nouvelle ARPTC n'avait forcément pas mis fin à la tradition selon laquelle le ministère ayant les télécommunications dans ses attributions

intimait des injonctions aux autres acteurs de l'écosystème de l'internet. Comme dans le cas de l'espace médiatique traditionnel, le gouvernement a jonglé avec le cadre légal pour directement intervenir sur l'espace virtuel. Deux brèches étaient exploitées par le gouvernement : les questions sur lesquelles les dispositions légales étaient muettes et l'absence de mesures d'application de la loi en vigueur. Si la non-harmonisation des politiques offrait l'occasion au ministre de la Communication et médias de sanctionner les organes de presse, c'est plutôt le vide juridique qui a été permissif de l'interventionnisme gouvernemental sur l'espace virtuel. Une pratique gouvernementale allait cependant au-delà de l'exploitation du vide juridique car elle constituait littéralement une violation des dispositions légales en vigueur, à savoir la coupure générale de l'internet. Cette mesure unilatéralement prise par les services de sécurité avec la collaboration du ministre et l'ARPTC n'avait jamais été officielle et était sans traces administratives.

### 7.1.3. Pouvoirs publics et médias publics

L'idée axiale qui semble se dégager des opinions des interviewés des catégories A, B et E, en ce qui concerne le rôle des médias publics, est celle d'une RTNC et une ACP, pas simplement au service des pouvoirs publics, mais surtout appartenant au gouvernement et même faisant partie intégrante de l'appareil étatique. Cette vision n'émane pas que des critiques émises par les acteurs non-institutionnels, elle est surtout confirmée et assumée par les gouvernants et les journalistes de la RTNC et de l'ACP, comme on peut le voir à travers les opinions de nos interviewés de la catégorie A. La caporalisation des médias publics face au gouvernement se traduit notamment par les pratiques des autorisations et injonctions de diffusion, la fixation de la ligne éditoriale sur l'information institutionnelle et les activités des autorités publiques, l'omission volontaire des activités de l'opposition et l'autocensure des journalistes. Cela étant, les médias publics ne pouvaient se positionner comme une référence informationnelle dans le paysage médiatique congolais ; ils ont entraîné le boulet d'être des canaux peu fiables, non crédibles, lents et parfois muets.

Si les traditions du journal télévisé de chaise bleue et de l'autocensure des journalistes des médias publics peuvent être considérées comme étant plus ou moins cohérentes avec la réalité d'un régime hybride, la pratique de ce que nous appelons "rédaction institutionnelle" nous semble dépasser les limites de l'imaginable. En plus des injonctions

qui étaient parfois téléphoniques, un ministre pouvait directement jouer le rôle de rédacteur d'un papier journalistique relayant un événement politique défavorable au régime. Une autre donnée remarquable est la conviction des dirigeants politiques sur la mission réelle assignée aux médias publics. Dans leurs réponses, les deux anciens ministres (répondants A7 et A9) assument et justifient la ligne éditoriale dictée aux médias publics ; ils considèrent ces derniers comme étant des « médias du gouvernement ». Cette opinion semble découler d'une croyance ancrée et partagée par les gouvernants et les journalistes des médias publics, selon laquelle ceux-ci constituent un appareil d'État, dont le patron direct est le ministre de la Communication et médias. Nous disons « patron direct », parce que nos répondants révèlent que les services de sécurité avaient également une influence sur les contenus diffusés par les médias publics.

Le cas du Congo, en ce qui concerne le rôle des médias publics, rejoindrait la théorie selon laquelle la transformation de ces médias en service public a été avortée dans la plupart de pays africains, parce que les régimes militaires et civils ayant succédé aux transitions des années 1990 ont développé les mêmes réflexes que les régimes monolithiques précédents (voir sous-section 2.1.3). Ces réflexes de contrôle gouvernemental sont demeurés après les régimes militaires ; nous avons mentionné le constat de Loum et Sarr (2018) selon lequel les velléités de contrôle des médias ont été systématiques au Sénégal qui est l'une des vitrines de la démocratie africaine.

Cette vision du rôle des médias publics pourrait également expliquer leur sourde oreille face à l'autorité indépendante de régulation, comme le montrent les données à la sous-section 4.1.2. Le comportement équilibré des médias publics, dont parle l'interviewé A1, pourrait s'expliquer par cette vision que partagent les acteurs institutionnels, selon laquelle ces médias constituent des instruments de gouvernement. Cette même perception commune des acteurs institutionnels expliquerait le protectionnisme gouvernemental envers la chaîne publique, contre les sanctions de l'autorité de régulation et l'interpellation des organisations professionnelles d'autorégulation. Les acteurs non-institutionnels étant conscients de cette conception du statut « politique » des médias publics, les associations professionnelles d'autorégulation concédaient par conséquent et entreprenaient de négocier des corrections professionnelles auprès du ministre, quand il s'agissait de la RTNC.

Une opinion contraste un peu avec cette vision des médias publics simplement perçu comme outil de la communication gouvernementale, celle du respect des règles journalistiques au sein de ces mêmes médias, telle que déclinée à la sous-section 4.1.4. Ce que semblent épingler les répondants A1 et A5, c'est le fait que la RTNC et l'ACP tiennent notamment compte des mœurs, de la diversification des sources d'information et de l'intérêt humain. Il sied de souligner que cette nuance est introduite par les acteurs A1 et A5 au regard de la « grande liberté » dont jouissaient les journalistes des médias privés, qui permettait par exemple aux moutons noirs de diffuser l'information en fonction de leurs propres intérêts matériels. La pratique de la diversification des sources d'information devrait cependant être relativisée, parce que l'information gouvernementale, par exemple, n'était pas accompagnée de points de vue de l'opposition. Nous avons précédemment mentionné le fait que la RTNC faisait abstraction totale des activités de l'opposition. L'idée de l'intérêt humain est également récusable, en ce sens que les médias publics congolais sont connus pour leurs contenus non axés sur les sujets de société et ne tenant pas compte de la diversité d'opinions.

Pendant que les différents acteurs conçoivent l'impuissance de la RTNC comme étant la conséquence de sa caporalisation par les gouvernants, l'opinion du répondant A3 (sous-section 4.1.3), qui a été directeur de la chaîne, donne une autre perspective du dysfonctionnement de ce média, qui selon lui, n'est pas perceptible pour le public. L'idée d'une main noire étrangère contrôlant la chaîne publique dans l'objectif de minimiser l'impact de la communication de l'État central sur l'opinion pour ainsi installer les germes de la balkanisation du Congo dans l'imaginaire collectif, constitue une révélation atypique. Nous ne nous sommes pas permis de faire abstraction de cette opinion, car elle émane d'un acteur ayant dirigé la chaîne publique et qui affirme avoir compris cette réalité alors qu'il discutait avec les services de sécurité dans l'objectif de comprendre pourquoi ses propositions de réformes étaient irrecevables. S'il faut prendre en compte ce point de vue, nous serons amené à considérer que le dysfonctionnement de la RTNC a été voulu et entretenu.

Que retenir du rapport des médias publics aux pouvoirs publics ? Les points de vue de nos participants soutiennent clairement que la transformation de l'ancien modèle de

fonctionnement des médias publics en service public n'a pas constitué une préoccupation pour les gouvernants et les responsables de la presse publique.

#### 7.1.4. Pouvoirs publics et médias étrangers

Les commentaires de nos interviewés, tant ceux des journalistes des chaînes étrangères (catégorie E) et que des autorités congolaises (catégorie A), rendent essentiellement compte de la méfiance ayant caractérisé les relations entre les médias étrangers et les pouvoirs publics congolais. Cette méfiance a été réciproque dans la mesure où elle était partagée par les « impérialistes » d'une part et les « intolérants », d'autre part. Les perceptions de ces deux catégories d'acteurs divergent un tout petit peu sur la nature de l'information que diffusaient les médias étrangers : contenus souvent hostiles pour les autorités locales, reportages équilibrés pour les journalistes internationaux.

Comparés aux médias privés locaux, les médias étrangers n'auront pas fait l'objet d'une répression particulière de la part des pouvoirs publics congolais, les sanctions et actes de violences dont ils étaient la cible n'ont pas été pires que ceux subis par les chaînes de télévision, et stations de radiodiffusion et quotidiens congolais proches de l'opposition. Les journalistes locaux ont d'ailleurs fait l'objet d'atrocités comme des assassinats et des enlèvements, selon les rapports des ONG de défense de la liberté de la presse, que les journalistes des médias étrangers n'ont pas connues. L'élément clivant entre les médias locaux et ceux étrangers serait l'étiquette « impérialiste » collée à ces derniers, qui voudrait dire « hostile en permanence et au service de l'étranger ». Les médias locaux qui ont été censurés ou réprimés par les pouvoirs publics, l'ont généralement été pour leurs informations favorables à l'opposition. Les médias étrangers, surtout ceux occidentaux, ont quant à eux été doublement accusés; ils étaient d'abord perçus comme jouant le jeu de l'opposition congolaise et ensuite considérés comme étant au service des intérêts des puissances occidentales ou impérialistes pour lesquelles le régime Kabila n'était plus dans les bonnes grâces à un moment donné.

L'environnement de travail des journalistes internationaux a été particulièrement difficile, car ils étaient conscients du danger qui les guettait en tant que presse dépendant des gouvernements étrangers, comme le montrent les réponses des interviewés E1, E3 et E4, tout en étant dans l'obligation de tenir une conduite respectueuse de la déontologie. Cette

situation diffère de celle des journalistes locaux dont le comportement était en harmonie avec le patronat ; celui-ci pouvait ainsi être perçu comme étant le premier responsable de la ligne éditoriale adoptée par son media. Le traitement réservé au journaliste était généralement fonction de la perception de son média par les pouvoirs publics ; ce principe semble avoir été appliqué à tous les types de médias.

Il est en même temps impératif d'inscrire cette méfiance entre pouvoirs publics et médias étrangers dans le contexte politique. Les relations tendues entre le régime de Joseph Kabila et les puissances occidentales, surtout après les élections de 2011, étaient à la base des accrochages entre les pouvoirs publics et les médias étrangers et précisément occidentaux. Ces relations étant particulièrement tendues notamment entre Kinshasa et Paris, les médias portant un label français étaient singulièrement ciblés. Le contexte de la guerre d'agression au Congo envenimait davantage les tensions entre les pouvoirs publics et les médias étrangers, car certains contenus de ces médias ont été considérés comme légitimant les incursions étrangères au Congo.

Rappelons que tous les médias étrangers, comme le témoigne le répondant E2 (sous-section 4.6.3), n'ont pas été en accrochage avec les pouvoirs publics congolais. Les médias français qui se trouvaient dans les viseurs des autorités congolaises ont d'ailleurs été les médias publics, étant donné qu'ils relayaient une information conforme à la politique du gouvernement français. Le correspondant E2 qui affirme avoir maintes fois voyagé avec la délégation présidentielle congolaise, a été correspondant d'un média français privé. Les données présentées à la sous-section 4.6.3 décrivent des relations mitigées entre les pouvoirs publics congolais et les médias étrangers, qui alliaient accrochages, tempéraments et affinités. Cette réalité n'aura pas été très différente de celle des médias privés locaux.

En résumé, les pouvoirs publics congolais auront adopté trois attitudes différentes face aux médias étrangers. La première est celle de la méfiance ou de la répression, qui a conduit jusqu'à l'expulsion des journalistes expatriés, à la fermeture des médias ou au gel des demandes d'autorisation préalables à l'arrivée des journalistes internationaux. La deuxième attitude est celle de la contestation ou de la négociation, qui peut s'illustrer par l'initiative de dialoguer avec les responsables d'une chaîne française dans le but de faire bouger la ligne éditoriale en faveur des pouvoirs publics congolais (sous-section 4.6.1.,

répondant A9). La troisième attitude a été celle de la sollicitation. Les opinions de nos répondants telles que présentées à la sous-section 4.6.4., témoignent d'une stratégie de communication : il fallait faire un large écho de certains messages politiques. Les autorités congolaises savaient donc quand et pourquoi faire usage des couteaux à double tranchant.

*Tableau 7.1. Attitudes variantes et pratiques des pouvoirs envers les médias étrangers*

<b>Attitudes des pouvoirs publics face aux médias étrangers</b>	<b>Pratiques</b>
Méfiance/répression	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expulsion des journalistes expatriés ;</li> <li>- Fermeture des médias ;</li> <li>- Gel des demandes d'autorisation ;</li> <li>- Exclusion des médias étrangers des activités des pouvoirs publics.</li> </ul>
Contestation/négociation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention auprès des patrons des médias étrangers pour négociation de la ligne éditoriale ;</li> <li>- Reproches directs ou pression auprès des correspondants des médias étrangers.</li> </ul>
Sollicitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Invitation des médias étrangers aux activités des pouvoirs publics ;</li> <li>- Passage à l'antenne des membres du régime sur les chaînes occidentales.</li> </ul>

#### 7.1.5. Pouvoirs publics et médias privés locaux

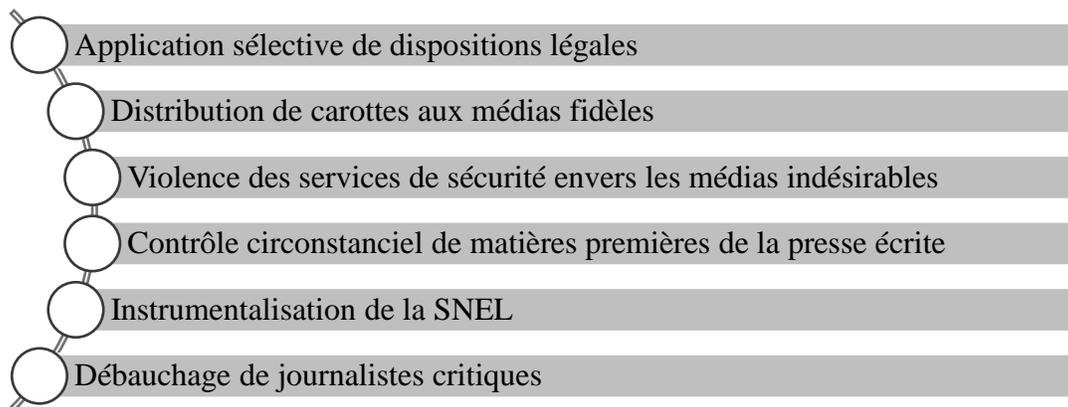
Nous pouvons retenir des opinions des interviewees A2, A6, B1, B2 et B3, telles que présentées à la sous-section 4.1.1., que la polarisation de l'espace médiatique congolais a été une conséquence d'abord de l'affairisme des acteurs politiques et ensuite des clivages politiques. Les médias ont été créés et utilisés comme des supports à la communication individuelle des acteurs ou des groupes politiques. Mettre en place un organe de presse était synonyme d'exister politiquement. La ligne éditoriale d'un média prenait ainsi la couleur politique du patronat et conditionnait par conséquent la liberté du journaliste. La domination des médias proches des pouvoirs publics pouvait s'expliquer par le fait que les membres du régime avaient accès aux ressources financières, dans un contexte de patrimonialisme généralisé.

Le clivage médiatique a d'ailleurs été plus perceptible dans la presse écrite, à travers l'existence des journaux rouges, noirs et bleus ; rejoindre un média pouvait par conséquent

signifier, pour un journaliste, le renoncement à sa liberté intellectuelle. L’imaginaire populaire étant tel que tout média est politiquement aligné, les médias se déclarant neutres ou bleus étaient perçus comme étant des acteurs hypocrites (caméléons) par les différentes tendances politiques.

Comme dans le cas des médias étrangers, le contexte politique et sécuritaire a également envenimé les tensions entre les pouvoirs publics congolais et les médias privés locaux, comme on peut le voir à la sous-section 4.5.3. Nous pouvons comprendre par les propos de l’interviewé A7 que les pouvoirs publics ont opéré le choix d’un contrôle de l’information renforcé, dans le contexte des guerres d’agression que subissait le Congo.

*Schéma 1. Méthodes gouvernementales de contrôle*



Les méthodes de contrôle gouvernemental congolais, telles que décrites à la sous-section 4.5.2., peuvent se résumer par : (i) l’application sélective des dispositions légales dans le paysage médiatique ; (ii) la distribution de carottes aux médias fidèles au régime ; (iii) la violence des services de sécurité envers les organes de presse et les journalistes ‘‘indésirables’’ ; (iv) le contrôle de matières premières de la presse écrite dans certaines circonstances (papier journal) ; (v) l’instrumentalisation de la SNEL ; et (vi) le débauchage de journalistes critiques.

Il est utile de souligner le fait que malgré les contraintes opposées par le contexte politique et sécuritaire et l’environnement professionnel, il n’était pas impossible aux journalistes et aux médias de jouir de leur liberté sur l’espace médiatique congolais. C’est l’idée qui est défendue à la sous-section 4.5.4., par les répondants A1, A3, B5 et E1. Ils présentent la

servilité du journaliste face aux acteurs politiques comme étant la résultante d'un choix librement opéré. Cette vision ne méconnaît pas la prégnance des mécanismes gouvernementaux de contrôle de l'information sous le régime Kabila, elle introduit plutôt la nuance de la possibilité qui s'offre aux médias d'exercer leur liberté de tons. Cela peut se vérifier par le fait que certains médias, comme Top Congo FM et Congo Web, ont été perçus comme des canaux d'information neutres. L'espace médiatique et communicationnel congolais a par ailleurs été perçu comme étant plus ouvert comparativement à d'autres pays de la sous-région, selon l'opinion de l'interviewé E2 telle que présentée à la sous-section 4.5.4. La liberté de la presse s'est améliorée au Congo après le régime Kabila, selon les interviewés A6, B3 et E1.

Conformément au deuxième repère de notre grille d'analyse, quel aura été le rôle du gouvernement dans le système médiatique congolais sous le régime de Joseph Kabila ? Si nous allons au-delà des prescrits légaux et réglementaires, nous pouvons affirmer que la RTNC et l'ACP, comme le confirment nos interviewés, ont en réalité fonctionné comme des propriétés du gouvernement, ou mieux, des canaux de communication du régime en place. À ces deux médias s'ajoutaient de nombreux autres organes de presse privés ayant soutenu la communication gouvernementale et bénéficié du financement du régime. La réalité, telle que révélée par nos interviewés, renseigne également qu'à travers les pratiques des autorisations préalables et des rédactions institutionnelles dans les médias publics, les pouvoirs publics auront littéralement procédé à la censure. Les pratiques de répression des médias privés et étrangers ont quant à elle incité à l'autocensure. Si nous considérons les contextes des chevauchements entre les ministres et les organes de régulation des médias et du numérique, nous pouvons affirmer que le gouvernement a conservé, dans une certaine mesure, les prérogatives de la régulation. Cela étant, le gouvernement, sous le régime Kabila, aura été en même temps propriétaire des médias, censeur des contenus et régulateur de l'espace médiatique et virtuel. Un quatrième rôle peut être ajouté à ces trois, celui de partenaire. Nous avons en effet montré que les pouvoirs publics recouraient, dans certains contextes, aux médias étrangers et aux médias privés locaux proches de l'opposition.

## 7.2. Traditions et contraintes de l'espace médiatique et communicationnel

### 7.2.1. Passé monolithique et monopartite

Nos interviewés mentionnent la longue tradition de servilité qui ont caractérisé la posture des médias face aux pouvoirs publics au Congo ; et révèlent ensuite de nouveaux éléments se rapportant à l'héritage historique des pratiques médiatiques et communicationnelles. Si nous considérons les opinions des interviewés A6, A9, B1 et B2, nous pouvons noter que les acteurs tant institutionnels que non-institutionnels ont une vision partagée de la mission historiquement assignée aux médias (surtout les médias publics) par les gouvernants. Nos répondants estiment que les médias ont successivement été régentés pour véhiculer la vision du pouvoir colonial, à transmettre de manière monodirectionnelle les orientations du gouvernement de la première République et à assurer la propagande du parti unique et du président fondateur pendant la longue deuxième République (qui a duré trente-deux ans). Malgré la démocratisation et la libéralisation des années 1990, le rapport des dirigeants politiques aux médias publics se maintient. Les partis politiques et les médias privés naissent, certes, mais l'auto-identification du journaliste des médias publics reste cependant statique, car ce dernier se perçoit toujours comme étant membre de la brigade de communication du parti présidentiel. Les interviewés A6 et A9, qui ont été respectivement journaliste responsable de service à la RTNC et ministre de la Communication et médias, confirment que la tradition de l'extrême déférence envers les pouvoirs publics s'était implantée au sein des médias publics.

Cette tradition, qui ne fait pas l'objet d'opinions divergentes de la part de nos interviewés, a été propice à la culture de l'autocensure dans les médias publics comme le pensent nos interviewés ayant été journalistes et responsables dans le milieu ; ces derniers estiment pour la plupart que cette tendance à l'autocensure s'est installée sous le régime dictatorial de la deuxième République. La culture de la peur de l'autorité et l'attitude de la « grande gratitude » envers le pouvoir politique qui attribue les postes au sein des médias publics ont conduit au développement des termes tels que « information sensible » et « information potable ».

Dans le cas du Congo, les pesanteurs auront été héritées de deux longues phases d'autoritarisme : le système colonial et le régime dictatorial de Joseph Mobutu (1965-

1990). Cela étant, nous pouvons retenir que le passé monolithique et monopartite constitue un facteur ayant influencé la communication politique et le rapport des médias aux pouvoirs publics sous le régime Kabila. Les contextes sociopolitiques étant en constante évolution et les héritages des systèmes colonial et dictatorial étant enclins à se diluer dans les dynamiques de démocratisation, les tendances lourdes du rapport des médias aux pouvoirs publics congolais sont ainsi censées s'atténuer.

Conformément au repère de l'histoire, l'analyse des traditions nous a permis d'expliquer certaines pratiques médiatiques et communicationnelles sous le régime Kabila, dans la perspective de la continuité. L'autocensure des journalistes, la prolifération anarchique des médias, les abus des pouvoirs publics et l'omniprésence des acteurs politiques dans le paysage médiatique s'expliqueraient mieux en tant que pratiques de communication politique, si elles sont évaluées sous le prisme de l'évolution historique. Les opinions de nos participants tendent ici à mettre en évidence la lourde tendance autoritaire, selon laquelle la communication politique congolaise avait souvent été monodirectionnelle, dans des contextes où les médias étaient essentiellement une propriété de l'État.

### 7.2.2. Pluralisme médiatique et diversité d'opinions

S'il ne fait nul doute que les médias congolais ont été, pour la plupart, des organisations personnalisées par leurs propriétaires qui sont majoritairement les acteurs politiques, il serait utile, à cette étape, de mettre en perspective les perceptions des acteurs sur la question de la diversité d'opinions dans les médias, ces derniers pris comme résultants du pluralisme politique. Nous interprétons ici les points de vue des acteurs sur la diversité d'opinions dans les médias, les divergences et sur le clivage du paysage médiatique et la perception des contenus médiatiques dominants sous le régime de Joseph Kabila.

Nous avons fait le lien entre la prolifération des partis politiques et foisonnement médiatique à la sous-section 5.2.1 ; le « pluralisme politique » ou mieux, le désordre politique, aura offert l'avantage de la multitude médiatique, tout entravant la diversité des contenus médiatiques. Les acteurs politiques ayant pour objectif de soutenir leur marketing politique par la création de médias, la diversité d'opinions citoyennes dans les contenus médiatiques, en toute cohérence, ne se trouvait pas au centre des préoccupations des lignes éditoriales. Il nous semble logique qu'un média dont la mise en place était motivée par le

marketing politique de son propriétaire ou de son pourvoyeur – et non par le profit commercial – fasse fi des sujets de société et des préoccupations des citoyens.

Les contenus médiatiques, en lieu et place de répondre aux exigences d'entreprise, auront répondu à la logique des entrepreneurs politiques ayant fait leur entrée dans le paysage médiatique dans le contexte du libertinage. L'effervescence aurait également laissé place à l'intrusion des moutons noirs, ces derniers ayant compris que l'image médiatisée constituait un enjeu stratégique pour les acteurs politiques. Les moutons noirs auraient exploité le fait que les acteurs politiques tant de l'opposition que du régime, étaient intéressés par l'occupation de l'espace médiatique. Au-delà du clivage médiatique – presse de l'opposition contre presse de la majorité'' – il a existé des contenus émanant des moutons noirs et qui allaient au-delà des clivages politiques. Dans les deux cas – contenus favorables à un camp politique et contenu de mouton noir destiné à tirer un profit matériel – la diversité d'opinions citoyennes ne pouvait constituer une priorité pour les organes de presse. Comme dans le cas des médias publics, la communication politique, au sens du marketing, a primé sur l'information de la population.

Trois thèmes auront dominé les contenus médiatiques, à savoir la politique, la religion et la musique (interviewé A2). Au-delà du fait que ces types de programmes médiatiques étaient la conséquence de la confiscation de la parole par des acteurs ayant les moyens économiques, les thèmes religieux et musicaux concordaient avec les coutumes locales.

Quelques nuances ont cependant été introduites par nos participants, comme on peut le voir à la sous-section 5.1.2 (opinions des répondants A1 et B3). Ces points de vue nuancés tendent à considérer que les médias ayant le plus accordé la parole aux acteurs de toutes les tendances et au citoyen lambda étaient ceux proches de l'opposition. De plus, ces médias diffusaient aussi l'information gouvernementale, alors que les activités de l'opposition étaient bannies des médias publics qui du reste se comportaient comme partie intégrante du régime. Ces points de vue nuancés évoquent aussi des cas des médias proches du régime qui invitaient des acteurs de l'opposition à l'antenne, même si cela avait coûté l'emploi à certains journalistes.

Si certains médias proches de l'opposition pouvaient accorder la parole au citoyen lambda parce que les revendications des partis d'opposition se confondaient dans une certaine

mesure à celle des citoyens dans un contexte d'échec du régime Kabila, l'existence de rares médias neutres, est également confirmée par certains nos répondants. Cette neutralité s'explique essentiellement par l'autonomie financière de ces médias, c'est-à-dire leur indépendance face aux acteurs politiques de toutes les tendances. L'indépendance financière peut cependant signifier la dépendance à un autre type de pourvoyeur tel que les Nations-Unis, comme a été le cas de la radio Okapi. Cette dernière n'est d'ailleurs pas considérée par nos répondant ayant été membres du gouvernement (A7 et A9) comme étant un média neutre.

Le défaut de diversité d'opinion est cependant perçu par certains de nos répondants comme étant une responsabilité des citoyens eux-mêmes car ayant la liberté d'aller vers les médias. Selon cette opinion qui est émise essentiellement des patrons des médias privés, la presse est censée recevoir qui la sollicite. Sachant que les acteurs sociaux ne s'égalent pas dans l'accès aux médias, nous pouvons considérer que cette vision se rapproche plus d'une conception commerciale de la participation médiatique et privilégie le mieux offrant. Les médias auraient de ce point de vue banni une fois de plus la diversité d'opinions citoyennes.

Conformément à notre troisième repère, celui du pluralisme politique et médiatique, qu'est-ce qui se dégage des perceptions de nos interviewés ? Les opinions des acteurs renseignent que la représentativité de la voix du citoyen lambda dans les contenus médiatiques aura été étouffée par la présence des acteurs dominants et les visées commerciales des journalistes. Le pluralisme médiatique aura ainsi été parfaitement calqué sur le pluralisme politique, en ce sens que les deux ensembles ont comme visée et soubassement les intérêts individuels des acteurs dominants et non les idées et les préoccupations des citoyens.

### 7.2.3. Économie des médias

Nous ne pouvons analyser l'économie des médias sans l'inscrire dans le contexte général d'une économie nationale congolaise défailante, comme l'estime l'interviewé B2 à l'introduction de la section 5.1. Dans ce contexte de crise économique généralisée et du rétrécissement du marché publicitaire, les médias étaient contraints de se tourner vers des sources de financement disponibles dans leur environnement immédiat. Nous évoquons ici, en d'autres termes, la question du besoin de survie des médias, parce qu'ils existaient effectivement en tant qu'organisations "employant" des journalistes et engageant des

dépenses de fonctionnement. C'est ainsi que les acteurs politiques ont été considérés comme étant les principaux pourvoyeurs du paysage médiatique, dans leur triple rôle de patron, d'intermédiaire et de principale clientèle des médias, y compris les acteurs de l'opposition.

Quant à la gestion financière des médias, elle peut être considérée comme étant une résultante de la motivation ayant présidé à la mise en place des organes de presse dans le contexte congolais. L'opacité dans la gestion des recettes serait justifiée par le fait que les médias privés ont avant tout été considérés comme étant des biens privés de leurs patrons. La personnalisation d'un média étant le contraire du modèle d'entreprise, elle conduit forcément à l'arbitraire managérial. Cette vision des médias privés devrait cependant être nuancée quand on considère que les médias publics ont également été concernés par l'opacité dans la gestion financière. La question qui mériterait d'être posée ici est celle de savoir dans quelle mesure la gestion de la RTNC, par exemple, est-elle différente de celle de tout autre établissement public dans un pays où la corruption, le détournement et l'arbitraire font partie des règles.

Les pratiques du coupage et du braquage journalistique peuvent être considérées comme étant une créativité individuelle du journaliste prestant dans un environnement professionnel incertain. Un média privé tirant profit des pourvoyeurs politiques en lieu et place des publicitaires pouvait garantir un salaire minimal à ses journalistes s'il ne s'en suivait pas l'arbitraire dans la gestion financière. Nous pouvons estimer que la non-prise en charge du journaliste l'aurait incité à la pratique du coupage et du braquage, par instinct de survie.

A la question de savoir si le coupage constitue une forme de corruption ou pas, nous estimons que le but et les conséquences de cette pratique sont suffisamment éloquents à ce propos. On peut voir dans les propos du répondant A9, à la sous-section 5.1.3., que le coupage est considéré comme étant un appât lancé par les gouvernants pour avoir avec eux les médias de toutes les tendances. Les enveloppes remises aux journalistes permettaient aux dirigeants de faire passer leurs messages à travers les médias proches de l'opposition. Le journaliste renonce ainsi à sa liberté intellectuelle jouant le jeu de l'acteur politique qui du reste atteint son objectif de marketing politique. Le témoignage de l'interviewé B3

(sous-section 5.1.3) prouve que l'organisateur d'un événement qui prend en charge les journalistes s'attend à un reportage favorable.

La question est ici de savoir comment le journaliste ayant perçu le coupage se libère des attentes du payeur, sachant qu'il risque de s'autoexclure en cas de reportage objectif et défavorable à son client. Nous sommes d'avis avec les répondants B3 et B4 que le monnayage des reportages n'est pas sans conséquence sur le traitement et la diffusion de l'information, eu égard aux règles déontologiques et éthiques. Le journaliste ne peut prétendre traiter l'information en toute liberté et dans le respect de la déontologie tout en vivant du coupage venant d'un acteur politique investissant dans son propre marketing.

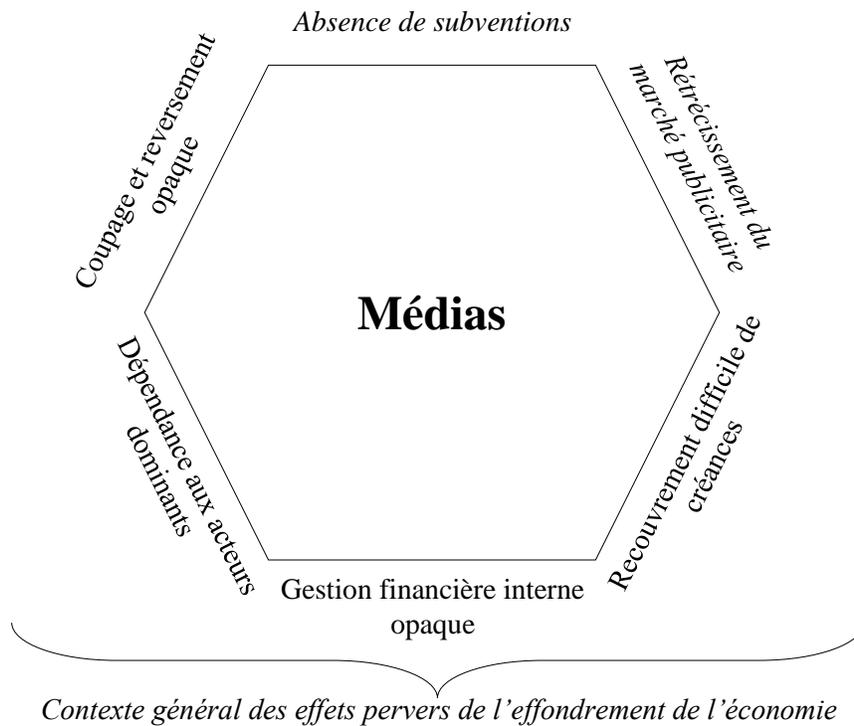
Quant à la pratique du braquage journalistique, il est évident qu'elle constitue littéralement un vice. Étant donné qu'elle procède généralement de la menace avec l'objectif de rançonner, elle ne peut être considérée comme étant une pratique journalistique. Cette pratique de moutons noirs a d'ailleurs été essentiellement portée par les médias mineurs et déviants.

La question du modèle d'entreprise médiatique congolais ne se pose finalement pas. Nous l'avons précédemment dit, la mise en place de la majorité de médias privés au Congo a été motivée par le marketing et la visibilité politique de leurs patrons ou des camps politiques de ceux-ci. Les médias étaient de ce fait orientés en amont vers autre chose que le modèle d'entreprise ordinaire. L'organisation de petite taille, petite boutique de propagande et de profit politique, se distancie nettement d'une entreprise censée demeurer dans la vision commerciale et s'inscrivant dans la perspective de l'économie de marché.

Ce qui mériterait d'être schématisé ici, c'est plutôt le modèle de ces médias, sachant que ceux-ci ne doivent pas leur existence et leur fonctionnement aux recettes publicitaires. La subsistance des médias tient aux acteurs les mieux offrant, essentiellement les politiques et dans la moindre mesure les religieux, les chanteurs et autres acteurs désireux de s'exprimer comme les ONG et les citoyens voulant dénoncer certains faits ou mener des activités de plaidoyer. Dans son modèle secondaire, selon ce qu'on peut tirer de l'opinion du répondant A4, le média congolais typique est un bien privé destiné à rapporter du gain financier à son propriétaire, parfois au mépris des règles connues de tous les acteurs.

L'économie des médias congolais aura finalement été structurée par six facteurs ou pratiques que sont : (i) les effets pervers de l'effondrement général de l'économie, (ii) l'absence de subventions, (iii) le rétrécissement du marché publicitaire, (iv) le recouvrement difficile de créances auprès des annonceurs existants, (v), la gestion financière interne opaque ; (vi) la dépendance aux acteurs dominants (politiques, religieux et culturels) et (vii) le coupage qui fait également l'objet d'une opacité dans le reversement partiel à la caisse sous forme de frais de diffusion.

*Schéma 2. Contraintes économiques des médias*



Conformément à notre quatrième repère d'analyse, celui de l'économie des médias, qui renvoie aux règles de fonctionnement du marché ou de l'investissement commercial, nous sommes conduit à constater que le paysage médiatique congolais aura été dépourvu, de manière générale, d'entreprises de presse. Les organisations médiatiques ayant existé au Congo sous le régime Kabila ont essentiellement fonctionné selon les règles de l'économie de subsistance et de survie des individus.

#### 7.2.4. Culture journalistique

Comme on peut le voir à la section 5.1., les répondants sont très critiques de la culture journalistique congolaise sur toute la ligne, de la formation au respect de la déontologie, en passant par l'accès au métier et les pratiques de survie. La surpopulation des universités est citée comme seul facteur expliquant la dégradation du niveau de l'enseignement, mais nous ne pouvons pas ne pas inscrire la formation du journaliste dans le contexte général de la formation scolaire et universitaire du Congo. De ce point de vue, la surpopulation des institutions universitaires n'est qu'un facteur parmi tant d'autres, dont ceux qui ont trait aux problèmes de gouvernance politique.

Par ailleurs, même si l'on considère que la surpopulation du milieu universitaire a eu un impact sur le nombre de diplômes en journalisme décernés chaque année, elle n'est pas explicative du problème de l'anarchie et de l'accès permissif au métier que décrivent les répondants A2 et A9 à la sous-section 5.1.1. Ce second problème se situait davantage au niveau de l'organisation professionnelle qu'est l'UNPC. Parce qu'il a existé une minorité de journalistes suffisamment outillés qui ont été déversés sur le marché d'emploi, comme l'estime l'interviewé A2, un filtrage rigoureux au niveau de l'accès au métier aurait permis d'atténuer le problème. La permissivité dans l'accès au métier n'est pas une conséquence de la formation, sachant surtout que des candidats n'ayant pas de notions de base du journalisme et de la déontologie professionnelle devenaient journalistes. Cette anarchie se trouve plutôt parmi les facteurs explicatifs du phénomène de moutons noirs.

Nous avons évoqué, à la section portant sur l'économie des médias, les pratiques du coupage et du braquage journalistique en les liant à l'absence de rémunération pour le journaliste, dans un environnement professionnel dépourvu de recettes publicitaires et de subventions. Du point de vue de la culture journalistique, nos interviewés A3 et A9 (sous-section 5.1.2), positionnent la précarité et le besoin de survie comme étant la cause principale de la violation des règles déontologiques en milieu médiatique. Cette vision n'exclut pas la dégradation de la qualité de la formation et l'accès permissif au métier – des facteurs expliquant le non-respect de la déontologie – elle tend plutôt à présenter la question de la rémunération' comme étant le principal facteur. Nous estimons, en d'autres

termes, qu'un journaliste suffisamment outillé et régulièrement recruté pouvait se sentir contraint de privilégier la survie à la déontologie.

La contrainte de la survie se posait ainsi à tous les types de journalistes, les parvenus, les moutons noirs et les outillés ; la différence résidait dans le fait que ces derniers violaient les règles en toute conscience. C'est ainsi que les journalistes des médias publics qui sont de manière générale régulièrement recrutés, ont également été concernés par la pratique du coupage. La question de la survie semble être le facteur ayant le plus fait du journaliste un acteur de l'espace communicationnel à la merci de son client qu'est l'acteur politique. La vulnérabilité économique des professionnels de la presse peut être ainsi considérée comme un contexte à risque ou une contrainte qui sous-tend la création de la réalité médiatique.

Il sied cependant de relativiser le poids du facteurs « survie » dans la servilité du journaliste au politique. Nous pouvons constater dans les opinions des répondant A3, A6, A7 et E2 que la servilité des journalistes aux acteurs politiques a aussi été un choix. Quand on considère qu'il a existé dans le même environnement professionnel quelques médias privés ayant réussi à faire fonctionner le modèle d'affaire international et à conserver leur indépendance vis-à-vis des politiques, l'on est conduit à considérer que l'argument de la survie s'applique beaucoup plus à la situation du journaliste en tant qu'employé. Une liberté de choix s'offrait aux journalistes responsables des médias. C'est ainsi que l'interviewé A3, qui a été responsable de médias privés, semble être convaincu que ces derniers ont été 'très libres'' (sous-section 5.1.3).

La servilité du journaliste s'inscrivait, dans ce cas, dans une dynamique organisationnelle et était plutôt subie par l'employé. Les journalistes se sentaient dans l'obligation de s'aligner sur les préférences de leurs employeurs respectifs et vivaient dans une pesanteur interne, directe et voulue par les propriétaires des médias. C'est ainsi que la minorité de journalistes libres était à rechercher beaucoup plus du côté des médias non-alignés, c'est-à-dire des rares médias privés ayant opté de garder leur autonomie face aux acteurs politiques. Les journalistes des médias publics pouvaient avoir une certaine rigueur professionnelle, le caractère gouvernemental ou l'alignement institutionnel de leurs organes de presse entravait en amont leur liberté intellectuelle.

Quand on considère que les opinions critiques présentées à la section 5.1 émanent essentiellement des acteurs ayant été journalistes, nous pouvons retenir que la culture journalistique congolaise aura été un auto-référencement chargé d'une autocritique justifiée par la dégradation de la qualité de la formation ; l'accès anarchique au métier y compris par les moutons noirs ; l'abandon de la déontologie au profit de la survie ; et la contrainte de l'alignement patronal sur la liberté intellectuelle de l'employé. À propos de l'auto-référencement, rappelons que selon Skjerdal, (2012), en plus de l'identité et des engagements locaux, le journalisme africain a des aspirations universelles, car il se considère comme étant membre d'une communauté professionnelle plus large (voir sous-section 1.1.3).

Conformément à notre cinquième repère, celui de la culture professionnelle des journalistes qui est censée résister aux vellétés de contrôle du gouvernement, que retenir de l'analyse des perceptions des acteurs ? Nous avons plus haut noté que les médias neutres et proches de l'opposition ont bel et bien existé sous le régime Kabila et que ce dernier n'est pas parvenu à maintenir un contrôle systématique et généralisé sur l'espace médiatique et communicationnel. De ce point de vue, nous pouvons épinglez le fait que certains médias, dont la presse étrangère, ont nagé à contrecourant des vellétés gouvernementales de contrôle de l'information, dans un contexte de dynamiques démocratiques soutenues par des revendications citoyennes. Nous pouvons ainsi retenir que l'auto-référencement du journaliste a été mitigé sous le régime de Joseph Kabila, considérant le fait que l'espace médiatique n'avait jamais été ni sous contrôle intégral des pouvoirs publics, ni indépendant de ces derniers.

#### 7.2.5. Leaders d'opinion comme intermédiaires de communication

L'on peut constater sans équivoque, à la section 5.1., que nos interviewés confirment l'intervention des chefs religieux et des artistes chanteurs et humoristes dans le champ communicationnel. Cette intervention, soulignons-le, aura été essentiellement contextuelle, en ce sens que les pouvoirs publics recouraient aux leaders d'opinion dans des circonstances particulières telles que les élections, les crises politiques et les situations d'urgence sécuritaire ou sanitaire. Ces leaders d'opinion étaient perçus, dans une certaine mesure, comme un dernier rempart communicationnel pour les pouvoirs publics en

contexte d'urgence ou en cas de messages politiquement sensibles. Rappelons que la typologie des médias s'apparentant aux études culturelles, selon Guy Berger (2002), l'on devrait intégrer, dans la réalité africaine, les pratiques populaires spécifiques telles que les chants, les pièces de théâtre, les spectacles, les contes des griots, etc. (voir sous-section 1.1.3).

Il ressort des opinions de nos répondants (sous-section 5.1.1.) que l'influence des chefs religieux a été basée sur des préceptes selon lesquels leurs messages étaient reçus et consommés comme émanant des serviteurs de Dieu ; même si leur intervention dans la communication gouvernementale n'a pas été bénéfique selon certains de nos interviewés. L'influence des artistes chanteurs et humoristes a été quant à elle basée sur l'attachement des citoyens à la culture locale et sur la valeur symbolique de la musique congolaise. Cet attachement est cependant à nuancer quand on prend en compte le fait que les Congolais de la diaspora ont boycotté et interdit les productions musicales sur le territoire occidental de 2012 à 2020.

Les chefs religieux et les artistes n'ont pas été les seuls leaders d'opinion ayant appuyé la communication gouvernementale congolaise, nos interviewés confirment également l'action des leaders locaux, de l'élite intellectuelle, des acteurs de la société civile et des armées numériques. Ces quatre acteurs n'ont cependant pas été identifiés comme étant des médiums majeurs de la communication gouvernementale. Nous pouvons retenir que les leaders d'opinion, essentiellement les chefs religieux et les artistes, ont constitué des médiums de communication sociale et politique au Congo dans le contexte du régime Kabila. Le rôle médiatique des religieux et artistes dans le modèle du discours est axé sur les traditions locales ayant résisté à la modernité.

### 7.3. Synthèse du portrait de la communication gouvernementale

Le portrait de communication gouvernementale sous le régime de Joseph Kabila, selon les perceptions de nos interviewés, comprend en résumé six trames résultant de nos repères d'analyse. La première trame est le maintien des traditions journalistiques héritées du passé monolithique et monopartite pendant lequel la communication gouvernementale avait souvent été monocorde, contexte où les médias étaient essentiellement une propriété de l'État. Dans cette perspective, la communication gouvernementale a allié pesanteurs

historiques et dynamiques démocratiques, étant donné l'avènement de la troisième République et la nouvelle architecture institutionnelle.

La deuxième trame est l'omniprésence du gouvernement dans le système médiatique et le champ communicationnel, avec des velléités affirmées d'exploitation des paliers légal, réglementaire, administratif et même sécuritaire. Le cadre légal obsolète, les obligations fiscales des organes de presse et la tutelle des médias publics, ont permis au gouvernement d'interférer dans le champ de la régulation, de cibler les médias défavorables et les journalistes gênants et de caporaliser la RTNC et l'ACP. Soulignons cependant que ces deux premières trames – maintien des traditions et omniprésence du gouvernement – qui définissent les relations entre les pouvoirs publics et les médias, ne traduisent pas un contrôle gouvernemental intégral et systématique de l'espace médiatique, elles ont comporté d'importantes dynamiques conflictuelles et revendicatives. Ces deux trames ont été un alliage de velléités de contrôle gouvernemental et des contestations de la part des autres acteurs, y compris un acteur étatique qu'est le CSAC. C'est ainsi qu'il nous semble convenable de qualifier le modèle du rapport des médias aux pouvoirs publics sous le régime de Joseph Kabila de « compromis à l'africaine ».

La troisième trame est l'influence des acteurs et des contenus dominants sur l'espace médiatique et communicationnel. Si le pluralisme médiatique, ou mieux la diversité de tons a été un acquis indéniable entre 2001 et 2018, la représentativité du citoyen lambda n'a pas constitué un enjeu aux yeux des responsables des organes de presse tant publics que privés. Les acteurs qui payaient le mieux et les combines de survie de la part des médias ont étouffé le vécu social du public.

La quatrième trame a trait à l'économie de subsistance des médias. Dans un contexte où l'aide publique a été inexistante et le marché publicitaire déficitaire, les médias ont fonctionné sur base d'une économie creuse qui expliquait par ailleurs leur dépendance et leur servilité vis-à-vis des acteurs dominants. Les termes "économie des médias" et "marché ou investissement" ont été inappropriés pour décrire la situation des médias sous le régime Kabila. Cette trame renvoie à l'impossibilité d'une émancipation générale des médias face aux acteurs dominants.

La cinquième trame est l’auto-référencement mitigé du journaliste, idée qui renvoie à la coexistence dans le même environnement professionnels, des serviles et des dissidents. Ce contraste rendait l’espace médiatique et communicationnel ni sous contrôle total des pouvoirs publics, ni suffisamment indépendant de ces derniers. Ces trois dernières trames définissent un système médiatique dominé d’organes de presse de subsistance et en même temps vulnérables au contrôle gouvernemental.

La sixième et dernière trame est l’intervention des chefs religieux et des artistes en tant que médiums de la communication gouvernementale. Nous l’avons mentionné, l’influence communicationnelle de ces leaders d’opinion tenait à la culture locale et à une longue tradition de l’attachement de la population aux confessions religieuses et à la musique populaire congolaise. Notons que l’intervention des chefs religieux et des artistes, comme le contrôle gouvernemental, n’a pas été permanente, le recours au service de ces leaders d’opinion avait souvent été circonstancielle et séquentielle.

#### 7.4. Retour aux modèles du mécanisme autoritaire d’auto-équilibre et du néo-autoritarisme médiatique

La manière dont se conçoivent et s’opérationnalisent les six forces motrices d’Austin Jun Luo (2015) et les cinq déterminants de Jonathan Becker (2004), réconforte notre posture inductive dans l’analyse du portrait de la communication gouvernementale congolaise. Ces forces motrices et ces déterminants sont majoritairement inexistantes ou dysfonctionnelles dans la réalité congolaise, selon ce que nous apprend le terrain.

En ce qui concerne le poids du passé, nous avons vu que les traditions journalistiques héritées du système monolithique et monopartite se sont plus moins maintenues dans l’espace médiatique congolais, mais l’histoire du Congo, en ce qui concerne l’autoritarisme, diverge nettement avec celui de la Russie. Si le déterminant historique de Becker (2004) explique le poids du passé communiste et soviétique sur le rapport des médias aux gouvernants, l’expérience congolaise est plutôt basée sur l’histoire coloniale et l’héritage européen de l’architecture institutionnelle, la courte première République (plus moins démocratique), la deuxième République dictatoriale et la transition démocratique des années 1990. Cela étant, les pratiques congolaises, tout en maintenant certaines traditions antidémocratiques sous le régime Kabila, étaient censées comprendre un certain

élan démocratique qui contraste énormément avec l'expérience russe, surtout celle des années 2010 et 2020. En lieu et place de l'expérience communiste et soviétique, le repère du passé monolithique et monopartite est celui qui s'applique à la réalité congolaise ; il conduit, selon ce que nous apprend le terrain, à appréhender la trame du maintien des traditions journalistiques liberticides dans les dynamiques démocratiques.

En ce qui concerne le rôle du gouvernement et le pluralisme médiatique, l'expérience congolaise, tout en étant truffée de pratiques de contrôle de l'information sous le régime Kabila, a inévitablement été structurée par l'ordre institutionnel et politique qui n'emprunte rien au système monopartite et autoritaire chinois. Si les médias chinois font partie de l'appareil de propagande du PCC, qui par ailleurs se confond au gouvernement, l'expérience congolaise intègre le pluralisme politique et médiatique, dans les limites de ses tendances contradictoires dont l'omniprésence des pouvoirs publics sur l'espace médiatique et communicationnel. Si le gouvernement chinois est en même temps propriétaire, bailleur de fonds, régulateur et censeur dans l'espace médiatique, le terrain congolais révèle plutôt l'existence des médias privés proches de l'opposition et neutres, l'inexistence de l'aide publique, le conflit manifeste entre les ministres et les organes de régulation et la censure sélective et aléatoire. Les médias publics congolais sont certes perçus comme étant une propriété du gouvernement, mais ils ne se trouvent pas incorporés dans un appareil de propagande de parti unique et demeurent à faible audience. Si les subventions constituent un moyen de contrôle sur les médias en Russie, la réalité congolaise offre plutôt une expérience de contrôle basé notamment sur l'exploitation du cadre légal et les formalités administratives.

L'étude de Becker (2004) soutient l'idée de l'existence de la pluralité des médias et de l'opposition politique en Russie, mais le resserrement qui s'est progressivement installé à partir des années 2010 diverge avec l'atmosphère l'apprentissage démocratique congolaise, bien que balbutiant. Le modèle du compromis à l'africaine renvoie à des pratiques de contrôle moins généralisées et systématisées. Aussi, la pratique congolaise de la personnalisation des médias par les acteurs politiques ne correspond pas avec les réalités russe et chinoise.

En ce qui concerne le marché et l'investissement, le paysage médiatique congolais n'est pas structuré d'entreprises de presse. Si la commercialisation publicitaire tire le système médiatique monopartite de la Chine, dans une certaine mesure, vers la compétition capitaliste, l'économie des médias congolais est plutôt celle de circonstance. La réalité des organisations médiatiques de petite taille privées de marché publicitaire et d'aide publique et dont la comptabilité est personnalisée, ne peut considérablement équilibrer la mainmise des pouvoirs publics sur les moyens de communication.

En ce qui concerne l'auto-référencement des professionnels de la presse, le terrain congolais révèle deux tendances : les journalistes serviles dont ceux des médias publics qui perçoivent ces derniers comme une propriété de l'État et les journalistes dissidents (proches de l'opposition ou neutres) qui se considèrent comme étant autonomes face aux pouvoirs publics. Cette réalité contraste avec celle du système médiatique chinois dans lequel les journalistes, selon Luo (2015), sont essentiellement des médias publics et dont certains perçoivent ces derniers comme étant un service public et tentent de ce fait d'arracher une certaine liberté.

En ce qui concerne les coutumes des audiences, nos interviewés n'ont pas mentionné des éléments culturels à la chinoise, qui généreraient un code moral contraignant les programmes médiatiques et surtout ceux des médias publics. Le terrain nous apprend notamment que la culture de l'attachement à la musique et à la religion a plutôt influencé les stratégies de communication des dirigeants, en ce sens qu'ils ont mobilisé les chanteurs et les chefs religieux en tant que médiums. La télévision est centrale dans le quotidien des citoyens de la ville de Kinshasa comme en Russie (selon Becker, 2004), mais les perceptions de nos interviewés ne révèlent pas de stratégie gouvernementale de contrôle ayant particulièrement ciblé les médias télévisuels au Congo sous le régime Kabila.

*Tableau 7.2. Synthèse des repères d'analyse et trames résultantes*

	<b>Repère d'analyse</b>	<b>Trame résultante</b>
1	Passé monolithique et monopartite	Maintien des traditions journalistiques héritées du passé monolithique et monopartite
2	Rôle du gouvernement dans le système médiatique (propriétaire, régulateur ou censeur)	Omniprésence du gouvernement dans le système médiatique et le champ communicationnel
3	Pluralisme politique et médiatique	Influence des acteurs et des contenus dominants sur l'espace médiatique et communicationnel
4	Économie des médias	Économie de subsistance des médias
5	Culture professionnelle des journalistes	Auto-référencement mitigé du journaliste (serviles et dissidents)
6	Coutumes des audiences (codes culturels locaux, numérique...)	Intervention des chefs religieux et des artistes en tant que médiums, coupure de la connexion internet

Le tableau ci-dessous présente une vue synoptique des pratiques démocratiques et autoritaires suivies des réactions de la société civile, selon les opinions de nos interviewés.

Tableau 7.3. Synthèse des pratiques démocratiques et autoritaires et réactions

Pratiques démocratiques	Pratiques autoritaires		Réaction de la société civile aux pratiques autoritaires
	Catégorie	Pratiques	
Existence d'une loi sur la liberté de la presse de 1996	Interventionnisme gouvernemental	Exploitation d'un cadre légal obsolète, conflictogène, liberticide et sans mesures d'application	Plaidoyer pour la révision du cadre légal
Création des autorités de régulation		Interférence des ministres dans le champ de la régulation médiatique et virtuelle	Dénonciation permanente des initiatives gouvernementales, notamment par l'ONG JED
Réactivation démocratique et ouverture de l'espace médiatique le 26 janvier 2001		Sanctions du ministre ciblant les médias et journalistes gênants	
Loi cadre de 2002 sur les télécommunications		Coupure générale du service internet	Plaidoyer de l'ISPA pour une prise en comptes des intérêts des acteurs et des citoyens
Implication de l'ISPA dans les processus décisionnels		Décisions unilatérales du gouvernement sur le service internet	
Décret de 2009 définissant la RTNC comme un service public		Caporalisation des médias publics et politisation de leur mission	RAS
Atténuation de l'autocensure avec la nouvelle génération de journalistes		Désobéissance des médias publics à l'autorité de régulation	Plaidoyer des organisations professionnelles auprès du ministre
		Expulsion des représentants des médias internationaux	Dénonciation, notamment de l'ONG JED
Participation des pouvoirs publics au cadre de concertation de JED		Violence des services de sécurité envers les journalistes et les médias	
Ouverture de l'espace médiatique et pluralisme		Corruption et instrumentalisation	Corruption des journalistes à travers le coupage
Existence des médias proches de l'opposition	Distribution de carottes aux patrons des médias privés et suroccupation de l'espace médiatique par le régime		RAS
	Recouvrement fiscal ciblant les médias gênants		Communication oppositionnelle de l'église catholique
	Instrumentalisation de la justice contre les journalistes		Dénonciation, notamment de l'ONG JED
	Instrumentalisation des leaders d'opinion		
Discussions au gouvernement sur les subventions des médias	Défaut de moyens	Absence de subventions pour les médias	Plaidoyer des patrons des organes de presse
Représentativité des corps des métiers au CSAC		Manque d'autonomie financière et de moyens coercitifs par l'autorité de régulation	Plaidoyer des organisations professionnelles

### 7.5. Réception de l'information gouvernementale par le public de Kinshasa

Le repère d'analyse des coutumes des audiences, au regard des réponses fournies par nos interviewés, nous conduit à formuler la simple question de l'influence du public de Kinshasa sur les programmes médiatiques. En d'autres termes, il s'agit de discuter de la passivité ou du dynamisme des audiences face à l'information médiatisée. Conformément à la posture déductive décrite dans la méthodologie, nous revenons aux concepts théoriques de la réception mobilisés au troisième chapitre (sous-section 3.1.2), pour voir ce que nous apprend le terrain.

#### 7.2.1. Flux d'information à deux temps de Katz et Lazarsfeld

En ce qui concerne le concept du flux d'information à deux temps de Elihu Katz et Paul Lazarsfeld (1955), nous observons que nos interviewés affirment l'influence des parlements debout sur l'interprétation et la consommation de l'information médiatisée. Nous avons vu que cette pratique d'interprétation de l'information ayant vu le jour au sein du principal parti d'opposition de l'époque, a été empruntée par d'autres partis, avant d'être relayée par les plateformes numériques.

Le flux d'information à deux temps selon le modèle des parlements debout de Kinshasa peut se résumer par trois caractéristiques qui semblent clairement se dégager des réponses de nos interviewés. La première caractéristique est l'emprise de l'influenceur sur les auditeurs. Le capital culturel de l'orateur et sa crédibilité seraient explicatifs du fait que ses messages étaient machinalement consommés par les parlementaires debout. Si ces derniers sont perçus comme étant des lecteurs indirects des journaux, ils sont en réalité des audiences de l'influenceur, dans la mesure où ils étaient disposés à gober les contre-vérités émanant de ce dernier.

La deuxième caractéristique est la complaisance, en ce sens que l'interprétation de l'information devait non seulement cadrer avec les options politiques communiquées par la hiérarchie du parti, mais elle devait également répondre aux attentes des parlementaires debout. Tout en ayant de l'ascendant sur les participants, l'influenceur était tenu de dire ce que ces derniers désiraient entendre. Si la théorie du flux d'information à deux temps met l'accent sur l'importance du réseau de relations interpersonnelles et du champ social du

récepteur, dont les opinions préexistantes qui limitent la communication de masse, les parlements debout constituaient des cadres d'interprétation plutôt partisans de l'information médiatisée. Les intérêts et la position du parti, ainsi que les attentes des participants, constituaient ainsi un moule à travers lequel devait passer l'interprétation de l'information faite par l'influenceur. C'est ainsi que la communication des parlements debout est critiquée par nos interviewés du point de vue de la désinformation.

La troisième caractéristique est le contexte politique. Au-delà de l'ascendant de l'influenceur et de la perspective complaisante donné à l'interprétation de l'information, la pratique du parlement debout a émergé dans un contexte de contestation du régime en place, de tensions politiques et d'omniprésence des pouvoirs publics sur l'espace médiatique et communicationnel. C'est ainsi que ces attroupements partisans sont perçus par certains de nos interviewés comme étant des lieux de réconfort, de rétention des militants et de mobilisation. Les parlements debout se sont certes institutionnalisés et exportés à d'autres partis politiques et ont donc semblé être organisés par les quartiers généraux des forces politiques d'opposition, mais ils demeuraient circonstanciels. Nous pouvons observer, à travers les opinions de certains de nos répondants, que cette pratique tendait à s'estomper avec l'accession du principal parti d'opposition (UDPS) au pouvoir en janvier 2019.

#### 7.2.2. Modèles de décodage de Hall

Quant à la théorie de Stuart Hall (cité par Proulx 2003, p.227-234) qui étudie la différence entre les significations que le producteur des messages tente de transmettre et les significations qui sont effectivement décodées par les publics cibles, nous revenons au modèle du décodage de conformité pour voir comment il se déclinerait au regard des opinions de nos interviewés. Rappelons que selon ce premier modèle, le récepteur partage en quelque sorte un « code culturel » du message avec l'émetteur, dans une perspective de reproduction de la domination et de l'hégémonie culturelle.

Comme on peut le voir à la sous-section 6.2.1, les médias étrangers ou mieux occidentaux, dans le contexte de dissensions entre les puissances occidentales et le régime Kabila, étaient crédibles aux yeux du public de Kinshasa. Le code culturel que le public estimait partager avec les médias étrangers était ici l'hostilité envers les pouvoirs publics congolais.

Les contenus des chaînes occidentales étaient consommés d'abord comme "information véridique" diffusée contre le régime Kabila ou pas contrôlée par celui-ci. En tant que canaux de contournement, les médias occidentaux étaient perçus comme des sources auprès desquelles l'on pouvait trouver l'information qui caressait les aspirations du public ou les sujets d'actualité indésirables des pouvoirs publics locaux.

Les contenus diffusés par les médias locaux proches de l'opposition étaient également consommés par le public de Kinshasa sur cette base de confiance et de recherche de réconfort. Dans un contexte où les intérêts du public de Kinshasa, de l'opposition et des puissances occidentales convergeaient dans une certaine mesure, l'information politique diffusée par les médias proches de l'opposition et étrangers étaient reçus, de manière générale, non seulement comme un autre son de cloche, mais surtout comme contenus attendus ou souhaités. Les propos de l'interviewé C5 (porte-parole d'un parti d'opposition) tels que rendus à la sous-section 6.2.1., confirment l'influence des médias étrangers sur le public de Kinshasa. La réaction des autorités locales face aux médias proches de l'opposition et étrangers tend également à confirmer la crédibilité dont bénéficiaient ces canaux alternatifs dans le public kinois.

Les contenus des médias étrangers servaient aussi de référence quand il s'agissait de confirmer ou d'infirmer une information diffusée par les médias favorables aux pouvoirs publics congolais ou par les médias locaux en général (interviewés A7, E2, E3 et E4, section 6.1). Si les nouvelles des médias locaux qui concordaient avec celles des médias étrangers avaient une valeur de vérité, l'on peut déduire des propos de nos interviewés qu'en cas d'information contradictoire entre ces deux sources, la version des médias étrangers primait. À la base de cette hiérarchisation, dont ne peut éluder le contexte politique, se trouvait l'indépendance des médias étrangers face aux pouvoirs publics congolais.

Une nuance mérite cependant d'être introduite dans cette vision du décodage de conformité des messages émanant des médias étrangers et favorables à l'opposition. Rappelons que l'interviewé A9 affirme avoir intégré les médias locaux proches de l'opposition dans sa stratégie de communication en tant que porte-parole du gouvernement, dans le but, dit-il, de faire relayer ses communications sur les médias de toutes les tendances (voir sous-

section 4.6.1). Aussi, selon les propos de nos répondants tels que présentés à la sous-section 4.6.4., les pouvoirs publics congolais, comme les opposants, ont recouru aux médias étrangers pour assurer une large diffusion de leurs messages. Cela étant, le décodage qui serait approprié face aux messages émanant des pouvoirs publics congolais, considérant l'aversion du public de Kinshasa à son égard, serait celui du modèle négocié de Stuart Hall. Le décodage négocié, rappelons-le, renvoie à l'idée selon laquelle le récepteur partage le code culturel pour les grandes significations, mais il critique certains aspects du message ou s'y oppose. Le public de Kinshasa aurait également fait usage du décodage négocié face aux médias locaux perçus comme étant neutres, dans la mesure où ces derniers étaient censés diffuser une information équilibrée, c'est-à-dire qui comporte de séquences favorables aux pouvoirs publics.

Selon les opinions de nos interviewés (surtout les acteurs institutionnels A6 et A9) telles que présentées à la sous-section 6.2.1., le public de Kinshasa pouvait s'exposer aux médias publics tout en ne croyant pas aux messages relayés par ces derniers. Cette attitude renvoie au décodage oppositionnel de Stuart Hall, dans la mesure où le public pouvait se permettre de recadrer ou de rejeter l'information, en y appliquant un autre code de référence opposé au code culturel.

Si la RTNC et l'ACP étaient perçues comme des outils de propagande aux mains du régime en place – perception que les acteurs institutionnels assument d'ailleurs – il nous semble cohérent que leurs contenus soient reçus comme étant une émanation directe des pouvoirs publics. En plus du fait qu'un jugement oppositionnel était d'office appliqué aux contenus des médias publics, l'information diffusée par ces derniers était censée être davantage non crédible quand elle était contradictoire des faits ou du vécu des citoyens, comme l'estime l'interviewé A6. L'actualité diffusée par la RTNC, dans ce contexte d'aversion générale des kinois envers le régime en place, était préjugée comme étant peu crédible.

Au-delà du fait de suivre l'information gouvernementale sans y croire ou tout en s'en moquant comme cela a été le cas avec les conférences de presse du ministre de la Communication et médias, le décodage oppositionnel du public kinois comprenait une autre dimension, celle de la croyance contraire. Cette dernière consistait à donner à l'information diffusée une signification contraire à celle visée par l'émetteur, comme on

peut le voir à travers l'opinion de l'interviewé A6 sur l'exemple d'un titre portant sur une réunion entre le ministre de l'Économie et les opérateurs du secteur des hydrocarbures (section 6.1).

Que retenir de la réaction du public de Kinshasa au flux d'information émanant du gouvernement ? Comme on peut le voir, les points de vue des interviewés tels présentés au sixième chapitre, ne convergent pas vers l'idée de l'existence ni d'un public ardemment critique et interprétatif qui jugeait suffisamment les contenus médiatiques, ni vers l'idée des audiences passives de fond en comble qui gobaient l'information telle que diffusée par les médias. Le fait que le public se tourne vers des canaux alternatifs échappant au contrôle des pouvoirs publics ou peu défavorables au régime en place, est déjà un signe d'hostilité à la communication gouvernementale. Nous avons décrit, à la sous-section 6.3., les cinq pratiques réactives du régime Kabila aux stratégies citoyennes de contournement (répression des médias, tribunes hebdomadaires, coupure de l'internet, *check-points* de surveillance et arrestation des opposants et membres de la société civile). Face à ces pratiques, le public de Kinshasa s'est montré plus ou moins résilient en réadaptant ses méthodes d'accès à l'information, comme décrit à la section 6.4. Cette réadaptation prouverait, une fois de plus, une perception et un décodage défavorables au flux d'informations émanant des pouvoirs publics.

À la question de savoir si le contrôle de l'information par les pouvoirs publics sous le régime Kabila aura été finalement prégnant ou infructueux, nos interviewés tendent à considérer que la mainmise gouvernementale sur l'espace médiatique et communicationnel a été mitigée. Les propos directs de l'interviewé C5, tels que repris à la fin de la sous-section 6.2.4., résumerait d'ailleurs le portrait de la communication gouvernementale du point de vue du récepteur qu'est le public de Kinshasa.

## CONCLUSION

Notre étude a posé la question de l'évolution des pratiques autoritaires en matière de communication politique au Congo, dans un contexte d'hybridité politique, et de la manière dont le public de Kinshasa a perçu et réagi à la communication gouvernementale. Pour cela, nous avons emprunté la démarche inductive et recouru à la méthode qualitative pour ce qui est du rôle du gouvernement (données du chapitre 4) et des traditions et contraintes de l'espace médiatique (données du chapitre 5), pour mieux ouvrir notre analyse aux révélations du terrain. Cette démarche nous a permis de cheminer sans avoir à valider ou à invalider une théorie existante. En ce qui concerne le portrait de la réception de l'information gouvernementale par le public de Kinshasa (données du chapitre 6), nous avons plutôt adopté une posture déductive qui nous a permis de tester quelques concepts théoriques sur la réception de l'information, que nous avons mobilisés au troisième chapitre.

Au regard des opinions de nos interviewés, nous avons démontré tout au long des chapitres 4 et 5, 6 et 7 que l'approche de la communication gouvernementale congolaise sous le régime Kabila s'est appuyée sur des traditions de la communication politique, des dispositions légales obsolètes et un espace médiatique caractérisé par la présence d'acteurs et de contenus dominants, une économie des médias de circonstance, un auto-référencement mitigé des journalistes (journalistes dissidents et serviles) et une instrumentalisation des leaders d'opinion. Rappelons que nous avons montré, au premier chapitre, que l'architecture de la communication gouvernementale sous le régime Kabila, a été soutenue par sept dispositifs, dont quatre politiques de nature législative à savoir, la Constitution de février 2006 qui consacre les principes des libertés d'expression et de la presse ; la Loi sur la liberté de la presse du juin 1996 ; la Loi-cadre sur les télécommunications d'octobre 2002 ; et la Loi organique de janvier 2011 portant composition, attributions et fonctionnement du CSAC. Ces politiques, telles que présentées précédemment, consacrent de manière générale les principes de la liberté d'expression et de la liberté des médias.

Nous pouvons d'abord observer, en ce qui concerne le rôle du gouvernement sur l'espace médiatique (chapitre 4), que les pratiques des pouvoirs publics, ont été, à bien des égards, en contradiction avec la logique institutionnelle et les politiques en vigueur. Les principes démocratiques défendus par le cadre légal contrastaient avec les actes que posaient les pouvoirs publics au quotidien sur l'espace médiatique et communicationnel. Nous pouvons ensuite observer, en ce qui concerne le fonctionnement de l'espace médiatique lui-même (chapitre 5), que les traditions de l'autocensure et de la servilité du journaliste face aux pouvoirs publics se sont poursuivies malgré la mise en place d'institutions démocratiques dans le cadre la transition de paix de 2003 à 2006 et conformément à la troisième République (2006). Les ministres ont notamment maintenu le réflexe de la régulation et des sanctions contre les médias en dépit de l'évolution institutionnelle. À contrario de l'ouverture politique et la pluralité des médias, les pouvoirs publics ont tenté de maintenir une mainmise sur l'espace médiatique, à travers des pratiques exploitant les flous et les contradictions du cadre légal et réglementaire, ainsi que la caporalisation de l'administration publique.

Au vu de ce qui précède, nous estimons que les pratiques gouvernementales, malgré l'architecture institutionnelle et des principes démocratiques dictés par la troisième République, ont davantage misé sur le niveau opérationnel. La structure institutionnelle de la communication gouvernementale a certes demeuré plus ou moins démocratiques au regard des politiques qui étaient en vigueur, mais les pouvoirs publics ont systématiquement tenté de maintenir une mainmise sur l'espace médiatique à travers des combines administratives, des méthodes clientélistes et des pratiques informelles de violence. Nous pouvons qualifier cette approche d'*autoritarisme administratif à géométrie variable*, dans la mesure où la façade institutionnelle et structurelle aura été, dans une certaine mesure, un ornement du système et un effet de mode démocratique. Derrière cette façade, les pouvoirs publics ont eu la latitude de poser des actes, sur le terrain, qui ont significativement plombé le fonctionnement de l'espace médiatique et communicationnel. Les grands dispositifs institutionnels tels que la Constitution et les lois, n'ont pas immunisé l'espace médiatique et communicationnel contre les intrusions autoritaires et les traditions de servilité envers les pouvoirs publics. Cet autoritarisme administratif a été à géométrie variable étant donné le fonctionnement du compromis à l'africaine, c'est-à-dire dire que

les pratiques de contrôle de l'espace médiatique n'ont pas été systématiques, généralisées et centralisées.

Cela voudrait dire que la démocratisation comportait un différentiel qui a produit deux vitesses, celle qui conduisait des réformes institutionnelles et celle des pratiques des gouvernants. L'analyse de la communication gouvernementale congolaise sous le régime Kabila par l'architecture institutionnelle et la façade structurelle, conduirait ainsi à un prototype qui tranche avec la réalité telle que vécue quotidiennement par les acteurs. Les mécanismes et pratiques appréhendés au palier administratif permettent de mieux schématiser la communication gouvernementale sous le régime de Joseph Kabila. L'autoritarisme administratif à géométrie variable a contrasté avec l'ornement institutionnel et les dynamiques démocratiques qui se mettaient en place ; les pratiques informelles ont systématiquement contredit le formel, elles n'auront pas fait l'objet d'un moulage dans les nouvelles institutions.

S'il faut revenir à la classification de Mamoudou Gazibo (2010) que nous avons précédemment évoquée (section 2.1.1), nous pouvons estimer que le Congo, sous le régime Kabila, se rapprocherait plus du modèle intermédiaire de pays libéralisé (levée de restrictions sur les libertés et droits). La récurrence des pratiques liberticides et les tensions qui caractérisent les processus électoraux éloigneraient le Congo des modèles de démocratie électorale (ayant franchi le cap des élections fondatrices) et surtout de démocratie consolidée. En même temps, l'amorce de la troisième République en 2006, la mise en place d'institutions plus ou moins démocratiques et la réitération des échéances électorales (2006, 2011 et 2018) ne permettraient de considérer le Congo comme une transition bloquée (phénomènes exogènes au jeu politique qui entravent la transition démocratique) ou un pays congelé (statu quo autoritaire malgré les bouleversements survenus ailleurs sur le continent).

Il sied cependant préciser que si cet autoritarisme administratif à géométrie variable explique la méthode empruntée par les pouvoirs publics ainsi que leurs velléités de contrôle, il ne rend pas compte de toute la réalité de l'espace médiatique et communicationnel. Les opinions des acteurs telles que présentées et analysées aux chapitres 4, 5 et 7, rendent compte des conflits rudes, permanents et même enkystés, qui

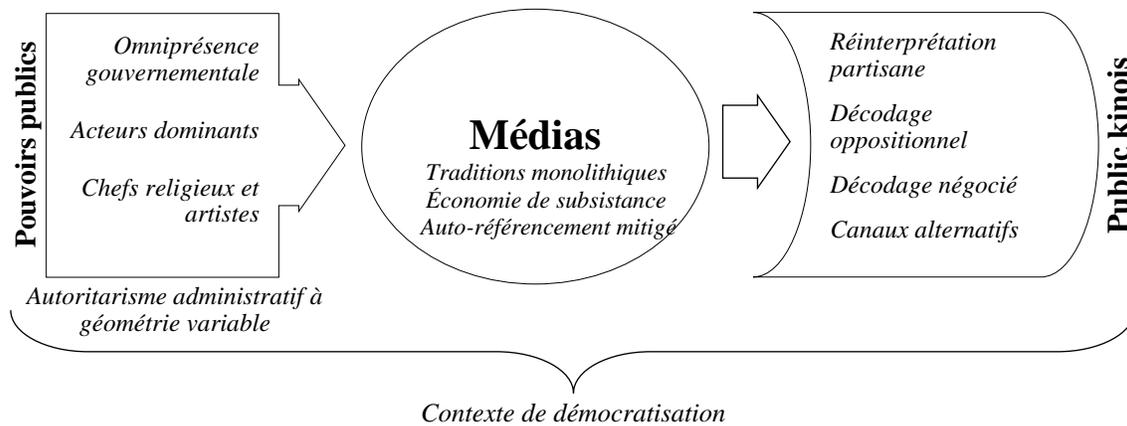
ont caractérisé les relations entre le gouvernement et les autres acteurs. Ces conflits traduisent la contestation des pratiques gouvernementales par la société civile. Nous avons aussi mentionné le fait que le contrôle gouvernemental de l'information n'a pas été généralisé et systématisé sur l'espace médiatique et communicationnel, les médias étrangers échappant au contrôle des autorités congolaises et ceux de l'opposition essayant de nager à contre-courant. L'autoritarisme administratif à géométrie variable renvoie à l'approche liberticide telle que déployée ou telle que souhaitée par les gouvernants, sachant par ailleurs que dans le contexte politique des années 2001-2018, il y a eu bien des revendications démocratiques et de fortes contestations.

Si les pratiques gouvernementales ont ressemblé à un autoritarisme administratif à géométrie variable du point de vue de l'approche, les relations entre les pouvoirs publics et les médias ont constitué un *compromis à l'africaine* (terme emprunté à notre répondant A9, voir sous-section 5.4.5) du point de vue du portrait général. Le compromis à l'africaine, comme mentionné précédemment, renvoie à l'idée selon laquelle les gouvernants tolèrent la critique négative et recourent à la répression quand la critique déborde selon eux. L'ambition et les initiatives des pouvoirs publics faisant l'objet d'objections vigoureuses, le contrôle gouvernemental ne pouvait s'installer à sa guise. Les relations entre les pouvoirs publics et les médias ont été complexes et tumultueuses ; elles sont allées à multiples vitesses et ont varié en fonction des cas et des contextes. Les pouvoirs publics n'ont pas développé les mêmes relations avec tous les médias, cela a été fonction d'intérêts des deux composantes, du choix éditorial opéré par chaque média, de la personne du patron et de sa vision, des carottes distribuées par les pouvoirs publics, etc. La réalité du compromis à l'africaine était telle que des médias étaient parfois fermés, mais certains journalistes poursuivaient leurs critiques à l'endroit des pouvoirs publics. La censure s'appliquait au cas par cas ; c'était un alliage de la liberté et de la surveillance. Le contrôle gouvernemental de l'information n'a été ni systématisé, ni parfaitement coordonné et centralisé, les services de sécurité et les ministres agissaient souvent de manière unilatérale, tout en imaginant ce qui serait bénéfique au régime.

S'il faut le présenter de manière synoptique, le portrait de la communication gouvernementale sous le régime de Joseph Kabila (données du chapitre 4 et 5) se résume

aux six trames décrites à la section 7.3 ; il s'inscrit dans le contexte des dynamiques démocratiques et de revendications citoyennes ; et il comporte des pratiques se situant davantage au palier administratif. Les six trames de la communication gouvernementale du régime de Joseph Kabila, ajoutées au contexte général de démocratisation au Congo et à l'approche de l'autoritarisme administratif à géométrie variable, produisent un portrait qui contraste nettement avec les modèles de Austin Jun Luo (2015) et de Jonathan Becker (2004).

*Schéma 3. Rôle du gouvernement, traditions & contraintes des médias et réception de l'information par le public*



Nous pouvons enfin observer, en ce qui concerne la réception de l'information par le public de la capitale congolaise (données du chapitre 6), que la communication gouvernementale a fait l'objet d'une réinterprétation opérée dans un cadre partisan précis et des décodages défavorables aux pouvoirs publics. Le flux d'information à deux temps pouvait s'observer dans la pratique des parlements debout, organisés autour des orateurs influents et complaisants, dans un contexte politique d'aversion envers le régime en place. Quant à la consommation de l'information médiatisée, le public de Kinshasa a fait usage d'un décodage de conformité en ce qui concerne les médias perçus comme défavorables au régime, dont les médias occidentaux et ceux proches de l'opposition. Le décodage oppositionnel a été remarquable quand il s'agissait de l'information émanant des pouvoirs publics et surtout quand celle-ci était diffusée par les médias publics.

Le terrain nous révèle que les pouvoirs publics, dans leurs velléités de contrôle de l'information, ont certes tenté d'occuper l'espace médiatique et communicationnel et atteint quelques objectifs. Parmi ces objectifs se trouve l'abondance des médias acquis aux pouvoirs publics et l'inondation de l'espace médiatique et communicationnel par les nouvelles favorables au régime en place. Au-delà des ambitions des pouvoirs publics et des traditions propres au contexte congolais, les audiences kinoises parvenaient à contourner les pratiques gouvernementales de contrôle de l'information. Au fond des initiatives de contournement, d'interprétation partisane de l'information et du décodage oppositionnel de la part du public de Kinshasa, se trouvait l'hostilité envers le régime en place, dans un contexte d'échec socioéconomique et même sécuritaire et de démocratisation.

Eu égard aux révélations du terrain, nous pouvons donc retenir que le public de Kinshasa, en tant que cible de la communication gouvernementale sous le régime de Joseph Kabila, s'est montré peu passif au sens de gober l'information émanant des pouvoirs publics. Si les audiences de Kinshasa, selon les opinions de nos interviewés, ne se sont pas comportées comme étant un récepteur purement critique ou interprétatif, elles ont nettement exprimé une hostilité envers l'information favorable au régime de Joseph Kabila.

Le récepteur de Kinshasa a-t-il été un *homo praevaricatus* sous le régime de Joseph Kabila? À cette question, nous sommes conduit à répondre par la négative. Bien que le pluralisme médiatique au Congo soit qualifié de quantitatif et de politisé comme nous l'avons mentionné au deuxième chapitre, il a existé des canaux alternatifs d'information et une résilience citoyenne à Kinshasa, qui permettent de se distancier de l'idée de la domination d'une pensée unique ou d'une logique communicationnelle monolithique sous le régime de Joseph Kabila.

Nous pouvons retenir que face au portrait de la communication gouvernementale c'est-à-dire le rôle du gouvernement sur l'espace médiatique et les traditions et contraintes de ce dernier, se dressait un autre portrait, celui d'une réception hostile du flux d'information émanant du gouvernement. L'autoritarisme administratif à géométrie variable et le compromis à l'africaine faisaient face à un portrait de la réception, au regard des opinions des acteurs, qui reposait sur le trépied (i) de la réinterprétation de l'information, (ii) du décodage oppositionnel et (iii) de la recherche des canaux alternatifs.

Nous pouvons boucler notre analyse par la formulation de quelques brèves recommandations pouvant contribuer à une plus grande libéralisation de l'espace médiatique et communicationnel au Congo. Un espace médiatique plus libéralisé, dans la perspective de notre étude, est celui dont le fonctionnement est exempt de l'autoritarisme administratif et des traditions et contraintes liberticides. Pour cela, nous nous référons aux seize pratiques autoritaires que nous avons listées au tableau 9 (voir section 7.4).

*Tableau 8.1. Pratiques autoritaires et tentatives de recommandations pour une plus grande libéralisation de l'espace médiatique et communicationnel*

	<b>Pratique/problème</b>	<b>Recommandation</b>
1.	Exploitation d'un cadre légal obsolète, conflictogène, liberticide et sans mesures d'application	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réviser le cadre légal afin d'élaguer les dispositions conflictogènes et liberticides ;</li> <li>▪ Élaborer les mesures d'application des lois de références afin de faciliter leur mise en œuvre ;</li> <li>▪ Définir le statut de journaliste et supprimer le délit de presse ;</li> <li>▪ Dépouiller les ministres de tout pouvoir de sanction et d'intervention sur l'espace médiatique et virtuel et responsabiliser exclusivement les organes de régulation ;</li> <li>▪ Imposer une approche inclusive à toute réforme structurelle, afin de permettre la consultation des acteurs.</li> </ul>
2.	Interférence des ministres dans le champ de la régulation médiatique et virtuelle	
3.	Sanctions du ministre ciblant les médias et journalistes gênants	
4.	Coupure générale du service internet	
5.	Décisions unilatérales du gouvernement sur le service internet	
6.	Caporalisation des médias publics et politisation de leur mission	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Retirer les médias publics de la tutelle du ministre de la Communication et médias et supprimer celui-ci ;</li> <li>▪ Redéfinir la ligne éditoriale des médias publics pour une plus grande représentativité de la diversité sociale et du pluralisme politique ;</li> <li>▪ Rajeunir davantage le personnel des médias publics.</li> </ul>
7.	Désobéissance des médias publics à l'autorité de régulation	
8.	Expulsion des représentants des médias internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer le pouvoir du CSAC afin de lui permettre de protéger les médias contre l'arbitraire émanant des pouvoirs publics.</li> </ul>
9.	Violence des services de sécurité envers les journalistes et les médias	
10.	Corruption des journalistes à travers le coupage	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer un corps de journalistes afin de mitiger l'accès anarchique au métier ;</li> <li>▪ Assurer la sécurité des journalistes en contraignant les patrons des organes de presse à la garantie salariale ;</li> <li>▪ Conditionner l'accumulation de la propriété des organes de presse.</li> </ul>
11.	Distribution de carottes aux patrons des médias privés et suroccupation de l'espace médiatique par le régime	
12.	Recouvrement fiscal ciblant les médias gênants	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réviser le cadre légal et renforcer le pouvoir du CSAC pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une autonomie financière face aux ministres ;</li> <li>- Un contrôle administratif et technique sur tout l'espace médiatique ;</li> <li>- Une capacité coercitive en tant que régulateur ;</li> <li>- Une protection des médias face à l'arbitraire émanant des pouvoirs publics y compris l'administration publique et les forces de sécurité ;</li> <li>- Un meilleur assainissement de l'espace médiatique.</li> </ul> </li> </ul>
13.	Instrumentalisation de la justice contre les journalistes	
14.	Instrumentalisation des leaders d'opinion	
15.	Manque d'autonomie financière et de moyens coercitifs par l'autorité de régulation	
16.	Absence de subventions pour les médias	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Insérer le décaissement des subventions en faveur des médias parmi les conditions à la réception du projet de budget du gouvernement à l'Assemblée nationale.</li> </ul>

## BIBLIOGRAPHIE

## 1. Ouvrages et articles

- Adjovi Vidjinnagni, Emmanuel (2002), « Liberté de la presse et corruption au Bénin : la dérive du journalisme de marché », *Working Paper* n° 10, Department of Anthropology and African Studies, Johannes Gutenberg Universität, p. 1-25.
- Agbobli, Christian et Ndiaga Loum (2016). « Régulation et autorégulation de la communication médiatique au Sénégal et au Togo : état des lieux et critiques en contexte électoral », *GRESEC, Les Enjeux de l'information et de la communication* », Vol.17/1, pp. 33 – 49.
- Aktouf, Omar (1992). *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Une introduction à la démarche classique et une critique*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec.
- Asunka, Joseph (2013). “What People Want from Government: Basic Services Performance Ratings, 34 Countries”, *Afrobarometer Policy Brief No. 5*.
- Atenga, Thomas (2012), « Cameroon’s private daily press : In search of a viable economic model », *Ecquid Novi : African Journalism Studies*, vol. 33, n° 3, octobre, p. 30-43.
- Aw, Eugénie (2013), « La déontologie à l’épreuve des médias, de quelques cas en Afrique de l’ouest francophone », *Éthique publique*, vol. 15, n° 1, p. 2-14.
- Ba, Amadou (2005), « Les radios de proximité en Afrique de l’Ouest », dans Jean-Jacques Cheval (dir.), *Audiences, publics et pratiques radiophoniques*, Pessac, Maison des Sciences de l’Homme d’Aquitaine, p. 115-128.
- Badibanga, André (1979), « La presse africaine et le culte de la personnalité », *Revue française d’études politiques africaines*, vol. 14, n° 159, 1979, p. 40-57.
- Baglo, Gabriel (2008), «The Journalists Working Conditions in Africa », Background paper, Fédération internationale des Journalistes, Conférence de Maputo, World Press Freedom Day, 2-3 mai.

- Bailly, Diégou (2001), « Profession : journalistes “en attendant”... », *Les Cahiers du journalisme* n° 9, automne, p. 170-173.
- Balima, Serge Théophile et Mathien Michel (2012) (dir.), *Les médias et l'expression de la diversité culturelle en Afrique*, Bruxelles, Bruylant.
- Bebe Beshelemu, Emmanuel (2006). *Presse écrite et expérience démocratique au Congo-Zaïre*, Paris, L'Harmattan.
- Becker, Jonathan (2004). « Lessons from Russia. A Neo-Authoritarian Media System », *European Journal of Communication*, Vol 19(2), p.139–163.
- Becker, Lee B., Vlad Tudor et Nusser Nancy (2007), « An Evaluation of Press Freedom Indicators », *The International Communication Gazette*, vol. 69, n° 1, p. 5-28.
- Beetham, David (1994). « Conditions for democratic consolidation », *Review of African Political Economy*, Vol. 21(60), pp.157-172.
- Béja, Jean-Philippe (2007). « Chine : la vie difficile des censeurs », *Esprit* 2007/7 (Juillet), p. 67-74.
- Berger, Guy (2002). “Theorizing the Media-democracy Relationship in Southern Africa,” *Sage Publications*, Vol. 64 (1), 21-45.
- Berger, Guy (2007), *Media Legislation in Africa. A Comparative Legal Survey*, Unesco/School of Journalism and Media Studies, Rhodes University, Grahamstown.
- Berger, Guy (2011), « Best practice in media self-regulation. A three-way test to avoid selective borrowing and ad hoc transplants », *Ecquid Novi: African Journalism Studies*, vol. 32 (2), p. 36-57.
- Berger, Guy et Matras Corinne (2008), *Critères et indicateurs pour des institutions de qualité de formation au journalisme et identification de centres potentiels d'excellence de formation au journalisme en Afrique*, Paris, Unesco.
- Bernays, Edward L. (1928) (2007). *Propaganda*, Montréal, Ed. Lux.
- Billeter, Jean François (2000). « Chine trois fois muette. De la place de la Chine dans le monde d'aujourd'hui ». *Itinéraires, leçons inaugurales n°7*, IUED.

- Blais, Mireille et Stéphane Martineau (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes, *Recherches qualitatives*, Vol. 26(2), pp. 1-18.
- Bosamba Malanga, Marcel (2008). L'Instruction dans la régulation des médias : expérience de la Haute Autorité des Médias (2004-2006), Kinshasa.
- Bratton Michael, Mattes Robert et Gyimah-Boadi E. (2005), *Public Opinion, Democracy and Market Reform in Africa*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Bratton, Michael et Robert Mattes (2001). « Africans' Surprising Universalism », *Journal of Democracy*, Vol 12, no 1, 107-121.
- Breton, Philippe et Serge Proulx (2002). « Enquêtes empiriques sur le pouvoir des médias », dans *L'explosion de la communication à l'aube du XXIe siècle*, Montréal, Boréal, p. 143-166.
- Bwiti Godefroid, Fierens Marie et Frère Marie-Soleil (2013), « Médias pour la démocratie et la transparence en RDC. Étude de base 2013. Rapport définitif », IMMAR & MS.S. Frère.
- Capitant, Sylvie et Marie-Soleil Frère (2011), « Les Afriques médiatiques. Introduction thématique », *Afrique contemporaine*, n° 240, vol. 4, p. 27-41.
- Christians, Clifford G. (2010), « Ubuntu and communitarianism in media ethics », *Ecquid Novi: African Journalism Studies*, vol. 25 (2), p. 235-256.
- Chupin, Ivan (2014). « Des médias aux ordres de Poutine ? L'émergence de médias d'opposition en Russie », *Savoir/Agir*, 2 (n° 28), pages 33 à 38, Éditions du Croquant.
- Chupin, Ivan et Françoise Daucé (2016). « Par-delà la contrainte politique ? La banalité des bifurcations dans les carrières journalistiques en Russie contemporaine, *Réseaux*, 5 (n° 199), pages 131 à 154.
- Chupin, Ivan et Renata Mustafina (2018). « Quand le geste révèle le militant : sur quelques cas d'entrée en journalisme d'opposition dans la Russie contemporaine », *Critique internationale*, 2 (N° 79), pages 159 à 179.

- Cresswell, John (2003). *Research Design. Qualitative, Quantitative and Mixed Methods Approaches*, Thousand Oaks, Sage, disponible à : [https://www.ucg.ac.me/skladiste/blog\\_609332/objava\\_105202/fajlovi/Creswell.pdf](https://www.ucg.ac.me/skladiste/blog_609332/objava_105202/fajlovi/Creswell.pdf)
- Daubert, Pierre (2009), *La presse écrite d'Afrique francophone en question. Essai nourri par l'analyse de l'essor de la presse française*, Paris, L'Harmattan.
- de La Brosse, Renaud (2009b), *La régulation des médias dans l'espace francophone : Bilan et perspectives*, Paris, Organisation internationale de la Francophonie.
- de La Brosse, Renaud et Frère Marie-Soleil (2012), « Media regulation in Sub-Saharan Africa. Trends and stakes in French-speaking countries », *Ecquid Novi : African Journalism Studies*, vol. 33 (3), p. 74-92.
- de Villers, Gauthier (2016). *Histoire du politique au Congo-Kinshasa, les concepts à l'épreuve*. Academia-L'Harmattan.
- Diamond, Larry J. (2002), « Thinking about Hybrid Regimes », *Journal of Democracy*, vol. 13, n° 2, avril, p. 21-35.
- Dobek-Ostrowska, B. (2010). "Comparative media systems: European and global perspectives", Budapest: Central European University Press (pp. 41–62).
- Domatob, J. K., & Hall, S. W. (1983). « Development Journalism in Black Africa », *Gazette (Leiden, Netherlands)*, Vol. 31(1), pp.9-33.
- Dormagen, J-Y. et D. Mouchard, (2019). *Introduction à la sociologie politique*, 5e édition, Louvain-la-Neuve, de Boeck Supérieur.
- Douzet, Frédérick (2007). « Les frontières chinoises de l'Internet », *Hérodote 2007/2* (n°125), p. 127-142.
- Eckstein, Harry (1975). « Case Study and Theory in Political Science », dans Fred I. Greenstein & Nelson W. Polsby (dir.), *Handbook of political science*, vol. 7, Reading, MA: Addison-Wesley, p. 79-137.

- Ekambo, Jean-Christien (2013), *Histoire du Congo RDC dans la presse. Des origines à l'indépendance*, Paris, L'Harmattan.
- El Mehdi, Imen Khanchel (2011), « Gouvernance et TIC : cas des pays d'Afrique », *Recherches en sciences de gestion* n° 86, vol. 5, p. 63-84.
- Ellul, Jacques (1991). *Propagandes*, Paris, Economica.
- Elongo Lukulunga, Vicky (2011), *Pratiques journalistiques en situation de crise. Vers une éthique atypique dans la presse congolaise*, Sarrebruck, Éditions universitaires européennes.
- Elongo Lukulunga, Vicky (2012) The challenges of journalism ethics in the Democratic Republic of Congo, *Ecquid Novi: African Journalism Studies*, 33:3, 60-73, DOI: 10.1080/02560054.2012.732258
- Eribo, Festus et Jong-Ebot William (dir.) (1997), *Press Freedom and Communication in Africa*, Trenton, Africa World Press Inc.
- Faye, Mor (2008), *Presse privée écrite en Afrique francophone, Enjeux démocratiques*, Paris, L'Harmattan.
- Fierens, Marie (2014b), « Mwiswa Camus, doyen des journalistes congolais, et l'indépendance du Congo belge », in Samia El Mechat et Florence Renucci (dir.), *Les décolonisations au XXe siècle : Les hommes de la transition*, Paris, L'Harmattan, p. 215-246.
- Fierens, Marie (2017). « Le journalisme de presse écrite en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire », *Sur le journalisme*, Vol 6, n°2 p. 96-109.
- Forcade, Olivier et Isabelle Rambaud (2014). « Censure, propagande et surveillance de l'opinion », in Philippe Nivet, Coraline Coutant-Daydé et Mathieu Stoll (dir.), *Les archives de la Grande guerre. Des sources pour l'histoire*, Presses universitaires de Rennes, Archives de France, p. 249-258.
- Fossato, Floriana (2005). « La télévision, média du pouvoir », *Pouvoirs*, n°112, p. 49-61.

- Freedman, J. L., & Sears, D. O. (1965). Warning, distraction, and resistance to influence. *Journal of Personality and Social Psychology*, 1(3), 262–266. <https://doi.org/10.1037/h0021872>
- Frère, Marie-Soleil (1996). *Voyage dans la presse zairoise*, Bruxelles, FIJ-UE-CFB.
- Frère, Marie-Soleil (1999) « Le journaliste et le griot : les traces de l’oralité dans la presse écrite africaine », in *Afrika Focus*, vol. XV, n° 1-2, p. 13-47.
- Frère, Marie-Soleil (2005). « République démocratique du Congo : les médias en transition », *Politique africaine*, (N° 97, p. 49-65.
- Frère, Marie-Soleil (2007). « Médias et Élections en République démocratique du Congo », in Reyntjens Filip et Marysse Stefan (éd.), *L’Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2006-2007*, Paris, L’Harmattan.
- Frère, Marie-Soleil (2007). « Quand le pluralisme déraile : images et manipulations télévisuelles à Kinshasa », in *Africultures* n°71, novembre 2007, p.47-54.
- Frère, Marie-Soleil (2007). « Les médias au Congo : un « pluralisme quantitatif », *Africultures* (n° 71), p. 56-57.
- Frère, Marie-Soleil (2009). *Le paysage médiatique congolais. Etat des lieux, enjeux et défis*, Rapport technique de recherche, inédit.
- Frère, Marie-Soleil (2015). “Francophone Africa: The rise of ‘pluralist authoritarian’ media systems?”, *African Journalism Studies*, 36:1, 103-112.
- Frère, Marie-Soleil (2015). « Les médias, « chiens de garde » des élections au Burundi et en RDC ? Une critique de l’assistance internationale aux médias », *Afrique contemporaine*, Vol. 4 (n° 256), p. 119-138.
- Frère, Marie-Soleil (2016). « Censure de l’information en Afrique subsaharienne francophone : la censure dans les régimes semi-autoritaires », in *Les censures dans le monde*, Presses universitaires de Rennes, p. 341-356.
- Frère, Marie-Soleil (2020). *Journalismes d’Afrique*, De Boeck Supérieur.
- Friedman, Steven (1999). “Agreeing to Differ: African Democracy, Its Obstacles and Prospects”, *Social Research*, Vol. 66, Issue 3, New School for Social Research.

- Gazibo, Mamoudou (2005), « Conclusion », dans *Les paradoxes de la démocratisation en Afrique : Analyse institutionnelle et stratégique*, Montréal, Presses de l'université de Montréal, p. 217-228.
- Gazibo, Mamoudou (2006). « Les perspectives de la démocratisation », dans *Introduction à la politique africaine*, Montréal, PUM, 2006, p. 208-229.
- Gazibo, Mamoudou (2016). “Democratisation in Africa: Achievements and Agenda”, in Muna Ndulo et Mamoudou Gazibo (Eds.), *Growing Democracy in Africa: Elections, Accountable Governance, and Political Economy*, Cambridge S. Publishing, p 28-46.
- Geisser, Vincent (2017). « Les protestations populaires à l'assaut des régimes autoritaires : une « révolution pour les sciences sociales ? », L'Année du Maghreb, VIII, p. 7-26.
- Gingras, A.-M. (2009). *Médias et démocratie. Le grand malentendu*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Gingras, Anne-Marie (2003). *La communication politique: État des savoirs, enjeux et perspectives*, Presses de l'Université du Québec,
- Gingras, Anne-Marie (2018). « Le rôle des médias dans les débats, les controverses et les conflits : l'approche de l'interdépendance asymétrique entre médias et acteurs politiques » in Guay, Louis et Pierre Hamel (dir.). *Les aléas du débat public*. Québec, Presses de l'Université Laval, p. 179-200.
- Guèye, Babacar (2009). « La démocratie en Afrique : succès et résistances », Pouvoirs,/2 (n° 129), p.5-26.
- Guo, Bei (2015). *Strong Weibo, Smart Government: Governmentality and the Regulation of Social Medias in China*, University of Adelaide, School of Humanities.
- Hadland, Adrian (2012). “Africanizing Three Models of Media and Politics The South African Experience”, in Daniel Hallin et Paolo Mancini dir., *Comparing Media System Beyond the Western World*, Cambridge University Press.
- Halen, Pierre (2012). « Polydor-Edgar Kabeya, éd., L'Arbre-qui-parle. Regards sur la presse congolaise, du Congo belge à celui des Kabila, sans oublier le Zaïre de

- Mobutu », *Questions de communication*.  
<https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.5488>
- Hallin, Daniel C. et Mancini Paolo (2004), *Comparing Media Systems. Three models of media and politics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Hallin, Daniel C. et Mancini Paolo (dir.) (2012), *Comparing Media Systems Beyond the Western World*, Cambridge University Press.
- Hino, Airo et Willy Jou (2016). “Political Communication Research in ASIA”, *The International Encyclopedia of Political Communication*, disponible à :  
<https://doi.org/10.1002/9781118541555.wbiepc240>
- Hughes, Christopher R. (2002). « Pourquoi Internet ne démocratisera pas la Chine », *Critique internationale*, p. 85-104.
- Hyden Goran, Leslie Michael et Ogundimu Folu (dir.) (2002), *Media and Democracy in Africa*, Londres, Transaction Publishers.
- Jodelet, Denise (2003). « Aperçu sur les méthodes qualitatives », in Moscovici et Buschini, dir., *Les méthodes des sciences humaines*, PUF.
- Joseph, Richard (2003). “Africa: States in Crisis”, *Journal of Democracy*, Volume 14, Number 3, pp. 159-170.
- Karam, Beschara et Bruce Mutsvairo (dir.) (2020). *Decolonising Political Communication in Africa. Reframing Ontologies*, Routledge.
- Kasongo Mwema Y’Amabayamba, Tharcisse (2001). *La télévision, ses enjeux et ses publics au Zaïre depuis 1990*, Thèse de doctorat en Sciences de l’Information et de la Communication, Université de Bordeaux III, 2000-2001.
- Klapper, Joseph (1960). *The effects of mass communication*, New York : Free Press.
- Klaus, Enrique (2017). La restauration autoritaire au prisme des instruments de propagande. Le cas de l’agence Tunis Afrique presse (TAP), « *Politique africaine* », n° 146, p. 49-71.

- Kloeckner, Léo (2016). La Chine, la modernisation encadrée d'un territoire global. L'image de propagande en Chine, outil du contrôle social : le cas de Pékin, Géo Confluence, Dossiers régionaux, 2016.
- Kshetri, N. (2012). « Les activités d'espionnage électronique et de contrôle d'Internet à l'ère de l'infonuagique : le cas de la Chine », *Télescope*, vol. 18, n° 1-2, p. 169-187.
- Lasswell, Harold (1971). *Propaganda Technique In World War I*, The MIT Press.
- Katz, Elihu et Paul Lazarsfeld (1955). *Personal Influence. The Part Played by People in the Flow of Mass Communications*, Free Press.
- Leih, Nadia et Maria Rodder-Tzellos (2015) Communication Research in the Middle East, *The International Encyclopedia of Political Communication*, disponible à : <https://doi.org/10.1002/9781118541555.wbiepc211>
- Levada, Yury (2011). « Homo Praevaricatus: Russian Doublethink », in Brown, Archie (ed.), *Contemporary Russian Politics, a Reader* (Oxford: Oxford University Press), pp. 312-22.
- Lipman, Maria (2009). « Media Manipulation and Political Control in Russia », Russia and Eurasia Programme, REP PP 09/01, Moscow, Carnegie Center.
- Lipman, Maria (2010). "Russia's Media: Freedom of Expression, but No Press Freedom," *Datenschutz und Datensicherheit*, No.8, 529-534.
- Lipman, Maria (2022). "Dissent, its Persecutors, and the New Russia", SAGE, DOI: 10.1177/2336825X211066448
- Loum, Ndiaga (2005). « La remise en cause de l'autonomie du champ médiatique par le champ maraboutique au Sénégal », *Questions de communication*, Vol.1 (n° 7), p.359-380.
- Loum, Ndiaga et Ibrahima Sarr (dir.). (2018). *Les médias en Afrique depuis les indépendances : bilan, enjeux et perspectives*, L'Harmattan.

- Luckerhoff, J. & Guillemette, F. (2014). Introduction : approches inductives en communication sociale. *Approches inductives*, 1(1), 1–10. <https://doi.org/10.7202/1025743ar>
- Luo, A.J. (2015). “Media system in China: a Chinese perspective”, *Int. Commun. Chin. Cult* 2, 49–67 (2015). <https://doi.org/10.1007/s40636-015-0012-3>
- Lwemba lu Masanga (2008). Régulation et sanctions des médias en République démocratique du Congo, Mémoire de DEA, Chaire Unesco, Université de Kinshasa.
- Lynch, Gabrielle et Gordon Crawford (2011). “Democratization in Africa 1990–2010: an Assessment”, *Democratization*, 18:2, 2011, p. 275-310.
- M’Baya, Donat et Muggaga-Mushizi Charles (2006), *Comprendre les textes juridiques et déontologiques régissant les médias en RDC*, Kinshasa, Institut Panos Paris.
- Mandé, I. et Rajaonah, F. (dir.). (2008). *Histoire africaine en Afrique : travaux de jeunes historiens africains*. Paris : L'Harmattan.
- Martin, Olivier. (2012). « Induction-déduction », in Paugam Serge (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, coll. « *Que Sais-Je ?* », pp. 13-14.
- Mashini Mwatha Cléo, Mbalanda Kisoka Paulin et Kabongo Malu Emmanuel (2008). *La régulation des médias en RDC. Expérience et perspectives : de la HAM au CSAC*, Kinshasa, Unesco-APEFE.
- Mbala Nkanga, Dieudonne (1992). « Radio-trottoir" in Central Africa », *Evanston, IL: Program of African Studies, Northwestern University*, no. 4, pp. 4-8.
- Minkala-Ntadi, Pierre (2014). « Appropriation professionnelle des technologies de l'information et de la communication en contexte de dépendance politique : la spécificité de la co-construction de l'information de presse au Congo-Brazzaville (1963-2012) », *GRESEC*, disponible à : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00946901>
- Morozov, Evgeny (2009). “Iran: Downside to the ‘Twitter Revolution’”, *Dissent Fall*, Volume 56, Number 4, pp. 10-14.

- Morozov, Evgeny (2011). *The net delusion. The dark side of internet freedom*, New York Public Affairs.
- Moscovici, Serge et Fabrice Buschini (2003). *Les méthodes des sciences humaines*, PUF.
- Morse, Yonathan. L. (2015). « From Single-Party to Electoral Authoritarian Regimes: The Institutional Origins of Competitiveness in Post-Cold War Africa », *Comparative Politics*, Vol. 48(1), pp. 126–143.
- M'Pereng, Jerry (2006). *Presse et histoire du Congo-Kinshasa. Le discours de la presse et son rôle dans le processus de démocratisation (1990 - 1995)*, L'Harmattan.
- Mubangi, Gilbert (2007). « Le parcours de la presse congolaise et le rôle de l'oralité comme relais de l'information en Afrique », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, Vol. 1 (2007), p. 51-62.
- Mubawa Muhiirwa, Jocelyn (2018). « Le rôle des médias dans le fonctionnement d'un état de droit démocratique. : approche comparative de l'exercice de la liberté de la presse en droit belge et congolais », *Annales de droit de Louvain*, n°1, p.75-109.
- Mucchielli, Alex (dir.) (1996). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Armand colin.
- Mukenge Serge, Kayembe Aimé et Ilboudo Jean-Baptiste (2008). *Cadre stratégique de développement de la radiodiffusion en République démocratique du Congo, Documents de référence préparés à l'attention du gouvernement de la République*, Kinshasa, (document provisoire).
- Munkeni, Lapess Rigobert (2006). « La pratique du "coupage" dans la presse congolaise », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 1 (Volume 2006), pages 53 à 62, GRESEC.
- Munkeni, Lapess Rigobert (2009). *Le coupage : une pratique d'allocation des ressources dans le contexte journalistique congolais*, Paris, L'Harmattan.
- Mushizi, Charles M. (2012), *Les infractions de presse. Régime de répression et options de réforme*, Kinshasa, CERJI.

- Mutsvairo, B. et B. Karam (2018). « *Perspectives on Political Communication in Africa* », disponible à : [https://doi.org/10.1007/978-3-319-62057-2\\_1](https://doi.org/10.1007/978-3-319-62057-2_1)
- Mutsvairo, Bruce & Mirjam de Bruijn (2021). « Marie-Soleil Frère », *African Journalism Studies*, 42:1, 130-131.
- Mutsvairo, Bruce (2021). “Ontologies of Journalism in the Global South”, *Journalism & Mass Communication Quarterly*, Vol. 98(4) 996-1016.
- Mutsvairo, Bruce et Helge Rønning (2020). « The Janus face of social media and democracy? Reflections on Africa », *Media, Culture & Society*, Vol. 42(3) 317–328.
- Mutsvairo, Bruce et Susana Salgado (2022). “Is citizen journalism dead? An examination of recent developments in the field”, *Journalism* Vol. 23(2) 354-371.
- Ndaywel è Nziem, Isidore (1998). *Histoire générale du Congo*, Duculot.
- Ndaywel è Nziem, Isidore (2008), *Nouvelle Histoire du Congo. Des origines à la République démocratique*, Bruxelles/Kinshasa, Le Cri/Afrique Éditions.
- Ndeke, Jonas Charles (2021). « Les autorités de régulation des médias à l’épreuve du pouvoir politique au Congo-Brazzaville », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 22/N° 22/2, pages 141 à 150, DOI 10.3917/enic.031.0141
- Ndlovu, M. (2018). Coloniality of knowledge and the challenge of creating African futures. *Ufahamu: A Journal of African Studies*, 40(2).
- Ndulo, Muna et Mamoudou Gazibo (dir.). (2016). *Growing Democracy in Africa*, Cambridge Scholars Publishing.
- Nivat, Anne (2001). « L'information au cœur des enjeux politiques en Russie », *Revue internationale et stratégique*, 3 (n°43), p. 14-16.
- Olukotun, Ayo et Adetutu Omotoso (2017). *Political Communication in Africa*, Springer.
- Ottaway, Marina (1997) (dir.), *Democracy in Africa: The Hard Road Ahead*, Boulder, Lynne Rienner.
- Ottaway, Marina (2003). Promoting Democracy after Conflict: The Difficult Choices, « *International Studies Perspectives* », Volume 4, p. 314–322.

Paillé, P., & Mucchielli, A. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris, Armand Colin.

Pavlik, John V. (2022). "The Russian War in Ukraine and the Implications for the News Media", *Athens Journal of Mass Media and Communications*, 8: 1-17, disponible à : <https://doi.org/10.30958/ajmmc.X-Y-Z>

Perret, Thierry (2005). « Le journalisme dans son milieu », *Politique africaine*, 1 (N° 97), pages 18 à 32, Karthala.

Pilvar, Nahid (2018). « La Presse iranienne depuis la révolution islamique : les deux âges d'or 1978-1979 et 1997-1998 », *Hal Open Science*, disponible à <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01695483>

Porto, Mauro P. (2016). « Political Communication Research in Latin America », *The International Encyclopedia of Political Communication*, disponible à : <https://doi.org/10.1002/9781118541555.wbiepc219>

Prado, Paola (2017). "Mapping citizen journalism and the promise of digital inclusion: A perspective from the Global South", *Global Media and Communication*, Vol. 13(2) 87-104.

Puel, Gilles (2009). « Géographie des lieux d'accès à Internet. Les conditions de l'accès public et les modèles d'usages dans les grandes villes de Chine », *L'Espace géographique*, 2009/1 (Vol. 38), p. 17-29.

Quantin, Patrick (1995), « Les élites politiques face aux transitions démocratiques », *L'Afrique Politique 1995*, Paris, Karthala, p. 277-285.

Radvanyi, Jean et Marlène Laruelle (2016). *La Russie\_Entre peurs et défis*, Armand Colin.

Rakner, L., & Walle, N. (2009). « Democratization by Elections? Opposition Weakness in Africa », *Journal of Democracy*, Vol. 20(3), pp. 108-121.

Renard, Yves (2008). « Des médias entre prolifération anarchique, impunité et pauvreté : le défi de la reconstruction du champ médiatique en République démocratique du Congo », *Afrique contemporaine*, 3 (n° 227), p.135-152.

- Repnikova, Maria (2017). *Media politics in China. Improvising Power under Authoritarianism*. Cambridge University Press.
- Richet-Cooper, Daphné (2009). « La télévision chinoise, entre contrôle de l'État et forces du marché », *Le Temps des médias*, n°13, p. 73-85.
- Saffrais, Guylaine (1996). « La télévision russe, entre démocratisation et raison d'État », *Hermès* n°19, p.113-125.
- Salawu, A. ed. (2018). *African language digital media and communication*. Routledge.
- Sambi Nzeba, Joëlle (2008). *Les chaînes de télévision congolaises au premier tour des élections générales 2006*, Mémoire de licence en Information et Communication, Université Libre de Bruxelles.
- Sauvayre, Romy (2021). *Initiation à l'entretien en sciences sociales\_Méthodes, applications pratiques et QCM*, Armand Colin.
- Siebert Fred, Peterson Theodore et Schramm Wilbur (dir) (1956), *Four Theories of the Press*, University of Illinois Press.
- Skjerdal, Terje (2012). “The three alternative journalism of Africa”, *The International Communication Gazette*, 74(7) 636–654.
- Soetemond, Anne (2011). « Par-delà la propagande », *Sociétal*, n°73, p. 72-76.
- Sow, moustapha (2016). *Médias et pouvoirs politiques au Sénégal : étude de la transition d'une presse d'État vers un pluralisme médiatique*, Thèse, Université de Lorraine.
- Sproule, J. Michael (2015). “Propaganda”, *The International Encyclopedia of Political Communication*, First Edition, DOI: 10.1002/9781118541555.wbiepc079
- Strauss, A., & Corbin, J. (1998). *Basics of qualitative research* (2e ed.). Newbury Park, CA: Sage.
- Tozzo, Émile A. (2005), « La Réforme des médias publics en Afrique : servir le gouvernement ou le citoyen ? », *Politique africaine* n° 97, mars, p. 99-115.
- Tran Daim, Candice (2007). *L'Internet en République populaire de Chine : vers un outil de démocratisation ou de renforcement de l'État-parti ?*, Fondation pour la Recherche Stratégique.

- Tshionza Matat, Georges (1996). *Médias au Zaïre\_s'aligner ou se libérer*. L'Harmattan.
- Tshivuadi, Tshivis (2015), *Journaliste en danger. Pour la liberté en République démocratique du Congo*, Kinshasa, Édition Universitaire Africaine.
- Tudesq, André-Jean (2000), « L'influence des radios et des télévisions étrangères sur la vie politique en Afrique subsaharienne », in Annie Chéneau-Loquay (dir.), *Enjeux des technologies de la communication en Afrique*, Paris, Karthala, p. 355-374.
- van de Walle, Nicolas (2002). « Africa's Range of Regimes », *Journal of Democracy*, vol. 13, no 2, p. 66-80.
- van de Walle. Nicolas (2016). "Two-and-a-half cheers for democracy in Africa", in Ndulo et Gazibo (dir.), *Growing Democracy in Africa*, Cambridge Scholars Publishing.
- Verhaegen, Benoît (1985). « Les safaris technologiques au Zaïre (1970-1980) », in *Politique africaine* n°18, p.71-87.
- Wahutu, Siguru (2018). "What African media? Rethinking research on Africa's press", *Global Media and Communication*, Vol. 14(1) 31-45.
- Wasserman, Herman (2018). "China-Africa media relations: What we know so far", In Focus: Building on BRICS: Belt and Road Initiative and A New Global Communication Order?", *Global Media and China*, Vol. 3(2) 108-112.
- Wawa Mozanimu Sayal, Georges-Jérémie (2013). *La presse congolaise (RDC) et l'appropriation des nouvelles technologies*, L'Harmattan.
- White, Robert (2015). "Political Communication Research in Africa », *The International Encyclopedia of Political Communication*, disponible à : <https://doi.org/10.1002/9781118541555.wbiepc097>
- Widner, Jennifer (2005)., "Africa's Democratization: a Work in Progress", *Current History*, Vol 104, n0 682, p. 216-221.
- Williams, Apryl et Benjamin K. Tkach (2021): Access and dissemination of information and emerging media convergence in the Democratic Republic of Congo, *Information, Communication & Society*, DOI: 10.1080/1369118X.2020.1864004

Wu, Yan et Matthew Wall (2019). “Prosumers in a digital multiverse: An investigation of how WeChat is affecting Chinese citizen journalism”, *Global Media and China*, Vol. 4(1) 36–51.

Yan, Chen (2004). « Les médias chinois, entre le marché et la censure », *Études 2004/10* (Tome 401), p. 309-319.

Zakharova, Maria et Nicolas Pauthe (2016). « La liberté de la presse et des médias en Russie », *Droit et société*, 2 (N° 93), pages 437 à 452.

## 2. Rapports institutionnels et indépendants

Africmémoire, *Présentation de la Radio-télévision nationale congolaise*, disponible à <http://www.africmemoire.com/part.4-chapitre-iii-presentation-de-la-radio-television-nationale-congolaise-2062.html>

Afrobaromètre (2022), Rapport AD548: African citizens’ message to traditional leaders: Stay in development, stay out of politics.

Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF) (2004), *Les conventions collectives des*

Baromètre des médias Africains (2012), *Première analyse locale du paysage médiatique en Afrique, République démocratique du Congo 2012*.

Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l’homme (BCNUDH), Rapport décembre 2015.

Center for Insights in Survey Research (CISR) (2019). Enquête d’opinion publique : Résidents de la République Démocratique du Congo (RDC), 8 août.

Experts SPRL, Rapport Étude qualitative de base, SFCG, Kinshasa, 2008

Forum national sur la gouvernance de l’internet en République démocratique du Congo (FGI 2017), rapport de la première édition.

Frère, Marie-Soleil (2008). « Rapport de mission au Congo-Brazzaville (27 février-5 mars 2008, Paris, Institut Panos Paris.

Frère, Marie-Soleil (2008). Le paysage médiatique congolais : État des lieux, enjeux et défis, rapport.

FSP 2005-53, Appui à la structuration du secteur radiophonique en Afrique francophone, rapport d'expertise République démocratique du Congo, mars 2008.

GRET et InterCongo Média, Le coupage dans la presse, gangrène du journalisme : les pistes pour en

GRET, « Fiche d'identification et état des lieux des radios en RDC », Kinshasa, décembre 2005.

Haute Autorité des Médias, Rapport annuel de la HAM, août 2004/juillet 2005.

Haute Autorité des Médias, Rapport annuel de la HAM, août 2005/juillet 2006.

IFASIC/UNICEF, La situation de l'information et de la communication en République démocratique du Congo.

Institut Panos Paris (dir.) (2005b), *Cadres juridiques du pluralisme radiophonique en Afrique centrale*.

Institut Panos Paris (éd.), *Afrique centrale : cadres juridiques et pratiques du pluralisme radiophonique*.

Institut Panos Paris (éd.), *Comprendre les textes juridiques et déontologiques régissant la presse en RDC*.

Institut Panos Paris, *Actes de la rencontre de Kigali : monitoring des médias*, Kigali, 13-15 mars 2007.

Institut Panos Paris, *Aides publiques aux médias d'Afrique centrale : pourquoi, comment ?*, Paris, 2005, p.47.

Institut Panos Paris, *Situation des médias en République démocratique du Congo*, Paris, avril 2004.

International Telecommunication Union (ITU/UIT), *African Telecommunication /ICT Indicators 2008: jour en 2009*.

*Journaliste en danger*, Rapports annuels 2001-2018.

Kabongo Kalala Kanda Isidore, *Transformer la radio et la télévision d'État en des services*, Kinshasa, 2006.

*Les politiques et régulations de l'audiovisuel en Afrique*, Londres, 2003, article 19.

Observatoire des médias congolais, Rapport d'observation mai-juin 2008, Kinshasa, juillet 2008.

Open Net Africa (2016). État des lieux des libertés sur Internet en République Démocratique du Congo. Les stratégies des gouvernements africains pour étouffer les droits numériques des citoyens, Décembre 2016.

Open Net Initiative, Rapport annuel 2005.

Programme de Développement du Secteur Médiatique (2012). *Revue de la Législation*

Reporters sans frontières (2016). Soixante ans de la presse et de répression des médias.

Réseau Francophone des Régulateurs des Médias, Présentation de la Haute autorité des médias, sortir, Kinshasa, novembre 2006.

Target (2018). *Audience des médias en RDC*. <https://www.target-sarl.cd/fr/content/audience-des-medias-en-rdc-edition-2018>

UNPC, Rapport du Congrès national de la Presse congolaise, Kinshasa, 2-4 mars 2004.

USAID (2012), *Revue de la législation sur les médias en République démocratique du Congo*, juin 2012.

We Are Social et Hootsuite, Rapport annuel 2018.

We are Social. (2020). *Digital 2020 : South Africa*.

### 3. Politiques congolaises

Arrêté interministériel du 21 décembre 2012, modifiant et complétant l'Arrêté Interministériel du 2 avril 2012, modifiant et complétant l'Arrêté interministériel du 26 février 2009, modifiant et complétant l'Arrêté interministériel du 29 juillet 2005 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du ministère des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Arrêté interministériel du 25 avril 2015 portant définition des acteurs du nouveau paysage audiovisuel congolais, récupération par l'Etat congolais des fréquences analogiques octroyées aux chaînes de télévision et interdiction d'importation au Congo des récepteurs analogiques.

Arrêté interministériel du 27 août 2013 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du ministère des Médias, des Relations avec le Parlement et de l'Initiation à la Nouvelle Citoyenneté.

Arrêté ministériel 21 décembre 2012 fixant les conditions et modalités d'établissement et d'exploitation du réseau des télécommunications à fibre optique.

Arrêté ministériel 22 novembre 2017 fixant les conditions et modalités de renouvellement des titres d'exploitation dans le secteur des Postes Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication.

Arrêté ministériel du 05 décembre 2014 portant désignation de l'Office d'enregistrement chargé d'attribuer et de gérer les noms de domaine au sein des domaines de premier niveau du système d'adressage par domaines de l'internet correspondant au « cd ».

Arrêté ministériel du 14 juin 2018 modifiant et complétant la loi du 22 juin 1996 fixant les modalités de l'exercice de la liberté de la presse.

Arrêté ministériel du 25 avril 2015 portant procédure d'obtention d'autorisation d'exploitation de la Télévision Numérique Terrestre.

Cahier des charges des médias audiovisuels exploitant en République démocratique du Congo, 14 juin 2011.

Code de déontologie et d'éthique du journaliste congolais, Haute Autorité des Médias, 20 juin 2002.

Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (2011), Règlement intérieur.

Constitution de la République démocratique du Congo, 26 février 2006.

Décret n°09/62 du 03 décembre 2009 fixant les statuts d'un établissement public dénommé Radio-Télévision Nationale Congolaise, en sigle « RTNC ».

Directive du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication du 05 mars 2015 relative à la campagne électorale à travers les médias.

Haute Autorité des Médias (2006). *Code de déontologie et d'éthique du journaliste congolais.*

Loi n° 04/017 du 30 juillet 2004 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Haute Autorité des Médias.

Loi n° 04/017 du 30 juillet 2004 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Haute autorité des médias.

Loi n°96-002 du 22 juin 1996 fixant les modalités de l'exercice de la liberté de la presse.

Loi organique n° 11/001 du 10 janvier 2011 portant composition, attribution et fonctionnement du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication.

Loi-cadre du 16 octobre 2002 sur les télécommunications au Congo.

Ministère de l'Information, Presse et Communication nationale, État des lieux actualisé de l'espace audiovisuel de la ville-province de Kinshasa, 2007

Ministère de l'Information, Presse et Communication nationale, État des lieux de l'espace audiovisuel en provinces selon les données disponibles, 2007

Ministère de la Communication et des Médias, État des lieux actualisé des organes de presse écrite paraissant en RDC, non daté

Ministère de la Presse et de l'Information, Le Plan directeur de la presse nationale, Kinshasa, mai 2005

Règlement intérieur du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication, 20 septembre 2011.

#### 4. Références en ligne

Atlas sociologique mondial de référence (2023). Classement des États du monde par taux de pauvreté. <https://atlasocio.com/classements/economie/pauvrete/classement-etats-par-taux-de-pauvrete-monde.php#:~:text=Les%20C3%89tats%20poss%20A9dant%20les%20taux,%20Ta%20AFwan%20et%20le%20Kazakhstan.>

Banque mondiale. (2023). Données, R.D. Congo.

<https://donnees.banquemondiale.org/pays/congo-republique-du>

Barraud, Boris (2019, automne), « La liberté de la presse et la Chine : péril à l'intérieur, soft power à l'extérieur », Revue européenne des médias et du numérique, N°52,

Automne 2019. <https://la-rem.eu/2020/01/la-liberte-de-la-presse-et-la-chine-peril-a-linterieur-soft-power-a-lexterieur/#por1>

Chuang (2022). Towards Glorious Development: China's TV Drama Regulations & the Capitalist Transition, 1986-2015. Blog. <https://chuangcn.org/2022/09/towards-glorious-development/>

Courrier hebdomadaire du Centre de recherche et d'information socio-politiques (CRISP). (1959). La presse quotidienne au Congo, p.1- 12. Mis en ligne sur Cairn.info le 19/12/2014. <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1959-26-page-1.htm>

CRISP (1959). "Structures de la presse quotidienne en Belgique", *Courrier hebdomadaire du CRISP* Vol.1 (n° 1), disponible à : <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1959-1.htm>

Freedom House (2023). World Data. <https://freedomhouse.org/report/freedom-world#Data>

Human Rights Watch (2022). Democratic Republic of Congo. <https://www.hrw.org/africa/democratic-republic-congo>

Ministères congolais du plan et de la santé. (2007). Enquête démographique et de santé. <https://dhsprogram.com/pubs/pdf/FR208/FR208.pdf>

Open Net Initiative. (2007). Internet Filtering in China in 2006-2007. <https://opennet.net/studies/china2007>

PNUD. (2017). Évaluation finale programme pays, cycle 2013-2017. [https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/undp/library/corporate/Executive%20Board/2020/First-regular-session/DPDCPCOD3\\_RAPPORT%20FINAL%20EVALUATION%20FINAL%20CPD%20RDC%202013\\_2017.pdf](https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/undp/library/corporate/Executive%20Board/2020/First-regular-session/DPDCPCOD3_RAPPORT%20FINAL%20EVALUATION%20FINAL%20CPD%20RDC%202013_2017.pdf)

Reporters sans frontières. (2002). République démocratique du Congo. <https://rsf.org/fr/pays-r%C3%A9publique-d%C3%A9mocratique-du-congo>

Reporters sans frontières. Classement 2002-2023. <https://rsf.org/fr/classement?year>

Social Research Glossary. (2023). Deduction.

<https://www.qualityresearchinternational.com/socialresearch/deduction.htm>

Stratégie d'alphabétisation et éducation non formelle. (2016). UNESCO.

[https://planipolis.iiep.unesco.org/sites/default/files/ressources/congo\\_dr\\_strategie\\_alphabetisation\\_et\\_education\\_non\\_formelle\\_2012\\_2016-2020.pdf](https://planipolis.iiep.unesco.org/sites/default/files/ressources/congo_dr_strategie_alphabetisation_et_education_non_formelle_2012_2016-2020.pdf)

Target SARL. (2016). Statistiques sur les médias à Kinshasa, 4e édition.

<https://www.target-sarl.cd/fr/content/statistiques-sur-les-medias-kinshasa-4e-edition-2016>

The Carter Center (2006). Democratic Republic of the Congo, Conducting International Election observation missions.

<https://www.cartercenter.org/countries/democratic-republic-of-congo.html>

Trochim, William M.K. (2023). Research Methods Knowledge Base, Deduction & Induction. PTY LTD. <https://conjointly.com/kb/navigating-the-kb/>

<https://www.cartercenter.org/>

<https://www.qualityresearchinternational.com/socialresearch/>

<https://www.jeuneafrique.com/1458743/politique/en-rdc-des-partis-en-veux-tu-en-voila/>

[https://rsf.org/fr/analyse\\_regionale/627#:~:text=Paysage%20m%C3%A9diatique.et%206%20m%C3%A9dias%20en%20ligne.](https://rsf.org/fr/analyse_regionale/627#:~:text=Paysage%20m%C3%A9diatique.et%206%20m%C3%A9dias%20en%20ligne.)

Journal officiel de la République démocratique du Congo. (2006, 18 février). Constitution de la République démocratique du Congo.

<http://www.leganet.cd/Legislation/JO/2006/JO.18.02.2006.pdf>

Target SARL. (2015, juillet). Statistiques sur les médias à Kinshasa. <https://www.target-sarl.cd/fr/content/la-3e-edition-de-letude-medias-2015-kinshasa-est-enfin-la>

Meilleurs taux banques (2018, juin). Le nombre d'internautes a explosé en Chine au mois de juin 2018. <https://banque.meilleurtaux.com/banque-en-ligne/actualites/2018-septembre/le-nombre-d-internautes-a-explose-en-chine-au-mois-de-juin-2018.html>

Banque mondiale. (2018, août). Revue de l'urbanisation en République démocratique du Congo: Des villes productives et inclusives pour l'émergence de la République démocratique du Congo. <https://elibrary.worldbank.org/doi/abs/10.1596/978-1-4648-1205-7>

Target SARL. (2019, mai). La radio demeure en tête des médias les plus suivis en RDC, selon une étude Target. <https://www.target-sarl.cd/fr/content/la-radio-demeure-en-tete-des-medias-les-plus-suivis-en-rdc-selon-une-etude-target>

Population Data (2020, 11 mars). République démocratique du Congo. <https://www.populationdata.net/pays/republique-democratique-du-congo/>

Reporters sans frontières. (1999, 14 septembre). Le lourd bilan de Laurent-Désiré Kabila: plus de quatre-vingts journalistes. <https://ifex.org/fr/le-lourd-bilan-de-laurent-desire-kabila-plus-de-quatre-vingts-journalistes/>

## ANNEXES

## ANNEXE A. Guides d'entretien

***Guide 1. Acteurs institutionnels : gouvernement, autorités de régulation, RTNC, ACP ET SCPT***

Bonjour Madame/Monsieur.....

Je m'appelle Ali Ben Kapeta, je suis étudiant au doctorat en science politique, à l'université du Québec à Montréal. Je suis à Kinshasa pour une collecte de données en rapport avec ma thèse qui porte sur la communication gouvernementale sous le régime de Joseph Kabila (2001-2018). Ma recherche vise à analyser l'interaction ayant eu lieu entre les autorités publiques, les médias et les citoyens en tant qu'audiences des médias. J'organise des entretiens avec des acteurs ayant été au centre ou visés par la communication gouvernementale durant la période concernée. Je vais vous poser des questions dans l'objectif de recueillir votre point de vue, basé sur votre vécu et votre expérience.

Avec votre permission, notre discussion, qui durera entre 45 et 90 minutes, sera enregistrée en fichier audio, pour faciliter une transcription intégrale et par conséquent une analyse efficace. L'anonymat est garanti, votre nom n'apparaîtra ni dans les matrices de synthèse de résultats, ni dans le corps de la thèse.

- 1) Dans quelle mesure certains mécanismes ou pratiques hérités d'anciens régimes politiques (période coloniale, régime Mobutu...) auraient pesé sur le paysage médiatique et la communication à l'ère Kabila ?
- 2) Comment évaluez-vous les relations entre les pouvoirs publics et les médias à l'ère Kabila ? Cadre légal, régulation, subventions, formalités administratives, médias publics...
- 3) Dans quelle mesure le paysage médiatique congolais a-t-il été représentatif de la diversité sociale et du pluralisme politique ? Quelle a été l'état de la participation des citoyens, des opposants et des acteurs dominants dans les médias ?
- 4) Que pensez-vous de l'économie des médias pendant l'ère Kabila ? Quelle a été la situation du financement des médias privés par l'État ? Sources de financement des médias, marché publicitaire, etc.
- 5) Que pensez-vous de la culture journalistique pendant l'ère Kabila et comment pourriez-vous expliquer cela ? Tendances des journalistes, déontologie, formation...

- 6) Quelle image aviez-vous des audiences des médias ou du public à Kinshasa ? Dans quelle mesure et quels contextes le public imposait-il ses préférences ou traditions ? Aura-t-il été plus interprétatif ou passif ? Pourquoi ?
- 7) Selon vous, quels sont les autres canaux de communication auxquels auraient recouru les habitants de Kinshasa, en dehors de ceux qui relayaient l'information gouvernementale ? Et comment les pouvoirs publics auraient-ils réagi à cela ?
- 8) Dans quelle mesure avez-vous collaboré avec les autres types des médias pour relayer les messages émanant des autorités publiques ? Médias étrangers, nouvelles technologies, chanteurs, humoristes, prédicateurs et autres leaders d'opinion.
- 9) Autre commentaire ?

Je remercie infiniment pour votre disponibilité et vos réponses [fin de l'entretien].

***Guide 2. Acteurs non-institutionnels et médiatiques : UNPC, OMEC, ONG (JED et RSF, FIDH) et associations des médias privés, de la presse en ligne, etc.***

Bonjour Madame/Monsieur.....

Je m'appelle Ali Ben Kapeta, je suis étudiant au doctorat en science politique, à l'université du Québec à Montréal. Je suis à Kinshasa pour une collecte de données en rapport avec ma thèse qui porte sur la communication gouvernementale sous le régime de Joseph Kabila (2001-2018). Ma recherche vise à analyser l'interaction ayant eu lieu entre les autorités publiques, les médias et les citoyens en tant qu'audiences des médias. J'organise des entretiens avec des acteurs ayant été au centre ou visés par la communication gouvernementale durant la période concernée. Je vais vous poser des questions dans l'objectif de recueillir votre point de vue, basé sur votre vécu et votre expérience.

Avec votre permission, notre discussion, qui durera entre 45 et 90 minutes, sera enregistrée en fichier audio, pour faciliter une transcription intégrale et par conséquent une analyse efficace. L'anonymat est garanti, votre nom n'apparaîtra ni dans les matrices de synthèse de résultats, ni dans le corps de la thèse.

- 1) Dans quelle mesure certains mécanismes ou pratiques hérités d'anciens régimes politiques (période coloniale, régime Mobutu...) auraient pesé sur le paysage médiatique et la communication à l'ère Kabila ?
- 2) Comment évaluez-vous les relations entre les pouvoirs publics et les médias à l'ère Kabila ? Cadre légal, indépendance des autorités de régulation, subventions, formalités administratives, rôles des médias publics, pratiques gouvernementales diverses...
- 3) Dans quelle mesure le paysage médiatique congolais a-t-il été représentatif de la diversité sociale et du pluralisme politique ? Quelle a été l'état de la participation des citoyens, des opposants et des acteurs dominants dans les médias ?
- 4) Que pensez-vous de l'économie des médias pendant l'ère Kabila ? Quelle a été la situation du financement des médias privés par l'État ? Sources de financement des médias, marché publicitaire, dépendances financières, etc.
- 5) Que pensez-vous de la culture journalistique pendant l'ère Kabila et comment pourriez-vous expliquer cela ? Tendances des journalistes, déontologie, formation, menaces et violence subies...

- 6) Quelle image aviez-vous des audiences des médias ou du public à Kinshasa ? Dans quelle mesure et quels contextes le public imposait-il ses préférences ou traditions ? Aura-t-il été plus interprétatif ou passif ? Pourquoi ?
- 7) Selon vous, quels sont les autres canaux de communication auxquels auraient recouru les habitants de Kinshasa, en dehors de ceux qui relayaient l'information gouvernementale ? Autres stratégies citoyennes de contournement ? Et comment les pouvoirs publics auraient-ils réagi à cela ?
- 8) Que pensez-vous de l'existence des intermédiaires entre les médias et les citoyens, dont le rôle était d'interpréter et de contextualiser l'information ?
- 9) Dans quelle mesure les pouvoirs publics auraient-ils collaboré avec les autres types des médias pour relayer leurs messages ? Médias étrangers, nouvelles technologies, chanteurs, humoristes, prédicateurs et autres leaders d'opinion.
- 10) Autre commentaire ?

Je remercie infiniment pour votre disponibilité et vos réponses [fin de l'entretien].

***Guide 3. Médias étrangers : correspondants des chaînes occidentales ayant opéré à Kinshasa  
entre 2001 et 2018***

Bonjour Madame/Monsieur.....

Je m'appelle Ali Ben Kapeta, je suis étudiant au doctorat en science politique, à l'université du Québec à Montréal. Je suis à Kinshasa pour une collecte de données en rapport avec ma thèse qui porte sur la communication gouvernementale sous le régime de Joseph Kabila (2001-2018). Ma recherche vise à analyser l'interaction ayant eu lieu entre les autorités publiques, les médias et les citoyens en tant qu'audiences des médias. J'organise des entretiens avec des acteurs ayant été au centre ou visés par la communication gouvernementale durant la période concernée. Je vais vous poser des questions dans l'objectif de recueillir votre point de vue, basé sur votre vécu et votre expérience.

Avec votre permission, notre discussion, qui durera entre 45 et 90 minutes, sera enregistrée en fichier audio, pour faciliter une transcription intégrale et par conséquent une analyse efficace. L'anonymat est garanti, votre nom n'apparaîtra ni dans les matrices de synthèse de résultats, ni dans le corps de la thèse.

- 1) Comment évaluez-vous les relations entre les pouvoirs publics et les médias à l'ère Kabila ? Cadre légal, indépendance des autorités de régulation, subventions, formalités administratives, rôles des médias publics, pratiques gouvernementales diverses...
- 2) Quel rôle ont joué les médias étrangers dans cette interaction entre pouvoirs publics et médias ? Étaient-ils traités de la même manière que les médias locaux ?
- 3) Dans quelle mesure le paysage médiatique congolais a-t-il été représentatif de la diversité sociale et du pluralisme politique ? Quelle a été l'état de la participation des citoyens, des opposants et des acteurs dominants dans les médias ?
- 4) Que pensez-vous de la culture journalistique pendant l'ère Kabila et comment pourriez-vous expliquer cela ? Tendances des journalistes, déontologie, formation, menaces et violence subies...
- 5) Quelle image aviez-vous des audiences des médias ou du public à Kinshasa ? Dans quelle mesure et quels contextes le public imposait-il ses préférences ou traditions ? Aura-t-il été plus interprétatif ou passif ? Pourquoi ?

- 6) Selon vous, quels sont les autres canaux de communication auxquels auraient recouru les habitants de Kinshasa, en dehors de ceux qui relayaient l'information gouvernementale ? Autres stratégies citoyennes de contournement ? Et comment les pouvoirs publics auraient-ils réagi à cela ?
- 7) Autre commentaire ?

Je remercie infiniment pour votre disponibilité et vos réponses [fin de l'entretien].

***Guide 4. Leaders d'opinion : Chanteurs, humoristes, chefs religieux, chefs traditionnels, etc.***

Bonjour Madame/Monsieur.....

Je m'appelle Ali Ben Kapeta, je suis étudiant au doctorat en science politique, à l'université du Québec à Montréal. Je suis à Kinshasa pour une collecte de données en rapport avec ma thèse qui porte sur la communication gouvernementale sous le régime de Joseph Kabila (2001-2018). Ma recherche vise à analyser l'interaction ayant eu lieu entre les autorités publiques, les médias et les citoyens en tant qu'audiences des médias. J'organise des entretiens avec des acteurs ayant été au centre ou visés par la communication gouvernementale durant la période concernée. Je vais vous poser des questions dans l'objectif de recueillir votre point de vue, basé sur votre vécu et votre expérience.

Avec votre permission, notre discussion, qui durera entre 45 et 90 minutes, sera enregistrée en fichier audio, pour faciliter une transcription intégrale et par conséquent une analyse efficace. L'anonymat est garanti, votre nom n'apparaîtra ni dans les matrices de synthèse de résultats, ni dans le corps de la thèse.

- 1) Comment évaluez-vous les relations entre les pouvoirs publics et les médias à l'ère Kabila ?
- 2) Quel rôle les leaders d'opinion (Chanteurs, humoristes, chefs religieux, chefs traditionnels...) ont-ils joué dans la communication politique et l'espace médiatique à l'ère Kabila ?
- 3) Dans quelle mesure les pouvoirs publics auraient-ils collaboré avec les leaders d'opinion pour relayer leurs messages ?
- 4) Quels sont les contextes dans lesquels les pouvoirs publics auraient-ils collaboré avec les leaders d'opinion pour relayer leurs messages ?
- 5) Quels types de leaders d'opinion auraient été stratégiques pour relayer les messages des autorités publiques ? Quelles étaient les modalités de collaboration ?
- 6) Quelle image aviez-vous du public de Kinshasa ? Comment aurait-il réagi aux messages relayés pour les leaders d'opinion que vous êtes ?
- 7) Autre commentaire ?

Je remercie infiniment pour votre disponibilité et vos réponses [fin de l'entretien].

***Guide 5. Représentants des citoyens : Responsables des mouvements citoyens, leaders des jeunes et communautaires, opposants politiques, etc.***

Présentation :

Bonjour Madame/Monsieur.....

Je m'appelle Ali Ben Kapeta, je suis étudiant au doctorat en science politique, à l'université du Québec à Montréal. Je suis à Kinshasa pour une collecte de données en rapport avec ma thèse qui porte sur la communication gouvernementale sous le régime de Joseph Kabila (2001-2018). Ma recherche vise à analyser l'interaction ayant eu lieu entre les autorités publiques, les médias et les citoyens en tant qu'audiences des médias. J'organise des entretiens avec des acteurs ayant été au centre ou visés par la communication gouvernementale durant la période concernée. Je vais vous poser des questions dans l'objectif de recueillir votre point de vue, basé sur votre vécu et votre expérience.

Avec votre permission, notre discussion, qui durera entre 45 et 90 minutes, sera enregistrée en fichier audio, pour faciliter une transcription intégrale et par conséquent une analyse efficace. L'anonymat est garanti, votre nom n'apparaîtra ni dans les matrices de synthèse de résultats, ni dans le corps de la thèse.

- 1) Dans quelle mesure le paysage médiatique congolais a-t-il été représentatif de la diversité sociale et du pluralisme politique ? Quelle a été l'état de la participation des citoyens, des opposants et des acteurs dominants dans les médias ?
- 2) Quel rôle ont joué les mouvements citoyens, les associations des jeunes et les partis d'opposition dans l'information politique des citoyens à Kinshasa ?
- 3) Selon vous, comment les médias publics (RTNC et ACP) étaient-ils perçus par les habitants de Kinshasa ?
- 4) Selon vous, quels sont les autres canaux de communication auxquels auraient recouru les habitants de Kinshasa, en dehors de ceux qui relayaient l'information gouvernementale ? Autres stratégies citoyennes de contournement ?
- 5) Comment les pouvoirs publics se seraient-ils adaptés et ont réagi à ces stratégies citoyennes de contournement ?
- 6) Comment les citoyens auraient-ils répondu à cette adaptation des pouvoirs publics ?

- 7) Quelle image aviez-vous du public de Kinshasa face aux médias ? Aura-t-il été plus actif, interprétatif ou passif face à l'information émanant des pouvoirs publics ? Exposition totale ou sélective à la communication gouvernementale ? Pourquoi ?
- 8) Que pensez-vous de l'existence des intermédiaires entre les médias et les citoyens, dont le rôle était d'interpréter et de contextualiser l'information ?
- 9) Autre commentaire ?

Je remercie infiniment pour votre disponibilité et vos réponses [fin de l'entretien].

## ANNEXE B. Certificat d'approbation éthique

No. de certificat : 2024-6186

Date : 2023-11-24

**CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE**

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE plurifacultaire) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains*(2020) de l'UQAM.

- Titre du projet : Communication gouvernementale hybride : pluralisme, contrôle de l'information et perceptions des citoyens au Congo-Kinshasa.
- Nom de l'étudiant : Ali Ben Kadima Kapeta
- Programme d'études : **Doctorat en science politique**
- Direction(s) de recherche : Anne-Marie Gingras

**Modalités d'application**

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

**Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission.** Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année au plus tard un mois avant la date d'échéance (**2024-11-24**) de votre certificat. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.



Raoul Graf, M.A., Ph.D.  
Professeur titulaire, Département de marketing  
Président du CERPE plurifacultaire